Soixante-dix-neuvième année. — N° 102. Le Numéro : 4 francs. Lundi 28 et Mardi 29 Avril 1947.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS — COMPTE CHÈQUE POSTAL 100.97, Paris —	LOIS ET DÉCRETS			DÉBATS PARLEMENTAIRES	ÉDITION COMPLÈTE		
	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
France, Colonies et pays de protectorat français	940 fr.	480 fr.	255 fr.	215 fr.	1.500 fr.	760 fr.	400 fr.
Etranger.. Pays accordant 50 % sur les tarifs postaux	1.300 »	660 »	345 »	320 »	1.960 »	990 »	515 »
Etranger.. Autres pays	1.660 »	840 »	435 »	425 »	2.420 »	1.220 »	630 »

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : 1° les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires; — 2° les avis, communications, informations, annonces.

L'Édition des DÉBATS PARLEMENTAIRES comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée Nationale et du Conseil de la République ainsi que les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions.

L'Édition COMPLÈTE comprend : 1° *l'Édition des* LOIS ET DÉCRETS : — 2° *l'Édition des* DÉBATS PARLEMENTAIRES ; — 3° *tous les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes*; — 4° *les Tables des matières délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.*

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 6 FRANCS

SOMMAIRE

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Liste des candidats ayant subi les épreuves orales de l'examen prévu par l'article 13 du décret n° 45-2114 du 18 octobre 1945, modifié par le décret n° 46-2516 du 9 novembre 1946 (p. 4039).

Ministères d'Etat.

Arrêté instituant une commission de modernisation des industries chimiques (rectificatif) (p. 4040).

Ministère de la justice.

Arrêté du 22 avril 1947 portant remise de débet (p. 4040).

Ministère de l'intérieur.

Arrêté du 28 avril 1947 relatif aux indemnités allouées au personnel des corps départementaux des sapeurs-pompiers forestiers institués par le décret du 25 mars 1947 (p. 4040).

Ministère de la guerre.

Décret du 25 mars 1947 portant promotions (armée de terre, active) (p. 4041).

Décret portant promotions (armée de terre) (rectificatif) (p. 4051).

Arrêté du 21 avril 1947 portant report de crédit au titre des legs et donations (p. 4051).

Arrêté portant changement d'arme et rectificatif à un arrêté antérieur (armée de terre) (p. 4051).

Arrêtés replaçant dans les cadres un officier d'administration et un fonctionnaire du service de l'intendance (p. 4051).

Arrêtés portant mise hors cadres (service des transmissions et corps de santé) (p. 4051).

Arrêté replaçant dans les cadres un officier du service de santé (p. 4051).

Arrêté portant nomination de correcteurs et d'examinateurs d'admission à l'école polytechnique (p. 4052).

Arrêté portant homologation à titre posthume au titre des forces françaises combattantes de l'intérieur (personnel féminin) (p. 4052).

Arrêté plaçant hors cadres des officiers mis à la disposition du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes (rectificatif) (p. 4053).

Arrêtés portant nominations, réintégration et annulation de réintégration (personnels civils extérieurs) (p. 4053).

Décisions portant admission à l'honorariat (ex-cadre spécial du service d'état-major, train) (p. 4053).

Décision portant radiation des contrôles de l'école spéciale militaire (p. 4054).

Médaille d'honneur des épidémies (p. 4054).

Ministère de la marine.

Circulaire du 12 mars 1947 relative au recrutement d'élèves aspirants de réserve interprètes et du chiffre de la marine (p. 4040).

Ministère des finances.

Arrêté du 10 avril 1947 relatif au règlement des réquisitions ennemies en Tunisie (p. 4054).

Ministère de l'économie nationale.

Arrêté fixant en baisse le prix du sucre (rectificatif) (p. 4054).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 12 avril 1947 portant autorisation de port d'armes (office national interprofessionnel des céréales) (p. 4054).

Arrêté portant nomination de l'inspecteur interdépartemental des corps de sapeurs-pompiers forestiers des départements des Landes, de la Gironde et de Lot-et-Garonne (p. 4054).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 3 avril 1947 fixant la composition d'un jury d'admission définitive (p. 4055).

Arrêté du 11 avril 1947 approuvant une délibération du conseil de l'université de Grenoble conférant le titre de docteur *honoris causa* à des savants étrangers (p. 4055).

Arrêté du 14 avril 1947 relatif au payement par les collectivités locales d'indemnités aux fonctionnaires de l'enseignement du second degré (p. 4055).

Arrêté du 17 avril 1947 fixant la composition de la section permanente du comité consultatif d'hygiène scolaire et universitaire (p. 4055).

Arrêté du 17 avril 1947 modifiant la dénomination et la composition de la commission académique chargée de classer les candidatures aux postes de médecins examinateurs dans les établissements d'enseignement du second degré et d'enseignement technique (p. 4055).

Arrêté du 18 avril 1947 relatif aux programmes des lycées et collèges (p. 4055).

Arrêté du 21 avril 1947 portant création de cours professionnels obligatoires (p. 4056).

Arrêté du 22 avril 1947 approuvant une délibération du conseil de l'université de Lyon conférant le titre de docteur *honoris causa* (p. 4056).

Arrêté du 23 avril 1947 fixant la liste des universités dans lesquelles pourront être subies en 1947 les épreuves de langues arabe, russe et portugaise au baccalauréat (p. 4056).

Arrêté portant nomination des membres de la commission interministérielle de l'enseignement français à l'étranger (rectificatif) (p. 4056).

Arrêté portant désignation des communes qui sont tenues d'organiser un centre médico-scolaire (rectificatif) (p. 4056).

Arrêtés portant nomination et attribution de fonctions (enseignement supérieur) (p. 4056).

Liste des aspirantes et aspirants admis au certificat d'aptitude à l'enseignement des enfants arriérés (p. 4056).

Liste des candidats reçus aux examens de la session 1946 pour l'obtention du titre d'ingénieur diplômé (p. 4056).

Ministère des travaux publics et des transports.

Arrêté du 21 avril 1947 répartissant les attributions de l'ex-office professionnel des industries alimentaires de transformation des produits de la pêche maritime (p. 4056).

Arrêté du 22 avril 1947 fixant le montant maximum du prélèvement que la chambre de commerce de Sète est autorisée à effectuer annuellement sur le produit des péages perçus à son profit au port de Sète en vue de faire face aux frais de nettoiement des terre-pleins du port (p. 4057).

Arrêté du 22 avril 1947 portant fixation d'une taxe de péage sur les voyageurs de la classe intermédiaire des paquebots du type *Ville-d'Oran* (p. 4057).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêté portant détachement et reclassement (administration centrale et enseignement aux colonies) (p. 4057).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 19 avril 1947 modifiant la composition du comité technique national provisoire des industries chimiques (p. 4057).

Arrêté du 21 avril 1947 relatif à l'encaissement des cotisations de sécurité sociale (p. 4057).

Arrêté du 23 avril 1947 accordant des indemnités aux membres non fonctionnaires du comité technique d'action sanitaire et sociale (p. 4057).

Arrêté portant nominations dans l'ordre du Mérite social (rectificatif) (p. 4058).

Arrêté portant titularisations (administration centrale) (p. 4058).

Circulaire n° 112 S. S. relative au régime des prestations familiales (rectificatif) (p. 4058).

Décision du 24 avril 1947 fixant pour les emplois d'ingénieurs et cadres des industries des textiles naturels et artificiels (tissage tapis-bonneterie) les règles de détermination des coefficients de majoration dans le cas de fabrication répondant à plusieurs techniques (p. 4058).

Médaille d'honneur des syndicats professionnels (p. 4058).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté du 18 avril 1947 portant création d'un centre interdépartemental d'éducation sanitaire à Nantes et nomination du directeur (p. 4059).

Arrêtés portant autorisation d'exercice provisoire de la médecine ou de la chirurgie dentaire à des praticiens étrangers et rectificatif à un arrêté antérieur (p. 4059).

Arrêtés portant nomination et acceptation de démissions:

Inspection des pharmacies (p. 4059).

Inspection de la population (p. 4059).

Inspection de la santé (p. 4059).

Ministère de la jeunesse, des arts et des lettres.

Arrêté du 5 mars 1947 concernant divers syndicats professionnels relatifs aux spectacles (p. 4059).

Arrêté portant dévolution des biens de la société « Lafond fils et Cie » (rectificatif) (p. 4060).

Suspension de fonctions (p. 4060).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions (p. 4060).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Réunions de commissions (p. 4063).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis aux importateurs de poissons en provenance de Norvège (p. 4065).

Avis aux importateurs de poissons en provenance de Belgique (rectificatif) (p. 4065).

MINISTÈRE DE LA MARINE

Avis relatif au modèle de dessin d'imitation pour le concours d'admission à l'école navale en 1947 (p. 4068).

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

Avis aux exportateurs (additif à l'avis aux exporteurs du 10 février 1946) (p. 4064).

Avis aux importateurs de noisettes en coques en provenance d'Italie (p. 4065).

Avis aux importateurs de poissons en provenance de Norvège (p. 4065).

Avis aux importateurs de poissons en provenance de Belgique (rectificatif) (p. 4065).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis modifiant la date du concours d'admission aux écoles nationales vétérinaires en 1947 (p. 4068).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis de vacance de chaire de faculté (p. 4068).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Tarifs de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 4065).

Annonces (p. 4069).

DOCUMENTS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE CONSTITUANTE

ÉLUE LE 2 JUIN 1946

Annexes: feuille 25 (*pour l'édition complète*). (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

SOMMAIRE DES DOCUMENTS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE CONSTITUANTE

ÉLUE LE 2 JUIN 1946

publiés du 21 au 27 avril 1947.

Feuille 23

Ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1946. — Rapport par M. Charles Barangé (*suite*)..... p. 705

Création du conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux. — Avis par M. Jean-Raymond Guyon..... p. 716

Election des députés. — Proposition de loi de M. Reille-Soult..... p. 717

Majoration de l'allocation journalière d'attente. — Proposition de résolution de M. Lenormand..... p. 718

Réquisition, vente et transformation en appartements d'hôtels ou pensions de famille présentant un intérêt touristique. — Rapport par M. Figuères ..... p. 719

Publicité des mutations de fonds de commerce. — Projet de loi..... p. 720

Certificat d'aptitude à la profession d'avocat. — Projet de loi..... p. 720

Déclaration obligatoire des cas de tuberculose. — Rapport par M. Cordonnier ..... p. 720

Retraités de l'Imprimerie nationale. — Proposition de loi de M. Lamps. p. 721

Réglementation forestière à la Guadeloupe. — Rapport par M. Devinat. p. 722

Prime de prompte livraison aux producteurs de blé. — Proposition de résolution de M. Desjardins..... p. 722

Entreprises constituées en la forme de sociétés anonymes. — Proposition de loi de M. Joseph Denais..... p. 722

Unification législative des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. — Proposition de loi de M. Alfred Krieger..... p. 723

Déclassement de la place de Bergues (Nord). — Rapport par Mlle Bosquier ..... p. 723

Employés de l'Etat licenciés en 1941. — *Indemnité.* — Proposition de loi de M. Maurice Schumann..... p. 723

Anciens prisonniers et déportés. — Congés payés. — Proposition de loi de M. Moisan..... p. 724

Modification de la législation relative aux bouilleurs de cru. — Proposition de loi de M. Pincon..... p. 724

Création d'un commissariat du cinéma. — Proposition de loi de M. Grenier ..... p. 725

Allocation aux vieux travailleurs. — Avis par M. Ramette..... p. 726

Baux commerciaux des concessionnaires de jeux. — Proposition de loi de M. Guy Petit..... p. 727

Prime de prompte livraison de blé. — Proposition de résolution de M. Roulon ..... p. 727

Exercice des fonctions d'huissier en Alsace et Lorraine. — Rapport par M. Wasmer..... p. 727

Actes de mariage dressés pendant l'occupation en Alsace-Lorraine. — Rapport par M. Wasmer..... p. 727

Droit matrimonial en Alsace-Lorraine. — Rapport par M. Wasmer..... p. 728

Sinistrés par faits de guerre. — Suspension de l'exigibilité des impôts. — Propcsition de loi de M. Nisse..... p. 728

Aménagement des lotissements défectueux. — Rapport par M. Demusois ..... p. 728

Enquête sur les événements d'Algérie. — Commission. — Rapport par M. Demusois..... p. 729

Délais de procédure. — Prorogation. — — Rapport par M. Desjardins..... p. 729
Attribution de métaux ferreux à l'agriculture. — Rapport par M. Paumier ..... p. 729
Mise en valeur des terres incultes expropriées par l'Etat. — Rapport par M. Paumier..... p. 730
Indemnisation des heures perdues par suite de la fermeture de la frontière franco-espagnole. — Rapport par M. Gabriel Paul..... p. 732
Institution d'une caisse des intempéries. — Proposition de résolution de M. Bacon..... p. 732
Etablissement de jeunes foyers d'agriculteurs. — Proposition de loi de M. Halbout ..... p. 733
Unification des barèmes pour l'appréciation des invalidités donnant droit à pension. — Avis par M. Segelle ..... p. 733
Remises allouées aux débitants de tabac. — Proposition de résolution de M. Jacques Gresa..... p. 734
Organisation professionnelle agricole. — Proposition de loi de M. Antier ..... p. 734

Feuille 24.

Organisation professionnelle agricole. — Proposition de loi de M. Antier (*suite*) ..... p. 737
Terrains nécessaires à l'exercice de la culture physique et des sports dans les communes de moins de 5.000 habitants. — Proposition de résolution de M. Lhuissier..... p. 738
Rétablissement de la légalité républicaine en Afrique occidentale française et au Togo. — Projet de loi ..... p. 738
Réintégration de certains locataires. — Proposition de loi de M. Mignot ..... p. 741
Expulsion de locataires de nationalité française au profit d'étrangers. — Proposition de loi de M. Mignot ..... p. 742
Modification à la loi constitutionnelle du 2 novembre 1945. — Proposition de loi de M. André..... p. 742
Union française. — Projet de loi..... p. 742
Impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux. — Rapport par M. Christiaens..... p. 743
Organisation du referendum prévu par l'article 3 de la loi du 2 novembre 1945. — Projet de loi..... p. 743
Etablissements industriels dépendant des ministères de la défense nationale. — Proposition de résolution de M. Parpais..... p. 744
Liberté des prix de vente des produits des brevets d'invention. — Proposition de loi de M. Pierre André ..... p. 745
Age d'admission à la retraite des instituteurs. — Proposition de loi de M. Muller..... p. 745
Réouverture de la frontière franco-espagnole. — Rapport par M. Rivet. p. 745
Lutte contre les invasions de criquets dans la région du Sud-Ouest. — Proposition de résolution de M. Lamarque-Cando ..... p. 746
Création d'une caisse de retraite au Togo. — Rapport par M. Bertho.. p. 746
Statut et droits des combattants de la Résistance. — Rapport par M. Roger Roucaute..... p. 747
Réparation des dommages causés aux ouvriers et ouvrières licenciés en 1941. — Rapport par M. Darou. . p. 748
Rajustement de l'indemnité temporaire payée aux retraités proportionnels. — Rapport par M. Cherrier. p. 748
Statut des réfractaires du service du travail obligatoire. — Rapport par M. Darou..... p. 749
Création d'une médaille commémorative en faveur des déportés politiques. — Rapport par M. Le Sassier-Boisauné ..... p. 749
Retraites des fonctionnaires, ouvriers et agents de l'Etat. — Rapport par M. Cherrier..... p. 750
Facilités de voyage aux familles des morts pour la France. — Rapport par Mme Texier La Houlle..... p. 750
Retraites des anciens travailleurs des banques nationalisées. — Rapport par M. Cherrier..... p. 750
Retraites des ouvriers des établissements industriels de l'Etat. — Rapport par M. Cherrier..... p. 750
Retraite anticipée des fonctionnaires anciens combattants et victimes de la guerre. — Rapport par M. Gaston Julian..... p. 751
Création d'une distinction au profit des réfractaires et maquisards. — Rapport par M. Le Sassier-Boisauné ..... p. 751
Retraites des agents des chemins de fer. — Projet de loi..... p. 751
Dégrèvement d'impôt en faveur des prisonniers et déportés. — Proposition de loi de M. de Sesmaisons. p. 752
Attribution de l'éligibilité aux techniciens du cadastre. — Proposition de loi de M. Doyen..... p. 752
Attribution d'un pécule aux prisonniers de guerre. — Proposition de résolution de M. Michel..... p. 752
Secours aux familles de pêcheurs de Grandcamp disparus en mer. — Proposition de résolution de M. Lenormand..... p. 753
Statut politique de l'Algérie. — Proposition de loi de M. Achour..... p. 753
Subventions de l'Etat aux collectivités locales. — Proposition de loi de M. Allonneau..... p. 754
Fonctionnaires retraités. — Indemnités exceptionnelles. — Projet de loi.. p. 754
Exploitations viticoles. — Impôts. — Proposition de résolution de M. Calas..... p. 755
Payement des taxes d'annuités des brevets d'invention. — Proposition de loi de M. Jacques Gresa..... p. 755
Attribution d'une indemnité provisoire aux fonctionnaires. — Proposition de résolution de M. Peeters. p. 755
Réparation des dommages de guerre en Tunisie. — Projet de loi..... p. 755
Avoués postulants près le tribunal de Grasse. — Autorisation de tenir un bureau dans la ville de Cannes — Rapport par M. Grimaud. p. 756
Remise en vigueur de la loi sur les emplois réservés. — Proposition de résolution de M. Morice..... p. 756
Secours aux victimes des événements de mai 1945 en Algérie. — Rapport par M. Sator..... p. 756
Aliénation des terres de colonisation en Algérie. — Rapport par M. Achour ..... p. 757
Procédure relative aux opérations immobilières poursuivies par les collectivités publiques. — Rapport par M. Achour ..... p. 757
Exercice du droit de vote. — Rapport par M. Cristofol..... p. 758
Composition et fonctionnement du conseil économique. — Proposition de loi de M. Francis Leenhardt. p. 759
Lutte contre les incendies de forêts en Gascogne. — Rapport par M. Garcia ..... p. 760
Indemnité pour insuffisance de rendement aux viticulteurs. — Proposition de loi de M. Gros..... p. 761
Droit à pension des veuves de guerre remariées. — Proposition de loi de Mme Nédelec..... p. 761
Réorganisation des contentieux de la sécurité sociale et de la mutualité sociale agricole. — Rapport par M. Segelle..... p. 761
Dispositions financières intéressant les départements et les communes. — Proposition de loi de M. Jean Meunier ..... p. 765
Réorganisation de l'école nationale d'horticulture de Versailles. — Proposition de loi de M. Palewski. p. 765
Consommation familiale des producteurs de blé. — Avis par M. Genest ..... p. 766
Cimetières militaires alliés de la guerre 1939-1945. — Rapport par M. Louis Marin ..... p. 766
Substitution au ministère du ravitaillement d'une organisation simplifiée. — Rapport par Mme Germaine Degrond..... p. 767
Capitaines patrons de la pêche au large. — *Majoration de pension.* — Proposition de loi de M. Rousseau ..... p. 768
Amnistie de certains délits de hausse illicite relevés à l'encontre de producteurs de lait. — Avis supplémentaire par M. Delemotte.... p. 768

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Liste, par ordre alphabétique, des candidats ayant subi les épreuves orales de l'examen prévu par l'article 13 du décret n° 45-2414 du 13 octobre 1945, modifié par le décret n° 46-2516 du 9 novembre 1946.

Première liste.

M. Adam (Robert).
Mme Aubert (Yvonne).
MM. Billard (Jean).
Bourillet (Robert).
Bossuroy (Jacques).
Brillaud (Maurice).
Brunel (Fernand).
Bureau (Andrée).
Carraud (Pierre).
Chassaigne (Antoine).
Chazelle (Jacques).
Mlle Kerhuel (Marie).
MM. Labouret (Vincent).
de Ledoulx (Jacques).
Menasseyre (Robert).
Mlle Moreau (Edmée).
MM. Oriez (Daniel).
Paisant (Marcel).
Peignot (Claude).
MM. Philibert (André-Marie).
Chipon (Alain).
Mlle de Coccola (Odette).
MM. Curien (Gilles).
Delune (Louis).
Dibie (Jean-Marcel).
Français (Jean).
Golaz (André).
Colomb (Julien).
Granier (Jean-Luc).
Hebmann (Marc).
Isaac (Philippe).
Raynaud (Pierre).
Rouillon (Fernand).
Roux (Jean).
Scheifer (Robert).
Vavasseur (André).
Verpeaux (Jean).
Vido (Maxime).
Vieugé (Raymond).
Villey (François).

Deuxième liste.

MM.
Bellon (Philippe).
Berlin (Paul).
Bujard (Jacques).
Cooneville (Jacques).
Fournier (Pierre).
Lejeune (Hubert).
Lerolle (Michel).
Mathieu (Jean).
Weill (Claude).

Troisième liste.

Aufrère (Denise).
Barthélemy (René).
Bastenaire (Philippe).
Blanpied (Jean).
Bonnafour (Jean).
Borros (Jacques).

Bouché (Claude).	Lecoq (Bernard).
Boyet (Andrée).	Lemaître (Robert).
Boussand (Bernard).	Lescoffier (François).
Bruntz (François).	Lévy (Robert).
Caudrillier (Pierre).	Mathieu (Albert).
Colin (Jean).	Millot (François)
Cordeau (Pierre).	Millet (Jeanne).
Grenon (Jacques).	Mogenet (Pierre).
Darnal (Paulette).	Nathan (Ellen).
David (Lucien).	Neumann (Fred).
Delignières (Bernard).	Oudin (Gérard).
Denoix (Gilbert).	Perillier (René).
Devaux (René).	Point (Pierre).
Dielsh (Marcelle).	Pyt (Jacques).
Doudonnat (Simone).	Rainaut (Roland).
Dizin (Pierre).	Roubaud (Yves).
Drouot (Geneviève).	Roy (Henri-Simon).
Foliard (Armand).	Saint-Jean (Raymond).
Fournier (Denise).	Savonnet (Georges).
Granier (Jacques).	Mme Schalburg (Jacqueline).
Gros (Pierre).	Tatout (Jacqueline).
Herman (Claude).	Tatout (Pierre).
Huste (Marcelle).	Tirel (Yves).
Jacquin (Guy).	Trapenard (Françoise).
Lanier (Michel).	Wanneroy (Louis).
Lavigne (André).	

Fait à Paris, le 26 avril 1947.

Le président du jury,
ARON.

MINISTÈRES D'ÉTAT

Commission de modernisation des industries chimiques.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 avril 1947: page 3159, 2e colonne, article 2, arrêté du 1er avril 1947, lire: « M. Massenet, administrateur directeur général », au lieu de: « M. Massenet, président directeur général ».

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Indemnités allouées au personnel des corps départementaux des sapeurs-pompiers forestiers institués par le décret du 25 mars 1947.

Le ministre de l'intérieur, le ministre de l'agriculture et le ministre des finances,

Vu le décret n° 47-539 du 25 mars 1947 relatif à l'organisation de la lutte contre l'incendie et notamment contre l'incendie des forêts dans les départements des Landes, de la Gironde et de Lot-et-Garonne,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sous réserve des dispositions prévues à l'article 2, le personnel des corps départementaux de sapeurs-pompiers forestiers institués par le décret du 25 mars 1947 bénéficie de la rémunération et des avantages accessoires prévus pour les sapeurs-pompiers professionnels de la métropole.

Une indemnité compensatrice fixée à 5 p. 100 du traitement pourra être allouée aux agents non logés.

Art. 2. — Les ouvriers spécialisés des ateliers pourront, jusqu'au grade de sergent-chef inclus, recevoir une indemnité annuelle maximum de 12.000 F non cumulable avec l'indemnité prévue en faveur des sapeurs-pompiers professionnels exerçant un emploi de mécanicien.

Art. 3. — Les préfets des Landes, de la Gironde et de Lot-et-Garonne sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 28 avril 1947.

Le ministre de l'intérieur,
EDOUARD DEPREUX.

Le ministre des finances.

Pour le ministre:

Le directeur du cabinet,
FRANÇOIS BLOCH-LAINÉ.

Le ministre de l'agriculture,
TANGUY PRIGENT.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Remise de débet.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre des finances,

Vu l'article 13 (§ 3) de la loi du 29 juillet 1852, modifié par la loi du 12 décembre 1940;

Vu l'article 7 (1er alinéa) de l'ordonnance du 9 août 1944 relative au rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, ensemble les ordonnances subséquentes, maintenant provisoirement en application l'acte dit loi du 12 décembre 1940;

La section des finances du conseil d'Etat entendue,

Arrêtent:

Article unique. — Il est fait remise gracieuse à M. Basso, greffier au tribunal de première instance de Nice (Alpes-Maritimes), de la somme de 21.640 F dont il est redevable envers l'Etat pour trop-perçu sur son traitement pendant l'année 1942.

Fait à Paris, le 22 avril 1947.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation:

Le directeur du personnel et de la comptabilité,
GÉRARD FRÈCHE.

Le ministre des finances,

Pour le ministre et par délégation:

Le chef du cabinet,
ANTOINE BANSILLON.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Circulaire du 12 mars 1947 relative au recrutement d'élèves aspirants de réserve interprètes et du chiffre de la marine.

1. — Un concours pour le recrutement de 15 élèves aspirants de réserve interprètes et du chiffre aura lieu à Paris le 16 juillet 1947.

2. — Les candidats, qui ne doivent pas avoir encore accompli leur service militaire, doivent être incorporables avec le deuxième contingent de la classe 1947 ou être sursitaires.

Ils sont susceptibles d'être incorporés dans les équipages de la flotte le 15 octobre 1947. Ils doivent être titulaires de l'un des diplômes ci-après:

Licence ès lettres, ès sciences ou en droit;
Diplôme de l'école des sciences politiques;
Diplôme de l'école nationale d'administration;
Diplôme de l'école des hautes études commerciales;
Diplôme de l'école des chartes;
Diplôme de l'école des langues orientales vivantes;
Diplôme de l'école coloniale.

3. — Les langues vivantes au titre desquelles le recrutement est ouvert sont les suivantes:

A. — Langues principales.

a) Sans limitation de nombre: allemand, anglais, russe;

b) A raison de deux admissions par langue au maximum: espagnol, italien, japonais, chinois;

c) A raison d'une admission par langue au maximum: portugais, norvégien, danois, suédois, roumain, polonais, serbo-croate, arabe.

B. — Langues secondaires.

Les candidats pourront également présenter à l'examen, à titre de langue complémentaire, une des langues vivantes désignées ci-dessus.

Toutefois, un même candidat ne pourra présenter qu'une seule langue scandinave (danois, norvégien, suédois).

4. — Epreuves de l'examen.

L'examen comprend des épreuves écrites et des épreuves orales.

Les épreuves écrites comportent une version et un thème pour chacune des langues vivantes principales ou complémentaires présentées par les candidats.

Il est accordé:

Une heure et demie pour chacune des épreuves de langue vivante principale;

Une heure pour chacune des épreuves de langue vivante complémentaire.

L'usage d'un dictionnaire ou lexique n'est autorisé que pour les langues non européennes.

L'examen oral porte uniquement:

a) Sur la langue vivante principale choisie par le candidat;

b) Sur la langue vivante complémentaire, à condition que le candidat ait obtenu aux épreuves écrites une note moyenne au moins égale à 12.

Les épreuves écrites et orales seront subies à Paris.

5. — Constitution des dossiers. — Envoi des demandes.

Les demandes doivent indiquer, outre les nom, prénoms, la situation civile, la date et le lieu de naissance et le domicile du candidat:

a) La langue vivante principale choisie par l'intéressé;

b) Eventuellement, la langue complémentaire présentée.

Chaque demande doit être accompagnée des pièces ci-après:

Un bulletin de naissance sur papier libre;

Un certificat du maire de la localité où réside la famille attestant que le candidat possède la nationalité française à titre originaire comme étant né de père français;

Un extrait du casier judiciaire (bulletin n° 3);

Un certificat du bureau de recrutement constatant la situation militaire du candidat;

Une copie certifiée conforme de l'un des diplômes exigés pour l'admission;

Un certificat médical délivré par un médecin de la marine ou de l'armée constatant que le candidat réunit les conditions d'aptitude physique au service armé à la mer, telles qu'elles sont exigées des candidats à l'école du commissariat de la marine (notice n° 29 du service de santé de la marine).

Les dossiers ainsi constitués devront parvenir au ministère de la marine (direction du personnel militaire de la flotte, bureau de l'état-major de la flotte), 2, rue Royale, à Paris, le 15 juin 1947, au plus tard.

Les candidats qui, à cette date, ne seraient pas encore en possession de toutes les pièces nécessaires pourront néanmoins faire acte de candidature, mais celle-ci ne sera retenue que si les pièces complémentaires sont adressées au ministère avant le 15 juillet.

6. — Cycle de formation des élèves officiers de réserve interprètes et du chiffre.

Les jeunes gens ayant été admis à la suite du concours sont incorporés dans les équipages de la flotte en qualité d'élèves aspirants de réserve interprètes et du chiffre.

La durée de l'instruction est de douze mois répartis en trois périodes:

Un mois d'instruction militaire générale dans un centre de formation de la marine;

Cinq mois d'instruction, à l'école transmissions-écoute-radar de Porquerolles.

Les élèves aspirants de réserve interprètes et du chiffre subissent alors un examen en vue de leur nomination au grade d'aspirant de réserve interprète et du chiffre;

Six mois de stage dans un état-major de région maritime, un état-major à la mer, au service du chiffre du ministère ou au 2e bureau de l'état-major général de la marine.

A la suite de ce stage et sur proposition de leur commandant ou chef de service, les aspirants de réserve interprètes et du chiffre sont nommés au grade d'officier de réserve interprète et du chiffre de 3e classe.

Ils sont congédiés avec ce grade à l'expiration de leur période de service militaire légal.

Le ministre de la marine,
LOUIS JACQUINOT.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Décret du 25 mars 1947 portant promotions (armée de terre, active.)

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre de la guerre,
Vu la loi du 14 avril 1832 sur l'avancement dans l'armée;
Vu l'article 12 de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946 (dispositions relatives à la non-activité),

Décrète:

Art. 1er. — Sont promus à titre définitif:

TROUPES METROPOLITAINES

Gendarmerie nationale.

Au grade de colonel.

MM. les lieutenants-colonels:

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

M. Bretegnier (Frédéric-Pierre-Georges), en remplacement de M. le colonel Boilin (Emile), retraité.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. Holleville (Marcel-Emile-Ernest), en remplacement de M. le colonel Baggio (Emile), retraité.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Les chefs d'escadron:

M. Monmasson (Jacques-Pierre-Jean), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Bretegnier (Frédéric), promu.

M. Vincensini (Marcel-Jean-Antoine), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Holleville (Marcel), promu.

M. Bariod (André-Charles), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Guérin (Marcel), retraité.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Les capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Lajous (Paul-Bernard), en remplacement de M. le chef d'escadron Monmasson (Georges), promu.

2e tour (choix). M. Martin (Michel-Jean), en remplacement de M. le chef d'escadron Vincensini (Marcel), promu.

1er tour (ancienneté). M. Tizane (Emile-François-André), en remplacement de M. le chef d'escadron Bariod (André), promu.

2e tour (choix). M. Oberne (Jean-Louis-Roger), en remplacement de M. le chef d'escadron Quelennec (Jean), retraité.

1er tour (ancienneté). M. Picot (Isidore-Joseph), en remplacement de M. le chef d'escadron Chevillard (Just), retraité.

2e tour (choix). M. Chabat (Henri), en remplacement de M. le chef d'escadron Ayrault (Marcel), retraité.

1er tour (ancienneté). M. Chaumeton (François), en remplacement de M. le chef d'escadron Goraguer (Albert), retraité.

2e tour (choix). M. Marsaud (Jacques-Auguste), en remplacement de M. le chef d'escadron Rejou (Alcide), retraité.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

1er tour (ancienneté). M. Comps (Pierre-Jean), en remplacement de M. le capitaine Lajous (Paul), promu.

2e tour (choix). M. Collet (Louis-Joseph-Pierre), en remplacement de M. le capitaine Martin (Michel), promu.

3e tour (ancienneté). M. Bescond (Albert-Georges-Jean), en remplacement de M. le capitaine Tizane (Emile), promu.

1er tour (ancienneté). M. Frèrejean (Charles), en remplacement de M. le capitaine Oberne (Jean), promu.

2e tour (choix). M. Bocchino (Jean), en remplacement de M. le capitaine Picot (Isidore), promu.

3e tour (ancienneté). M. Bonnet (Jacques), en remplacement de M. le capitaine Chabat (Henri), promu.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

1er tour (ancienneté). M. Iehl (Jules-Marie-Paul), en remplacement de M. le capitaine Chaumeton, promu.

2e tour (choix). M. Rochard (Yves-Paul-Jules), en remplacement de M. le capitaine Marsaud (Jacques), promu.

3e tour (ancienneté). M. Dehée (Robert-Georges-Albert-Louis), en remplacement de M. le capitaine Raspail (Marcel), retraité.

1er tour (ancienneté). M. Necol (Michel), en remplacement de M. le capitaine Ricard (Léandre), retraité.

2e tour (choix). M. Leblond (Raymond-Albert-Léon), en remplacement de M. le capitaine Bue (Guy), retraité.

3e tour (ancienneté). M. Dugenet (André) en remplacement de M. le capitaine Guignement (Félix), retraité.

1er tour (ancienneté), M. Bertin (Pierre) en remplacement de M. le capitaine Bouzage (Jean), retraité.

2e tour (choix), M. Chollet (Jean) en remplacement de M. le capitaine Combat (Camille), retraité.

3e tour (ancienneté), M. Auboiron (Jean-Louis) en remplacement de M. le capitaine Jezade (Norbert), retraité.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Les sous-officiers:

MM. Hyrondelle (Jean-Amédée-Yves).
Lambert (Jules-Lucien).

Infanterie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

Les lieutenants-colonels:

M. Pages (Louis), breveté d'état-major en remplacement de M. Schmidt, retraité.

M. Leterrier (Auguste), breveté d'état-major en remplacement de M. Desideri, retraité.

M. Guérin (Jean-Marie), breveté d'état-major, en remplacement de M. Flouriot, retraité.

M. de Fornel (Jean-Marie) en remplacement de M. Mouzel, retraité.

M. Buffin (Marcel-Marie), breveté d'état-major, en remplacement de M. Histrimont, retraité.

M. Maruelle (Jean-Marie) en remplacement de M. Deshorties, retraité.

M. Mingasson (Jean-Martin) en remplacement de M. Debeugny, retraité.

M. Bernard (Julien-Paul), breveté d'état-major en remplacement de M. Leblanc, promu.

M. Pommies (Jean-Baptiste), breveté d'état-major, en remplacement de M. Coué, promu.

M. Champeaux (Ernest-Edouard) en remplacement de M. Leclerc, retraité.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

Les chefs de bataillon:

M. Moine (Gaston) en remplacement de M. Pages, promu.

M. de Haldat du Lys (Pierre) en remplacement de M. Leterrier, promu.

M. Guilhem de Pothuau (Hubert-Marie), breveté d'état-major, en remplacement de M. Guérin, promu.

M. du Plessis de Grenedan (René-Joseph) en remplacement de M. de Fornel, promu.

M. Berthe de Pommery (Albert), breveté d'état-major, en remplacement de M. Buffin, promu.

M. Cordaillat (Maurice) en remplacement de M Maruelle, promu.

M. Muller (Louis-Pierre), en remplacement de M. Mingasson, promu.

M. Claret de Fleurieu (Charles-Marie) en remplacement de M. Bernard, promu.

M. Normand (Antoine-André), breveté d'état-major, en remplacement de M. Pommies, promu.

M. Veuilliet (Jules-Auguste) en remplacement de M. Cattenoz, retraité.

M. Bié (Joseph) en remplacement de M. Rougier, retraité.

M Roux (Georges-Maurice), en remplacement de M. Doudet, retraité.

M. Simon (Jean-Victor) en remplacement de M. Badel, retraité.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

Les capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Ranger (André), en remplacement de M. Moine, promu.

2e tour (choix), M. Perret-Gentil, dit Maillard (Jacques), en remplacement de M. Haldat du Lys, promu.

1er tour (ancienneté), M. Cure (Pierre), en remplacement de M. Guilhem de Poyhiau, promu.

2e tour (choix), M. Couey (René-Victor), en remplacement de M. du Plessis de Grenedan, promu.

1er tour (ancienneté), M. de Crespin de Billy (Marie), en remplacement de M. Berthe de Pommery, promu.

2e tour (choix), M. Robelin (René-Théodore), breveté d'état-major en remplacement de M. Cordaillat, promu.

1er tour (ancienneté), M. Méric (Henri-Elie), en remplacement de M. Muller, promu.

2e tour (choix), M. Monge (Gabriel-Marcel), en remplacement de M. Claret de Fleurieu, promu.

1er tour (ancienneté). M. Gibert (Jean), en remplacement de M. Normand, promu.

2e tour (choix). M. Abrial (Raymond-Louis), en remplacement de M. Veuilliet, promu.

1er tour (ancienneté). M. Costa (Sauveur), en remplacement de M. Bie, promu.

2e tour (choix). M. Balac (Robert-Louis), en remplacement de M. Roux, promu.

1er tour (ancienneté). M. Carrignon (Henri), breveté état-major, en remplacement de M. Mansuy, retraité.

2e tour (choix). M. Pire (Edgard-Pierre), en remplacement de M. Muller, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Bonviolle (Pierre), en remplacement de M. Bosc, retraité.

2e tour (choix). M. Rivière (Maurice-Marcel), breveté état-major, en remplacement de M. Michelet, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Hunold (Léon), en remplacement de M. Sentagne, retraité.

2e tour (choix). M. de Chassepot de Pissy (Adalbert-Jean), en remplacement de M. Leroy, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Soyeux (Robert), en remplacement de M. Gautrat, retraité.

2e tour (choix). M. Boet (Léon-Benjamin), en remplacement de M. Valas, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Landry (Jean-Baptiste), en remplacement de M. Rance, retraité.

2e tour (choix). M. Jammes (Louis-Pierre), en remplacement de M. Ponsot, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Berruyer (Pierre), en remplacement de M. Vaillant, retraité.

2e tour (choix). M. Guizouarn (Jean-Marie), en remplacement de M. Grisoni, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Le Troquer (Alexandre), en remplacement de M. Lambert, retraité.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

Les lieutenants :

1er tour (ancienneté). M. Coupez (Jean-Bernard), en remplacement de M. Ranger, promu.

2e tour (choix). M. Bonnaillie (Arthur-Théophile), en remplacement de M. Perret-Gentil, dit Maillard, promu.

3e tour (ancienneté). M. Colas (Edouard-Félix), en remplacement de M. Couey, promu.

1er tour (ancienneté). M. Tixier (Etienne-Georges), en remplacement de M. Robelin, promu.

2e tour (choix). M. Peter (Louis-Charles), en remplacement de M. Crespin de Billy, promu.

3e tour (ancienneté). M. Larue (René-Jean), en remplacement de M. Meric, promu.

1er tour (ancienneté). M. Aymo (Joseph-Pierre), en remplacement de M. Gilbert, promu.

2e tour (choix). M. Levrat (Gabriel), en remplacement de M. Monge, promu.

3e tour (ancienneté). M. Poitevin de Fontguyon (Marie-Guy), en remplacement de M. Abrial, promu.

1er tour (ancienneté). M. Pargny (Louis-Emile), en remplacement de M. Balac, promu.

2e tour (choix). M. Tuaillon (Maurice-Paul), en remplacement de M. Costa, promu.

3e tour (ancienneté). M. Foucault (Marcel-Victor), en remplacement de M. Carrignon, promu.

1er tour (ancienneté). M. Blanc (François-Marie), en remplacement de M. Bonviolle, promu.

2e tour (choix). M. Reties (Jean-Alexandre), en remplacement de M. Pire, promu.

3e tour (ancienneté). M. Talmon (Georges-Robert), en remplacement de M. Rivière, promu.

1er tour (ancienneté). M. Guyon (Jean-Joseph), en remplacement de M. de Chassepot de Pissy, promu.

2e tour (choix). M. de La Gorce (Gabriel-Henri), en remplacement de M. Hunold, promu.

3e tour (ancienneté). M. Segretain (Roger-Louis), en remplacement de M. Soyeux, promu.

1er tour (ancienneté). M. Croizier (Marie-Jean), en remplacement de M. Landry, promu.

2e tour (choix). M. Renard (Georges), en remplacement de M. Boet, promu.

3e tour (ancienneté). M. Roulleau (Jean-Henri), en remplacement de M. Jammes, promu.

1er tour (ancienneté). M. Pierson (Maurice-Marie), en remplacement de M. Guizouarn, promu.

2e tour (choix). M. Santucci (André-Charles), en remplacement de M. Berruyer, promu.

3e tour (ancienneté). M. Michel de Grilleau (Albin-Maurice), en remplacement de M. Le Troquer, promu.

1er tour (ancienneté). M. Diedler (Georges-Louis), en remplacement de M. Charbonnier, retraité.

2e tour (choix). M. Krauss (Jean-Henri), en remplacement de M. Thouvenot, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Bardet (Marcel-Robert), en remplacement de M. Tomsin, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Stephan (Jean-François), en remplacement de M. Fredon, retraité.

2e tour (choix). M. Loiseau (Raphaël), en remplacement de M. Bresson, retraité.

3e tour (anciennté). M. Régnier (André-Camille), en remplacement de M. Grat, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Picard (Joseph-Marie), en remplacement de M. Perrochon, retraité.

2e tour (choix). M. Mepas (Georges), en remplacement de M. Devise, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Barbe (Gabriel), en remplacement de M. Valin, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Fougère (Bernard-Henri), en remplacement de M. Buffe, retraité.

2e tour (choix). M. Pallandre (Raymond-Jean), en remplacement de M. Bozzani, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Lanternier (Jean-Maurice), en remplacement de M. Broyère, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Bouvier d'Yvoire (Georges-Félix), en remplacement de M. Dore, retraité.

2e tour (choix). M. Adam (Pierre-Emmanuel), en remplacement de M. Corlu, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Dupont (Michel-Edouard), en remplacement de M. de Lacoste de Laval, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Manie (Jean-Henri), en remplacement de M. Maheas, retraité.

2e tour (choix). M. Pierson (Jacques-Albert), en remplacement de M. Prigent, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Tavernier (Pierre-Paul), en remplacement de M. Aufranc, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Cauture (Robert-Fernand), en remplacement de M. Joffard, retraité.

2e tour (choix). M. Lacoste (Robert), en remplacement de M. Grimminger, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Vaillant (Pierre-Henri), en remplacement de M. George, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Lehot (Louis-Jean), en remplacement de M. Mahé, retraité.

2e tour (choix). M. Claveau (Marc-Clovis), en remplacement de M. Breitel, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Casanave (Casimir-Pierre), en remplacement de M. Ducrot, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Duverger (René-Claude), en remplacement de M. Allandrieu, retraité.

2e tour (choix). M. Bourgeois (Jacques-Marie), en remplacement de M. Bayer, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Portron (Jean-Louis), en remplacement de M. David, retraité.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

Les adjudants-chefs :

MM. Lacroux (Alphonse-Honoré).
Ruellan (Jean).
Philippe (Robert).
Bluteau (René-Pierre).

Au grade de lieutenant à titre Nord-Africain.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. le sous-lieutenant Habiby ben Abderrahmane.

Au grade de capitaine chef de musique.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Les lieutenants chefs de musique :

1er tour (ancienneté). M. Montauriol (François-Pierre), en remplacement de M. Malaquin, retraité.

2e tour (choix). M. Degenne (Pierre-Maurice (organisation).

Arme blindée et cavalerie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

M. d'Aleyrac Contaud de Coulange (Joseph-Marie-Henry), lieutenant-colonel, breveté d'état-major, en remplacement de M. Miquel, promu.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. Devouges (André-Christian-Jacques), lieutenant-colonel, en remplacement de M. Demetz, promu.

M. Edon (Félix-Jean-Marcel-François), lieutenant-colonel, en remplacement de M. Simon, retraité.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

M. Brusaut (Pierre-Jules-Marie-Paul), chef d'escadrons, en remplacement de M. d'Aleyrac Contaud de Coulange, promu.

M. Egarteler (André-Jean), chef d'escadrons, breveté d'état-major, en remplacement de M. Devouges, promu.

M. d'Armau de Bernède (Marie-Adolphe-Henri-Robert), chef d'escadrons, en remplacement de M. Edon, promu.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. Maldan (Maurice), chef d'escadrons, en remplacement de M. Jeunechamp, retraité.

Au grade de chef d'escadrons.

(Pour prendre arng du 24 mars 1947.)

1er tour (ancienneté). M. Guirlet (Jean), capitaine, en remplacement de M. Brusaut, promu.

2e tour (choix). M. Hurault de Vibraye (René-Léon-Marie-Joseph), capitaine, en remplacement de M. Egarteler, promu.

1er tour (ancienneté). M. Spiral (Paul-Jean-Marie), capitaine, en remplacement de M. d'Armau de Bernède, promu.

2e tour (choix). M. Da (Joseph-Ernest-Henri), capitaine, en remplacement de M. Maldan, promu.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

1er tour (ancienneté). M. Poupart (Georges), capitaine, en remplacement de M. Tardif de Moidrey, retraité.

2e tour (choix). M. Bouvais de la Fleuriaye (Henry-Charles-Marie), capitaine, en remplacement de M. Audemard d'Alançon, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Roth (Jean-Louis-Ernest), capitaine, en remplacement de M. Sablon de Corail, retraité.

2e tour (choix). M. Wemaere (Jacques-Maurice-Albert), capitaine, en remplacement de M. de Gayardon de Fenoyl, retraité.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

1er tour (ancienneté). M. Dugas (Robert-Ernest-Marcel), lieutenant, en remplacement de M. Guirlet, promu.

2e tour (choix). M. de La Hamayde (Louis-Marie-François), lieutenant, en remplacement de M. Hurault de Vibraye, promu.

3e tour (ancienneté). M. Charbonnier (Yves-Marie-Henri), lieutenant, en remplacement de M. Spiral, promu.

1er tour (ancienneté). M. Jacquier (Jean-Jacques-Marie), lieutenant, en remplacement de M. Da, promu.

2e tour (choix). M. Sauzay (Jacques), lieutenant, en remplacement de M. Poupart, promu.

3e tour (ancienneté). M. Umbekandt (Pierre-Alfred), lieutenant, en remplacement de M. Bouvais de La Fleuriaye, promu.

1er tour (ancienneté). M. de Ganay (Pierre-Armand-François-Marie), lieutenant, en remplacement de M. Roth, promu.

2e tour (choix). M. d'Aram (Henri-Marie-Guillaume), lieutenant, en remplacement de M. Wemaere, promu.

3e tour (ancienneté). M. de La Poeze d'Harambure (Hubert-Etienne), lieutenant, en remplacement de M. de Masin, retraité.

1er tour (ancienneté). M. de la Haye Saint-Hilaire (Christophe-Léon-Henri), lieutenant, en remplacement de M. Magne, retraité.

2e tour (choix). M. Labruyère (Gustave-Félicien), lieutenant, en remplacement de M. Manières, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Vautrin (Etienne-Emile), lieutenant, en remplacement de M. Ville, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Genin (Adrien-Albert), lieutenant, en remplacement de M. Gaudin de Villaine, retraité.

2e tour (choix). M. de Noblet d'Anglure (Gérard-Alain-Maurice), lieutenant, en remplacement de M. Canton, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Perret (René-Adrien), lieutenant, en remplacement de M. Lyautey de Colombe, retraité.

Au grade de capitaine à titre nord-africain.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. Djillali bel Kacem el Oudii Temri, lieutenant, en remplacement de M. Lahrech-Belgacem ben Mohamed, retraité.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

M. Puech (Marcel-Auguste), adjudant.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. Pla (Abel-Pierre), aspirant.

Au grade de sous-lieutenant à titre nord-africain.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. Mohamed ben Saïd Azziki, adjudant-chef.

Train.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

M. le lieutenant-colonel Crozet (Marius-Jean-Auguste), en remplacement de M. Davoine, retraité.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. le lieutenant-colonel Etcharry (Henri-François), en remplacement de M. Pomier, retraité.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Les chefs d'escadron:

M. Donjon de Saint-Martin (Charles-Marie-Joseph), breveté d'E. M., en remplacement de M. Dunat, promu.

M. Cluset (Armand-Paul-Fernand), en remplacement de M. Martin, promu.

M. Bachasse (Antonin), en remplacement de M. Crozet, promu.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

Les capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Rebulet (Jean-Marie-Paul), en remplacement de M. Jollit, retraité.

2e tour (choix). M. Martelli (Pierre-Paul), en remplacement de M. Labarre, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Gauthier (René-Georges), en remplacement de M. Scoudny, retraité.

2e tour (choix). M. Gall (Auguste-Henri-Philippe), en remplacement de M. Godfroy, retraité.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

1er tour (ancienneté). M. Maluski (Jean-Arthur-René), en remplacement de M. Brunaud, promu.

2e tour (choix). M. Fromard (Roland-Louis-Alexandre), en remplacement de M. Fruitière, promu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Raynaud (Marcel-Henri - Germain), en remplacement de M. Four, retraité.

2e tour (choix). M. Chaumont (Paul-Jean-Baptiste), en remplacement de M. Borel de Bretizel, rayé des cadres.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Les lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Roure (Charles-François), en remplacement de M. Chrétien, rayé des cadres.

1er tour (ancienneté). M. Besnier (Guy-Marie-Jean-Gabriel), en remplacement de M. Herman, rayé des cadres.

2e tour (choix). M. Casanova (Pierre-Antonin-Kléber), en remplacement de M. Solday, rayé des cadres.

3e tour (ancienneté). M. Mauve (Robert-Emile-Henri), en remplacement de M. Marchegay, rayé des cadres.

1er tour (ancienneté). M. Penarguear (Pierre-Marie-Yves), en remplacement de M. Calmon, rayé des cadres.

2e tour (choix). M. Boucounaud (André), en remplacement de M. Roife, rayé des cadres.

3e tour (ancienneté). M. Peraldi (Gabriel-Oscar), en remplacement de M. Desbrosses, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Guillard (Charles-Louis), en remplacement de M. Ricoux, retraité.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. l'aspirant Belle (Marcel).

Artillerie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

M. Choisy (Witold-Philippe-Antoine), en remplacement de M. de Gournay (Joseph-Marie-Louis), promu.

M. Moraillon (Louis-Marie-Charles), en remplacement de M. Joubert (Charles-Joseph-Paul-Arthur), admis dans le corps du matériel.

M. Bastien (Pierre-André), en remplacement de M. Pommeret (Emile-Agnan-Joseph-Marie), admis dans le corps du matériel.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

M. Amouretti (Pierre-Marie-Edmond), en remplacement de M. Choisy (Witold-Philippe-Antoine), promu.

M. de Remond du Chelas (Jacques-Marie-Georges-André), en remplacement de M. Moraillon (Louis-Marie-Charles), promu.

M. Gisbert (Léon-Gustave-Auguste), en remplacement de M. Bastien (Pierre-André), promu.

M. du Pontavice (Joseph-Jean-Charles-Marie-Louis), en remplacement de M. Prouhet (Gervais-Adrien), retraité.

M. Cassagnou (Robert), en remplacement de M. Guerin (Marius-Alix), retraité.

M. de Verbigier de Saint-Paul (Jacques-Gaston-Marie), en remplacement de M. Levrat (Louis-Charles-Emile), admis dans le corps du matériel.

M. Azambre (Gustave-Auguste-Etienne-André), en remplacement de M. Deleuze (Edouard - Henri - Raoul - Cyprien - Georges), promu.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

1er tour (ancienneté). M. Goin (Hubert-Jean-Michel), en remplacement de M. Amouretti (Pierre-Marie-Edmond), promu.

2e tour (choix). M. Delannoi (Marcel-Paul), en remplacement de M. de Remond du Chalas (Jacques-Marie-Georges-André), promu.

1er tour (ancienneté). M. Lepine (Louis-François), en remplacement de M. Gisbert (Léon-Gustave-Auguste), promu.

2e tour (choix). M. Dubost (Robert), en remplacement de M. du Pontavice (Joseph-Jean-Charles-Marie-Louis), promu.

1er tour (ancienneté). M. Perrin (Georges-Marc-Julien), en remplacement de M. Cassagnou (Robert), promu.

2e tour (choix). M. Luthereau (Alphonse), en remplacement de M. de Verbigier de Saint-Paul (Jacques-Gaston-Marie), promu.

1er tour (ancienneté). M. Salome (André-Ovide-René), en remplacement de M. Azambre (Gustave-Auguste-Etienne-André), promu.

2e tour (choix). M. Valentin (François-Marcel-Jacques), en remplacement de M. Guilton (Gaston-Emile-Auguste), retraité.

1er tour ancienneté). M. Sevoz (Georges-Pierre-Ignace-Marie), en remplacement de M. Courtin (Roger-Gaston-Gustave-Adrien), retraité.

2e tour (choix). M. André (Pierre-Joseph-Jean-Marie), en remplacement de M. Chabert (André-Marcel-Paul), retraité.

1er tour (ancienneté). M. Menetrier (Auguste-Joseph), en remplacement de M. Duchen (Charles-Robert-Jules), retraité.

2e tour choix). M. Lafon (André-Marie-Henri), en remplacement de M. Faure (Julien), retraité.

1er tour (ancienneté). M. Malgorn (Paul-Théophile-Marie), en remplacement de M. Roques (Camille-Marie), retraité.

2e tour (choix). M. Lansac (Robert-Pascal-Jean), en remplacement de M. Lafaye (René), retraité.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

1er tour (ancienneté). M. Martin (François-Jacques-Marie-Joseph-Tommy), en remplacement de M. Goin (Hubert-Jean-Michel), promu.

2e tour (choix). M. Magnabal (Jean-Achille), en remplacement de M. Delannoi (Marcel-Paul), promu.

3e tour (ancienneté). M. Lafont (Jean-Valéry-Marie), en remplacement de M. Lepine (Louis-François), promu.

1er tour (ancienneté). M. de Gallier de Saint-Sauveur (Henri-Gaston-Marie), en remplacement de M. Dubost (Robert), promu.

2e tour (choix). M. de Gorostarzu (Maurice-Augustin-Henri), en remplacement de M. Perrin (Georges-Marc-Julien), promu.

3e tour (ancienneté). M. Brigonnet (Jean-Antoine-Olympe-Marie), en remplacement de M. Luthereau (Alphonse), promu.

1er tour (ancienneté). M. Couriet de Vregille (Guy-Marie-Louis-Gaston), en remplacement de M. Salome (André-Ovide-René), promu.

2e tour (choix). M. Bourdeaux (René-Etienne-Hervé-Paul), en remplacement de M. Valentin (François-Marcel-Jacques), promu.

3e tour (ancienneté). M. Adde (Jacques-Xavier), en remplacement de M. Sevoz (Georges-Pierre-Ignace-Marie), promu.

1er tour (ancienneté). M. Robert (Georges), en remplacement de M. André (Pierre-Joseph-Jean-Marie), promu.

2e tour (choix). M. Nicolas (Gustave), en remplacement de M. Menetrier (Auguste-Joseph), promu.

3e tour (ancienneté), M. Mollière (Jean-Louis-Jules), en remplacement de M. Lafon (André-Marie-Henri), promu.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

1er tour (ancienneté). M. Besombes (Léon-Emile), en remplacement de M. Mabille de la Paumelière (Jean-Marie-Jules), retraité.

2e tour (choix). M. Hebert (Henri-Emile), en remplacement de M. Runtz (Antoine-François), retraité.

3e tour (ancienneté). M. Puy (Robert-François), en remplacement de M. Brousset (Marcel-Pierre-Elie), décédé.

1er tour (ancienneté). M. Hamilton (Pierre-Henri), en remplacement de M. Lefebvre (André-Jean), retraité.

2e tour (choix). M. Oullac (Georges), en remplacement de M. Escudie (René), retraité

3e tour (ancienneté). M. Victorien (François-André), en remplacement de M. Bensimon (Raymond-Elie), retraité.

1er tour (ancienneté). M. Maitre (Jean-Charles), en remplacement de M. Jantroy (Gabriel-Jean-Marie), retraité.

2e tour (choix). M. Gourg (Yves-Edmond-Marie), en remplacement de M. Suraud (Jean-Baptiste), retraité.

3e tour (ancienneté). M. Chabaud (Jacques), en remplacement de M. Girard (Aimé-Charles), retraité.

1er tour (ancienneté). M. Krotoff (Paul-Robert), en remplacement de M. Japiot (François-Marie-Maurice), retraité.

2e tour (choix). M. Honecker (Alfred-Raymond), en remplacement de M. Cafflery (Roger-Maurice), retraité.

3e tour (ancienneté). M. Belbeze (Guy-Clément), en remplacement de M. Devos (François-René), retraité.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

Les adjudants-chefs:

MM. Vinson (Joseph).
Colleiloni (Jean-Noël-Paul).

Génie.

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

Au grade de colonel.

M. le lieutenant-colonel Malhomme (Clément-Jean-Joseph), en remplacement de M. Peltey, retraité.

Au grade de lieutenant-colonel.

Les chefs de bataillon:

M. Villard (Pierre-Raymond), en remplacement de M. Malhomme, promu.

M. de Lesquen du Plessis-Casso (Pierre-Marie-Gustave), en remplacement de M. Caudron, retraité.

Au grade de chef de bataillon.

Les capitaines:

1er tour (ancienneté. M. Cornuejols (Marcel-Armand-Georges), en remplacement de M. Brison, promu.

2e tour (choix). M. Dhuin (René-Georges-Léon), en remplacement de M. Villard, promu.

1er tour (ancienneté). M. Moustardier (Louis), en remplacement de M. de Lesquen du Plessis-Casso, promu.

2e tour (choix). M. Roy (Maurice-Fernand-Albert), en remplacement de M. Escande, retraité.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Isnard (Michel-Adrien-Marie), en remplacement de M. Cornuejols, promu.

2e tour (choix). M. Magadur (Henri), en remplacement de M. Dhuin, promu.

3e tour (ancienneté). M. Dufaur (Henri-Marie-Paul), en remplacement de M. Moustardier, promu.

1er tour (ancienneté). M. Gouygou (Pierre-Maurice), en remplacement de M. Roy, promu.

2e tour (choix). M. Lemeunier (Raymond-Ferdinand), en remplacement de M. Tremeau, promu.

3e tour (ancienneté). M. Fayal (Charles-Baptistin-Jacques), en remplacement de M. Sarramegna, promu.

1er tour (ancienneté). M. Ricard (André Alfred-Jean), en remplacement de M. Massebeuf, promu.

2e tour (choix). M. Callot (Julien-Edmond), en remplacement de M. Gayet, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Guerin (Albert-Roland), en remplacement de M. Marcillet, démissionnaire.

1er tour (ancienneté). M. Blanchard (Jean-Louis-Marie-Marcel), en remplacement de M. Blaclard, démissionnaire.

2e tour (choix). M. Delplanque (Jean), en remplacement de M. Lassale, démissionnaire.

3e tour (ancienneté). M. Chastan (Albert-Emile), en remplacement de M. Maquaire, démissionnaire.

1er tour (ancienneté). M. Marsac (Robert-Edmond-Yves), en remplacement de M. Delaunay, retraité.

2e tour (choix). M. Dupuis (Nelson-Roger), en remplacement de M. Joly, décédé.

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

Au grade de sous-lieutenant.

M. l'aspirant Galy (Jean-Alfred).

Service des bâtiments.

CADRE DES INGÉNIEURS

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

Au grade de colonel.

M. le lieutenant-colonel Bastide (Paul-Léon) (Organisation).

Au grade de lieutenant-colonel.

Les chefs de bataillon :

M. Miquelon (Jean-Marius-Michel), en remplacement de M. Bastide, promu.

M. Petit (Paul), en remplacement de M. Lemoniez, retraité.

M. Cances (Gaston-Jules), en remplacement de M. Algrain, retraité.

Au grade de chef de bataillon.

Les capitaines :

1er tour (ancienneté), M. Derion (Jean) (figurait au tableau d'avancement de 1946) en remplacement de M. Miquelon, promu.

2e tour (choix), M. Dheu (Pierre-Auguste), en remplacement de M. Petit, promu.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Au grade de capitaine.

1er tour (ancienneté), M. le lieutenant Dornseiff (Curt-Frédéric-Charles), en remplacement de M. Derion, promu.

CADRE DES ADJOINTS

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

Au grade de chef de bataillon.

M. le capitaine Jacquot (Jules-Antoine-Rodolphe), en remplacement de M. Boudot, retraité.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Au grade de sous-lieutenant.

M. l'aspirant Cholet (René).

M. l'adjudant-chef Laudebat (René-Pascal).

Service du matériel.

CADRE DES INGÉNIEURS

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Au grade de colonel.

M. le lieutenant-colonel Creissen (Jean-Auguste), en remplacement de M. Petit, retraité.

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

Au grade de chef de bataillon.

1er tour (ancienneté), M. le capitaine Massacrier (Raoul-Georges) (figurait au tableau d'avancement de 1946) en remplacement de M. Nicolas, promu.

CADRE DES ADJOINTS

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Au grade de sous-lieutenant.

M. l'adjudant-chef Desreumaux (Albert).

Transmissions.

Au grade de colonel.

Les lieutenants-colonels:

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

M. Miard (Marius-Paul), en remplacement de M. Bertrand (Gustave-Joseph-Marie), admis à la retraite.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. Poirot (Gaston-Marie-Joseph), en remplacement de M. Guérin (Jean-Maurice-Horace), promu.

Au grade de lieutenant-colonel.

Les chefs de bataillon:

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. Poumeyrol (Pierre-Antoine), en remplacement de M. Miard (Marius-Paul), promu.

M. Legrand (Jean-François-Magloire), en remplacement de M. Poirot (Gaston-Marie-Joseph), promu.

M. Dupont (Edouard-Philadelphe-Marie), en remplacement de M. Tessier (Jean-Eugène), admis à la retraite.

Au grade de chef de bataillon.

Les capitaines:

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

1er tour (ancienneté). M. Derosiaux (Louis-François-Benoît), e nremplacement de M. Maldidier (Jean-André), admis à la retraite.

2e tour (choix). M. Grellety-Bosviel (Pierre-Marc-Gaston), en remplacement de M. Buridan (Georges), admis à la retraite.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

1er tour (ancienneté). M. Taris (Jean-René), en remplacement de M. Dupont (Edouard-Philadelphe-Marie), promu.

2e tour (choix). M. Chevreau (Georges-Henri), en remplacement de M. Arnaud (Paul-Hugues-Stéphane), promu.

1er tour (ancienneté). M. Lebas (Pierre-Louis-Edouard), en remplacement de M. Legrand (Jean-François-Magloire), promu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Briandey (Jean-Marie-Joseph), en remplacement de M. Derosiaux (Louis-François-Benoît), promu.

2e tour (choix). M. Ploquin (Robert-Eugène), en remplacement de M. Grellety-Bosviel (Pierre-Marc-Gaston), promu.

3e tour (ancienneté). M. Michel (Jean-Eugène-Georges-Henri), en remplacement de M. Taris (Jean-René), promu.

1er tour (ancienneté). M. Meunier (Noël-Emile), en remplacement de M. Chevreau (Georges-Henri), promu.

2e tour (choix). M. Clémens (Albert-Jean-Philippe), en remplacement de M. Lebas (Pierre-Louis-Edouard), promu.

3e tour (ancienneté). M. de Broca (Henri-Marie-Joseph), en remplacement de M. Rousselet (André-Henri), démissionnaire.

1er tour (ancienneté). M. Boudaud (André-Alexandre-Clément-Auguste), en remplacement de M. Massenet (Philippe-Camille-Henri), démissionnaire.

2e tour (choix). M. Réant (Louis-Maurice-Lucien), en remplacement de M. Ameil (Georges-Louis-Maurice), démissionnaire.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. l'aspirant Le Corvaisier (Yves).

Corps du matériel.

CADRE DES INGÉNIEURS

Au grade de colonel.

Les lieutenants-colonels :

(Rang du 24 mars 1947.)

M. Chatelain (Pierre-Marie-Jean), en remplacement de M. Augereau, admis à la retraite.

(Rang du 25 mars 1947.)

M. Desormaux (Jean-Marie-Antonin-Ignace), en remplacement de M. Gandy, décédé.

M. Serrant (Yves-Marie), en remplacement de M. Le Troadec, promu.

Au grade de lieutenant-colonel.

Les commandants :

(Rang du 24 mars 1947.)

M. Toureille (Georges-David-Isaac), en remplacement de M. Chatelain, promu.

(Rang du 25 mars 1947.)

M. Dumas (Roger-Jean-Etienne), en remplacement de M. Desormeaux, promu.

Au grade de commandant.

(Rang du 25 mars 1947.)

Les capitaines :

(Ancienneté.) M. Gounand (Hugues-Albin), en remplacement de M. Toureille, promu.

(Choix). M. Lambert (Henri-Jules-Vincent), en remplacement de M. Dumas, promu.

(Ancienneté.) M. Obé (Henri-Louis-Charles-Marie), en remplacement de M. Carel, promu.

Au grade de capitaine.

(Rang du 25 mars 1947.)

Les lieutenants :

(Ancienneté.) M. Souchon (René-Clovis), inscrit au tableau d'avancement, en remplacement de M. Gounand, promu.

(Choix.) M. Carnoy (André), en remplacement de M. Lambert, promu.

Corps des adjoints administratifs.

Au grade de commandant.

(Rang du 25 mars 1947.)

Les capitaines :

M. Bernard (Antoine-Barthélemy), en remplacement de M. Pouyet, promu.

M. Cherrier (Albert), en remplacement de M. Reungoat, admis à la retraite.

Au grade de capitaine.

(Rang du 25 mars 1947.)

Les lieutenants :

1er tour (ancienneté). M. Imbert (Paul-Gabriel-Eugène), inscrit au tableau d'avancement, en remplacement de M. Bernard, promu.

2e tour (choix) M. Carlier (Clotaire-Lucien), en remplacement de M. Cherrier, promu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Rang du 25 mars 1947.)

M. l'aspirant Laurent (Eugène-Humbert).

Cadre des adjoints techniques.

Au grade de lieutenant-colonel.

Les commandants :

(Rang du 25 mars 1947.)

M. Lautier (Pierre-Lazare-André), en remplacement de M. de Saulces de Freycinet, admis à la retraite.

Au grade de commandant.

Les capitaines :

(Rang du 24 mars 1947.)

M. Guyon de Montlivault (Michel-Jacques-Marie-François-de-Paule), en remplacement de M. Vignaud, promu.

(Rang du 25 mars 1947.)

M. Robert (Louis-Joseph-Alexandre), en remplacement de M. Lautier, promu.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants :

(Rang du 24 mars 1947.)

1er tour (ancienneté). M. Guichard (Paul-Raoul), inscrit au tableau d'avancement, en remplacement de M. Quemener, promu.

2e tour (choix). M. Servais (Jean-Marie-Clément), en remplacement de M. Guyon de Montlivault, promu.

(Rang du 25 mars 1947.)

3e tour (choix). M. Camps (Joseph-Bernard), en remplacement de M. Metairie-François, admis dans la gendarmerie.

4e tour (choix). M. Chevalier (Camille-François-Désiré), en remplacement de M. Pistre, admis dans la gendarmerie.

1er tour (ancienneté). M. Couturier (Eugène-Paul-Marius), inscrit au tableau d'avancement, en remplacement de M. Sigogne, promu.

2e tour (choix). M. Roulhac de Rochebrune (Jacques-Ghislain-Louis-Marie), en remplacement de M. Robert, promu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Rang du 24 mars 1947.)

M. l'adjudant-chef Legrand (René-Georges).

Corps de l'armement.

A. — CORPS DES INGÉNIEURS MILITAIRES DES FABRICATIONS D'ARMEMENT

Au grade d'ingénieur en chef de 2e classe.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. l'ingénieur militaire principal Haitu (Fernand), en remplacement de M. Gablemar, promu.

Au grade d'ingénieur militaire principal.

Les ingénieurs militaires de 1re classe :

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

(Choix.) M. Michel (François), en remplacement de M. Lafarge, promu.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

(Ancienneté.) M. Bothe (Paul), en remplacement de M. de Montaignac de Chauvana, promu.

Au grade d'ingénieur militaire de 1re classe.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Les ingénieurs militaires de 2e classe :

(Choix.) M. Noir (Jean), en remplacement de M. Allard, promu.

(Ancienneté.) M. Miege (André), en remplacement de M. Pascal, promu.

B. — CORPS DES INGÉNIEURS DE TRAVAUX D'ARMEMENT

Au grade d'ingénieur en chef de travaux d'armement.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. l'ingénieur principal Trouillot (Léon), en remplacement de M. Letia, décédé.

Au grade d'ingénieur principal de travaux d'armement.

Les ingénieurs de 1re classe de travaux d'armement :

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

M. Mathias (Henri), en remplacement de M. Rousset, promu.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. Grenier (Gilbert), en remplacement de M. Kuntz, promu.

Au grade d'ingénieur de 1re classe de travaux d'armement.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. l'ingénieur de 2e classe Farreng (Raymond), en remplacement de M. Guillaumin, promu.

C. — CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES FABRICATIONS D'ARMEMENT

Au grade d'adjoint administratif de 1re classe.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

(Choix.) M. l'adjoint administratif de 2e classe Oury (Roger), en remplacement de M. Lair, promu.

Service de santé.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Au grade de médecin colonel.

Les médecins lieutenants-colonels :

M. Prevot (Joseph-Georges-Xavier-Vincent), en remplacement de M. Vermelin, retraité.

M. Tuaillon (Henri-Paul-Auguste), en remplacement de M. Vialatte, retraité.

M. Brouard (Maurice-Jules-Marie), en remplacement de M. Berges, retraité.

M. Boyrie (Jean-Louis-Pierre), en remplacement de M. Liegeois, promu.

Au grade de médecin lieutenant-colonel.

Les médecins commandants :

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

M. Berty (Jean-Antoine-Félix-Jacques-Guillaume), en remplacement de M. Castay, retraité.

M. Collin (Gaston-Aristide-Pierre-Célestin), en remplacement de M. Duflihol, retraité.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. Noaillac (Germain-Jean-Marie-André), en remplacement de M. Ginestet, retraité.

M. Jabot (Paul-Jean-Alexis), en remplacement de M. Siraudin, retraité.

M. Bierer (Maurice-Marc-Félix), en remplacement de M. Dalidet, retraité.

M. Carrif (Pierre-Eugène), en remplacement de M. Sarroste, retraité.

M. Wagner (Kilian-Joseph), en remplacement de M. Prevot, promu.

M. Brousses (André-Louis-Gaston), en remplacement de M. Tuaillon, promu.

M. Ehrhart (Jean-Marie-Alphonse-Georges-Xavier), en remplacement de M. Brouard, promu.

M. Silie (Maurice-Léon-Joseph), en remplacement de M. Boyrie, promu.

Au grade de médecin commandant.

Les médecins capitaines :

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

(Ancienneté.) M. Tisserand (Henri-Emile-Julien), en remplacement de M. Garnier, retraité.

(Choix.) M. Esparrac (Edmond-Aubin-Julien), en remplacement de M. Houpert, retraité.

(Ancienneté.) M. Laugier (Bernard-Yves-Louis-Marie), en remplacement de M. Berty, promu.

(Choix.) M. Bertier (Paul-Marc-Maurice), en remplacement de M. Collin, promu.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

(Ancienneté.) M. Gadars (Pierre-Marceau), en remplacement de M. Noaillac, promu.

(Choix.) M. Cazals (Maurice-Jean), en remplacement de M. Jahot, promu.

(Ancienneté.) M. Joutard (Henri-Jean-Joseph), en remplacement de Bierer, promu.

(Choix.) M. Vialle (Maurice-Louis), en remplacement de M. Carrin, promu.

(Ancienneté.) M. Dargein (Jean-Joseph-Philippe), en remplacement de M. Wagner, promu.

(Choix.) M. Cantegrit (Marcel-Bernard-Téophile-Marie), en remplacement de M. Brousses, promu.

(Ancienneté.) M. Cartier (Pierre-Etienne), en remplacement de M. Ehrhart, promu.

(Choix.) M. Merle (Joseph-Jean-Pierre), en remplacement de M. Silie, promu.

Au grade de médecin capitaine.

Les médecins lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Fauvy (Marcel-Emile), en remplacement de M. Arloing, retraité.

2e tour (choix). M. Aeberhardt (André-Auguste), en remplacement de M. David, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Bessière (Roger-Pépin-Félix-Marie), en remplacement de M. Renard, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Rossi (Sauveur), en remplacement de M. Huguier, retraité.

2e tour (choix). M. Moitel (Jean-François-Louis), en remplacement de M. Chambon, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Cornichet (Raymond), en remplacement de M. Deslangle, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Munier (Maurice-Henri-Louis), en remplacement de M. Tisserand, promu.

2e tour (choix). M. Morer (Paul-Louis-François), en remplacement de M. Esparrac, promu.

3e tour (ancienneté). M. Demarty (Raymond-Georges-Albert), en remplacement de M. Laugier, promu.

1er tour (ancienneté). M. Baixas (René-Paul-Pierre), en remplacement de M. Bertier, promu.

2e tour (choix). M. Reynaud (Raymond-Joffre-Albert-Georges), en remplacement de M. Cadars, promu.

3e tour (ancienneté). M. Chauvet (Roger-Léon), en remplacement de M. Cazals, promu.

1er tour (ancienneté). M. Humbert (Claude-Jean-René), en remplacement de M. Joutard, promu.

2e tour (choix). M. Sauzede (Albert-Casimir-François), en remplacement de M. Vialle, promu.

3e tour (ancienneté). M. Seigneuric (Célestin-Adolphe), en remplacement de M. Dargein, promu.

1er tour (ancienneté). M. Malaval (Lucien-Pierre-Jean), en remplacement de M. Cantegrit, promu.

2e tour (choix). M. Borromei (Fernand-Joseph-Félix), en remplacement de M. Cartier, promu.

3e tour (ancienneté). M. Thobie (Aristide-Jean), en remplacement de M. Merle, promu.

Au grade de pharmacien colonel.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. le pharmacien lieutenant-colonel Accoyer (Paul-Marie-André), en remplacement de M. Debord, retraité.

Au grade de pharmacien lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. le pharmacien commandant Bordes (Robert-Charles), en remplacement de M. Accoyer, promu.

Au grade de pharmacien commandant.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

(Ancienneté.) M. le pharmacien capitaine Gallant (Henry-Emmanuel), en remplacement de M. Bordes, promu.

Au grade de pharmacien capitaine.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Les pharmaciens lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Bouquenne (Pierre-Francisque-Louis), en remplacement de M. Gallant, promu.

2e tour (choix). M. Le Corroller (Pierre-Henri), organisation.

Au grade de lieutenant-colonel d'administration.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. le commandant d'administration Dujardin (Lucien-Georges), en remplacement de M. Martin, retraité.

Au grade de commandant d'administration.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Les capitaines d'administration:

M. Bouchiat (Henri), en remplacement de M. Auger, retraité.

M. Mouttet (Paul-André), en remplacement de M. Roux, retraité.

M. Nayrac (Célestin-Louis), en remplacement de M. Dujardin, promu.

Au grade de capitaine d'administration.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Les lieutenants d'administration:

1er tour (ancienneté). M. Meslet (Léon), en remplacement de M. Dupuis, retraité.

3e tour (choix). M. Lepourry (Léon-René), en remplacement de M. Bouchiat, promu.

3e tour (choix). M. Grangier (Louis-Aristide-Joseph), en remplacement de M. Mouttet, promu.

4e tour (choix). M. Fridblatt (Jean-Adonis-Joseph-Marie), en remplacement de M. Nayrac, promu.

Au grade de sous-lieutenant d'administration.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. l'adjudant-chef Warniez (Paul).

Service vétérinaire.

Au grade de vétérinaire lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. le vétérinaire commandant Soulie (Pierre-Albert) (organisation).

Au grade de vétérinaire commandant.

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

1er tour (ancienneté). M. le vétérinaire capitaine Mourot (André-Charles-Louis), en remplacement de M. Canouet, promu.

2e tour (choix). M. le vétérinaire capitaine Abadie (Pierre-Joseph-Marie), en remplacement de M. Gaubert, retraité.

Au grade de vétérinaire capitaine.

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

1er tour (ancienneté). M. le vétérinaire lieutenant Aujean (Marcel-André), en remplacement de M. Mourot, promu.

2e tour (choix). M. le vétérinaire lieutenant Birgi (Paul), en remplacement de M. Abadie, promu.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

3e tour (ancienneté). M. le vétérinaire lieutenant Rachou (André-Yves-Edouard), en remplacement de M. Train, retraité.

Intendance.

Armée « active ».

A. — Fonctionnaires

Sont promus:

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Au grade d'intendant militaire de 1re classe.

Les intendants militaires de 2e classe:

M. Charles (Jean-Yves-Marie-Emmanuel), en remplacement de M. Rousseau, retraité.

M. de Lacoste de Laval (Jacques-Marie-Aymard-Joseph), en remplacement de M. Londiche, retraité.

M. Bernard (Raymond-Julien-Jean-Lucien), en remplacement de M. Bresse, retraité.

Au grade d'intendant militaire de 2e classe.

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

Les intendants militaires de 3e classe:

M. Durand (Marcel-Louis), en remplacement de M. Maillet, promu.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. Madon (Emile), en remplacement de M. Charles, promu.

M. Laurent (René-Guillaume), en remplacement de M. de Lacoste de Laval, promu.

M. Saulier (Marcel-Justin-François), en remplacement de M. Bernard, promu.

Au grade d'intendant militaire de 3e classe.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Les intendants militaires adjoints:

M. Fournier (Pierre-Antoine-Louis), en remplacement de M. Durand, promu.

(Pour prendre rang du 1er avril 1947.)

M. Bourdiec (Antoine), en remplacement de M. Madon, promu.

M. Galand (Roger-Marcel-Julien), en remplacement de M. Laurent, promu.

M. Joseph-François (Marcel-René), en remplacement de M. Saulier, promu.

M. Thirion (André-Marie-Joseph-Paul), en remplacement de M. Teyssier, promu.

M. Berthollet (Louis-Charles), en remplacement de M. Perrat, promu.

M. Danthon (Marcel-Francisque), en remplacement de M. Marsat, promu.

M. Corbon (Raymond-Jules), en remplacement de M. Malbec, promu.

M. Lumalé (Henri), en remplacement de M. Bernard de Courville, promu.

M. Dondon (Louis-Adolphe), en remplacement de M. Prieur, promu.

M. Rigal (Robert-Jean), en remplacement de M. Beffeyte, promu.

M. Tillier (François-Raymond-Bernard), en remplacement de M. Cardus, promu.

M. Fabiani (Michel-André-Marcel-Ferdinand), en remplacement de M. Olivier, retraité.

M. Boutin (René-Hippolyte), en remplacement de M. Sigot, démissionnaire.

B. — Officiers d'administration

Sont promus:

Au grade de lieutenant-colonel d'administration.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. le commandant d'administration Gassiat (Jean), en remplacement de M. Marguet (Lucien), retraité.

Au grade de commandant d'administration.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Les capitaines d'administration:

M. Robic (Michel-Mathurin), en remplacement de M. Gassiat, promu.

M. Marquet (Jean-Alexis), en remplacement de M. Barjou, retraité.

Au grade de capitaine d'administration.

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

Les lieutenants d'administration:

1er tour (ancienneté). M. Imbert (André-Eugène), en remplacement de M. Robic, promu

2e tour (choix). M. Maitrepierre (Louis-Guy-Vital), en remplacement de M. Paggioli, retraité.

3e tour (choix). M. Gas (Henri-Marius), en remplacement de M. Potet, retraité.

4e tour (choix). M. Pascal (Henri-Marie), en remplacement de M. Sempé, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Lemoine (René-Jean-Auguste), en remplacement de M. Marquet, promu.

2e tour (choix). M. Troisvoisins (Emile-Honoré-Fabien), en remplacement de M. Lepage, décédé.

3e tour (choix). M. Plantecoste (Marcel), en remplacement de M. Lebreton, retraité.

4e tour (choix). M. Lautier (Roger-Jean), en remplacement de M. Alard, retraité.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

1er tour (ancienneté). M. Willingens (André), en remplacement de M. Serris, retraité.

2e tour (choix). M. Depigny (Raymond-Roger-Albert), en remplacement de M. Combes, retraité.

Au grade de sous-lieutenant d'administration

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. Fritz (Henri-Armand).

Chancellerie.

CADRE DES CHANCELIERS

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. le commandant Baude (Ernest-Jules), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Rameau (Joseph), retraité.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. le capitaine Florentin (Eric-Enée), en remplacement de M. le commandant Bourgeois (Albert), promu.

CADRE DES ADJOINTS DE CHANCELLERIE

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. le capitaine Mangieu (Gustave-Alphonse), en remplacement de M. le commandant Ajaccio (Louis), retraité.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

1er tour (ancienneté). M. le lieutenant Lestrat (Louis-René-Henri), en remplacement de M. le capitaine Croissant (Yves), promu.

2e tour (choix). M. le lieutenant Hebras (Adrien-Henri), en remplacement de M. le capitaine Gachot (Jean), retraité.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

3e tour (choix). M. le lieutenant Parisot (Pierre-Paul-Marcel), en remplacement de M. le capitaine Arnoux (Eugène), retraité.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. l'aspirant Léger (Jean-Roger).

M. l'adjudant-chef Bousquet (Ernest).

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES CORPS DE TROUPE

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. le commandant Colletin (Maurice-Louis-Auguste), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Gloria (Armand), retraité.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. le capitaine Hestin (Henri), en remplacement de M. le commandant Olive (Miguel), retraité.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

1er tour (ancienneté). M. le lieutenant Bourdin (Lucien-Constant), en remplacement de M. le capitaine Pietri (Auguste), retraité.

2e tour (choix). M. le lieutenant Martinez (André), en remplacement de M. le capitaine Rabiller (Gabriel), retraité.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

3e tour (choix). M. le lieutenant Chabannes (Louis-Emile), en remplacement de M. le capitaine Abentin (Joaquin), retraité.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. l'aspirant Moal (Joseph).

Corps des officiers des affaires militaires musulmanes.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. le commandant Bendaoud (Bendaoud), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Renisio (Amédée), retraité.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. le capitaine Bernard (Maurice-Eugène), en remplacement de M. le commandant Mansour, retraité.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

1er tour (ancienneté). M. le lieutenant Doyon (Yves-Eugène) (était inscrit au tableau de l'année 1946), en remplacement de M. le capitaine Petit (Alexis), promu.

2e tour (choix). M. le lieutenant Chazerans (Georges-Pierre-François-Gabriel), en remplacement de M. le capitaine Mazet (René), promu.

Recrutement. — Statistiques.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

1er tour (choix). M. le commandant Servais (René-Louis-Auguste), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Anne, retraité.

2e tour (choix). M. le commandant Coffre (Henri-Fernand), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Charpenet, retraité.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

1er tour (ancienneté). M. le capitaine Delattre (Marcel-Victor-Henri), en remplacement de M. le commandant Servais, promu.

2e tour (choix). M. le capitaine Friedel (Raymond), commandant à T. T., en remplacement de M. le commandant Coffre, promu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

1er tour (ancienneté). M. le lieutenant Vissac (Roger-Jean-Pierre-Joseph), en remplacement de M. le capitaine Hergault, retraité.

2e tour (choix). M. le lieutenant Elichegaray (Jean-Baptiste), en remplacement de M. le capitaine Chauve, retraité.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. l'adjudant-chef Biron (André-Jules-Eugène-Régis).

Justice militaire.

Au grade de colonel de justice militaire.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. le lieutenant-colonel Chauvel (Paul-Hughes-Armand-Marie), en remplacement de M. le colonel de justice militaire Piboul, retraité.

Au grade de lieutenant-colonel de justice militaire.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. le commandant de justice militaire Renault (Maurice-Emile-Roger), en remplacement de M. le lieutenant-colonel de justice militaire Vignol, retraité.

Au grade de commandant de justice militaire.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Les capitaines de justice militaire:

M. Gaffiot (Donat-Robert-Marie), en remplacement de M. le commandant de justice militaire Renault, promu.

M. Gardon (Gratien-Casimir-Emile), en remplacement de M. le commandant de justice militaire Rondreux, promu.

Au grade de commandant greffier.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. le capitaine greffier Martini (Ange-Dominique), en remplacement du commandant greffier Garrouste, retraité.

Au grade de capitaine greffier.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Les lieutenants greffiers:

M. Duffau (Romain-Marcel-Napoléon), en remplacement de M. le capitaine greffier Martini, promu.

M. Tartaud (René), en remplacement de M. le capitaine greffier Gerard, retraité.

TROUPES COLONIALES

ACTIVE

Infanterie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

M. le lieutenant-colonel Bourdet (Eugène-Jean-Baptiste), en remplacement de M. de Boissoudy, retraité.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Les lieutenants-colonels:

M. Bugeau (François), en remplacement de M. Bourdet, promu.

M. Lepeley (Paul-Ernest), en remplacement de M. Sergent, retraité.

M. Clere (Richard-Paul-André), en remplacement de M. Charnier, retraité.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

Les chefs de bataillon:

M. Le Hiress (Gaston-Pierre), en remplacement de M. Bourdet, promu.

M. Broyelle (Jean-Armand), en remplacement de M. Bugeau, promu.

M. Le Porz (Jean-Guénaël), en remplacement de M. Lepeley, promu.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Les chefs de bataillon:

M. Machefaux (Jean), en remplacement de M. Clere, promu.

M. Le Nuz (Léon-Marie), en remplacement de M. Arbanere, retraité.

M. Serieye (Louis-Pierre-Valentin-Charles), en remplacement de M. Le Gac, retraité.

M. Baud (François-Albert-Marie), en remplacement de M. Sayous, retraité.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

Les capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Gauduchon (Albert-Narcisse), en remplacement de M. Le Hiress, promu.

2e tour (choix). M. Fille-Lambie (Maurice-Pierre), en remplacement de M. Broyelle, promu.

1er tour (ancienneté). M. Pehaut (André-Bernard-Justin), en remplacement de M. Le Porz, promu.

2e tour (choix). M. Bourgeon (Marcel), en remplacement de M. Machefaux, promu.

1er tour (ancienneté). M. Courtial (Fernand-Joseph-Honoré), en remplacement de M. Le Nuz, promu.

2e tour (choix). M. Goudouneix (Serge-Louis-Marie), en remplacement de M. Serieye, promu.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Les capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Hingant de Saint-Maur (Jean-Gratien-Marie-Eugène), en remplacement de M. Baud, promu.

2e tour (choix). M. Gisserot (Jean-Léon-Louis), en remplacement de M. Dauriat, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Beyssen (Maurice), en remplacement de M. Planet, retraité.

2e tour (choix). M. Séré de Rivière (Henri-Marie-Charles-Antoine), en remplacement de M. Guého, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Mourgues (Maurice-Célestin), en remplacement de M. Martin, retraité.

2e tour (choix). M. Toulouse (Robert-Emile), en remplacement de M. Gentili, retraité.

2e tour (ancienneté). M. Guillon (Raymond-Fulbert-Delphin), en remplacement de M. Fave, retraité.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Bonny (Georges-Paul), en remplacement de M. Gauduchon, promu.

2e tour (choix). M. Delès (Auguste-Jean-Elie), en remplacement de M. Fille-Lambie, promu.

3e tour (ancienneté). M. Chardon (Henri-Francis-Edouard), en remplacement de M. Pehaut, promu.

1er tour (ancienneté). M. Jean (Roger), en remplacement de M. Bourgeon, promu.

2e tour (choix). M. Hubault (Jean-Pierre-Maurice), en remplacement de M. Courtial, promu.

3e tour (ancienneté). M. Culière (Louis-Joseph-Georges), en remplacement de M. Goudouneix, promu.

1er tour (ancienneté). M. Masse (Ferdinand-Alphonse-Gislain), en remplacement de M. Hingant de Saint-Maur, promu.

2e tour (choix). M. Montell (Pierre), en remplacement de M. Gisserot, promu.

3e tour (ancienneté). M. Fourche (Léon-Marcel), en remplacement de M. Beyssen, promu.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Giraud (Jacques-Charles-Eugène), en remplacement de M. Séré de Rivière, promu.

2e tour (choix). M. Mathieu (Henri-Albert), en remplacement de M. Mourgues, promu.

3e tour (ancienneté). M. Autrand (Gaston-Louis), en remplacement de M. Toulouse, promu.

1er tour (ancienneté). M. Le Douaron (Joseph-Pierre-Henri), en remplacement de M. Alteirac, retraité.

2e tour (choix). M. Roger (Jean-Jacques-Henri), en remplacement de M. Michel, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Peillard (Abel-Eugène), en remplacement de M. Audibert, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Legorgeu (Jean-Pierre-Théodore), en remplacement de M. Guely, retraité.

2e tour (choix). M. François (Claude-Gabriel), en remplacement de M. Tramon, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Girardot (Louis-Victor-Sylvain), en remplacement de M. Catherinet, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Adolf (Louis-Camille-Georges), en remplacement de M. Lebars, retraité.

2e tour (choix). M. Aerts (François-Edouard-Emile-Marie), en remplacement de M. Gonnet, retraité.

3e tour (ancienneté). M. du Port de Lorlol (Robert-Paul-Marie), en remplacement de M. Vittet, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Bague (Christian-Jean-Armand), en remplacement de M. Jacob de Nauroïs, retraité.

2e tour (choix). M. Bordet (Pierre-Henri-Jules), en remplacement de M. Bonnet, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Le Gall (Maurice-Emile), en remplacement de M. Pillet, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Brisbarre (Jean-Marcel), en remplacement de M. Thomas, retraité.

2e tour (choix). M. Muylaert (André-Henri-Odile), en remplacement de M. Argence, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Ghillebaert (Raymond-Gérard-Camil), en remplacement de M. Piétri, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Davril (Xavier-Jean), en remplacement de M. Capdeville, retraité.

2e tour (choix). M. Landais (Charles-Armand), en remplacement de M. Geollot, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Videment (Michel-Louis-Marie-Joseph), en remplacement de M. Bousin, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Gillot (Jacques-Christian-Alexandre), en remplacement de M. Renoux, retraité.

2e tour (choix). M. Bley (Maurice), en remplacement de M. Lhommède, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Pape (Maurice-Roger-Olivier), en remplacement de M. Fourquet, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Lavezzari (Guy-Marie-Henri), en remplacement de M. Thoer, retraité.

2e tour (choix). M. Etienne (Jean-Octave-Camille), en remplacement de M. Coadou, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Guibert (Raymond-Frédéric-Emile), en remplacement de Surun, décédé.

1er tour (ancienneté). M. Simon (Jean-Lucien), en remplacement de M. Sarthe, retraité.

2e tour (choix). M. Goupil (Robert-René-Albert), en remplacement de M. Picholle, décédé.

3e tour (ancienneté). M. Fons (Paul), en remplacement de M. Lataste, décédé.

1er tour (ancienneté). M. d'Ussel (Jean-Fidèle-Marie-Roland), en remplacement de M. Chatain, retraité.

2e tour (choix). M. Carisey (Gilbert-Christian-Léon), en remplacement de M. David, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Bousquet (René-Victor-Alexandre), en remplacement de M. Beaumardier, décédé.

1er tour (ancienneté). M. Rolet (Pierre-Léon-Achille), en remplacement de M. Muller, retraité.

2e tour (choix). M. Farges (Henri-Félix-Bernard), en remplacement de M. Vedeau, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Navarro (Antoine-Aimé), en remplacement de M. Rival, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Borvon (Eusèbe-François), en remplacement de M. Dols, décédé.

2e tour (choix). M. Tellie (Paul-Emile-François), en remplacement de M. Marin, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Madin (Robert-Paul-Edouard), en remplacement de M. Glory, retraité.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

M. l'adjudant-chef Camon (Robert-Henri).

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Les aspirants:

MM. Brossillon (Emile-Gaston-Marcel).
Organini (Louis).

M. l'adjudant Le Goff (Maurice).

Au grade de capitaine sénégalais.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. le lieutenant sénégalais Mamadou Sidibe, en remplacement de M. Thomas Koffi, retraité.

Au grade de lieutenant sénégalais.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. le sous-lieutenant sénégalais Zimbe Yacoro.

Au grade de sous-lieutenant sénégalais.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Les aspirants sénégalais:

MM. Bala Kourouma (Paul).
Moussa Sanon.

Artillerie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. le lieutenant-colonel Valantin (Louis-Marie-Henri), en remplacement de M. Girolami, promu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

M. le chef d'escadron Lennuyeux (Marcel-Jean), en remplacement de M. Valantin, promu.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. le chef d'escadron Glain (Jean-Robert-André), en remplacement de M. Le Prince, retraité.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

Les capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Kurtz (Marie-Joseph-Antoine), en remplacement de M. Lennuyeux, promu.

2e tour (choix). M. Gœury (Robert-Edmond), en remplacement de M. Glain, promu.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Les capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Pasquier (Kléber-Marius), en remplacement de M. Breton, retraité.

2e tour (choix). M. Guedes (Maurice-Paul-André), en remplacement de M. Dusseris, retraité.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Bourgeois (Pierre-Georges), en remplacement de M. Kurtz, promu.

2e tour (choix). M. Bettwy (François), en remplacement de M. Cœury, promu.

3e tour (ancienneté). M. de Courson de La Villeneuve (Jean-Armand-René-Arthur), en remplacement de M. Pasquier, promu.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Delaloy (Charles-François-Henri), en remplacement de M. Guedes, promu.

2e tour (choix). M. Romette (Charles-Marie-Antoine), en remplacement de M. Chereil de Larivière, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Rancon (Joseph-Jules-Marius), en remplacement de M. Cheve, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Vincent (Paul-Louis-Joseph), en remplacement de M. Bernard, retraité.

2e tour (choix). M. Klepper (Guy-Marie), en remplacement de M. Mutel, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Deckers (Alphonse-Christian-Antoine-Marie), en remplacement de M. Tetelin, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Dujardin (Arthur-Elie-François-Henri), en remplacement de M. Mahe, retraité.

2e tour (choix). M. Cazeneuve (Hildebert-Joseph), en remplacement de M. Coureaud, décédé.

3e tour (ancienneté). M. Gabard (Lucien-Ludovic - Achille), en remplacement de M. Crouzy, décédé.

1er tour (ancienneté). M. Lefèvre (Jean-Gustave-Jacques), en remplacement de M. Pares, décédé.

2e tour (choix). M. Noël (René-Roger-Eugène), en remplacement de M. Bertrand, décédé.

3e tour (ancienneté). M. Guichard (Pierre-Fernand-Louis), en remplacement de M. Hutric, décédé.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.

Les adjudants-chefs:

MM. Hortet (André-Gustave-Auguste).
Dichamp (Paul-Léopold-Augustin).

Médecins.

Au grade de médecin colonel.

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

M. le médecin lieutenant-colonel Moreau (Paul-Georges), en remplacement de M. Assali, retraité.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. le médecin lieutenant-colonel Muraine (Guy-Marie-Didier), en remplacement de M. Basset, retraité.

Au grade de médecin lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

M. le médecin commandant Orsini (Marcel-Louis-Théodore), en remplacement de M. Moreau, promu.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Les médecins commandants:

M. Galy (Pierre-Paul-Auguste), en remplacement de M. Muraine, promu.

M. Raymond (Jean-Edouard-Roger), en remplacement de M. Hasle, retraité.

M. Gonnet (Claude-Lucien), en remplacement de M. Buquet, retraité.

Au grade de médecin commandant.

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

Les médecins capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Perro (Yves-Jean), en remplacement de M. Orsini, promu.

2e tour (choix). M. Lansade (René-Marie), en remplacement de M. Galy, promu.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Les médecins capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Machelidon (Pierre-Alfred), en remplacement de M. Raymond, promu.

2e tour (choix). M. Chiozza (Paul-Jean-Marie-Claude), en remplacement de M. Gonnet, promu.

1er tour (ancienneté). M. Bonavita (Jacques-Antoine), en remplacement de M. Duron, retraité.

2e tour (choix). M. Ouary (Paul-Daniel-Yves), en remplacement de M. Gaillard, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Gourmelen (Maurice-Louis-Gabriel), en remplacement de M. Laquieze, retraité.

2e tour (choix). M. Hericord (Jean-Henri), en remplacement de M. Le Flem, décédé.

1er tour (ancienneté). M. Lemoine (Charles-Georges), en remplacement de M. Nouaille-Degorge, décédé.

2e tour (choix). M. Brusq (Paul-François-Jean), en remplacement de M. Martin, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Denaclara (François), en remplacement de M. Marie, décédé.

2e tour (choix). M. Miossec (Paul-Gabriel-Antoine), en remplacement de M. Ristorcelli, décédé.

1er tour (ancienneté). M. Duthil (Jean-Gabriel), en remplacement de M. Carel, retraité.

2e tour (choix). M. Ragusin (Antoine-Sauveur-Edmond), en remplacement de M. Lageat, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Jacques (André-Pierre-Léon), en remplacement de M. Boufler, décédé.

2e tour (choix). M. Chassain (Jean-Léon-Yves), en remplacement de M. Broband, décédé.

1er tour (ancienneté). M. Ferran (André-Georges), en remplacement de M. Gourmelon, retraité.

2e tour (choix). M. Merle (Fernand-Julien-René), en remplacement de M. Coste, décédé.

1er tour (ancienneté). M. Dessort (André-Paul-Jean), en remplacement de M. Cluzet, retraité.

2e tour (choix). M. Rozières (Jean-Marie), en remplacement de M. Rouquet, décédé.

1er tour (ancienneté). M. Magne (Roger-Alphonse), en remplacement de M. Gaugier, retraité.

2e tour (choix). M. Mole (Henri-Jules-Jean), en remplacement de M. Germain, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Tricottet (Maurice-Romain), en remplacement de M. Maria, retraité.

2e tour (choix). M. Koerber (Alfred-Robert), en remplacement de M. La Balme, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Revault (Paul), en remplacement de M. Baille, retraité.

2e tour (choix). M. Prost (Pierre-Jean), en remplacement de M. Mozet, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Cochard (Albert-Joseph-Marie), en remplacement de M. Tredille, retraité.

2e tour (choix). M. Sergent (Pierre-Joseph-Marie), en remplacement de M. Larraud, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Roussel (Pierre-Marie), en remplacement de M. Gaignaire, retraité.

2e tour (choix). M. Benderitter (Jean-Eugène-Charles), en remplacement de M. Chabrelie, décédé.

1er tour (ancienneté). M. Lumaret (Roland), en remplacement de M. Alain, décédé.

2e tour (choix). M. Roncin (Paul-Jean-Gustave), en remplacement de M. Cremona, décédé.

1er tour (ancienneté). M. Arne (Georges-Henri), en remplacement de M. Le Bourhis, décédé.

2e tour (choix). M. Kerguelen (Jean-Louis-François-Marie), en remplacement de M. Alaize, décédé.

1er tour (ancienneté). M. Guevellou (Jean-René-Célestin), en remplacement de M. Dubroca, décédé.

2e tour (choix). M. Cyssau (Marcel-Achille-Germain-Raphaël), en remplacement de M. Lesconnec, décédé.

1er tour (ancienneté). M. Levy (Victor-Guy-Marie), en remplacement de M. Foubert, décédé.

2e tour (choix). M. Goerger (Fernand-Marie-Auguste), en remplacement de M. Fraimbault, décédé.

1er tour (ancienneté). M. Caussain (Jean-Joseph-Albert), en remplacement de M. Minec, décédé.

2e tour (choix). M. Aleonard (Jean-Joseph-Louis), en remplacement de M. Ribo, décédé.

1er tour (ancienneté). M. Robert (Alfred), en remplacement de M. Rouquet, décédé.

2e tour (choix). M. Abadie (Gustave-André), en remplacement de M. Berny, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Goudin (Maurice-Emile-Valentin-Jean), en remplacement de M. Brunati, retraité.

2e tour (choix). M. Casile (Marius-Antoine-Mathieu), en remplacement de M. Lamy, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Boussier (Gabriel-Marie-Joseph), en remplacement de M. Gaudard, retraité.

2e tour (choix). M. Chabeuf (Maurice-Hubert-Pierre), en remplacement de M. Dumas, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Pelon (Robert-Guy), en remplacement de M. Comte, retraité.

2e tour (choix). M. Courdurier (Jean-Barthélémy-Eugène), en remplacement de M. Escudier, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Couriel (Eugène-Joseph-Marie), en remplacement de M. Charot, retraité.

2e tour (choix). M. Lauret (Louis-Paul-Pierre-François), en remplacement de M. Gerbinis, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Brunies (Yvan-Jean-Marie), en remplacement de M. Charenton, retraité.

2e tour (choix). M. Brun (Roger-Louis), en remplacement de M. Jolly, retraité.

Au grade de médecin capitaine.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Les médecins lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Corolleur (Guy-Gabriel) (figure au tableau d'avancement de 1947), en remplacement de M. Rerro, promu.

2e tour (choix). M. Conjeaud (Jean), en remplacement de M. Lansade, promu.

3e tour (ancienneté). M. Negre (Roland-Patrix), en remplacement de M. Machelidon, promu.

1er tour (ancienneté). M. Poque (Henri-Madelin), en remplacement de M. Chiozza, promu.

2e tour (choix). M. Rousset (Pierre-Jean), en remplacement de M. Bonavita, promu.

3e tour (ancienneté). M. Costevec (Albéric-Emile) figure au tableau d'avancement de 1947), en remplacement de M. Ouary (P.), promu.

1er tour (ancienneté). M. Roux (Jacques-Alexandre-Jean-Louis), en remplacement de M. Gourmelen, promu.

2e tour (choix). M. Chartres (André-Marie-Auguste), en remplacement de M. Hericord, promu.

3e tour (ancienneté). M. Rainaut (Jean-Louis-Georges), en remplacement de M. Lemoine, promu.

1er tour (ancienneté). M. Vola (Jean-Louis), en remplacement de M. Brusq, promu.

2e tour (choix). M. Rostaing (Georges-Maxime), en remplacement de M. Denaclara, promu.

3e tour (ancienneté). M. Tapon (Pierre), en remplacement de M. Miossec, promu.

1er tour (ancienneté). M. Viale (Marcel), en remplacement de M. Duthil, promu.

2e tour (choix). M. Garin (Louis), en remplacement de M. Ragusin, promu.

3e tour (ancienneté). M. Michel (Louis-Théodore), en remplacement de M. Jacques, promu.

1er tour (ancienneté). M. Noël (Etienne-Marie), en remplacement de M. Chassain, promu.

2e tour (choix). M. Lamou (Pierre-Georges), en remplacement de M. Ferrand, promu.

3e tour (ancienneté). M. Mattei (François), en remplacement de M. Merle, promu.

1er tour (ancienncté). M. Bry (Camille-Albert), en remplacement de M. Dessort, promu.

2e tour (choix). M. Fer (Daniel-Roger), en remplacement de M. Rozières, promu

3e tour (ancienneté). M. Scholl (Rodolphe), en remplacement de M. Magne, promu.

1er tour (ancienneté). M. Mindren (Georges), en remplacement de M. Mole, promu.

2e tour (choix). M. Gremont (Théophile), en remplacement de M. Tricottet, promu.

3e tour (ancienneté). M. Salles (Pierre-Etienne), en remplacement de M. Koerber, promu.

1er tour (ancienneté). M. Cancel (Noël-Gabriel), en remplacement de M. Revault, promu.

2e tour (choix). M. Villa (Théodore), en remplacement de M. Prost, promu.

3e tour (ancienneté). M. Peyre (Roger), en remplacement de M. Cochard, promu.

1er tour (ancienneté). M. Labusquière (René), en remplacement de M. Sergent, promu.

2e tour (choix). M. Pfister (Robert), en remplacement de M. Roussel, promu.

3e tour (ancienneté). M. Merliot (Jean), en remplacement de M. Benderitter, promu.

1er tour (ancienneté). M. Bourlaud (Jacques), en remplacement de M. Lumaret, promu.

2e tour (choix). M. Demarchi (Jean-Louis-Albert-Georges), en remplacement de M. Roncin, promu.

3e tour (ancienneté). M. Brygoo (Edouard), en remplacement de M. Arne, promu.

1er tour (ancienneté). M. Bonel (Louis-François), en remplacement de M. Kerguelen, promu.

2e tour (choix). M. Perrot (Marcel-Lucien), en remplacement de M. Guevellou, promu.

3e tour (ancienneté). M. Gomer (Maurice-Pierre), en remplacement de M. Cyssau, promu.

1er tour (ancienneté). M. Piganiol (Guy), en remplacement de M. Lévy, promu.

2e tour (choix). M. d'Haussy (Roger-Ramon), en remplacement de M. Goerger, promu.

3e tour (ancienneté). M. Soubiron (Maurice-Bertrand), en remplacement de M. Caussain, promu.

1er tour (ancienneté). M. Hervé (Maurice), en remplacement de M. Aleonard, promu.

2e tour (choix). M. Caille (Jean-Charles), en remplacement de M. Robert, promu.

3e tour (ancienneté). M. Beyrand (Pierre), en remplacement de M. Abadie, promu.

Au grade d'officier de santé militaire malgache de 1re classe.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. l'officier de santé militaire malgache de 2e classe Ramiara (André).

SERVICES GENERAUX ET PARTICULIERS DE L'ARMEE

Service de santé.

A. — PHARMACIENS

Au grade de pharmacien lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. le pharmacien commandant Trenous (Jean-René), en remplacement de M. Clech, décédé.

Au grade de pharmacien capitaine.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Les pharmaciens lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Merland (René), en remplacement de M. Servant, retraité.

2e tour (choix). M. Philibert (Henri-Joseph-Georges), en remplacement de M. Prigent, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Bouquet (Armand-Henri), en remplacement de M. Mus, retraité.

B. — OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Au grade de commandant d'administration.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. le capitaine d'administration Coudret (Marcel-Paul), en remplacement de M. Pinot, retraité.

Au grade de capitaine d'administration.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Les lieutenants d'administration:

1er tour (ancienneté). M. Lhomme (Daniel-Pierre), en remplacement de M. Coudret, promu.

2e tour (choix). M. Ferrie (Gustave-François-Ernest), en remplacement de M. Luccioni, retraité.

Au grade de sous-lieutenant d'administration.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. l'aspirant d'administration Lasne (Jean).

Intendance.

A. — FONCTIONNAIRES

Au grade d'intendant militaire de 1re classe.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. l'intendant militaire de 2e classe Besse (Jean-Louis-Henri), en remplacement de M. Sudre, retraité.

Au grade d'intendant militaire de 2e classe.

M. l'intendant militaire de 3e classe Berthon (René-Jean), en remplacement de M. Besse, promu.

Au grade d'intendant militaire de 3e classe.

Les intendants militaires adjoints:

M. Rondot (Gilbert-Joseph), en remplacement de M. Berthon, promu.

M. d'Esposito (Jean-François), en remplacement de M. Angoustures, retraité.

M. Silvestri (Louis), en remplacement de M. Bonnevay, retraité.

M. Queney (Georges-Paul-Louis), en remplacement de M. Guenee, retraité.

B. — OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Au grade de commandant d'administration.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. le capitaine d'administration Jolie (Jean), en remplacement de M. Letroublon, retraité.

Au grade de capitaine d'administration.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Les lieutenants d'administration:

1er tour (ancienneté). M. Bedos (Adrien) (figure au tableau d'avancement de 1947), en remplacement de M. Jolie, promu.

2e tour (choix). M. Aveline (Guy-Paul), en remplacement de M. Loriau, retraité.

Au grade de sous-lieutenant d'administration.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. l'aspirant Ragot (Gaston-Léon).

Services administratifs des corps de troupe.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. le commandant Cochinard (Léon-Auguste), en remplacement de M. Fortier, retraité.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Carcel (Albert), en remplacement de M. Tribout, retraité.

2e tour (choix). M. Boidec (Henri-Léonce), en remplacement de M. Pons, retraité.

Chancellerie.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. le commandant Dacheux (Albert-Désiré-Marius), en remplacement de M. Boisson, retraité.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Les adjudants-chefs:

MM. Pommier (Adrien).

Sidony (Raoul-Emmanuel-Justinien).

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

TECHNIQUES

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. le commandant Samson (Charles-Edouard), en remplacement de M. Coudrais, retraité.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Les capitaines:

M. Le Gloannic (Bernard-Vincent-Marie-Aimé), en remplacement de M. Samson, promu.

M. Queffeulou (Claude), en remplacement de M. Telsseire, retraité.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

1er tour (ancienneté). M. Fèvre (Roger-Marcel), en remplacement de M. Le Gloannic, promu.

2e tour (choix). M. Vix (André-Pierre-Sébastien), en remplacement de M. Queffeulou, promu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. l'aspirant Martinez (Jean), armurier.

M. l'adjudant-chef Monjaud (Léon-Baptiste), télégraphiste.

Art. 2. — Les officiers en non-activité par suppression d'emploi ou licenciement de corps auxquels pourrait s'appliquer le premier alinéa de l'article 7 de la loi du 19 mai 1834 sont maintenus dans cette position par application des dispositions de l'article 12 de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946.

Art. 3. — Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 mars 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la guerre,
PAUL COSTE-FLORET.

Décret portant promotions (armée de terre).

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 avril 1947; page 3374, 1re colonne, Service du matériel des transmissions, Cadre des adjoints, au lieu de: « Lissilour (Pierre-Théodore),...; Berchon de Fontaine (Guy-Joseph-Antoine) », lire: « Lissillour (Pierre-Théodore),...; Berchon de Fontaine-Goubert (Guy-Joseph-Antoine) ».

Report de crédits au titre des legs et donations.

Par arrêté du 21 avril 1947, un crédit de 292.478 F a été annulé au titre du chapitre 54 du budget des armées (Section III: Guerre): « Emploi de fonds provenant de legs ou de donations », de l'exercice 1946.

Un crédit de même montant est ouvert au titre du chapitre 604 du budget de la guerre: « Emploi de fonds provenant de legs ou de donations », de l'exercice 1947.

Changement d'arme (armée de terre).

Le ministre de la guerre,

Vu la loi du 8 janvier 1925 sur l'organisation des cadres des réserves de l'armée de terre;

Vu l'acte dit loi du 27 juillet 1940 relatif à la forme des actes administratifs individuels;

Vu l'arrêté du 28 janvier 1947 oprtant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — Le sous-lieutenant de réserve de l'arme de l'infanterie métropolitaine ci-après désigné est admis dans l'arme du train avec son grade et son ancienneté de grade, pour compter du jour du présent arrêté:

M. Lambert (Henri).

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 avril 1947.

Le chef du cabinet militaire,
LAMURE.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 avril 1947, page 3440, 1re colonne:

VI. — Dans le corps du matériel (subdivision « artillerie ». — Cadre des ingénieurs).

Infanterie.

Après Sous-lieutenant, mettre: « M. Demoulin (Guy-Jean-Marie) ».

Corps du matériel (subdivision « artillerie ». Cadre des adjoints techniques).

Capitaines.

Au lieu de: « Chaludet », lire: « Chanudet ».

Sous-lieutenants.

Au lieu de: « Edard de La Plante », lire: « Edard de Laplante ».

VII. — Dans le corps du matériel (subdivision « artillerie ». — Cadre des adjoints techniques).

Lieutenants.

Au lieu de: « Maysonave », lire: « Maysonnave ».

Corps du matériel (subdivision « artillerie ». Cadre des adjoints administratifs).

Sous-lieutenants.

Au lieu de: « Sarrazin-Charrue », lire: « Sarrazin-Charue ». (Le reste sans changement.)

Service de l'intendance.

Le ministre de la guerre,

Vu l'article 3 de la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers;

Vu l'article 34 de la loi des pensions du 30 décembre 1913;

Vu le décret du 21 février 1946 réglant la situation des personnels placés sous l'autorité du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes;

Vu l'arrêté du 5 septembre 1945 plaçant l'intéressé hors cadres au titre du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes;

Vu la lettre n° 17422 P. Ch. 1 en date du 18 novembre 1946 du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes remettant l'intéressé à la disposition du département de la guerre;

Vu l'arrêté du 28 janvier 1947 portant délégation de signature du ministre de la guerre,

Arrête:

Art. 1er. — M. le lieutenant-colonel d'administration du service de l'intendance Le Cars (Philippe-Eugène), placé dans la position hors cadres en mission, au titre du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes, est replacé dans les cadres à la date du 15 décembre 1946.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 avril 1947.

Pour le ministre de la guerre
et par délégation:
Le directeur du cabinet militaire,
Gl ROBERT ASTIER DE VILLATTE.

Le ministre de la guerre,

Vu l'article 3 de la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers;

Vu l'article 34 de la loi des pensions du 30 décembre 1913;

Vu le décret du 21 février 1946 réglant la situation des personnels placés sous l'autorité du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes;

Vu l'arrêté du 5 septembre 1945 plaçant l'intéressé hors cadres au titre du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes;

Vu la lettre n° 2132/SAM/CH en date du 20 mars 1947 du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes, remettant l'intéressé à la disposition du département de la guerre à dater du 1er avril 1947;

Vu l'arrêté du 28 janvier 1947 portant délégation de signature du ministre de la guerre,

Arrête:

Art. 1er. — M. l'intendant militaire de 1re classe Bosc (Yvon-Gaston-Nicolas), placé dans la position hors cadres en mission, au titre du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes, est replacé dans les cadres à la date du 1er avril 1947.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 avril 1947.

Pour le ministre de la guerre
et par délégation:
Le directeur du cabinet militaire,
Gl ROBERT ASTIER DE VILLATTE.

Position hors cadres.

SERVICE DES TRANSMISSIONS

Le ministre de la guerre,

Vu l'article 16 de la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers;

Vu l'article 34 de la loi des pensions du 30 décembre 1913;

Vu l'article 6 de l'ordonnance du 9 octobre 1945;

Vu l'article 5 du décret du 27 novembre 1946;

Vu l'arrêté du 12 février 1947 portant admission de l'intéressé à l'école nationale d'administration;

Vu l'arrêté du 28 janvier 1947 portant délégation de signature du ministre de la guerre,

Arrête:

Art. 1er. — M. le sous-lieutenant des transmissions Leclerc (Jacques), est placé hors cadres en mission, à compter du 1er février 1947, en qualité d'élève à l'école nationale d'administration.

Art. 2. — La rémunération de cet officier, qui supportera les retenues légales sur la solde d'activité qui lui serait allouée s'il était dans les cadres, sera imputée au budget de la présidence du conseil (école nationale d'administration), à compter du 1er février 1947.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 avril 1947.

Pour le ministre de la guerre
et par délégation:
Le directeur du cabinet militaire,
Gl ROBERT ASTIER DE VILLATTE.

CORPS DE SANTÉ

Le ministre de la guerre et le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'article 16 de la loi du 14 avril 1832 sur l'avancement dans l'armée;

Vu l'article 34 de la loi du 30 décembre 1913 sur les pensions;

Vu l'arrêté du 28 janvier 1947 portant délégation de signature du ministre de la guerre,

Arrêtent:

Art. 1er. — M. le médecin capitaine de l'armée active Cler (Jean-François) est placé hors cadre en service détaché au titre du ministère de l'éducation nationale, à compter du 1er mars 1947.

Art. 2. — La rémunération de cet officier, qui supportera les retenues légales sur la solde d'activité qui lui serait allouée s'il était dans les cadres, sera imputée, à compter du 1er mars 1947, au budget du ministère de l'éducation nationale.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 avril 1947.

Pour le ministre de la guerre
et par délégation:
Le directeur du cabinet militaire,
Gl ROBERT ASTIER DE VILLATTE.

Le minisre de l'éducation nationale,
M.-E. NAEGELEN.

Service de santé.

Le ministre de la guerre,

Vu l'article 3 de la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers;

Vu l'article 34 de la loi des pensions du 30 décembre 1913;

Vu le décret du 21 février 1946 réglant la situation des personnels placés sous l'autorité du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes;

Vu l'arrêté du 5 septembre 1945 plaçant l'intéressé hors cadres au titre du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes;

Vu la lettre en date du 22 mars 1947 du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes, remettant l'intéressé à la disposition du département de la guerre à compter du 1er mai 1947;

Vu l'arrêté du 28 janvier 1947 portant délégation de signature du ministre de la guerre,

Arrête:

Art. 1er. — M. le médecin capitaine Tisserand (Henri-Emile-Julien), placé dans la position hors cadres en mission, au titre du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes, est replacé dans les cadres à la date du 1er mai 1947.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 avril 1947.

Pour le ministre de la guerre
et par délégation:
Le directeur du cabinet militaire,
Gl ROBERT ASTIER DE VILLATTE.

Nomination de correcteurs et d'examinateurs d'admission à l'école polytechnique.

Le ministre de la guerre,

Vu le décret n° 47-256 du 7 février 1947 fixant la répartition des attributions en matière de défense nationale;

Vu le décret du 4 octobre 1930 portant règlement sur l'organisation de l'école polytechnique;

Vu l'avis émis par le conseil de perfectionnement de l'école polytechnique dans sa séance du 29 mars 1947,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés correcteurs titulaires et correcteurs suppléants des compositions pour l'admission à l'école polytechnique en 1947, pour les matières suivantes:

Mathématiques (1re composition).. — Correcteur titulaire: M. Loiseau; correcteur suppléant: M. Dollon.

Mathématiques (2e composition). — Correcteur titulaire: M. Courtand; correcteur suppléant: M. Couchet.

Epure de géométrie. — Correcteur titulaire: M. Ville; correcteur suppléant: M. Ferrieu.

Calcul. — Correcteur titulaire: M. Keromen; correcteur suppléant: M. Fayet.

Physique. — Correcteur titulaire: M. Marchand; correcteur suppléant: M. Gorodetzky.

Chimie. — Correcteur titulaire: M. Ollive; correcteur suppléant: M. Testut.

Dessin graphique. — Correcteur titulaire: M. Emanaud; correcteur suppléant: M. Bernanose.

Dessin d'imitation. — Correcteur titulaire: M. Jean-Julien; correcteur suppléant: M. Jean Bonnier.

Première composition française. — Correcteurs titulaires: MM. Lebailly, Maugis; correcteur suppléant: M. Logié.

Deuxième composition française. — Correcteurs titulaires: MM. Van Daele, Vial; correcteur suppléant: M. Cauet.

Langue allemande. — Correcteur titulaire: M. Bouchez; correcteur suppléant: M. Mersiol.

Langue anglaise. — Correcteur titulaire: M. Novion; correcteur suppléant: M. Nigot.

Langue italienne. — Correcteur titulaire: M. Camugli.

Langue espagnole. — Correcteur titulaire: M. Collet.

Art. 2. — M. Novion est nommé président du jury des correcteurs de langues vivantes.

Art. 3. — M. Thiry (René), professeur à la faculté des sciences de Marseille, est maintenu dans les fonctions d'examinateur d'admission pour les mathématiques à l'école polytechnique pendant la période triennale 1947-1948-1949.

Art. 4. — Sont nommés examinateurs suppléants d'admission à l'école polytechnique en 1947:

MM. Courtand (Marcel) (mathématiques).
Ville (Jean) (mathématiques).
Sherer (Maurice) (physique).
Paris (René) (chimie).

Art. 5. — Le directeur du génie au ministère de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 avril 1947.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet militaire,
GI ASTIER DE VILLATTE.

Homologation, à titre posthume, au titre des Forces françaises combattantes de l'intérieur (personnel féminin).

Le ministre de la guerre,

Vu le décret n° 74 du 16 décembre 1941 portant organisation du corps des volontaires françaises, modifié par le décret du 17 juin 1942;

Vu le décret n° 366 du 25 juillet 1942 fixant les règles d'intégration aux Forces françaises combattantes du personnel des territoires occupés par l'ennemi ou soumis à l'autorité du gouvernement de Vichy et l'instruction d'application n° AFAT/427/CAB fixant les règles d'intégration dans l'armée de terre des personnels féminins engagés sous le signe du décret n° 366 du 25 juillet 1942;

Vu le décret du 11 janvier 1944 portant création de formations féminines militaires auxiliaires;

Vu le décret du 26 avril 1944 relatif aux effectifs, aux conditions d'avancement et au régime de solde et de traitement des personnels des formations militaires féminines auxiliaires de l'armée de terre,

Arrête:

Art. 1er. — Sont homologuées à titre posthume:

RESEAU ALLIANCE

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Mengel (Marie-Thérèse), Renou (Gaby).

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)
Andreu (Louise).

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Dutech (Lucie).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Amable (Henriette).
Augustin (Edith).
Barnet (Lucienne).
Battu (Christiane).
Brouillet (Marguerite.)
Cardineau (Suzanne).
Chereau (Dorothée).
Chireix (Suzanne).
Coindeau (Yvonne).
Coudol (Alice).
Cmonin (Marceline).
Gillet (Marie).
Grimpel (Marguerite).
Halbart (Gabrielle).
Job (Marguerite).
Le Bacquet (Marie-Jeanne).
Lefèvre (Raymonde).
Legros (Yvette).
Lemedioni (Marcelle).
Lenève (Raymonde).
Machtou (Clara).
Maistre (Jeanne).
Pauchard (Simone).
Pezard (Augustine).
Premel (Marguerite).
Regnier (Hélène).
Sauvageot (Anne).
Simottel (Amélie).
Storck (Resa).
Tillet (Marie-Clémence).

RESEAUX EVASION

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Barre de Saint-Venant (Pauline).

Au grade de sous-lieutenant

(Pour prendre rang du 1er février 1942.)
Bricout (Coralie).

(Pour prendre rang du 1er mars 1942.)
Ronsin (Anne).

(Pour prendre rang du 1er avril 1942.)
Lecomte (Marguerite).

(Pour prendre rang du 1er août 1942.)
Marquaille (Berthe).

(Pour prendre rang du 1er avril 1943.)
Gaffet (Odette), Peltier (Marie).

(Pour prendre rang du 1er mai 1943.)
Weil (Elise).

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)
Lemort (Berangère).

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
Laino (Constance), Onimus (Fernande), Verhulst (Odile).

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
Azimon (Eulalie), Michelis (Madeleine).

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Labrousse (Madeleine).

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Sagnet (Blanche).

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Coupa (Louise), Morelle (Renée), Rouillon (Germaine).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Alexandre (Marthe).
Beauvais (Marguerite).
Beauvais (Renée).
Betbeder-Matibet (Marie).
Blanc (Clotilde).
Bocq (Josette).
Bouchard (Charlotte).
Bouteloupt (Magdeleine).
Cavalier (Marguerite).
Charlot (Lucienne).
Delsol (Françoise).
Dezothez (Jeanne).
Dufort (Berthe).
Debertrand (Marguerite).
Gobert (Marie-Thérèse).
Havet (Francine).
Henaff (Marie-Anne).
Jardin (Claudine).
Jardin (Léa).
Jardin (Marie-Louise).
Kirmann (Agnès).
Kricq (Suzanne).
Labarthe (Ernestine).
Labarthe (Georgette).
Labussiere (Joséphine).
Le Cazannet (Marie).
Leplat (Marguerite).
Mondet (Fernande).
Perrot (Jeanne).
Pieters (Marcelle).
Piguet (Emilie).
Ployart (Valentine).
Riou (Joséphine).
Roulier (Gabrielle).
Stassart (Louise).
Thierry-Mieg (Marcelle).
Tilly (Alexandrine).
Usandizaga (Françoise).
Warme (Gabrielle).

RESEAU ANDROMEDE

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Genis (Jeanne).

RESEAU B. O. A.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Jeampierre (Renée).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Levy-Pois (Ginette), Salle (Lucette).

RESEAU BRUTUS

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Boissard (Jeanne), Plessis (Simone).

RESEAU CENTURIE

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Lamoureux (Marguerite).

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Lasalle (Marie), Obolensky (Vera).

RESEAU CAHORS ASTURIES

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)
Real (Germaine).

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
Collet (Constance).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Gorjux (Yvonne), Huard (Simone), Mauge (Marie), Van Pee (Léa).

RESEAU DARIUS

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Au grade de sous-lieutenant.

Cayet (Georgette), Morin (Suzanne).

(*Supplément.*)

RESEAU GALLIA

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)

Guilhem-Lacombe (Annie).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Achainte (Victoria), Bernheim (Rose-Germaine, Vigreux (Berthe).

RESEAU GOELETTE

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)

Martin (Jacqueline).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Friquet (Geneviève), Grangean (Gabrielle).

RESEAU PHRATRIE

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Reversade-Sabrier (Suzanne).

RESEAU S. A. P. R. 2

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Gaillard (Blanche).

RESEAU TURMA-VENGEANCE

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)

Pigeaud (Colette).

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 avril 1947.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet militaire,
Gl ROBERT ASTIER DE VILLATTE.

Mise hors cadre (mission) d'officiers d'active mis à la disposition du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes.

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 avril 1947:

Page 3815, 3e colonne, Infanterie, Chefs de bataillon, au lieu de: « M. Ligier de La Plade (Jean-François - Marie - Gilbert - Eric) », lire: « M. Ligier de La Prade (Jean-François-Marie-Gilbert-Eric) ».

Page 3816, 2e colonne, Artillerie, Chefs d'escadron, au lieu de: « M. Leinekugel-Lecoq (Maxime) », lire: « M. Leinekugel-le-Cocq (Maxime) »; 3e colonne, Génie, Capitaines, au lieu de: « Rousch (Jean-Eric) », lire: « Bousch (Jean-Eric) ».

Personnels civils extérieurs.

Par arrêté en date du 29 mars 1947, les commis administratifs dont les noms suivent sont nommés vérificateurs de taxes titulaires au service de la liquidation ministérielle des transports à Paris, à compter du 1er janvier 1946:

Mme Rosenberg (Germaine), Mlles Marthey (Angèle), Nicolas (Germaine), Mitjaville (Paulette).

Par arrêté en date du 16 avril 1947, puis après avis de la commission de réintégration, M. Pineau (Léopold), ex-commis administratif de la 3e région, est réintégré dans ses fonctions, à compter du jour de sa radiation des contrôles jusqu'à la date de sa limite d'âge.

Par arrêté en date du 16 avril 1947, est annulé, sur la demande de l'intéressé, l'arrêté du 13 novembre 1946 (*Journal officiel* du 21 novembre 1946) réintégrant dans ses fonctions M. Tourigny (Ernest), aide-commis administratif de l'ex-18e région.

Admission à l'honorariat.

EX-CADRE SPÉCIAL DU SERVICE D'ÉTAT-MAJOR

Réserve.

Par décision du 22 avril 1947 et par application de l'article 23 de la loi du 8 janvier 1925 sur l'organisation des cadres des réserves de l'armée de terre, est placé dans la position d'officier honoraire:

Avec le grade de capitaine honoraire.

M. Voisin (Jean-Baptiste-Jules-Fleury), capitaine de réserve rayé des cadres.

TRAIN

Par décision du 10 avril 1947, prise en application de l'article 23 de la loi du 8 janvier 1925, les officiers de réserve ci-après désignés sont admis à la position d'officier honoraire, à compter du jour de leur radiation des cadres:

Avec le grade de colonel de réserve honoraire.

MM. Cler (Pierre-Henri).
Gauthier (Gaston).

Avec le grade de lieutenant-colonel de réserve honoraire.

M. Piketty (Alexandre-Eugène).

Avec le grade de chef d'escadron de réserve honoraire.

MM. Alterman (Robert).
Baguenier-Desormeaux (Henri-Marie).
Bouclier (Henri-Gustave).
Bourguet (Jean-Auguste-Frédéric).
Chaperon (Jean-Elie-Rimain-Louis).
Commartin (Henri-Léon).
Corbeau (Auguste-Hippolyte-Antoine).
Dammann (Albert-Raymond).
Delloue (Maxime-Frédéric-Henri-Joseph).
Duclos (Jean-Marie).
Fabrega (Marcelin-Victor-Ernest).
Croos (Alfred-Jean-Alphonse-Joseph).
Guerin (Edouard-Ferdinand).
Le Boucher d'Herouville (Marie-Henry-Louis-François-Xavier).
Mathon (Louis-César).
Mielle (Georges-Gustave).
Papillon (Oswald-Honoré-Marcel).
Ramel (Georges-Louis-Auguste).
Ravel (Jean-Marie-Paul).
Romieu (Augustin-Roch).
Seillier (Marcel-Alexandre).
Servent (Pierre).
Souriau (Raoul-Marcel-Félix).
Tadeoni (César-André).
Thevenin (Camille-Paul-Louis-André).
Thiellement (Gilbert-Paul-Marie).

Avec le grade de capitaine de réserve honoraire.

MM. Allemes (Emmanuel-Gabriel-Albert).
Arnaud (François-Hector).
Aubanel (Jules-Louis-Auguste).
Audureau (Henri-Gustave-Armand).
Baraduc (Pierre-Armand).
Barre (Adolphe-Hermann-Henri).
Battesti (Michel).
de La Biche (Hilaire-Marie-Henri).
Bigarel (Ali-Marcel).
Billotte (Louis-Marie).
Billy (René-Victor-Félix).
Bizet (Léon-Eugène).
Bocquentin (Marcel-Emile).
Bocquillon (Paul-Marcel-André).
Boesse (Bernard-Fortuné-Albert).
Boudet (Adrien).
MM. Brissot (Louis-Armand).
Bruzon (Jean-Marie).
Camu (Henri).
Cheyssial (Raymond-Léopold).
Cheysson (Jacques-André-Marie).
Cognard (Hippolyte).
Colin (Marie-Paul-Albert).
Condeau (René-Marie-André).
Croixmarie (René).
Dachn (Jean-Charles-Frédéric).
Delaballe (Charles).
Decriem (Marcel-Henri-Florimond).
Dietz (Johann).
Dolbeau (Hubert-Marc).
Donneve (André-Louis-Bertrand).
Duperrier (Pierre-Georges).
Fabre (René-François-Jean-Baptiste).
Falcon de Longevialle (Marie-Augustin-André).
de Fayolle (Armand-Marie-Alain).
Fleury (André-Paul).
Florent (Lucien-Pol).
Fropo (Maurice - Jean - Augustin - Théophile).
Genin (Marcel).
Germain (Henri-Marie-François-Georges).
Germain (Marcel-Léopold-Michel).
Germain (Georges-Maurice).
de Grave (Michel-Marie-Pierre-Henri).
Grellou (Raymond-Henri-Etienne)
Grima (Edmond-Auguste-Anatole).
Guillermain (Jean-Baptiste-Robert-Marie-Alexandre).
Hygonnet (Jean-Marius-Henri).
Imbert (Denis-Auguste-Martial).
Jacquesson (Jean-Louis).
de Joly (Robert).
Jorez (Victor-Auguste-Armand).
Jourde (Emile-Louis).
Karrer (Marcel-Charles-Marie).
Lager (Pierre-Emile).
Lamarche (Raymond-Louis).
Lamoureux (Jacques-Julien-Lucien).
Ledain (Maurice-Ernest).
Le Desert (Maurice-Robert-Charles).
Le Deuff (Hyacinthe-Théophile).
Levy (Alexandre).
Louvet (Emile-Jules).
Mabille (Edmond-Jean).
Malapert (Jean-Alban-Louis-Pierre).
Maquaire (Augustin-Hippolyte).
Maraval (Gabriel-Marie-Joseph-Henri).
Marigny (Marcel - Gabriel - Gaston René-Louis).
Mary (Simon).
Maufront (Henri-Maxime-Auguste).
Mauger (Adolphe-Gabriel).
Maury (Léon-Evariste-Pierre).
de Meaux (Guillaume).
Mercier (Henri-Fernand).
Mesure (Raoul-Charles).
Mohr (Ludger-Henri-Raoul).
Mongin (Roger-Georges-Edouard).
Mugler (Emile-Charles).
Mugnier (Anatole).
Osdoit (Adrien-Emile-Charles-Henri).
Pansard (Louis-Eugène).
Peissi (Pierre-Casimir-Joseph).
Perrin (Marcel-Jean-François).
Perrin de Boislaville (Charles-Joseph-Marie-Raoul).
Pionchon (Claude-Joseph).
Poron (René-Emmanuel).
Renet (Marcel).
Ricateau (Marcel-Auguste-Adolphe).
Riche (Alain-René-Daniel).
Robert (Jean).
Rodier (Louis-Albert-Ange-Camille).
Roussel (Ange-Joseph-Médar).
Roux (René-Pierre-Joseph).
Salmon (Georges-Arsène).
Saudubray (François-Eugène).
Schaller (Maurice-Albert).
Stalin (Georges-Félix).
Thibaud (Alexandre-Benoist).
Thouvignon (Lucien-Robert-Jean-René).
Tilorier (André-Paul).
Tschupp (Jean-Marie-Edmond).
de Vandière de Vitrac (Jacques).
Villaume (Charles-Léon).
Villemur (Gaston-Charles).
Vitrey (Alphonse-Justin).
Vollhardt (Pierre-Rodolphe).

Avec le grade de lieutenant de réserve honoraire.

MM. Arnaud (Joseph).
Barret (Maurice-Alfred).
Battesti (Augustin).

(*Supplément.* — **Fin.**)

MM. Beaudeau (Gaston-Alfred-Elie).
Beauquis (Julien-Joseph).
Belicard (Jean).
Boussuat (Léon-Victor).
Boyer (Eugène-Antoine).
Caplan (Louis-Georges-Marie-André).
Chappey (Marcel-Frédéric-Clément).
Fabiani (Antoine-François).
Filippi (Augustin).
Flayol (Aimé-Jules-Marius).
Garde (Agmard).
Gouin (Marcel-Maurice).
Gromolard (Henri-Jean).
Guillaume (Robert-Georges-Henri).
Idatte (Edmond-Charles-Alphonse).
Kroupine (Valérien).
Labalette (Albert-Louis-Ernest-Pierre).
Laurent (Marie-Just-Adrien).
Leblanc (Louis).
Malet (Georges-Arthur-Paul).
Marcot (Jacques-Alfred).
Panier (Jean-Raymond-Lucile).
Panneller (Charles-Hector).
Perney (Gérald-Henri-Pierre).
Poizat (Marcel-Alexandre-Jean).
Proust (Octave).
Pupat (Pierre-Antoine-Joseph).
Robert (Louis-Léon).
Roger (Gaston-Gabriel).
Rombi (Auguste-André).
Rubinstenn (Antoine-Isaac).
Salone (Jacques-Charles-Germain).
Sourdis (Pierre-Edouard).
Sirouve (Vadime).
Vive (Edouard-Auguste).

Avec le grade de sous-lieutenant de réserve honoraire.

MM. Bollard (Charles-Elie-Alfred).
Bos (Luc-Xavier).
Cardosso-Bonard (Charles).
Davy (Henri-Jean-Marie-Désiré).
Mangoni (Antoine).
Pithois (Paul-Marie-Pierre).
Santarelli (Charles).
Taton (Robert).
Thevenieau (André-Jean-Etienne).

Radiation des contrôles de l'école spéciale militaire.

Le sergent Arnaud, du 31e B. C. P., admis au concours spécial de Saint-Cyr, promotion 1946, est, sur sa demande, rayé des contrôles de sa promotion et perd, de ce fait, son titre de saint-cyrien.

Le contrat spécial souscrit au titre de l'école spéciale militaire par l'intéressé sera résilié.

Médaille d'honneur des épidémies.

Par décision du 29 avril 1947, prise en application du décret du 15 avril 1892 et de l'arrêté du 27 du même mois, la médaille d'honneur des épidémies en bronze a été décernée aux personnes ci-après désignées:

M. Beguin (René), médecin capitaine d'active, ex-sanitaire au stalag III-B.

Mme Caumon (Marie-Thérèse), médecin sous-lieutenant P. F. A. T. de la C. T. T. 51.

Mlle Bru (Jeanne), infirmière P. F. A. T. à la 8e région militaire.

Mme Vuillemenot (Cécile), infirmière P. F. A. T. des troupes françaises d'Extrême-Orient.

Mlle de Graet (Blanche), infirmière-major S. S. B. M. à l'hôpital complémentaire Saint-Charles, à Chauny, en 1939-1940.

Mme Caselles (Maria), infirmière P. F. A. T. à l'hôpital militaire Maillot, à Alger.

Mme Venneugues (Fernande), auxiliaire médicale à l'hôpital militaire Maillot, à Alger.

M. Kaddour ben Mohamed ben Ahmed, mle 4506, de la 11e S. I. M., à l'hôpital militaire de Rabat.

M. El Tayebi ben Er Reddad ben El Hay Mohamed, mle 6828, de la 11e S. I. M., à l'hôpital militaire de Rabat.

M. Freysseline (Guy), soldat de 2e classe à la 12e S. I. M., à l'hôpital militaire Louis-Vaillard, à Tunis.

M. Lespiat (Victorin-Antoine), ex-soldat à la 6e S. I. M., en 1916 (hôpital central d'armée de Bar-le-Duc).

M. Mulot (Georges), ex-prisonnier de guerre « sanitaire ».

MINISTÈRE DES FINANCES

Règlement des réquisitions ennemies en Tunisie.

Le ministre des affaires étrangères et le ministre des finances,

Vu le décret du 31 mai 1862 portant règlement sur la comptabilité publique, ensemble les textes qui l'ont modifié;

Vu le décret-loi du 25 août 1940 prescrivant l'ouverture dans les écritures du Trésor d'un compte spécial destiné à l'inscription des dépenses résultant de l'occupation allemande;

Vu l'article 7 de l'ordonnance du 9 août 1944 édictant le rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire de la France continentale,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le résident général de France en Tunisie est désigné comme ordonnateur secondaire pour assurer le règlement dans le territoire de la régence, au titre du compte spécial n° 15801: « Frais entraînés par l'occupation allemande », des réquisitions effectuées au profit de l'ennemi, sur « titres » délivrés par les autorités administratives françaises ou tunisiennes qualifiées. Il pourra déléguer sa signature à un haut fonctionnaire de l'administration du protectorat spécialement habilité à cet effet.

Art. 2. — Le règlement des réquisitions en cause sera effectué dans les conditions prévues, pour la métropole, par les circulaires du ministre des finances (service central des réquisitions allemandes).

Art. 3. — Le directeur du service Afrique-Levant au ministère des affaires étrangères et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 avril 1947.

Pour le ministre des finances
et par délégation:
Le chef du cabinet,
ANTOINE BANSILLON.

Pour le ministre des affaires étrangères
et par délégation:
L'ambassadeur de France, secrétaire général du ministère des affaires étrangères,
P. CLAUVEL.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

Baisse du prix du sucre.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 mars 1947: page 2313, 2e colonne, article 4, au lieu de: « 50 F pour les livraisons de 26 à 50 quintaux », lire: « 54 F pour les livraisons de 26 à 50 quintaux ».

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Office national interprofessionnel des céréales.

Le ministre de l'agriculture et le ministre de l'intérieur,

Vu l'article 20 du décret-loi du 18 avril 1939 fixant le régime des matériels de guerre, armes et munitions;

Vu les articles 18 et suivants du décret du 14 août 1939 relatif à l'application des articles 2, 5, 7, 8, 15, 16, 17, 18, 20, 22 et 23 du décret-loi du 18 avril 1939 susvisé,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont autorisés à porter, dans l'exercice ou à l'occasion de leurs fonctions, les armes des 1re (§§ 1er et 2), 4e et 6e catégories:

MM. Theate (Pierre-Léon), chef de bureau;
Fauchon (Pierre), commis auxiliaire du cadre;
Le Losiec (Eugène), auxiliaire de bureau,

à l'agence comptable de l'office national interprofessionnel des céréales.

Art. 2. — Peuvent être autorisés à porter, dans l'exercice ou à l'occasion de leurs fonctions, des armes de 1re (§§ 1er et 2), 4e ou 6e catégorie, les agents de l'office national interprofessionnel des céréales exerçant les fonctions de régisseurs régionaux, de chef de section comptable des services régionaux ou de régisseurs départementaux.

Art. 2. — Les agents de l'office national interprofessionnel des céréales autorisés à porter une arme dans les conditions fixées à l'article 2 ci-dessus devront être munis d'une attestation nominative se référant au présent arrêté, délivrée par le directeur général de l'office national interprofessionnel des céréales.

Cette attestation devra être visée par le préfet du département où les intéressés exercent leurs fonctions.

Art. 4 — Le directeur général de la sûreté nationale, le directeur général de l'office national interprofessionnel des céréales et les préfets sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 12 avril 1947.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur adjoint du cabinet,
R. LYON.

Le ministre de l'intérieur,
ÉDOUARD DEPREUX.

Nomination de l'inspecteur interdépartemental des corps de sapeurs-pompiers forestiers des départements des Landes, de la Gironde et de Lot-et-Garonne.

Le ministre de l'intérieur et le ministre de l'agriculture,

Vu le décret n° 47-539 du 25 mars 1947 sur l'organisation de la lutte contre l'incendie et notamment contre l'incendie des forêts dans les départements des Landes, de la Gironde et de Lot-et-Garonne,

Arrêtent:

Article unique. — M. Saldou (Lucien-Paul), commandant le corps de sapeurs-pompiers de Bordeaux, inspecteur départemental des services de secours et d'incendie du département de la Gironde, est nommé inspecteur interdépartemental des corps de sapeurs-pompiers forestiers des départements des Landes, de la Gironde et de Lot-et-Garonne.

Fait à Paris, le 19 avril 1947.

Le ministre de l'agriculture,
TANGUY PRIGENT,

Le ministre de l'intérieur,
ÉDOUARD DEPREUX.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Composition d'un jury d'admission définitive.

Par arrêté en date du 3 avril 1947, la composition du jury spécial des épreuves d'admission définitive du concours pour le recrutement de secrétaires d'administration rédacteurs, ouvertes les 28 et 30 avril 1947 aux secrétaires d'administration stagiaires, nommés en cette qualité à l'administration centrale à compter du 16 mars 1946, est fixée ainsi qu'il suit:

Président.

M. Plouvier (Michel), directeur de l'administration générale ou son remplaçant.

Assesseurs.

M. Sidet (Edmond), administrateur civil de 2e classe à la direction de l'enseignement du second degré.

M. Tiibel (Louis), administrateur civil de 2e classe à la direction générale de l'éducation physique et des sports.

Secrétaire.

M. Bourjac (Georges), administrateur civil de 3e classe à la direction de l'administration générale.

Approbation d'une délibération du conseil de l'université de Grenoble conférant le titre de « docteur honoris causa » à des savants étrangers.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret du 26 juin 1918 relatif au titre de docteur *honoris causa*;

Vu la délibération du conseil de l'université de Grenoble en date du 21 janvier 1947,

Arrête:

Art. 1er. — Est approuvée la délibération susvisée du conseil de l'université de Grenoble conférant le titre de docteur *honoris causa* à:

MM. Maurice Lugeon, professeur à l'université de Lausanne.
Paul Harsin, professeur à l'université de Liége.
Bora Milojevic, professeur à l'université de Belgrade.
Burckardt, ministre de Suisse à Paris.

Art. 2. — Le recteur de l'académie de Grenoble est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 14 avril 1947.

M.-E. NAEGELEN.

Payement par les collectivités locales d'indemnités aux fonctionnaires de l'enseignement du second degré.

Le ministre de l'intérieur, le ministre de l'éducation nationale et le ministre des finances,

Vu le décret du 7 janvier 1899 relatif à la comptabilité des collèges communaux;

Vu la loi du 27 juillet 1919 portant organisation des cours municipaux;

Vu l'ordonnance du 17 mai 1945 relative aux services publics des départements et communes et de leurs établissements publics,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les collectivités locales sont autorisées à attribuer une indemnité aux fonctionnaires de l'enseignement du second degré assurant en sus de leur service normal un service d'enseignement ou de surveillance dont elles supportent tout ou partie de la charge. Ces indemnités seront calculées d'après le tarif des indemnités pour travaux supplémentaires en vigueur dans le cadre auquel appartiennent les personnels intéressés.

Art. 2. — La rétribution allouée par les villes aux agents spéciaux fonctionnaires des collèges, sera fixée dans la limite d'un taux maximum annuel de 15.000 F.

Art. 3. — Les délibérations portant attribution des indemnités énumérées aux articles ci-dessus devront, dans chaque cas, être approuvées par l'autorité qui règle le budget.

Art. 4. — Les préfets sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui aura effet du 1er janvier 1945.

Fait à Paris, le 11 avril 1947.

Le ministre de l'éducation nationale
M.-E. NAEGELEN.

Le ministre de l'intérieur,
ÉDOUARD DEPREUX.

Pour le ministre des finances
et par délégation:
Le chef de cabinet,
ANTOINE BANSILLON.

Composition de la section permanente du comité consultatif d'hygiène scolaire et universitaire.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret no 45-2081 du 8 septembre 1945 instituant un comité consultatif de l'hygiène scolaire et universitaire, et notamment son article 7;

Vu le décret no 46-2470 du 6 novembre 1946 complétant le décret du 8 septembre 1945;

Vu la proposition du comité consultatif d'hygiène scolaire et universitaire en date du 4 février 1947;

Vu les propositions du ministre de la santé publique et de la population en date du 21 mars 1947,

Arrête:

Art. 1er. — La section permanente du comité consultatif d'hygiène sociale et universitaire comprend, outre le président et le secrétaire du comité:

En tant que membres désignés par le ministre de l'éducation nationale.

Le directeur de l'enseignement supérieur ou son représentant.
Le directeur de l'enseignement du second degré ou son représentant.
Le directeur de l'enseignement du premier degré ou son représentant.
Le directeur de l'enseignement technique ou son représentant.

En tant que membres désignés par le ministre de la santé publique et de la population.

M. le docteur Pierre Levi, sous-directeur de l'enfance.
M. le professeur Debré, professeur de clinique de la deuxième enfance à la faculté de médecine de Paris, ou son suppléant: Mlle le docteur Danzig, chef de bureau de la protection maternelle et infantile à la sous-direction de l'enfance.
M. le professeur Etienne Bernard, professeur de clinique de la tuberculose à la faculté de médecine de Paris, ou son suppléant: M. le docteur Pecquignot, chef du bureau de la tuberculose à la direction de l'hygiène sociale.
M. le docteur Heuyer, médecin des hôpitaux de Paris, ou son suppléant: M. le docteur Le Guillant, chargé de mission, conseiller technique pour l'enfance déficiente et en danger moral à la sous-direction de l'enfance.

En tant que membres désignés par le comité.

MM. les docteur Baller et Cayla.
MM. Seneze et Vignaud.

Art. 2. — Le directeur de l'hygiène scolaire et universitaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 avril 1947.

M.-E. NAEGELEN.

Commission académique chargée de classer les candidatures aux postes de médecins examinateurs dans les établissements d'enseignement du second degré et d'enseignement technique.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté du 20 novembre 1945 portant organisation provisoire du contrôle médical dans les établissements publics d'enseignement du second degré;

Vu l'arrêté du 26 janvier 1946 étendant les dispositions de l'arrêté susvisé à certains établissements relevant de la direction de l'enseignement technique,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 4 de l'arrêté du 20 novembre 1945 susvisé est modifié comme suit:

« Les candidatures aux fonctions de médecins examinateurs sont classées par une commission académique d'hygiène scolaire pour l'enseignement du second degré et l'enseignement technique, qui siège auprès du recteur, et dont les membres sont:

« Un médecin inspecteur général de l'hygiène scolaire et universitaire.

« Le médecin inspecteur régional de l'hygiène scolaire et universitaire.

« L'inspecteur divisionnaire de la santé ou son représentant.

« L'inspecteur principal de l'enseignement technique.

« Les inspecteurs d'académie des départements intéressés.

« Un représentant du conseil régional de l'ordre des médecins.

« Un représentant de chacun des conseils départementaux de l'ordre des médecins du ressort de l'académie.

« Trois professeurs ou professeurs adjoints de la faculté de médecine désignés par le recteur en raison de leur compétence en matière d'hygiène, de pédiatrie ou de médecine scolaire.

« Deux chefs d'établissements d'enseignement du second degré comportant un internat (un de garçons, un de filles), un chef d'établissement d'enseignement technique comportant un internat et un directeur d'école d'art désignés par le recteur.

« Un représentant du syndicat de médecins du département chef-lieu d'académie.

« Un représentant de la fédération nationale de l'éducation nationale.

« Un représentant des associations de parents d'élèves désigné par le recteur.

« Pour l'académie de Paris, la commission comprendra, en outre, un médecin représentant le comité national de défense contre la tuberculose.

« La commission se réunit sur convocation du recteur. Elle est présidée par l'inspecteur général de l'hygiène scolaire et universitaire; s'il est impossible à celui-ci de participer à ses travaux, le président est désigné par le recteur ».

Art. 2. — Le directeur de l'hygiène scolaire et universitaire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 17 avril 1947.

M.-E. NAEGELEN.

Programmes des lycées et collèges.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté du 15 septembre 1945, modifié par l'arrêté du 13 juillet 1946;

Le conseil de l'enseignement du second degré entendu dans sa séance du 13 mars 1947,

Arrête:

Art. 1er. — Les programmes des établissements d'enseignement du second degré, an-

nexés aux arrêtés susvisés, sont modifiés pour les disciplines suivantes:

Français: classes de sixième, cinquième, quatrième, troisième, seconde et première.

Mathématiques: classes de sixième, quatrième, troisième, seconde, première et mathématiques.

Histoire: classe de troisième.

Sciences physiques: classes de philosophie, mathématiques et sciences expérimentales

Sciences naturelles: classes de sixième et quatrième.

Les nouveaux programmes applicables sont ceux qui figurent en annexe du présent arrêté, qui entrera en vigueur au 1er octobre 1947.

Art. 2. — Le directeur de l'enseignement du second degré est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 avril 1947.

M.-E. NAEGELEN.

NOTA. — En raison de leur étendue, ces programmes ne peuvent être publiés au *Journal officiel*. Ils paraîtront au *Bulletin officiel* de l'éducation nationale n° 18 du 1er mai 1947. Prière de s'adresser au *Bulletin officiel*, 13, rue de l'Odéon, Paris (6e).

Création de cours professionnels obligatoires.

Par arrêté en date du 21 avril 1947, la création de cours professionnels obligatoires a été reconnue nécessaire dans la commune d'Aire-sur-Adour (Landes).

Approbation d'une délibération du conseil de l'université de Lyon conférant le titre de docteur « honoris causa ».

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret du 26 juin 1918 relatif au titre de docteur *honoris causa*;

Vu les délibérations du conseil de l'université de Lyon en date des 13 janvier et 29 mars 1947,

Arrête:

Art. 1er. — Est approuvée la délibération susvisée du conseil de l'université de Lyon conférant le titre de docteur *honoris causa* à M. Jefferson Caffery, ambassadeur des Etats-Unis à Paris.

Art. 2. — Le recteur de l'académie de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 avril 1947

M.-E. NAEGELEN.

Liste des universités dans lesquelles pourront être subies, en 1947, les épreuves de langue arabe, de langue russe et de langue portugaise au baccalauréat.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret du 7 août 1927, article 1er,

Arrête:

Article unique. — Les épreuves de langue arabe, russe et portugaise au baccalauréat de l'enseignement secondaire pourront être subies pour les sessions de 1947, dans les universités ci-après désignées:

Langue arabe. — Aix-Marseille, Alger, Bordeaux, Lyon, Paris, Toulouse.

Langue russe. — Aix-Marseille, Alger, Bordeaux, Clermont, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris, Rennes, Strasbourg, Toulouse.

Langue portugaise. — Aix-Marseille, Bordeaux, Montpellier, Paris, Poitiers, Rennes, Toulouse.

Fait à Paris, le 23 avril 1947.

M.-E. NAEGELEN

Commission interministérielle de l'enseignement français à l'étranger.

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 avril 1947: page 3856, 3e colonne, au lieu de: « M. Jonn », lire: « M. Joxe, conseiller d'Etat, directeur général des relations culturelles, président ».

Communes tenues d'organiser un centre médico-scolaire.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 avril 1947:

Page 3118, 1re colonne, 16e ligne, au lieu de: « 157 Médoc », lire: « 157 Grignols »; 43e ligne, au lieu de: « 153 Lespacre », lire: « 153 Lesparre-Médoc »; 2e colonne, 75e ligne, au lieu de: « 360 Dombreuil-sur-Besbre », lire: « 360 Dompierre-sur-Besbre »; 3e colonne, 2e ligne, au lieu de: « 281 Allassac-les-Mines », lire: « 281 Allassac ».

Page 3121, 1re colonne, 38e ligne, au lieu de: « 1361 Gartempe », lire: « 1351 Magnac-Laval ».

Enseignement supérieur.

Par arrêté en date du 24 avril 1947, Mme Moreau (Mireille), préparateur temporaire à l'école pratique des hautes études (3e section), est nommée, à compter du 1er mars 1947, préparateur stagiaire au même établissement, en remplacement de M. Zazzo, appelé à d'autres fonctions.

Mme Moreau est affectée au laboratoire de mycologie et de phyto-pathologie tropicales.

Par arrêté en date du 21 avril 1947, M. Henri Milloux, professeur à la faculté des sciences de l'université de Bordeaux, est chargé, à compter du 15 mars 1947 et jusqu'à la nomination d'un directeur, de la direction de l'observatoire de Bordeaux, en remplacement de M. Rougier, décédé.

Liste des aspirantes et aspirants admis au certificat d'aptitude à l'enseignement des enfants arriérés.

(Session normale de novembre 1946.)

1	MM.	Souquières (Maurice).
2		Paillole (Ernest).
3		Schwartz (Jacques).
4		Bitendiebel (Alfred).
4		Deschamps (Robert).
6		Bonnet (Régis-Pierre).
7		Chalelain (Fernand).
8		Mairesse (Michel).
8		Ruff (Aloyse).
10		Trillat (Antonin).
11		Pignero (Jean).
12		Bacchialoni (Jean).
1	Mmes	Bouxin, née Lefebvre (Suzanne).
2		Dukacinsky (Jeanne).
3		Lehrer, née Zak (Sonia).
3		Menasse (Jeanne).
5		Delaunay (Odette).
5		Sager (Rose).
7		Boulogne, née Joyeux-Bouillon (Lise)
7		Touati, née Allio (Odette).
9		Dumouch, née Fayol (Emma).
9		Saint-Monnet, née Blankenheim (Liselotte).
11		Grasset (Georgette-Jeanne).
12		Cazassus (Simone).
13		Nouet, née Galibert (Juliette).
13		Noguez, née Campagnes (Marie-Louise).
15		Delorme (Yvette).

Liste des candidats reçus aux examens de la session 1946, pour l'obtention du titre d'ingénieur diplômé.

(Art. 8 de la loi du 10 juillet 1934.)

Par décision en date du 11 avril 1947, sont définitivement reçus à l'examen pour l'obtention du titre d'ingénieur diplômé (art. 8 de la loi du 10 juillet 1934), les candidats dont les noms suivent:

MM. Demaret (Aristide), ingénieur « constructions civiles ».
Dementieff (Léonid), ingénieur « béton armé ».
Deborne (André), ingénieur « électricité ».
Andrau (Roger), ingénieur « électricité ».
Genu (Jean), ingénieur « mécanique ».
Willemyns (Maurice), ingénieur « chimie ».
Kolransky (Constantin), ingénieur « chimie ».
Grevot (André), ingénieur « métallurgie ».
Falvre (Jean), ingénieur « organisation scientifique du travail ».

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Réparation des attributions de l'ex-office professionnel des industries alimentaires de transformation des produits de la pêche maritime.

Le ministre des travaux publics et des transports et le ministre de l'économie nationale,

Vu la loi n° 46-827 en date du 26 avril 1946 portant dissolution d'organismes professionnels et organisant pour la période transitoire la répartition des produits industriels, et notamment ses articles 7 à 16;

Vu le décret n° 46-1983 en date du 12 septembre 1946 portant dissolution à compter du 30 septembre 1946 de l'office professionnel des industries alimentaires de transformation des produits de la pêche maritime;

Vu l'arrêté n° 4719 MMP. 3 en date du 25 septembre 1946 pris en application de l'article 2 du décret susvisé du 12 septembre 1946;

Vu l'arrêté n° 5257 MMP. 3 en date du 12 octobre 1946 portant annulation, maintien ou modification des décisions de l'ex-office professionnel des industries de transformation des produits de la pêche maritime et l'excomité d'organisation des conserves de poisson,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont confiées à la confédération des industries de traitement des produits des pêches maritimes les attributions suivantes de l'ex-office professionnel des industries alimentaires de transformation des produits de la pêche maritime:

1° La sous-répartition entre les membres des différents syndicats confédérés, de tous les produits répartis aux industries de transformation des produits de la pêche maritime,

2° La fixation, dans les conditions définies à l'article 2 ci-après, des normes de fabrication et des installations industrielles minima dont chaque professionnel doit disposer;

3° L'élaboration des programmes de fabrication dans les conditions également définies à l'article 2 ci-après;

4° La centralisation des statistiques, à titre provisoire;

5° La constitution des dossiers de demandes de fixation de prix.

Art. 2. — Les décisions de la confédération des industries de traitement des produits des pêches maritimes fixant les normes de fabrication, les installations industrielles minima prévues à l'article 1er et les programmes de fabrication sont soumis, pour avis, à l'office scientifique et technique des pêches maritimes.

Elles ne sont applicables qu'après approbation du ministre des travaux publics et des

transports, celles concernant les programmes de fabrication sont, en outre, soumises à l'accord du haut commissaire à la distribution.

Art. 3. — L'office scientifique et technique des pêches maritimes assure:

1° Le contrôle de l'application des normes, qui garantissent la qualité de fabrication;

2° Le contrôle des installations industrielles fixés dans les conditions prévues à l'article précédent.

Les modalités d'application de ces contrôles seront établies par cet organisme après avis de la confédération des industries de traitement des produits des pêches maritimes.

Elles ne seront applicables qu'après approbation du ministre des travaux publics et des transports.

Art. 4. — Toutes les autres attributions de l'ex-office professionnel des industries alimentaires de transformation des produits de la pêche maritime et, en particulier, la délivrance des cartes professionnelles seront exercées, par délégation du ministre des travaux publics et des transports par le secrétaire général de la marine marchande.

Pour la délivrance des cartes professionnelles, le secrétaire général de la marine marchande consultera l'office scientifique et technique des pêches maritimes et la confédération des industries de traitement des produits de la pêche maritime. Il pourra également, s'il le juge utile, recueillir l'avis d'une commission spéciale dont la composition sera fixée par un arrêté ultérieur; elle comprendra, notamment, des professionnels de l'industrie intéressée à l'octroi de la carte demandée.

Cette commission est obligatoirement consultée sur les recours formés contre les refus de délivrance des cartes professionnelles.

Fait à Paris, le 21 avril 1947.

Le ministre des travaux publics et des transports,
JULES MOCH.

Pour le ministre de l'économie nationale et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HENRI FAURE.

Chambre de commerce de Sète.

Par arrêté du 22 avril 1947, le montant maximum du prélèvement que la chambre de commerce de Sète a été autorisée, par le décret du 19 mai 1925 et l'acte administratif dit arrêté du 7 février 1944, à effectuer annuellement sur le produit des péages perçus à son profit, au port de Sète, en vue de faire face aux frais de nettoiement des terre-pleins du port, a été porté, à dater du 1er janvier 1946, de 40.000 F à 400.000 F.

Fixation d'une taxe de péage sur les voyageurs de la classe intermédiaire des paquebots du type « Ville-d'Oran ».

Par arrêté du 22 avril 1947, le paragraphe 3° (taxes sur les voyageurs) de l'article 1er de l'arrêté interministériel du 17 août 1945 a été complété comme suit:

« Par passager de la classe intermédiaire des paquebots du type *Ville-d'Oran*: 45 F ».

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Administration centrale.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 15 avril 1947, Mme Maillard (Germaine), sténodactylographe de 1re classe de l'administration centrale de la France d'outre-mer, est placée pour une période d'un an, à compter du 1er avril 1947, dans la position de service détaché, pour servir à la municipalité de Dakar.

Enseignement aux colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 10 avril 1947, l'arrêté du 20 août 1945 est annulé et remplacé par les dispositions suivantes en ce qui concerne M. Bilbao (Raphaël).

« M. Bilbao (Raphaël) est promu professeur chargé de cours:

« *a*) De 3e classe pour compter du 1er janvier 1940;

« *b*) De 2e classe pour compter du 1er janvier 1943 ».

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Composition du comité technique national provisoire des industries chimiques.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'article 11 de l'arrêté du 23 septembre 1946 relatif aux comités techniques nationaux constitués auprès du conseil d'administration de la caisse nationale de sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 2 janvier 1947 fixant la composition du comité technique national provisoire des industries chimiques;

Sur la proposition du directeur général de la sécurité sociale,

Arrête:

Art. 1er. — Sont ajoutés à la liste des membres du comité technique provisoire des industries chimiques, en qualité de délégués de la pharmacie:

Représentants des employeurs.

Titulaire. — M. Vaillant.
Suppléant. — M. Chivot.

Représentants des salariés.

Titulaire. — Mme Michel.
Suppléant. — M. Bidault.

Art. 2. — M. Maddaleno, représentant titulaire des salariés, démissionnaire, est remplacé par M. Daugé.

Art. 3. — Le directeur général de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19 avril 1947.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
ROGER LEFÈVRE.

Encaissement des cotisations de sécurité sociale.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale;

Vu le règlement d'administration publique du 8 juin 1946 pour l'application de l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale;

Vu le décret du 27 novembre 1946 relatif à l'encaissement des cotisations de sécurité sociale,

Arrête:

Art. 1er. — Les caisses primaires de sécurité sociale énumérées ci-après sont chargées de procéder, à compter du 1er avril 1947, à l'encaissement de la cotisation des assurances sociales prévue par l'article 32 de l'ordonnance du 4 octobre 1945 et de la contribution spéciale instituée par l'ordonnance du 30 décembre 1944 dues pour les périodes de travail postérieures à la date précitée du 1er avril 1947:

Région de Limoges.

Caisse primaire de sécurité sociale de la Charente, n° 16 A.
Caisse primaire de sécurité sociale de la Haute-Vienne, n° 87 G.

Région de Marseille.

Caisse primaire de sécurité sociale des Alpes-Maritimes, n° 06 C.
Caisse primaire de sécurité sociale des Bouches-du-Rhône, n° 13 D.
Caisse primaire de sécurité sociale du Vaucluse, n° 84 G.
Caisse primaire de sécurité sociale du Var, n° 83 F.

Région de Montpellier.

Caisse primaire de sécurité sociale de Béziers-Saint-Pons, n° 34 D.
Caisse primaire de sécurité sociale de la circonscription de Montpellier-Lodève, n° 34 F.
Caisse primaire de sécurité sociale du département du Gard, n° 30 C.
Caisse primaire de sécurité sociale de l'Aveyron, n° 12 B.

Région d'Orléans.

Caisse primaire de sécurité sociale du Cher, n° 18 A.

Région de Paris.

Caisse primaire de sécurité sociale de Beauvais, n° 60 C.
Caisse primaire de sécurité sociale de Creil, n° 60 D.
Caisse primaire de sécurité sociale de Melun, n° 77 F.
Caisse primaire de sécurité sociale de Meaux, n° 77 E.

Art. 2. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 21 avril 1947.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
ROGER LEFÈVRE.

Indemnités aux membres non fonctionnaires du comité technique d'action sanitaire et sociale.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale et le ministre des finances,

Vu l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale, et notamment son article 28;

Vu le décret du 8 juin 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale, et notamment l'article 108;

Vu le décret du 16 octobre 1946 fixant la composition du comité technique d'action sanitaire et sociale,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les membres non fonctionnaires du comité technique d'action sanitaire et sociale prévu par l'article 28 de l'ordonnance du 4 octobre 1945 et les membres non fonctionnaires désignés par ledit comité en application de l'article 2 du décret du 16 octobre 1946 visant la constitution des sections sanitaire, sociale et du contrôle médical, ont droit pour les réunions auxquelles ils participent:

1° Au remboursement, le cas échéant, de la somme effectivement payée par eux pour le parcours par voie ferrée aller et retour en 1re classe, entre la gare la plus voisine de leur résidence et le siège de la commission; les demandes de remboursement de frais de transport seront obligatoirement accompagnées d'une déclaration des intéressés certifiant qu'il ne bénéficient pas, à quelque titre

que ce soit, d'avantages personnels ou, dans le cas contraire, qu'ils ne bénéficient pas d'autres avantages que ceux dont il est fait état dans la demande;

2° Pour les frais de séjour, à une indemnité correspondant aux taux fixés pour les frais de missions alloués aux fonctionnaires et agents de l'Etat classés dans le groupe II.

Art. 2. — Les dépenses résultant de l'application des dispositions qui précèdent sont imputées sur les crédits ouverts au ministère du travail pour les frais de fonctionnement des conseils et commissions dépendant de la sécurité sociale.

Art. 3. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié, au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 avril 1947.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
A. CROIZAT,

Le ministre des finances,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef du cabinet,
ANTOINE BANSILLON.

Mérite social.

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 avril 1947:

Croix de chevalier.

Page 3571, 2e colonne, au lieu de: « Allier », lire:

Gard.

« M. Marminat (Raoul), administrateur de la caisse de secours des comptables directs et agents du Trésor à Alès ».

Au lieu de: « Basses-Alpes », lire:

Alpes-Maritimes.

« M. Bernard (Léandre-Pierre-Joseph), directeur de la caisse d'épargne de Cannes au Cannet.

« M. Pavier (Fernand-Oscar), directeur de la caisse d'épargne de Cannes à Cannes ».

Page 3586, 2e colonne:

Seine.

Au lieu de:

« M. Bouvier (André-Henri), secrétaire de la société de secours mutuels L'Amicale des isolés à Paris »,

Lire:

« Secrétaire général de la société de secours mutuels et d'entr'aide du personnel du ministère du travail à Paris ».

Croix d'officier.

Page 3568, 1re colonne:

Seine.

Au lieu de:

« M. Gaffory (Ange-Baptiste), vice-président de section à l'Union des sociétés mutuelles de retraite des anciens combattants et victimes de guerre à Paris »,

Lire:

« M. Gaffory (Ange-Baptiste), vice-président de l'Union des sociétés mutuelles de retraite des anciens combattants et victimes de guerre à Paris ».

Administration centrale.

Par arrêté en date du 11 avril 1947, MM. Olagnon et Villart, hommes d'équipe permanents stagiaires à l'administration centrale ont été titularisés dans leur emploi et nommés hommes d'équipe permanents de 7e classe, à compter du 1er janvier 1947.

Circulaire n° 112 S. S. relative au régime des prestations familiales.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 avril 1947:

Page 3714, 3e colonne, 4e ligne, au lieu de: « néanmains », lire: « néanmoins »; 3e colonne, 58e ligne, au lieu de: « soient qu'elles justifient », lire: « soit qu'elles justifient ».

Page 3715, 3e colonne, 83e ligne, au lieu de: « donc dans l'impossibilité permanente », lire: « donc d'une impossibilité permanente ».

Page 3716, 1re colonne, 19e ligne, au lieu de: « soit d'en assurer la totalité », lire: « soit d'en assumer la totalité ».

Page 3717, 1re colonne, avant-dernière ligne, au lieu de: « prestations de son conjoint allocataire », lire: « prestations du chef de son conjoint allocataire »; 2e colonne, 24e ligne, au lieu de: « mention des enfants », lire: « masse des enfants ».

Page 3719, 1re colonne, 46e ligne, au lieu de: « d'une à la naissance », lire: « l'une à la naissance »; 62e ligne, au lieu de: « l'allocation et incessible », lire: « l'allocation est incessible »; 2e colonne, 25e ligne, au lieu de: « la circulaire du 18 novembre 1946 », lire: « la circulaire du 18 novembre 1940 »; 3e colonne, 61e ligne, au lieu de: « qui n'est plus à la charge », lire: « qui n'est pas à la charge »; 63e ligne, au lieu de: « l'allocataire malade ou infirme », lire: « l'allocataire dont le conjoint malade ou infirme ».

Page 3720, 3e colonne, 17e et 18e ligne, au lieu de: « sont évidemment applicables », lire: « est évidemment applicable »; 51e ligne, au lieu de: « exploitants au-dessus », lire: « exploitants au-dessous ».

Page 3721, 1re colonne, 2e ligne, supprimer: « agricoles »; 6e ligne, au lieu de: « à l'alinéa *a* 1° ci-après », lire: « à l'alinéa 1° *a* ci-après »; 55e ligne, au lieu de: « responsable des versements », lire: « responsable du versement »; 64e ligne, supprimer le paragraphe entier depuis « La loi étant d'ordre public... » jusques et y compris « charges sociales »; 86e ligne, au lieu de: « 3° », lire: « 4° »; 2e colonne, 1re ligne, au lieu de: « 1er janvier 1947 », lire: « 1er avril 1947 »; 24e et 25e ligne, au lieu de: « jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de vingt ans », lire: « quel que soit son âge »; 88e ligne, au lieu de: « article 28 », lire: « article 38 ».

Fixation pour les emplois d'ingénieurs et cadres des industries des textiles naturels et artificiels (tissage tapis-bonneterie) des règles de détermination des coefficients de majoration dans le cas de fabrication répondant à plusieurs techniques.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu la décision du 18 février 1947 portant classification des emplois d'ingénieurs et cadres des industries des textiles naturels et artificiels (tissage tapis-bonneterie), et notamment l'article 7, aux termes duquel:

« Dans le cas où une usine comporte des fabrications répondant à plusieurs techniques, une commission technique paritaire nationale se réunira dans la région pilote (Troyes) pour déterminer un coefficient de majoration »;

Vu l'avis des organisations patronales et ouvrières intéressées,

Décide:

Art. 1er. — Pour le classement des ingénieurs et cadres de l'industrie de la bonneterie dans une usine comportant des fabrications de techniques différentes, les effectifs à considérer seront calculés de la manière suivante: effectifs de la technique principale plus effectifs de la ou des techniques annexes, ces derniers effectifs étant affectés du coefficient 1,5.

Art. 2. — La majoration du coefficient minimum ressortant de l'article 1er ci-dessus ne pourra en aucun cas être inférieure à 10 pour 100.

Toutefois, pour la position IV, classe B, cette majoration ne pourra être inférieure à 15 p. 100.

Art. 3. — Seront considérées comme techniques différentes les fabrications homogènes suivantes:

Cotton.
Scott et komet.
Sous-vêtement (circulaire, côte et interlock);
Survêtement (tricoteuse rectiligne ou circulaire).
Indémaillable.

Art. 4. — Le directeur général du travail et de la main-d'œuvre est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 avril 1947.

Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
ROGER LEFÈVRE.

Médaille d'honneur des syndicats professionnels.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'arrêté du 11 février 1933, modifié par l'arrêté du 11 octobre suivant,

Arrête:

Article unique. — La médaille d'honneur des syndicats professionnels est attribuée aux personnes ci-après désignées:

ARDENNES

Médaille d'or.

M. Berck (Lucien), président du syndicat des maîtres artisans coiffeurs de Mézières, Charleville et Mohon, à Fumay.

CHER

Médaille d'argent.

M. Moreau (Paul-André), président du syndicat des maîtres artisans coiffeurs, à Bourges.

FINISTERE

Médaille d'or.

M. Le Berre (Jérôme-Hervé), président du syndicat des coiffeurs de Douarnenez, à Douarnenez.

HERAULT

Médaille d'argent.

M. Masvezy (Joseph-Jean-Pierre), secrétaire général du syndicat des coiffeurs de Sète, à Sète.

SAONE-ET-LOIRE

Médaille d'or.

M. Flottin (Pierre), président du syndicat départemental des coiffeurs de Saône-et-Loire, à Mâcon.

Médaille d'argent.

M. Jolivot (Marc), secrétaire général du syndicat des maîtres et artisans coiffeurs du Creusot, au Creusot.

Médaille de bronze.

M. Tasse (André), vice-président du syndicat des maîtres et artisans coiffeurs de Châlons-sur-Saône, à Châlons-sur-Saône.

SEINE

Médaille d'or.

M. Autre (Maxime), vice-président de la chambre syndicale de la bijouterie de fantaisie en tous genres et de l'orfèvrerie fantaisie, à Paris.

SOMME

Médaille d'argent.

M. Flamen (Robert-Adolphe-Jules), président du syndicat départemental des maîtres artisans coiffeurs de la Somme, à Rumilly.

Fait à Paris, le 23 avril 1947.

A. CROIZAT.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Création d'un centre interdépartemental d'éducation sanitaire à Nantes.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Sur la proposition du directeur général de la santé,

Arrête:

Art. 1er. — Un centre interdépartemental d'éducation sanitaire est créé à Nantes. Sa circonscription comprend les départements suivants: Loire-Inférieure, Morbihan et Vendée.

Art. 2. — Est nommé directeur de centre:

M. le docteur Paul Perrin, professeur à l'école de médecine de Nantes.

Art. 3. — Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 18 avril 1947.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MICHEL BLOCH.

Praticiens étrangers autorisés à exercer provisoirement la médecine ou la chirurgie dentaire.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 24 septembre 1945 relative à l'exercice et à l'organisation des professions de médecin, de chirurgien dentiste et de sage-femme, et spécialement les articles 2 et 70;

Vu l'ordonnance du 6 août 1945 relative à l'exercice de la médecine par des médecins étrangers, ensemble l'avis de la commission prévue par ladite ordonnance,

Arrête:

Art. 1er. — Les autorisations provisoires d'exercer la médecine ou la chirurgie dentaire accordée aux praticiens étrangers dont les noms suivent, titulaires respectivement du diplôme d'Etat français de docteur en médecine ou de chirurgien dentiste, sont renouvelées à compter de leur expiration, pour une durée de six mois renouvelable:

M. le docteur Barsony (Stéphane), né le 9 décembre 1915 à Brasov (Roumanie), demeurant 84, allée Jean-Jaurès, Toulouse.

M. le docteur Cohn-Mayer, né le 13 octobre 1918 à Sofia (Bulgarie), demeurant 12, boulevard Alphonse-Daudet, Nimes.

M. le docteur Frolichman (Adolphe), né le 21 octobre 1909 à Murgeni (Roumanie), demeurant 8, rue du Plat, Lyon.

M. le docteur Kopciowski (Isaj.), né le 2 août 1914 à Lodz (Pologne), demeurant à Blond (Haute-Vienne).

M. le docteur Kreidmann (Bernard), né le 1er août 1910 à Craiova (Roumanie), demeurant à Nancy, 33, rue de Saverne, Nancy.

Art. 2. — Les praticiens étrangers dont les noms suivent, titulaires du diplôme d'Etat français de docteur en médecine, sont autorisés à exercer la profession de médecin pour une durée de six mois renouvelable, dans les conditions des articles 1er et 4 de l'ordonnance du 6 août 1945 et sur toute l'étendue du territoire français métropolitain.

M. le docteur Bregun (Josel), né le 15 mai 1915 à Pinsk (Pologne), demeurant à l'hôpital psychiatrique de Mont-de-Marsan.

M. le docteur Honigsberg (Jersy), né le 19 août 1916 à Varsovie (Pologne), demeurant 78, rue Faubourg-Saint-Denis, Paris.

M. le docteur Leiser (Joseph), né le 29 février 1912 à Jaslo (Pologne), demeurant 90, rue de la Folie-Méricourt, Paris.

M. le docteur Lustig (Isaac), né le 1er août 1905 à Stary-Sacz (Pologne), demeurant 9, avenue Philippe-Auguste, Paris.

M. le docteur Zelasko (Abram), né le 8 juillet 1912 à Mlawa (Pologne), demeurant 5, rue de la Fidélité, Paris.

Art. 3. — Le praticien étranger dont le nom suit, titulaire du diplôme d'Etat français de chirurgien dentiste, est autorisé à exercer l'art dentaire, pour une durée de six mois renouvelable, dans les conditions des articles 1er et 4 de l'ordonnance du 6 août 1945 et sur toute l'étendue du territoire français métropolitain.

Mlle Segal (Ida), née le 21 mai 1913 à Breszow (Pologne), demeurant 11, rue Estelle, Marseille.

Art. 4. — Les autorisations ci-dessus accordées le sont, en principe, pour l'exercice dans le département figurant à l'adresse de chaque intéressé. En cas de changement de résidence professionnelle, ceux-ci sont tenus, sous peine de retrait immédiat de la présente autorisation, d'en aviser au moins quinze jours à l'avance le directeur départemental de la santé et le ministre de la santé publique et de la population.

Art. 5. — Le directeur de l'hygiène publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 21 avril 1947.

GEORGES MARRANE.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 24 septembre 1945 relative à l'exercice et à l'organisation des professions de médecin, de chirurgien dentiste et de sage-femme, et spécialement les articles 2 et 70;

Vu l'ordonnance du 6 août 1945 relative à l'exercice des professions médicales par des praticiens étrangers, ensemble l'avis de la commission prévue par ladite ordonnance,

Arrête:

Art 1er — Le praticien étranger dont le nom suit, titulaire du diplôme d'Etat français de docteur en médecine, est autorisé à exercer la profession de médecin pour une durée de six mois renouvelable, dans les conditions des articles 1er et 4 de l'ordonnance du 6 août 1945:

M. le docteur Malkin (Iecok), né le 26 décembre 1908 à Wolozyn (Pologne), domicilié, 41, rue de Turenne, à Paris.

Art. 2. — L'autorisation ci-dessus accordée l'est, en principe, pour l'exercice dans le département de la Seine. En cas de changement de résidence professionnelle, l'intéressé est tenu, sous peine de retrait immédiat, de la présente autorisation, d'en aviser au moins quinze jours à l'avance, le directeur départemental de la santé et le ministère de la santé publique et de la population.

Art 3. — Le directeur de l'hygiène publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 avril 1947.

GEORGES MARRANE.

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 avril 1947:

Page 3858, 3e colonne, 65e ligne, au lieu de: « ou la chirurgie ». lire: « ou la chirurgie dentaire ».

Page 3859, 1re colonne, 33e ligne, au lieu de: « M. le docteur Prinenko », lire: « M. Prinenko »; 37e ligne, au lieu de. « M. le docteur Tagger », lire: « M. Tagger »; 63e ligne, au lieu de: « Mlle le docteur Streusand », lire: « Mlle Streusand ».

Inspection des pharmacies.

Par arrêté en date du 23 avril 1947 M. le professeur Sartory (Auguste), inspecteur principal de la population à occupation accessoire à Strasbourg, a été nommé inspecteur divisionnaire adjoint de la pharmacie à occupation accessoire à Paris.

Inspection de la population.

Par arrêté en date du 23 avril 1947, l'offre de démission de Mlle Rousseau (Germaine), inspectrice adjointe de la population, a été acceptée, à compter du 31 mars 1947.

Inspection de la santé.

Par arrêté en date du 22 avril 1947, l'offre de démission de M. le docteur Girard, médecin inspecteur interimaire de la santé de l'Ariège, a été acceptée à compter du 31 mars 1947.

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES ARTS ET DES LETTRES

Syndicats professionnels relatifs aux spectacles.

Le ministre de la jeunesse, des arts et des lettres et le ministre de l'économie nationale,

Vu la loi du 26 avril 1946 portant dissolution d'organismes professionnels et organisant pour la période transitoire la répartition des produits industriels;

Vu le décret du 30 octobre 1946 portant dissolution du comité d'organisation des entreprises de spectacles,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les syndicats professionnels suivants:

1° Syndicat des directeurs de théâtres de Paris;

2° Chambre syndicale des directeurs de théâtres de France;

3° Chambre syndicale des directeurs de spectacles, music-halls, cirques, concerts, casinos, cabarets artistiques;

4° Association professionnelle des directeurs de tournées théâtrales de France;

5° Groupement des directeurs des établissements de danse, cabarets, attractions de France;

6° Groupement corporatif des entrepreneurs de bals publics;

7° Syndicat des casinos autorisés de France,

sont habilités à procéder, chacun en ce qui le concerne, aux opérations de sous-répartition qui étaient exécutées par le comité d'organisation des entreprises de spectacles.

Ces syndicats sont autorisés à confier éventuellement, sous leur responsabilité, l'exécution matérielle de la totalité ou d'une partie des opérations en question à un service intersyndical.

Les présidents des syndicats visés ci-dessus devront, le cas échéant, informer la direction des spectacles et de la musique de la création de ce service.

Ils devront également, en cas de dissolution de ce service intersyndical, en aviser cette même direction avec un préavis de trois mois.

En cas de dissolution de l'un des syndicats visés ci-dessus, le président devra effectuer,

avec le même préavis, la démarche prévue au paragraphe précédent.

Art. 2. — La cession éventuelle de mobilier, matériel ou locaux aux organismes successeurs sera réglée par accord entre ces organismes et le liquidateur du comité d'organisation des entreprises de spectacles.

Art. 3. — Le directeur des spectacles et de la musique et le liquidateur du comité d'organisation des entreprises de spectacles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 5 mars 1947.

Le ministre de la jeunesse, des arts et des lettres,

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur de cabinet,

GEORGES-LOUIS BEBATTET.

Le ministre de l'économie nationale,

A. PHILIP.

Dévolution des biens de la société « Lafond fils et Cie ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 novembre 1946: page 10003, 1re colonne, article 6, 2e ligne, au lieu de: « Paraissant cadastrée section C, nos 256 P, 256 P, 257, 261, 265, 266 P, 266 P, 267, 268, 269 270, 271 P, 271 P, 272, 273, 274, 275, 310 P, 310 P, 310 P, 311, 312, 313 A, 394, pour une contenance de 254.853 m² »; lire: « Rue de l'Ouest et rue Chasselièvre, paraissant cadastré section 12, nos 2581, 2583, 3109, 3109 A, 3110, 3111, 3112, pour une contenance de 3.283 m²; 7° Une ferme sise à Isneauville (Seine-Inférieure), paraissant cadastrée section C, nos 256 P, 256 P, 257, 261, 265 P, 266 P, 266 P, 267, 268, 269, 270, 271 P, 271 P, 272, 273, 274, 275, 310 P, 310 P, 310 P, 311, 312, 313 A, 394, pour une contenance de 254.853 m² ».

Ministère de la justice.

Suspension de fonctions.

D'un jugement rendu le 5 mars 1947 par le tribunal civil de Versailles, statuant contradictoirement en matière disciplinaire, il appert que Me Clémentel (Marcel), huissier du tribunal de Versailles, en résidence à Marly-le-Roi, a été condamné à la peine de trois mois de suspension.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1947

Ordre du jour du mardi 29 avril 1947.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Scrutin à la tribune pour la nomination du président de la Haute Cour de justice instituée par l'article 58 de la Constitution.

2. — Discussion des conclusions du rapport du 10e bureau sur les opérations électorales du territoire du Tchad (collège des autochtones). (M. Kriegel-Valrimont, rapporteur.)

Des billets portant la date dudit jour et valables pour la journée, comprennent:

Galeries. — Depuis M. Michaut, jusques et y compris M. Mont.

Tribunes. — Depuis M. Montagnier, jusques et y compris M. Mouton.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 29 avril 1947.

N° 72 (rectifié) (1). — Proposition de loi de M. Garcia tendant à supprimer la réhibition en matière de tuberculose bovine.

N° 854. — Proposition de résolution de M. Jean David relative à l'attribution de surplus américains à certains sinistrés.

N° 916. — Proposition de résolution de M. Monin relative à l'élevage des chevaux.

N° 917. — Proposition de loi de M. Jean Cayeux relative aux prestations familiales.

N° 951. — Proposition de loi de M. Gozard relative au statut du fermage et du métayage.

N° 952. — Proposition de loi de M. Lamine-Gueye tendant à organiser dans les territoires d'outre-mer les assemblées locales.

N° 957 (1). — Proposition de loi de M. Augarde tendant à l'application de la sécurité sociale en Algérie.

N° 958. — Proposition de résolution de M. Frédéric-Dupont relative à la situation fiscale des bouquinistes.

N° 968. — Proposition de loi de M. Lhuissier relative à la caisse nationale des lettres.

N° 969. — Proposition de résolution de M. Borra relative aux tarifs pratiqués par les greffiers d'Algérie.

N° 970. — Proposition de résolution de M. Henneguelle relative aux populations du Pas-de-Calais victimes d'inondations.

N° 972. — Proposition de loi de M. Draveny relative au statut de l'artisanat.

N° 973. — Proposition de résolution de M. Jean-Paul David relative au bilan des pertes survenues dans les armées françaises et des dommages matériels subis par la France et l'Union française de 1939 à 1945.

N° 976 (1). — Rapport, par M. Eugène Petit, dit Claudius, sur la proposition de résolution relative aux locataires sinistrés et évincés pour des raisons d'urbanisme.

N° 977. — Proposition de loi de M. Chautard relative au régime des assurances sociales des professions non agricoles.

N° 979. — Proposition de loi de M. Louis Guillou relative aux droits de soulte et de retour.

N° 984. — Proposition de résolution de M. Bocquet relative à la répartition des sons et issues de meunerie.

N° 987 (1). — Proposition de loi de M. Berger tendant à la création d'une caisse nationale d'aménagement des lotissements défectueux.

N° 989. — Proposition de résolution de M. Yves Fagon relative aux années accomplies en qualité d'auxiliaires dans les administrations de l'Etat.

N° 993 (1). — Proposition de loi de M. Jacques Bardoux relative aux associations et partis politiques.

N° 994. — Proposition de résolution de M. Badie relative à l'industrie pharmaceutique.

N° 996. — Rapport, par M. Monin, sur la proposition de résolution relative aux demandes d'exonération déposées par certains cultivateurs.

N° 997. — Proposition de loi de M. Minjoz relative à la crise du logement.

N° 998. — Proposition de résolution de M. Ségelle relative à l'organisation d'un enseignement de vénéréologie.

N° 999. — Proposition de loi de M. Bèche relative aux fonctionnaires de l'enseignement atteints de poliomyélite.

N° 1000. — Proposition de loi de M. Leenhardt relative à l'obtention d'un concordat.

N° 1001. — Proposition de loi de M. Leenhardt relative à la publicité sur l'identité des propriétaires de fonds de commerce et sur les cessions de parts de société.

N° 1002. — Proposition de loi de M. Minjoz relative aux entreprises abandonnées par leurs propriétaires.

N° 1008. — Propositions de loi de M. de Geoffre tendant à modifier le financement des dépenses des agences postales.

N° 1009 (1). — Proposition de loi de M. de Baudry d'Asson relative à l'amélioration de l'habitat rural.

N° 1014. — Rapport par M. Pflimlin sur le projet de loi portant création d'un centre national d'information et d'expansion économiques.

N° 1018 (1). — Proposition de loi de M. Albert Rigal tendant à organiser rationnellement la pratique de la chasse.

N° 1019. — Proposition de résolution de M. Lucien Lambert relative à la Compagnie française d'irrigation, concessionnaire du canal des Alpines.

N° 1020. — Proposition de résolution de M. Pirot relative au droit de chasse dans les forêts domaniales.

N° 1028. — Proposition de loi de M. Jean-Paul David tendant à la création d'un conseil national des transports français.

N° 1029. — Proposition de loi de M. Jean-Paul David tendant à l'organisation des transports routiers de voyageurs.

N° 1035. — Proposition de résolution de M. Robert Prigent relative à l'abattement forfaitaire dont bénéficient les marins pêcheurs navigants.

N° 1036. — Proposition de loi de M. Siefridt relative au régime des prestations familiales.

N° 1038. — Proposition de résolution de M. Pierre Chevallier relative à une exonération d'impôts en faveur des propriétaires sinistrés.

N° 1039. — Proposition de loi de M. Pierre Chevallier tendant à modifier la procédure prévue dans le statut du fermage.

N° 1040. — Proposition de résolution de M. Fayet relative aux fonctionnaires du cadre algérien victimes de l'acte du 5 octobre 1940.

N° 1041. — Proposition de résolution de M. Fayet relative aux congés payés des ouvriers agricoles en Algérie.

N° 1046. — Proposition de loi de M. René Coty relative aux annonces légales.

N° 1047. — Proposition de loi de M. Emile Lambert tendant à accorder un pécule aux anciens prisonniers de guerre.

N° 1049. — Proposition de loi formulée par M. le docteur Lafay et transmise par M. le président du Conseil de la République relative au conseil national de l'ordre des médecins.

N° 1053 (1). — Rapport de Mme Nédelec sur la proposition de loi relative au droit de vote des pilotes aux élections consulaires.

N° 1054. — Proposition de résolution de M. René-Emile Dubois relative aux subventions aux laboratoires officiels de recherche médicale.

N° 1057 — Rapport par M. Poirot sur le projet de loi relatif au remembrement amiable en vue de la reconstruction.

N° 1059. — Avis de M. Galet sur la proposition de loi relative à la réparation des dommages de guerre.

N° 1060 (1). — Rapport par M. Minjoz sur la proposition de loi relative à l'amnistie de certaines infractions commises en Algérie.

N° 1061. — Rapport, par M. Angeletti, sur la demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée.

N° 1063. — Proposition de loi de Mme Madeleine Braun relative à la nullité des actes de spoliation.

N° 1064. — Proposition de loi de M. Billat relative à l'aménagement et à l'assainissement des plaines de l'Isère, du Drac et de la Romanche.

N° 1066. — Rapport, par M. Cance, sur la proposition de loi relative aux pertes d'équipement des inscrits maritimes.

N° 1067. — Proposition de loi de M. Pierre Chevallier relative aux « chantiers d'expérimentation ».

N° 1070. — Proposition de loi de M. Jean-Paul David relative à l'exclusion des indésirables sur les champs de courses.

N° 1072. — Proposition de loi tendant à déterminer les conditions de désignation des membres des commissions mixtes chargés d'élaborer les conventions collectives de travail prévues par la loi du 23 décembre 1946.

N° 1073. — Proposition de loi tendant à modifier les articles 9 et 11 (allocations familiales) et 12 (allocations de salaire unique) de la loi n° 46-1835 du 22 août 1946 fixant le régime des prestations familiales.

N° 1081. — Proposition de loi de M. Yacine Diallo portant amnistie de certaines infractions en Guinée française.

N° 1083. — Proposition de loi de M. Deshors relative à la création de fermes régionales-types.

N° 1086. — Rapport, par M. Albert Schmitt, sur la proposition de résolution relative à une indemnité de difficultés administratives à certains agents de la Société nationale des chemins de fer français.

N° 1087. — Rapport, par M. Defos du Rau, sur la proposition de loi relative aux actes écrits des contrats et obligations, au dépôt et au séquestre.

N° 1088. — Proposition de M. Peytel relative au bénéfice de la présomption d'origine en faveur des déportés politiques.

N° 1089. — Proposition de loi de M. July relative à l'adoption.

N° 1090. — Proposition de loi de M. July relative aux promotions, dans l'ordre de la légion d'honneur, des mutilés 100 p. 100.

N° 1091. — Proposition de loi de M. Max Brusset relative aux dommages de guerre.

N° 1091. — Proposition de résolution de M. Olmi relative aux élections aux conseils d'administrations des caisses d'allocations familiales.

N° 1095. — Proposition de loi de M. July relative au prix des loyers à usage commercial.

N° 1104. — Proposition de loi de Mlle José Depuis relative à l'aide de l'Etat aux catégories sociales économiquement faibles.

N° 1110. — Proposition de résolution de Mme Duvernois relative au déblocage de points de laine.

N° 1112. — Proposition de résolution de M. Bouxom relative au transfert au ministère de l'éducation nationale de certaines attributions du ministère de la santé publique.

N° 1113. — Rapport par M. Darou sur la proposition de résolution relative aux mesures fiscales frappant les ascendants et les veuves de guerre.

N° 1115. — Avis par M. Siefridt sur la proposition de loi relative au droit de vote et d'éligibilité des pilotes aux élections consulaires.

N° 1116. — Proposition de loi de M. Raymond Guyot relative aux conducteurs de taxi propriétaires de leurs véhicules.

N° 1117. — Proposition de résolution de M. Tourne relative au mode de perception de l'impôt sur les bénéfices agricoles en vigueur dans la viticulture.

N° 1118. — Proposition de loi formulée par Mme André-Thome Patenotre et transmise par M. le président du Conseil de la République relative au régime des pensions.

N° 1119. — Proposition de loi formulée par M. Chochoy et transmise par M. le président du Conseil de la République relative aux cessions de droit à l'indemnité de dommages de guerre.

N° 1120. — Proposition de loi formulée par Mme Marie Oyon et transmise par M. le président du Conseil de la République relative à la fréquentation scolaire.

N° 1121. — Proposition de loi formulée par M. Lafay et transmise par M. le président du Conseil de la République relative à la lutte contre les maladies vénériennes.

N° 1122. — Proposition de loi formulée par M. Gaston Cardonne et transmise par M. le président du Conseil de la République relative à l'indemnisation des heures perdues par le personnel des entreprises des commissionnaires en douane de Cerbère et Hendaye.

N° 1123. — Avis tranmis par M. le président du Conseil de la République sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale portant fixation du budget de reconstruction et d'équipement pour l'exercice 1947.

N° 1124. — Proposition de loi de M. André Denis relative à l'attribution de véhicules automobiles provenant des domaines et des surplus américains.

N° 1125. — Proposition de résolution de M. Max Brusset relative aux dommages de guerre.

N° 1129. — Proposition de résolution de M. Delahoutre relative à la caisse de retraite et de prévoyance des clercs de notaire.

N° 1134. — Proposition de loi de M. Pourtalet relative aux avoués exerçant près le tribunal civil de Grasse.

N° 1135. — Proposition de loi de M. Midol relative à des avances aux propriétaires sinistrés.

N° 1136. — Proposition de loi de M. Mouton relative à la détermination du revenu imposable.

N° 1137. — Proposition de loi de Mlle Rumeau relative à la création d'écoles maternelles.

N° 1138. — Proposition de loi de M. Rosenblatt relative aux familles mosellanes et alsaciennes transplantées dans des camps allemands.

N° 1139. — Proposition de résolution de M. Lareppe relative aux indemnités dues aux victimes d'accidents causés par les armées.

N° 1140. — Proposition de résolution de M. Barel relative à la création, à Nice, d'une région radiophonique.

N° 1141. — Proposition de loi de M. Burlot tendant à instituer l'allocation logement.

N° 1146. — Proposition de loi de M. Max Brusset relative à l'amélioration de l'habitat rural.

N° 1148. — Proposition de loi de M. Olmi tendant à la création de l'ordre des experts agricoles et fonciers.

(1) NOTA. — Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les députés le samedi 29 mars 1947.

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le mercredi 30 avril 1947, à quatorze heures trente (local de la commission n° 263):

I. — Audition de M. Jean Letourneau, ministre du commerce.

II. — Discussion des rapports:

De M. Chausson sur la proposition de loi (n° 258) de M. Joseph Denais tendant à fixer sur des bases nouvelles la rémunération de l'Etat, du capital et du travail dans les entreprises constituées en la forme de société anonyme;

De Mme Nedelec sur le projet de loi (n° 281) portant maintien de l'organisation des groupements créés en application de l'article 49 de la loi du 11 juillet 1938;

De M. Albert Rigal sur la proposition de résolution de M. Demusois et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour permettre — par l'apposition sur certaines marchandises d'une fiche portant les prix de vente de ladite marchandise aux différents échelons de sa circulation entre producteurs et consommateurs — le contrôle rigoureux des prix par les consommateurs.

III. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 1110) de Mme Duvernois et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à débloquer des points de laine pour l'ensemble de la population.

IV. — Nomination de rapporteurs pour avis pour les propositions de loi:

(N° 19) De M. Furaud et plusieurs de ses collègues relative au statut de l'artisanat;

(N° 68) De M. Meck et plusieurs de ses collègues relative au statut de l'artisanat;

(N° 215) De M. Frédéric-Dupont tendant à réglementer l'exercice de la profession de pâtissier;

(N° 216) De M. Frédéric-Dupont tendant à réglementer les conditions d'accès à la profession de photographe;

(N° 342) De M. Vedrines et plusieurs de ses collègues tendant à la rupture des contrats affermant le domaine thermal de l'Etat à des sociétés privées d'exploitation et à la nationalisation de toutes les ressources thermales appartenant à des sociétés privées;

(N° 584) De M. Segelle et plusieurs de ses collègues relative au thermalisme;

(N° 871) De M. Raymond Guyot et plusieurs de ses collègues relative au statut de l'artisanat;

(N° 972) De M. Lucien Draveny et plusieurs de ses collègues relative au statut de l'artisanat.

V. — Nomination d'un rapporteur pour avis pour la proposition de résolution (n° 855) de M. Jean-Paul David tendant à inviter le Gouvernement à transformer les affaires nationalisées en régies nationales.

VI. — Communication du président sur la conférence internationale du commerce.

La commission des affaires étrangères se réunira le mercredi 30 avril 1947, à dix heures (local de la commission n° 255):

I. — Nomination d'un rapporteur pour avis pour la proposition de résolution (n° 853) de M. Jean-Paul David tendant à la création d'une commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner le fonctionnement de l'administration de la zone française en Allemagne.

II. — Suite de l'examen des conclusions du rapport d'information de M. Biscarlet sur la démocratisation de l'Allemagne.

La commission de l'agriculture se réunira le mercredi 30 avril 1947, à quatorze heures trente (local de la commission n° 232):

A. — Compte rendu des travaux de la sous-commission des boissons.

B. — Désignation de rapporteurs:

1° Pour la proposition de loi (n° 901) de M. Temple et plusieurs de ses collègues, tendant à faire bénéficier les militaires des armées de terre, de mer et de l'air qui ont participé aux campagnes d'Afrique (Abyssinie, Libye, Tripolitaine, Fezzan et Tunisie), d'Italie, de France, d'Allemagne et d'Autriche des dispositions de l'ordonnance du 20 octobre 1945, relative à l'attribution de prêts de crédit agricole mutuel aux agriculteurs et artisans ruraux, prisonniers et anciens déportés;

2° Pour la proposition de résolution (n° 915) de M. Guille et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à faire jouer la caisse de compensation en vue d'exonérer de la baisse de 5 p. 100 les vins vendus avant le 2 janvier et non retirés à cette date;

3° Pour la proposition de loi (n° 932) transmise par le président du conseil de la République, formulée par M. René Simard, conseiller de la République, tendant à organiser l'agriculture par la création de fermes-témoins départementales en vue de rechercher les divers prix de revient des principaux produits agricoles pendant la période de pénurie;

4° Pour la proposition de loi (n° 1016) de M. Ruffe et plusieurs de ses collègues tendant à améliorer la loi du 13 avril 1946

relative au statut du fermage et du métayage;

5° Pour le projet de loi (n° 1051) introduisant dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle la loi du 9 mars 1941, validée et modifiée par l'ordonnance du 7 juillet 1945.

C. — Désignation du rapporteur pour avis du projet de loi (n° 1056) relatif à l'approvisionnement de viande de la région parisienne.

D. — Examen des rapports:

1° De M. Baurens, sur la proposition de loi (n° 451) de M. Jean-Raymond Guyon et plusieurs de ses collègues tendant à la création du conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux;

2° De M. Lambert, sur la proposition de loi (n° 71) de M. Paumier et plusieurs de ses collègues tendant à modifier certaines dispositions du statut viticole et à autoriser de nouvelles plantations de vignes;

3° De M. Lamarque-Cando, sur la proposition de résolution (n° 238) de MM. Edgar Faure et Hugnes tendant à inviter le Gouvernement à modifier le décret n° 46-2579 du 21 novembre 1946 unifiant des circonscriptions administratives des eaux et forêts;

4° De M. Roulon, sur la proposition de résolution (n° 416) de M. Desjardins et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à délivrer, par priorité, des licences de voitures automobiles aux cultivateurs qui ont eu leurs véhicules détruits ou réquisitionnés par les Allemands ou l'autorité militaire pendant la guerre;

5° De M. Lucas, sur la proposition de loi (n° 721) de M. Moussu et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'ordonnance du 12 octobre 1945 sur le statut juridique de la coopération agricole;

6° De M. Zunino, sur la proposition de loi (n° 162) de M. Gros et plusieurs de ses collègues tendant à accorder une indemnité compensatrice aux viticulteurs ayant eu, en 1946, une récolte déficitaire dont la vente ne leur a pas permis de couvrir leurs frais d'exploitation;

7° De M. Bas, sur la proposition de loi (n° 318) de M. Bas et plusieurs de ses collègues tendant à faire bénéficier les Alsaciens-Lorrains insoumis, déserteurs et anciens militaires incorporés de force dans l'armée allemande des dispositions de l'ordonnance du 20 octobre 1945 relative à l'attribution de prêts du crédit agricole mutuel aux agriculteurs et artisans ruraux, prisonniers et anciens déportés;

8° De M. Signor, sur la proposition de loi (n° 142) de M. Renard et plusieurs de ses collègues tendant à octroyer aux salariés de la profession agricole l'égalité sociale en matière d'assurances sociales et d'accidents du travail.

La commission de l'éducation nationale se réunira le mercredi 30 avril 1947, à quatorze heures trente (local de la commission n° 262):

I. — Examen d'un projet de réorganisation du ministère de l'éducation nationale.

II. — Rapport de M. de Boysson sur la proposition de résolution (n° 583) de M. Deixonne et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à hâter la conclusion des travaux de la commission de la réforme de l'enseignement.

III. — Nomination de rapporteurs:

Proposition de résolution (n° 829) de Mme Lempereur et plusieurs de ses collègues, relative au statut des adjoints d'hygiène sociale;

Proposition de loi (n° 908) de M. Lhuissier et plusieurs de ses collègues tendant à modifier la loi n° 46-2196 du 11 octobre 1946 créant une caisse nationale des lettres;

Proposition de loi (n° 999) de M. Bèche et plusieurs de ses collègues tendant à accorder le bénéfice des congés de longue durée aux fonctionnaires de l'enseignement atteints de poliomyélite et de ses séquelles;

Projet de loi (n° 1052) portant création du conseil supérieur de la recherche scientifique et technique.

IV. — Nomination de rapporteurs pour avis:

Proposition de loi (n° 685) de M. Albert Masson et plusieurs de ses collègues tendant au financement de l'apprentissage et de l'enseignement technique;

Proposition de loi (n° 751) de Mme Lucie Guérin et plusieurs de ses collègues tendant à accorder aux instituteurs retraités une avance sur pension;

Proposition de loi (n° 870) de M. Patinaud et plusieurs de ses collègues tendant à l'organisation de la formation professionnelle.

V. — Questions diverses.

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le mercredi 30 avril 1947, à quatorze heures (local de la commission n° 249):

I. — Suite du rapport de M. Arthaud sur les propositions de loi (n° 342) de M. Védrines et plusieurs de ses collègues tendant à la rupture des contrats affermant le domaine thermal de l'Etat à des sociétés privées d'exploitation et à la nationalisation de toutes les ressources thermales appartenant à des sociétés privées; (n° 584) de M. Segelle et plusieurs de ses collègues relative au thermalisme.

II. — Rapport de M. Mazuez sur la proposition de résolution (n° 791) de M. Paul Boulet et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à augmenter le contingent de voitures automobiles mis à la disposition du corps médical.

III. — Nomination de rapporteurs pour:

Le projet de loi (n° 1031) sur la protection de la grossesse;

La proposition de loi (n° 1049) de M. Bernard Lafay, conseiller de la République, tendant à augmenter le nombre des représentants des médecins au sein du conseil national de l'ordre des médecins;

La proposition de loi (n° 1121) de M. Bernard Lafay, conseiller de la République, modifiant la loi n° 1073 du 31 décembre 1942 validée par l'ordonnance du 9 août 1944 relative à la prophylaxie et à la lutte contre les maladies vénériennes;

La proposition de résolution (n° 935) de M. Florimond Bonte et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à établir la progressivité des licences de débits de boissons;

La proposition de résolution (n° 991) de M. Badie tendant à inviter le Gouvernement à assurer à l'industrie pharmaceutique et aux pharmaciens d'officine les moyens d'une exploitation normale;

La proposition de résolution (n° 998) de M. Segelle et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à organiser un enseignement de vénéréologie sanctionné par un diplôme national, afin de donner des cadres qualifiés aux dispensaires antivénériens;

La proposition de résolution (n° 1054) de M. René-Emile Dubois et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi tendant à assurer aux laboratoires officiels de recherches médicales (facultés de médecine, laboratoires des hôpitaux, Collège de France, etc.) les subventions nécessaires à leur effectif entretien.

IV. — Questions diverses.

La commission des finances se réunira le mercredi 30 avril 1947, à dix heures (local de la commission):

Examen du projet de loi portant fixation du budget ordinaire de l'exercice 1947 (services civils). (M. le rapporteur général.)

La commission de l'intérieur se réunira le mercredi 30 avril 1947, à dix-sept heures (local de la commission n° 207):

I. — Audition des ministres des finances et de l'intérieur sur le projet de loi n° 218 portant réforme des finances locales.

II. — Suite de la discussion du rapport de M. Lhuillier sur le même projet de loi n° 218.

III. — Nomination de rapporteurs pour les propositions;

(N° 891) De M. Guy Petit: transformation des immeubles en appartements;

(N° 924) De M. Ninine: célébration du premier centenaire de l'abolition de l'esclavage dans les quatre départements d'outre-mer;

(N° 937) De M. Valentino: extension aux départements d'outre-mer des commissions paritaires concernant les baux ruraux;

(N° 938) De M. Valentino: régime des prestations familiales dans les départements d'outre-mer;

(N° 940) De M. Auban: cession d'un terrain au profit de la fédération de la mutualité agricole de la Haute-Garonne;

(N° 941) De M. Dagain: fonctionnaires suspendus pour activité antinationale et réintégrés;

(N° 942) De M. Cordonnier: retraités des collectivités locales;

(N° 957) De M. Augarde: application de la sécurité sociale en Algérie;

(N° 959) Du Conseil de la République: composition des commissions administratives des hôpitaux et hospices;

(N° 960) Du Conseil de la République: réforme des finances locales;

(N° 969) De M. Barra: tarifs pratiqués par les greffiers d'Algérie;

(N° 985) De M. Hutin-Desgrées: retraites des employés communaux;

(N° 987) De M. Berger: création d'une caisse d'aménagement des lotissements défectueux;

(N° 1023) Du Conseil de la République: établissement de la Constitution de la République algérienne;

(N° 1032) Du Gouvernement: maintien des emplois de suppléants non rétribués de juge de paix en Algérie;

(N° 1070) De M. Jean-Paul David: abrogation de l'acte dit loi instituant l'exclusion des indésirables sur les champs de courses.

IV. — Questions diverses.

La commission de la justice et de législation se réunira le mercredi 30 avril 1947, à quinze heures (local de la commission n° 250):

I. — Nomination de rapporteurs.

Projet de loi (n° 613): ratification de la convention relative à la nationalité de la femme mariée, conclue avec la Belgique.

Proposition de loi (n° 980) de Mme François: adoption et législation adoptive.

Proposition de loi (n° 1089) de M. July: adoption.

Proposition de loi (n° 993) de M. Jacques Bardoux: associations et partis politiques.

Proposition de loi (n° 997) de M. Minjoz: crise du logement.

Proposition de loi (n° 922) de M. Badie: propriété commerciale (loi du 30 juin 1926, art. 5 *bis*).

Proposition de loi (n° 761) de M. Maurice Violette: propriété commerciale (relèvement de la forclusion).

Proposition de loi (n° 903) de M. Meck: spoliations.

Proposition de loi (n° 1001): indication de l'indemnité des propriétaires de fonds de commerce, publication des cessions de parts de sociétés.

Proposition de loi (n° 1060) de M. Leenhardt: majorité pour l'obtention du concordat.

Proposition de loi (n° 1002) de M. Minjoz: expropriation des entreprises abandonnées, reprises par le personnel.

Proposition de loi (n° 1081) de M. Yacine Diallo: amnistie en Guinée française.

Proposition de résolution (n° 886) de M. Jean David: publication des titres des personnes promues ou nommée dans l'ordre de la Légion d'honneur depuis la libération.

II. — Nomination d'un rapporteur pour avis.

Proposition de loi (n° 661) de M. Landry, conseiller de la République: structure sociale des sociétés anonymes.

III. — Suite du rapport de M. Edgar Faure sur le projet, les propositions de loi de M. Minjoz, de M. Bocquet, de M. Frédéric-Dupont et la proposition de résolution de M. Joseph Denais, relatifs à l'amnistie (n°s 695, 116, 186, 636, 453).

IV. — Suite du rapport de M. Delahoutre sur la proposition de loi (n° 40) de M. Frédéric-Dupont tendant à améliorer la situation des petits rentiers ayant souscrit des rentes viagères auprès des particuliers ou des compagnies d'assurances.

V. — Rapport de M. Courant sur la proposition de loi (n° 260) de M. Joseph Denais tendant à la revision de certains prix de vente de fonds de commerce.

VI. — Rapport de M. Valentino sur la proposition de loi (n° 336) de Mme Degrond tendant à réprimer la vente illicite de marchandises.

VII. — Rapport de M. Mondon sur le projet de loi (n° 240) modifiant l'article 595 du code d'instruction criminelle.

VIII. — Rapport de M. Mondon sur le projet de loi (n° 513) relatif à l'organisation des justices de paix.

IX. — Rapport de M. Minjoz sur la proposition de loi (n° 375) de M. Georges Pernot, conseiller de la République, relative au bien de famille insaisissable.

X. — Rapports de M. Yves Péron sur:

1° La proposition de loi (n° 332) de M. Serre tendant à accorder l'amnistie pour certaines infractions commises en Afrique du Nord;

2° La proposition de loi (n° 567) de M. Joseph Denais tendant à rapporter l'ordonnance du 9 février 1945 relative à l'indignité nationale et à en annuler les effets.

XI .— Examen d'une demande d'octroi des pouvoirs d'enquête à la commission, présentée par M. Mabrut.

La commission de la marine marchande et des pêches se réunira le mercredi 30 avril 1947, à neuf heures (local de la commission n° 220):

Désignation d'un rapporteur de la proposition de résolution (n° 1035) de M. Robert Prigent (Nord), tendant à inviter le Gouvernement à relever le montant de l'abattement forfaitaire de compensation pour frais professionnels dont bénéficient les marins pêcheurs navigants.

Affaires diverses.

La commission des moyens de communication se réunira le mercredi 30 avril 1947, à quinze heures (local de la commission n° 211):

Nomination de rapporteurs:

1° De la proposition de loi (n° 1008) de M. de Geoffre tendant à modifier le financement des dépenses des agences postales;

2° De la proposition de résolution (n° 967) de M. Jean Masson tendant à inviter le Gouvernement à assurer au personnel des postes, télégraphes et téléphones les prestations en nature auxquelles il a droit;

3° De la proposition de résolution (n° 898) de M. Fievez tendant à inviter le Gouvernement à faire construire un canal reliant l'Escaut à la Sambre, qui serait la réalisation du premier tronçon du projet de canal du Nord-Est destiné à relier l'Est au port de Dunkerque;

4° De la proposition de résolution (n° 450) de M. Jean-Paul David tendant à inviter le Gouvernement à prévoir l'utilisation au maximum des possibilités des transporteurs sur le territoire métropolitain.

Rapport de M. Jean-Paul David sur sa proposition de résolution (n° 449) tendant à inviter le Gouvernement à reconsidérer la répartition du carburant et à en diminuer le prix de vente.

Suite de la discussion du rapport de M. Bour sur le projet de loi (n° 251) tendant à la réorganisation et à la coordination des transports de voyageurs dans la région parisienne.

La commission de la production industrielle se réunira le mercredi 30 avril 1947, à dix heures (local de la commission n° 201):

I. — Nomination des membres de la commission chargés de faire partie des sous-commissions créées par l'article 70 de la loi du 21 mars 1947 pour le contrôle des entreprises nationalisées.

II. — Compte rendu de la visite aux usines Berliet et suite du rapport de M. Cartier sur la proposition de loi (n° 265) de M. Airoldi tendant à la nationalisation des usines automobiles Berliet.

III. — Questions diverses.

La commission de la reconstruction et des dommages de guerre se réunira le mercredi 30 avril 1947, à onze heures (local de la commission n° 208):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 1067) de M. Pierre Chevallier, tendant à régulariser la situation des propriétaires sinistrés dont les immeubles ont été reconstruits par l'Etat au titre de « chantiers d'expérimentation »;

La proposition de loi (n° 1091) de M. Brusset tendant à modifier l'article 53 de la loi sur les dommages de guerre;

La proposition de résolution (n° 854) de M. David tendant à inviter le Gouvernement à attribuer par priorité et à crédit aux sinistrés, ce qui, dans les surplus américains peut être utile pour la réorganisation de leur commerce ou industrie.

II. — Discussion des rapports de:

M. Lareppe, sur la proposition de résolution (n° 861) dont il est l'auteur, tendant à inviter le Gouvernement à interdire l'exportation de matériaux de construction;

De M. Gautier, sur la proposition de résolution (n° 858) dont il est l'auteur, tendant à inviter le Gouvernement à créer, conformément à l'article 5 de la loi du 28 octobre 1946, une caisse autonome destinée à assurer le financement de la reconstruction;

De M. Siefridt, sur la proposition de loi (n° 810) de M. Coty tendant à tenir compte des charges de famille pour l'application de l'article 27 de la loi sur les dommages de guerre.

III. — Questions diverses.

La commission chargée d'enquêtes sur les problèmes du vin se réunira le mercredi 30 avril 1947, à vingt et une heures (local de la commission de l'agriculture n° 222):

Audition de M. Félix Gouin, ministre d'Etat.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1947

Ordre du jour du mardi 29 avril 1947.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination d'un membre d'une commission générale.

2. — Discussion de la proposition de résolution de M. Bernard Lafay tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures d'urgence nécessaires pour assurer à tous les Français couverts par une législation sociale le droit de bénéficier des médicaments agréés les mieux adaptés à leur état. (N°s 44 et 141, année 1947. — M. Bernard Lafay, rapporteur; et n° , année 1947. — Avis de la commission du travail et de la sécurité sociale. — M. N..., rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er *étage*. — Depuis M. Jacques-Destrée, jusques et y compris M. Laurenti.

Tribunes. — Depuis M. Lazare, jusques et y compris M. de Montgascon.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 28 avril 1947.

N° 139. — Allocution prononcée par M. Monnerville, président du Conseil de la République.

N° 141 (1). — Rapport de M. Bernard Lafay concernant le droit de bénéficier des médicaments agréés.

N° 156. — Proposition de loi de M. Bernard Lafay relative à la prophylaxie et à la lutte contre les maladies vénériennes.

N° 159. — Proposition de loi de M. Gaston Cardonne tendant à l'indemnisation des heures perdues par le personnel douanier de Cerbère et Hendaye.

N° 169. — Proposition de loi de M. Chochoy tendant à préciser la nature du droit d'enregistrement applicable aux cessions de droit à indemnité de dommages de guerre.

N° 170. — Proposition de loi de Mme Oyon tendant à assurer le respect de la fréquentation scolaire obligatoire.

N° 171. — Rapport par M. Ott sur la proposition de résolution de M. Ott tendant à supprimer les règles de reclassement pour certains personnels de l'enseignement.

N° 174. — Proposition de résolution de M. Germain Pontille relative à l'aménagement des ex-magasins Dufayel.

N° 190. — Rapport par M. Mammonat sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, interprétant l'article 16 de la loi du 16 avril 1946 portant amnistie.

N° 208. — Proposition de loi de M. Saïah tendant à doter l'Algérie d'une Constitution.

(1) NOTA. — Ce document a été mis à la disposition de MM. les conseillers de la République le 28 mars 1947.

Réunions du mardi 29 avril 1947.

Commission de l'agriculture, à quatorze heures trente. — Local n° 214.

Commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale), à l'issue de la séance de rentrée. — Local n° 221.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à quatorze heures quinze. — Local n° 213.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'économie nationale.

AVIS AUX EXPORTATEURS

Additif à l'avis aux exportateurs du 10 février 1946.

Les exportateurs trouveront ci-après diverses modifications aux listes des produits dont l'exportation peut être effectuée sans licence, dans les conditions fixées par l'avis aux exportateurs du 10 février 1946.

I. — Additions à l'avis aux exportateurs du 10 février 1946 (marchandises dispensées de la licence d'exportation, sous réserve de la production d'engagements de change).

NUMÉROS du tarif des douanes.	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES
24	Crins.
Ex. 34 B	Albumine de sang.
61	Autres substances brutes.
64	Ivoire et écaille factices.
94 *ter*	Poudres pour crèmes, puddings, entremets, desserts, gelées, etc., sans addition de cacao ou de chocolat.
Ex. 112-1 à 8	Huiles volatiles ou essences de rose, de jasmin et de bergamote.
Ex. 115-1	Blocs à base de colophane conditionnés pour la vente et destinés à rendre adhérentes les mèches d'archets.
115 *bis*	Goudron.
121	Manne.
Ex. 144	Raphia.
153	Lichens tinctoriaux propres à la fabrication de l'orseille.
191 *bis*-2	Graphite en suspension colloïdale dans de l'huile minérale pure ou mélangée renfermant, par litre, plus de 5 g de graphite.
193-3	Mastics d'asphaltes fabriqués contenant au maximum 18 p. 100 de bitume soluble dans le sulfure de carbone et au moins 82 p. 100 de calcaires.
228-2	Arsenic métallique.
06 *bis*	Orpin rouge ou jaune en poudre ou morceaux pour usages industriels.
010	Acide sulfonitrique.
011	Nitrate de potasse naturel.
018	Chlorure double d'ammonium et de zinc.
023	Nitrure d'aluminium.
	Acide borique:
024	Nature de Toscane contenant 15 p. 100 et plus d'impuretés.
025	Autre.
027	Borate de manganèse.
034	Acide carbonique liquide.
035	Oxychlorure de carbone.
040	Ferricyanure de potassium (prussiate rouge).
041	Ferrocyanure de potassium (prussiate jaune).
042	Sulfocyanure de potassium.
047	Perchlorates.
051	Acide fluorhydrique.
051 *bis*	Fluorure de sodium
051 *ter*	Fluorure de chrome.
051 *quater*	Fluorure d'antimoine.
051 *quinquies*	Fluorure d'ammonium.
052	Fluorures autres.
053	Cryolithe artificielle.
054	Hydrogène comprimé.
059	Oxygène comprimé et liquéfié.
059 *bis*	Azote comprimé.
059 *ter*	Acétylène, argon, néon.
061	Peroxyde de sodium.
067	Acide glycérophosphorique et glycérophosphates.
072	Chlorure de soufre.
080	Hyposulfite de soude.
084	Hydrate d'alumine.
085	Chlorure d'aluminium.
088	Aluns d'ammoniaque et de potasse.
088 *bis*	Aluns d'ammoniaque et de potasse en tablettes.
089	Fluorures d'antimoine et de sodium.
097 *bis*	Hydrate de baryte.
098	Bioxyde de baryum.
0108	Chlorure de calcium.
0109	Hydrure de calcium.
0110 *quater*	Sulfosséléniure de cadmium.
0110 *quinquies*	Cadmopones ou lithopones de cadmium.
0118	Oxydes de cobalt autres (y compris safres et smalts).
0119	Sels de cobalt hydratés (40 p. 100 d'eau au moins).
0120	Sels de cobalt autres.
0121	Carbonate de cuivre (cendres bleues et vertes).
0125	Sulfocyanure de cuivre.
0126	Oxyde d'étain (acide métastannique).
0127	Oxyde d'étain brut.
0128	Chlorure d'étain.
0129	Chlorures et perchlorures de fer.
0130-7	Oxydes de fer alcalinisés pour l'épuration du gaz.
0141	Bioxyde (peroxyde) de manganèse.
0142	Bioxyde (peroxyde) de manganèse pur.
0147	Acide molybdique et molybdates.
0172	Oxyde de vanadium (acide vanadique) et vanadates.
0243	Ether chlorhydrique.
0244 *bis*	Ether oxalylacétique.
0249	Diéthylmalonylurée (véronal) (acide diéthylbarbiturique).
0277 *bis*	Phénolphtaléine.
0278	Vératrol.
Ex. 340	Paraphénétol-carbamide (dulcine ou sucrel).
0356	Glycyrrhizine ou glycyrrhizate d'ammoniaque.
0380 *ter*	Conflits artificiels pour tannerie.
287	Indigo pastel, indigue, inde-plate et boules de bleu.
288	Pâte de pastel grossière.
Ex. 350 B	Flacons taillés, gravés, etc.
373 A à D	Fils de laine pure, cardée.
Ex. 374	Fils de laine pure, cardée, retors, préparée pour la vente au détail.
Ex. 383 B	Tissus de lin purs unis ou ouvrés, blanchis, crémés, lavés, lessivés ou apprêtés pesant moins de 25 kg aux 100 m².
Ex. 384 B	Tissus de lin purs unis ou ouvrés, imprimés, teints, brochés ou ouvragés pesant moins de 25 kg aux 100 m².
390	Bonneterie de lin, de chanvre ou de ramie.
391	Dentelles et guipures de lin, de chanvre ou de ramie.
Ex. 393 *bis*	Tissus de lin, de chanvre ou de ramie mélangés, le lin, le chanvre ou la ramie dominant en poids, pesant moins de 25 kg aux 100 m².
453	Lisières de draps.
456 *ter*	Tissus et rubans en tissus, genre astrakan, peluches, sealskins, karakul et similaires, en laine, alpaga, vigogne, etc.
457	Autres tissus de poils purs ou mélangés d'autres filaments, poil dominant en poids.
457 *bis*	Courroies de transmission en poils de chameau.
457 *ter*	Tissus foulés pour tapis et ameublement en autres poils purs ou mélangés, le poil dominant en poids.
478	Guêtres, molletières et jambières.
487	Articles de bourrellerie.
488, 488 *bis*, 489 et 489 *bis*	Articles industriels, pièces détachées et organes en cuir naturel, avec ou sans parties en cuir artificiel ou en simili-cuir.
Ex. 522	Tendeuses à gazon.
Ex. 525 G	Machines pour la fabrication des poteries autres que de bâtiment: porcelaines, faïences, grès, poteries ménagères et domestiques.
Ex. 537-26	Etrilles.
	Caoutchouc durci ou ébonite:
620 G-1	Planches, plaques ou feuilles mates, polies ou granitées de format rectangulaire.
620 G-2 à 5	Baguettes et bâtons.
620 G-6	Poudre d'ébonite.
	Caoutchouc souple:
620 I	Blocs, bandages pleins pour garnitures de roues de voitures, à l'état brut, travaillé ou fini.
620 K	Pièces en caoutchouc souple, gutta-percha ou balata associés ou non à d'autres matières, telles que clapets, joints, rondelles, etc.
620 L	Tissus caoutchoutés spéciaux pour cardes non boutés.
620 M	Bouillottes, oreillers, matelas pneumatiques, coussins, sacs à gaz, formes de chapeaux, bouteilles pour chapellerie et diaphragmes en caoutchouc ou en tissu caoutchouté, avec ou sans autres matières.
620 O-2	Caoutchoucs hygiéniques: tétines, sucettes, téterelles, bonnets de bain ou autres, blagues à tabac, couches-culottes, sacs à éponges, sacs à glace.
620 Q	Bandes de billards, avec ou sans toile.

II. — Modifications apportées à l'avis aux exportateurs du 10 février 1946, et aux additifs subséquents.

a) Avis du 10 février 1946 (liste visée au paragraphe 1er de cet avis et publiée en annexe à l'avis aux exportateurs du 3 juillet 1945) :

Sont à nouveau soumis à la formalité de la licence d'exportation les tissus de poils de chèvre purs ou mélangés (n° 456 du tarif des douanes) (1).

b) Avis du 10 février 1946 (*Journal officiel*, page 1206) :

Sont à nouveau soumis à la formalité de la licence d'exportation le sulfate de magnésie et de potasse (0130 du tarif des douanes) et le chlorure de potassium (n° 0158 du tarif des douanes) (1).

c) Premier additif (*Journal officiel* du 15 février 1946, p. 1371) :

Sont à nouveau soumis à la formalité de la licence d'exportation les tissus dits entretoiles ou toiles tailleur (n° 441 du tarif des douanes) (1) ;

d) Quatrième additif (*Journal officiel* du 23 février 1946, p. 1616) :

Sont à nouveau soumis à la formalité de la licence d'exportation le phosphore (n° 062 du tarif des douanes), les chlorures de phosphore (n° 063 du tarif des douanes), les acides phosphoriques (n° 064 du tarif des douanes), l'acide phosphorique coloré (n° 064 *bis* du tarif des douanes), l'anhydride phosphorique (n° 065 du tarif des douanes) et l'acide sulfurique (n° 073 du tarif des douanes) (1) ;

e) Dixième additif (*Journal officiel* du 9 juillet 1946, p. 6154) :

I. — Additions proprement dites à l'avis aux exportateurs du 10 février 1946, au lieu de : « 329 : jus ou sucs pectiques ou pectine », lire : « 329 *bis :* jus ou sucs pectiques ou pectine ».

f) Additif du 20 octobre 1946 (*Journal officiel*, p. 8938) :

Est à nouveau soumis à la formalité de la licence d'exportation le sulfate de potasse (n° 0459 du tarif des douanes) (1).

(1) Les exportations effectuées sous le couvert d'engagements de change déjà visés par l'office des changes demeurent toutefois dispensées de la production de la licence.

Avis aux importateurs de noisettes en coques en provenance d'Italie.

Il est ouvert à l'importation d'Italie un contingent de 100 t de noisettes en coques.

Les importateurs qui désireraient réaliser tout ou partie de cette importation sont invités à faire parvenir à l'office des changes (sous-direction des licences), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), avant le 2 mai 1947, à dix-sept heures trente, les demandes d'autorisation d'importation établies sur formule AC dans les conditions réglementaires. Les demandes devront porter, à l'encre rouge, en haut et à gauche, la référence expresse du présent avis. Chaque importateur ne pourra présenter qu'une seule demande.

Les demandes devront porter sur des noisettes en coques de la récolte 1946, criblées, marchandise saine, loyale et marchande, logées en sacs neufs de 50 kg, avec une proportion maximum de 5 p. 100 de noisettes vides.

Les prix s'entendront poids brut pour net, marchandise rendue franco-frontière Modane. Ils seront formulés en francs français.

Les importateurs devront justifier du versement à l'office des changes d'une caution s'élevant à 5 p. 100 de la valeur des marchandises faisant l'objet de la demande d'autorisation d'importation (valeur franco-frontière).

Seront également acceptées les attestations délivrées par les banques intermédiaires agréées certifiant le versement à leurs caisses de ladite caution pour le compte de l'office des changes.

Le versement de cette caution devra être certifié par l'office des changes ou par la banque agréée sur l'exemplaire vert de la demande AC, avant l'envoi au service des licences. Cette mention devra être apposée sur l'exemplaire vert dans le cadre réservé à l'avis du ministère responsable. Le reçu proprement dit, délivré par l'office des changes ou par une banque agréée sera conservé par le demandeur, à toutes fins utiles.

Le remboursement de la caution versée sera effectué immédiatement par l'office des changes ou par la banque agréée :

1° Dans le cas de refus de délivrance de la licence, sur présentation du reçu, de l'exemplaire vert et de la notification du refus renvoyée par l'administration ;

2° Dans le cas de réalisation complète de l'importation, au cours de la période de validité de la licence, sur présentation du reçu et de la licence régulièrement annotée par le service des douanes et par la banque qui aura délivré les devises destinées au payement des marchandises.

En cas d'exécution partielle de la licence, le remboursement de la caution ne sera effectué, après la période de validité de l'autorisation, qu'au prorata des importations effectuées.

En cas d'inexécution totale de la licence pendant la période de validité de l'autorisation, le cautionnement déposé sera acquis à l'Etat et l'importateur défaillant pourra être exclu des futures importations.

Les demandes qui seront parvenues avant l'expiration du délai prévu seront examinées par les services compétents qui, dans la limite du tonnage indiqué, donneront avis favorable aux demandes les plus avantageuses.

L'administration se réserve le droit de réduire les demandes par rapport aux quantités prévues et même, le cas échéant, de n'accepter aucune demande.

Les licences délivrées ne seront pas renouvelables.

Une destination sur le marché intérieur pourra éventuellement être donnée aux marchandises par les services compétents.

Ministère de l'économie nationale et présidence du conseil (haut commissariat à la distribution).

Avis aux importateurs relatif à l'importation de poisson en provenance de Norvège.

Il est procédé à une importation de poisson de mer frais et congelé dans le cadre de l'accord commercial franco-norvégien.

La réalisation de ce contingent aura lieu sur appel d'offres régi par le cahier des conditions du 18 avril 1947. Il sera clos le 19 mai 1947, à dix-sept heures trente.

Seuls seront admis à soumissionner les importateurs habituels de poisson frais ou de poisson congelé.

Les offres établies dans les conditions prévues au cahier des conditions susvisé devront s'appliquer à du poisson frais et congelé de pêche norvégienne.

Elles devront parvenir avant le 19 mai 1947, à dix-sept heures trente, à l'office des changes (sous-direction des licences), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris, sous enveloppe cachetée à la cire portant la mention « appel d'offres pour le poisson de Norvège » et seront examinées par une commission composée de représentants de l'administration et de professionnels.

Les titulaires des offres retenues devront adresser une demande de licence, dans les dix jours suivant la notification de l'acceptation de leurs offres.

Ils devront, en outre, justifier lors de la demande de licence du versement à l'office des changes (agence comptable) d'une caution s'élevant à 5 p. 100 de la valeur des marchandises faisant l'objet de la demande d'autorisation d'importation (valeur franco-frontière).

Seront également acceptées les attestations délivrées par les banques intermédiaires agréées certifiant le versement à leurs caisses, de ladite caution pour le compte de l'office des changes.

Le versement de cette caution devra être certifié par l'office des changes ou par la banque agréée, sur l'exemplaire vert de la demande AC, avant l'envoi au service des licences. Cette mention devra être apposée sur l'exemplaire vert, dans le cadre réservé à l'avis du ministère responsable. Le reçu proprement dit, délivré par l'office des changes ou par une banque agréée, sera conservé par le demandeur à toutes fins utiles.

Le remboursement de la caution versée sera effectué immédiatement par l'office des changes ou par la banque agréée dans le cas de réalisation complète de l'importation, au cours de la période de validité de la licence, sur présentation du reçu et de la licence régulièrement annotée par le service des douanes et par la banque qui aura délivré les devises destinées au payement des marchandises.

En cas d'exécution partielle de la licence, le remboursement de la caution ne sera effectué, après la période de validité de l'autorisation, qu'au prorata des importations effectuées.

En cas d'inexécution totale de la licence pendant la période de validité de l'autorisation, le cautionnement déposé sera acquis à l'Etat et l'importateur défaillant pourra être exclu des futures importations.

Les licences délivrées auront la validité normale.

Les marchandises seront réparties à leur arrivée en France suivant les ordres du haut commissariat à la distribution.

Pour tous renseignements complémentaires, les professionnels intéressés devront demander un exemplaire du cahier des conditions au service du poisson du haut commissariat à la distribution, 2, rue de la Chaussée-d'Antin (Paris (9e)).

Avis aux importateurs de poissons en provenance de Belgique.

Rectificatif au *Journal officiel* du 2i avril 1947 : page 3888, 3e colonne, paragraphe 5, au lieu de : « Elles devront parvenir avant le 9 mai 1947, à dix-sept heures trente, à l'office des changes (sous-direction des licences)... », lire : « Elles devront parvenir avant le 2 mai 1947, à dix-sept heures trente, à l'office des changes (sous-direction des licences)... ».

Ministère des travaux publics et des transports.

TARIFS DE TRANSPORT
SUR LES CHEMINS DE FER D'INTERET GÉNÉRAL

1° Propositions de tarifs présentées à l'homologation ministérielle.

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de compléter comme suit, à partir du 1er mai 1947, le tarif n° 4 :

CHAPITRE 101

Société nationale des chemins de fer français.
(Applicable jusqu'au 31 décembre 1948.)

Sel gemme ou marin (180).

D'une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français
A une gare desservant un point frontière ou un port de mer et exporté par ce point frontière ou ce port de mer.

Par rame de 100 tonnes :
Jusqu'à 299 km : barème 75.
Au delà : barème 258.

Conditions d'application.

Les prix de ce chapitre ne peuvent être combinés ni entre eux ni avec aucun autre prix, soit par soudure soit en vertu d'un ordre de réexpédition.

Les prix prévus au présent chapitre ne sont pas applicables aux transports effectués sous le régime prévu par le tarif n° 29, chapitre 13.

(*Paris, le 29 avril 1947.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier comme suit, à partir du 1er juin 1947, les taux d'allocation à verser aux camionneurs agréés par application du tarif n° 129, chapitre 6.

GARES	PRIX PAR 100 kg (avec minimum calculé sur 100 kg par expédition) (1). Actuels. Expéditions d'un poids de : 60 à 1.000 kg	1.000 à 5.000 kg	Date d'application.	Proposés. Expéditions d'un poids de : 60 à 1.000 kg	1.000 à 5.000 kg
Paris	45	38	1er mai 1946.	50	45
Lyon	45	30	1er mai 1946.	50	35
Marseille	45	30	1er mai 1946.	50	35
Charenton	20	18	1er août 1946.	28	24
Ivry-sur-Seine	22	18	1er mai 1946.	28	22
Maisons-Alfort-Alfortville	24	20	15 oct. 1946.	27	23
Vitry-sur-Seine	22	18	15 oct. 1946.	28	22
Bordeaux	34	28	1er mai 1946.	44	34
Clermont-Ferrand	25	18	15 janv. 1947.	37	29
Dijon	25	20	15 janv. 1947.	30	23
Grenoble	25	18	1er mai 1946.	28	22
Limoges-Bénédictins	19	14	1er août 1946.	24	21
Mans (Le)	27	19	15 janv. 1947.	29	20
Mulhouse	24	20	1er avril 1946.	32	27
Nancy	22	19	1er janv. 1946.	28	22
Nantes	41	28	15 janv. 1947.	45	33
Nice	28	20	1er avril 1946.	32	25
Nimes	25	18	1er août 1946.	29	20
Reims	23	19	1er avril 1946.	26	22
Rennes	23	15	15 janv. 1947.	27	19
Rouen	34	23	15 janv. 1947.	38	27
Saint-Etienne-Châteaucreux	36	28	15 janv. 1947.	37	31
Toulon	30	20	1er avril 1946.	38	29
Aix-en-Provence	25	18	1er mai 1946.	30	22
Aix-les-Bains	20	18	1er août 1946.	23	18
Albertville	12	12	5 janv. 1946.	15	14
Alès	22	17	15 oct. 1946.	25	19
Angers	32	22	15 janv. 1947.	34	23
Annecy	23	18	15 oct. 1946.	25	19
Arcachon	18	16	1er août 1946.	21	17
Auch	17	14	15 oct. 1946.	19	15
Auray	16	12	1er août 1946.	20	14
Aurillac	14	12	1er mai 1946.	17	15
Avignon	25	18	1er août 1946.	28	21
Baccarat	12	12	5 janv. 1946.	16	14
Beaune	17	12	1er août 1946.	18	14
Belfort	18	16	1er août 1946.	24	21
Besançon	28	20	15 janv. 1947.	32	23
Bourg	18	16	1er août 1946.	25	23
Bourges	18	14	1er mai 1946.	24	18
Bribodie	15	12	1er août 1946.	16	14
Brive-la-Gaillarde	19	14	15 oct. 1946.	22	18
Caen	27	19	15 janv. 1947.	31	21
Cahors	17	14	1er mai 1946.	22	20
Cannes	28	17	1er août 1946.	35	23
Chalon-sur-Saône	20	15	1er avril 1946.	23	17
Chambéry	25	20	1er mai 1946.	29	22
Châteauroux	16	13	1er août 1946.	22	18
Chaumont	15	12	1er août 1946.	18	15
Choisy-le-Roi	22	18	1er mai 1946.	28	22
Cholet	24	16	15 janv. 1947.	28	20
Concarneau	12	12	5 janv. 1946.	18	14
Coteau (Le)	25	20	1er août 1946.	30	22
Creusot (Le)	22	19	1er avril 1946.	23	20
Decazeville	18	13	15 oct. 1946.	20	15
Dinard	16	12	1er août 1946.	21	14
Dol	13	12	1er mai 1946.	17	14
Douarnenez	12	12	5 janv. 1946.	21	14
Flèche (La)	14	12	1er août 1946.	18	14
Fontenay-le-Comte	12	12	5 janv. 1946.	18	14
Gannat	13	12	15 janv. 1947.	15	14
Gien	20	15	1er mai 1946.	23	17
Givors	16	14	1er avril 1946.	21	19
Grasse	12	12	5 janv. 1946.	23	20
Guebwiller	12	12	5 janv. 1946.	14	14
Guingamp	15	12	15 janv. 1947.	20	14
Heissenstein	12	12	5 janv. 1946.	14	14
Landerneau	14	12	15 janv. 1947.	18	14
Landivisiau	12	12	5 janv. 1946.	17	14
Langonac	14	12	15 janv. 1947.	15	14
Langogne	14	12	15 janv. 1947.	15	14
Lapalisse-Saint-Prix	12	12	5 janv. 1946.	15	14
Laval	24	17	15 janv. 1947.	25	17
Lezoux	13	12	15 janv. 1947.	15	14
Luçon	14	12	15 oct. 1946.	17	14
Metz	25	21	1er avril 1946.	30	26
Montargis	20	15	1er mai 1946.	24	18
Montbrison	14	12	1er mai 1946.	15	14
Montluçon	21	16	15 oct. 1946.	24	18
Montpellier	26	22	1er avril 1946.	35	28
Morez (Jura)	14	12	1er mai 1946.	18	16
Nevers	23	17	1er mai 1946.	26	19
Orléans	16	13	1er août 1946.	24	18
Orthez	14	12	1er avril 1946.	15	14
Oyonnax	12	12	5 janv. 1946.	18	16
Parthenay	15	12	15 oct. 1946.	18	14
Pau	21	16	15 oct. 1946.	26	20
Perpignan	22	16	1er août 1946.	24	18
Pontarlier	20	17	1er août 1946.	25	22
Pontcharra-Saint-Forgeux	14	12	15 oct. 1946.	15	14
Pont-de-Beauvoisin	15	13	15 janv. 1947.	15	14
Pont-l'Abbé	14	12	15 oct. 1946.	18	14
Puy (Le)	20	15	1er mai 1946.	24	20
Redon	14	12	1er mai 1946.	18	14
Riom	19	15	1er août 1946.	21	16
Roanne	25	20	1er août 1946.	30	22
Rochelle-Ville (La)	24	17	15 janv. 1947.	30	21
Salins-les-Bains	14	12	1er mai 1946.	15	14
Sedan	12	12	5 janv. 1946.	17	14
Sète	22	16	1er avril 1946.	25	21
Seyne-sur-Mer (La)	27	22	15 oct. 1946.	30	23
Saint-Chamond	17	16	1er août 1946.	18	16
Saint-Dizier	13	12	1er avril 1946.	18	15
Saint-Gaudens	12	12	5 janv. 1946.	18	15
Saint-Junien	16	12	1er août 1946.	17	14
Tarare	17	15	1er mai 1946.	18	16
Tarbes	21	16	15 oct. 1946.	25	20
Troyes	21	16	1er août 1946.	23	19
Valence	25	18	1er août 1946.	28	20
Vannes	24	17	15 janv. 1947.	27	19
Vichy	21	14	1er mai 1946.	24	17
Vienne	23	17	1er août 1946.	25	18
Villeneuve-Saint-Georges	17	15	1er avril 1946.	23	20
Vitré	14	12	15 janv. 1947.	18	14
Voiron	17	14	15 oct. 1946.	26	23

NOTA. — Ces prix sont à réduire de 11 p. 100 par application du décret du 24 février 1947.

(1) Pour les expéditions taxées sans minimum de tonnage ou avec minimum inférieur à 50 kg, l'allocation est calculée sur un minimum de 50 kg.

(*Paris, le 24 avril 1947.*)

2° Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs.

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition.)

c) **Décisions mettant opposition à l'application des tarifs proposés, en attendant la décision définitive à intervenir.**

23 *avril* 1947. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à modifier les dispositions du tarif spécial n° 29, chapitre 4, en ce qui concerne les articles 3, 5, 6, 14. (*Journal officiel* du 1er avril 1947.)

3° Conventions concernant des taxes convenues

a) **Projet de convention tarifaire.**

CONVENTION TARIFAIRE

ENTRE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS ET LES ÉTABLISSEMENTS ROYER-HUTIN

Entre:

La Société nationale des chemins de fer français (S. N. C. F.), représentée par M. ...

D'une part,

Et les établissements Royer-Hutin, dont le siège social est à Dijon, 10, rue Charles-Dumont, représentée par M. ...

D'autre part;

Il a été convenu et arrêté ce qui suit:

Portée de la convention.

Art. 1er. — La convention s'étend:

1° Au trafic de liqueurs en bouteilles ou en bonbonnes expédiées de la gare de Dijon-Porte-Neuve à destination de toutes gares de la S. N. C. F.;

2° Aux emballages vides en retour, correspondant aux transports visés au paragraphe 1° ci-dessus, et reçus par les établissements Royer-Hutin;

3° Aux colis d'objets de publicité joints aux envois de marchandises désignées ci-dessus. Le tonnage des colis de publicité expédié ne devra pas excéder 1 p. 100 du tonnage global expédié.

Engagement des établissements Royer-Hutin.

Art. 2. — Les établissements Royer-Hutin s'engagent vis-à-vis de la S. N. C. F., qui accepte:

1° A remettre à la voie ferrée et aux conditions de la présente convention la totalité de leur trafic de liqueurs, à l'exception toutefois:

a) Des envois à destination des localités situées dans le département de la Côte-d'Or qu'ils resteront libres d'effectuer par leurs propres camions;

b) Des envois à destination de la zone constituée par le département de la Côte-d'Or et les départements limitrophes qu'ils auront la faculté de confier à des transporteurs publics routiers en règle avec la coordination, à condition que le tonnage confié auxdits transporteurs routiers ne dépasse, en aucun cas, celui que ces transporteurs assuraient antérieurement au 21 avril 1934, date de la publication du décret de coordination rail et route;

c) Des tonnages qui pourraient se trouver dévolus au cabotage ou à la batellerie par des accords de coordination.

L'importance des envois faisant l'objet des littera *a*), *b*) et *c*) ne pourra dépasser un pourcentage de la production des établissements expéditeurs fixé par échange de lettres, ce pourcentage étant susceptible d'être modifié sans délai au cas où interviendrait une modification des accords de coordination.

2° A fournir toutes justifications sur l'ensemble de ses expéditions et arrivages et à communiquer à la S. N. C. F. sur simple demande, le registre de la régie.

Engagement de la S. N. C. F.

Art. 3. — La S. N. C. F. s'engage à appliquer aux envois d'au moins douze litres ou payant pour cette quantité, comportant soit des bouteilles en caisses, cadres, harasses ou paniers fermés (chaque caisse ou panier fermé comprenant au moins six bouteilles (1), soit des bonbonnes:

a) Pour les liqueurs au départ de Dijon-Porte-Neuve, le prix par litre correspondant à la zone définie au tableau annexé à la convention, à laquelle appartient la gare destinataire;

b) Pour les emballages vides en retour à destination de Dijon-Porte-Neuve, le prix par litre de contenance de ces emballages correspondant à la zone définie au tableau annexé précité, à laquelle appartient la gare expéditrice.

ZONES DE DESTINATION des marchandises ou de provenance des emballages vides en retour définies au tableau annexé à la convention.	PRIX PAR LITRE DE CONTENANCE EN BOUTEILLES D'UNE CONTENANCE D'AU MOINS 0,375 l.					
	Liqueurs.				Emballages vides en retour.	
	Par expédition d'au moins 12 l. sans atteindre 2.000 l.	Par wagon chargé d'au moins 2.000 l. ou payant pour ce nombre sans atteindre 4.000 l.	Par wagon chargé d'au moins 4.000 l. ou payant pour ce nombre.	Par wagon chargé d'au moins 6.000 l. ou payant pour ce nombre.	Par expédition d'au moins 12 l. sans atteindre 2.000 l.	Par wagon chargé d'au moins 2.000 l. ou payant pour ce nombre.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
1re zone	2 26	0 70	0 59	0 55	1 30	0 41
2e zone	3 38	1 51	1 27	1 18	1 64	0 89
3e zone	4 65	2 43	2 04	1 89	2 11	1 24
4e zone	6 04	3 43	2 88	2 67	2 73	1 68
5e zone	7 36	4 39	3 68	3 42	3 39	2 28

Sans que la taxe puisse être inférieure à 38 F par expédition.

Les prix par litre qui précèdent sont également applicables aux petits flaconnages d'une contenance inférieure à 0,375 l. Toutefois, si la proportion de petits flaconnages excède 10 p. 100 du trafic total expédié par chemin de fer, par application de la présente convention, les prix appliqués à l'ensemble des petits flaconnages seront majorés de 50 p. 100.

Les prix du tableau ci-dessus sont applicables sans réduction pour les envois destinés à l'exportation.

Ils comprennent le droit d'enregistrement et de timbre, mais sont à augmenter, le cas échéant, des surtaxes locales temporaires et des taxes sur les voies de quais des ports.

Pour chaque expédition, la taxe de transport est calculée sur le nombre total de litres, arrondi, le cas échéant, à l'unité supérieure.

Les prix ci-dessus sont également applicables aux colis d'objets de publicité. Chaque colis d'objets de publicité, dont le poids ne devra pas dépasser 2,400 kg par expédition d'au moins 12 litres à plein, sera taxé au prix par litre corerspondant à la zone destinataire de l'expédition.

NOTA. — En cas de variation dans les prix des tarifs marchandises en général, les prix de la présente convention seront modifiés à la même date et dans la même proportion que les prix de ces tarifs.

Cette modification pourra également intervenir dans le cas d'aménagement de tarifs ayant entraîné une variation des prix de transport applicables aux marchandises reprises dans la présente convention.

Dispositions spéciales.

Lorsque les transports faisant l'objet de la présente convention atteindront annuellement 1.000.000 de litres pour le plein, la Société nationale des chemins de fer français accordera, par voie de détaxe, aux établissements Royer-Hutin une réduction de 5 p. 100 sur les taxes de transport payées par application des prix des articles 3 et 4.

(1) A titre provisoire, le minimum de six bouteilles n'est pas exigé.

En ce qui concerne les emballages vides en retour, lorsque les transports effectués aux conditions de la présente convention atteindront annuellement 500.000 litres, il sera accordé aux établissements Royer-Hutin, par voie de détaxe, une réduction de 5 p. 100 sur les taxes de transport payées par application des prix de l'article 3.

Ces réductions ne seront applicables que si aucune infraction aux dispositions de l'article 2 ci-dessus n'a été commise.

Régime de transport.

Art. 4. — Les expéditions de détail sont transportées en régime accéléré et les envois par wagon sont transportés en régime ordinaire.

Toutefois, l'expéditeur peut revendiquer le transport en régime accéléré de ses envois par wagon. Dans ce cas, la taxe applicable à ce wagon est majoré de 20 p. 100.

Emballages vides en retour.

Les envois sont transportés en régime ordinaire et l'expéditeur n'a pas la possibilité de revendiquer le régime accéléré.

Clauses diverses.

Art. 5. — Les conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises et, s'il y a lieu, les tarifs de camionnage, sont applicables aux envois faisant l'objet de la présente convention en tout ce qui n'est pas contraire aux dispositions qui précèdent.

Durée de la convention.

Art. 6. — La convention est valable pour une période d'un an à partir du .....; elle se renouvelle d'année en année, par tacite reconduction, pour des périodes successives dont la durée ne peut excéder une année.

Elle peut être dénoncée à la demande de l'une ou l'autre des parties contractantes, sous condition d'un préavis de quatre mois à l'expiration de chaque période annuelle.

Toutefois, l'une quelconque des infractions aux clauses d'engagement de l'article 2 confère à la Société nationale des chemins de fer français le droit:

1° D'exiger des établissements Royer-Hutin pour les envois qui, pendant la période d'une année en cours depuis la mise en vigueur de la convention ou de son renouvellement, n'auraient pas été remis à la Société nationale des chemins de fer français contrairement à l'engagement prévu à l'article 2 de la présente convention, le versement d'une pénalité représentant 20 p. 100 des prix qui auraient été perçus pour ces envois par application de l'article 3, si leur transport avait été effectué par chemin de fer;

2° De dénoncer le contrat par simple lettre recommandée après un préavis d'un mois, sans préjudice de tous dommages et intérêts pour les infractions commises.

La convention pourra:

a) Etre revisée ou dénoncée, sans délai, à la demande des établissements Royer-Hutin dans le cas où interviendraient des aménagements ou augmentations de tarifs prévus au nota de l'article 3 de la présente convention;

b) Etre revisée sous condition d'un préavis d'un mois, par la S. N. C. F., dans le cas où des accords de coordination conduiraient à un nouvel aménagement des prix.

Art. 7. — Les frais de timbre de la présente convention seront supportés par les établissements Royer-Hutin.

Fait en double, le...

Le représentant de la S. N. C. F.,

Le représentant des expéditeurs,

Tableau de zonage annexe à la convention.

Les chiffres ci-dessous indiquent le numéro de zone applicable.

DE LA GARE CI-CONTRE aux gares des départements ci-dessous.	DIJON-Porte-Neuve.
Ain	1
Aisne	3
Allier	2
Alpes (Basses-)	4
Alpes (Hautes-)	3
Alpes-Maritimes	5
Ardèche	3
Ardennes	3
Ariège	5
Aube	2
Aude	4
Aveyron	4
Bouches-du-Rhône	4
Calvados	4
Cantal	3
Charente	4
Charente-Maritime	4
Cher	2
Corrèze	3
Côte-d'Or	1
Côtes-du-Nord	5
Creuse	3
Dordogne	4
Doubs	1
Drôme	3
Eure	3
Eure-et-Loir	3
Finistère	5
Gard	3
Garonne (Haute-)	4
Gers	5
Gironde	4
Hérault	4
Ille-et-Vilaine	4
Indre	3
Indre-et-Loire	3
Isère	3
Jura	1
Landes	5
Loir-et-Cher	3
Loire	2
Loire (Haute-)	3
Loire-Inférieure	4
Loiret	3
Lot	4
Lot-et-Garonne	4
Lozère	3
Maine-et-Loire	4
Manche	4
Marne	2
Marne (Haute-)	1
Mayenne	4
Meurthe-et-Moselle	2
Meuse	2
Morbihan	5
Moselle	2
Nièvre	2
Nord	4
Oise	3
Orne	4
Pas-de-Calais	4
Puy-de-Dôme	2
Pyrénées (Basses-)	5
Pyrénées (Hautes-)	5
Pyrénées-Orientales	4
Rhin (Bas-)	3
Rhin (Haut-)	2
Rhône	2
Saône (Haute-)	1
Saône-et-Loire	1
Sarthe	3
Savoie	2
Savoie (Haute-)	2
Seine	3
Seine-Inférieure	3
Seine-et-Marne	2
Seine-et-Oise	3
Sèvres (Deux-)	4
Somme	3
Tarn	4
Tarn-et-Garonne	4
Territoire de Belfort	2
Var	4
Vaucluse	3
Vendée	4
Vienne	3
Vienne (Haute-)	3
Vosges	2
Yonne	2

b) **Dénonciation de convention tarifaire.**

Conformément à l'article 14 du cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français a fait connaître qu'elle dénonçait, pour avoir effet à dater du 15 août 1947, la convention conclue avec les établissements Gleize, pour le transport à prix convenu des eaux minérales au départ de Vals-les-Bains, la Bégude.

(*Paris, le 18 avril 1947.*)

Ministère de la marine.

Avis relatif au modèle de dessin d'imitation pour le concours d'admission à l'école navale en 1947.

Le modèle choisi pour l'épreuve de dessin d'imitation du concours d'admission à l'école navale en 1947 est le *Buste de Brutus le Jeune* (n° 1473 de la collection des lycées et collèges).

Ministère de l'agriculture.

Avis modifiant la date du concours d'admission aux écoles nationales vétérinaires en 1947.

Les épreuves écrites du concours d'admission aux écoles nationales vétérinaires, qui avaient été primitivement fixées aux 30 et 31 mai 1947, auront lieu le mardi 27 et le mercredi 28 mai 1947.

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de vacance de chaire de faculté.

Par arrêté en date du 24 avril 1947, la chaire de chimie générale de la faculté des sciences de Lyon (dernier tituaire: M. Locquin) est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres.

Les dossiers de candidature, établis en double exemplaire devront être adressés à la fois au directeur de l'enseignement supérieur, président du comité consultatif des universités, et au doyen de la faculté intéressée.

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 100-97 Paris).

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e).

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

CREDIT FONCIER DE FRANCE

19, RUE DES CAPUCINES, PARIS (1er)

TIRAGES DU 22 MARS 1947

Obligations communales de 500 F 2,60 0/0 1892.

L'obligation n° 376608 sera remboursée par **100.000** F.

L'obligation n° 81856 sera remboursée par **30.000** F.

L'obligation n° 262991 sera remboursée par **10.000** F.

L'obligation n° 439117 sera remboursée par **10.000** F.

Les obligations nos 55153, 162279, 183456, 358935 seront remboursées par **5.000** F.

Les 30 obligations dont les numéros suivent seront remboursées par **1.000** F.:

22688 22986 35022 50672 69500 70005 109969 113515 120067 121131 122896 123702 132659 133724 141367 143163 163062 163852 186128 225270 285064 329779 332669 348419 390283 390406 406323 437004 449604 479289

Le remboursement de ces obligations sera effectué le 15 avril 1947.

Obligations foncières de 500 F 2,80 0/0 1895.

L'obligation n°175830 sera remboursée par **100.000** F.

L'obligation n°458385 sera remboursée par **25.000** F.

L'obligation n°118357 sera remboursée par **10.000** F.

Les obligations nos 52018, 53923, 499008 seront remboursées par **5.000** F.

Les 50 obligations dont les numéros suivent seront remboursées par **1.000** F.:

5728 7071 11086 15219 16625 19452 21290 31737 32859 42042 62288 72446 72836 83789 137586 138125 138966 140374 148536 153992 161523 181066 181949 183516 183720 212706 229825 230375 249545 251009 273106 288015 356978 359996 375630 377686 378191 381353 389471 395028 401428 421241 433207 434806 436706 440713 462681 493582 494775 495187

Le remboursement de ces obligations sera effectué à partir du 15 avril 1946.

Liste des 3.115 obligations appelées au remboursement au pair.

218, 378, 466, 540, 616, 643, 782, 787, 805, 839, 966, 973—1045, 96, 161, 180, 190, 193, 304, 353, 394, 447, 470, 484, 537, 593, 608, 689, 697, 702, 777, 892—2003, 39, 154, 391, 397, 420, 431, 528, 533, 712, 751, 796, 881—3052, 102, 310, 331, 417, 418, 514, 597, 610, 682, 947—4008, 159, 258, 368, 434, 672, 685, 796, 866, 890, 909, 949—5019, 224, 330, 340, 391, 423, 426, 455, 459, 488, 504, 506, 525, 549, 653, 802, 951—6050, 56, 98, 104, 129, 145, 148, 227, 394, 507, 535, 543, 567, 779, 840—7029, 91, 167, 235, 354, 392, 693, 738, 749, 848—8231, 265, 269, 305, 449, 481, 491, 559, 561, 651, 658, 773—9013, 81, 101, 355, 379, 611, 826—10117, 133, 255, 317, 420, 446, 480, 629, 637, 728, 740, 863, 905, 943, 947—11044, 107, 157, 260, 314, 393, 415, 440, 520, 524, 533, 622, 638, 655, 677, 786, 796, 949—12123, 200, 215, 406, 473, 519, 600, 660, 729, 826, 864, 903, 910, 971, 974—13013, 115, 222, 259, 362, 386, 401, 529, 607, 655, 729, 760, 820, 974, 977—14022, 29, 171, 172, 197, 398, 481, 689, 703, 893, 908, 965—15022, 54, 85, 101, 342, 378, 393, 397, 437, 439, 507, 522, 531, 559, 607, 806, 884, 896—16101, 274, 507, 532, 723, 747—17132, 157, 311, 404, 522, 611, 666, 709, 710, 740, 756, 813, 822, 895, 918, 928—18103, 199, 245, 376, 447, 484, 635, 724, 726, 752, 778, 811, 901, 959, 971—19022, 133, 155, 228, 229, 267, 296, 395, 451, 485, 488, 520, 554, 598, 645, 673, 754, 864—20125, 279, 325, 438, 508, 553, 738, 781, 784, 795, 901—21002, 35, 80, 85, 177, 261, 264, 302, 488, 553, 571, 590, 599, 639, 642, 795, 801, 870, 878, 921, 956, 961, 974—22113, 209, 268, 286, 388, 451, 505, 534, 547, 714, 726, 848, 989—23022, 97, 160, 375, 477, 520, 538, 544, 666, 740, 754, 757, 804, 811, 821, 947—24011, 162, 168, 313, 323, 389, 402, 583, 604, 634, 800, 874, 931, 944, 995.

25082, 99, 115, 244, 286, 287, 292, 372, 381, 473, 476, 524, 529, 555, 655, 661, 755, 792, 880, 922—26013, 452, 546, 572, 594, 616, 632, 788, 827, 844, 915, 925, 932, 993, 998—27143, 146, 241, 422, 453, 489, 491, 523, 634, 646, 833, 843, 866, 944, 996—28003, 15, 35, 74, 83, 90, 95, 99, 169, 194, 220, 403, 442, 504, 577, 612, 673, 674, 679, 718, 766, 787, 985—29032, 62, 125, 175, 195, 204, 205, 312, 341, 361, 378, 504, 553, 624, 781, 827—30143, 211, 214, 216, 389, 526, 728, 803, 831, 851, 871, 891, 899, 961, 979—31035, 114, 128, 164, 186, 221, 258, 280, 325, 448, 465, 510, 579, 750, 933—32028, 91, 134, 378, 610, 613, 627, 717, 743, 744, 772—33001, 31, 34, 36, 189, 250, 314, 346, 492, 628, 782, 789—34128, 186, 194, 258, 281, 342, 407, 519, 578, 612, 736, 889, 896 899, 913, 985—35008, 213, 256, 280, 305, 329, 404, 799, 802, 887, 963—36003, 176, 315, 341, 384, 393, 439, 468, 662, 688, 808, 875, 940, 968, 991—37115, 124, 197, 205, 303, 308, 329, 338, 351, 389, 465, 467, 762, 813, 929—38110, 132, 210, 285, 325, 354, 421, 530, 589, 677, 773, 875, 947, 949, 994—39007, 30, 265, 369, 461, 607, 677, 729, 787, 960—40006, 22, 131, 148, 344, 425, 499, 546, 664, 721, 741, 743, 903, 928, 961—41187, 211, 218, 231, 310, 338, 356, 409, 537, 561, 622, 676, 776, 792, 798, 833, 851—42019, 122, 172, 199, 337, 384, 488, 499, 619, 685, 851, 955—43016, 37, 54, 168, 169, 134, 135, 154, 228, 241, 454, 485, 507, 568, 589, 591, 719, 766, 905, 977—44010, 181, 332, 410, 580, 645, 675, 700, 737, 767, 824, 837—45033, 101, 248, 252, 255, 258, 261, 357, 538, 739, 781, 816, 903, 931, 969, 994—46124, 128, 187, 320, 399, 423, 437, 478, 480, 550, 551, 700—47115, 223, 238, 259, 325, 334, 336, 371, 383, 550, 621, 685, 687, 741, 759, 770, 909, 962, 965, 992—48061, 25, 108, 163, 180, 253, 372, 413, 442, 551, 686, 701, 828, 831, 873, 962, 995—49075, 89, 147, 149, 204, 228, 241, 265, 277, 284, 285, 295, 363, 485, 518, 525, 539, 653, 692, 700, 726, 817, 832, 869.

50072, 90, 115, 159, 226, 250, 289, 319, 397, 453, 501, 576, 837, 891—51085, 108, 118, 166, 387, 462, 616, 695, 865, 966, 988—52196, 255, 279, 373, 376, 478, 499, 659, 699, 754, 819, 901—53277, 308, 524, 544, 565, 569, 647, 731, 759, 808, 827—54074, 95, 199, 270, 282, 292, 299, 304, 481, 504, 708, 722, 871, 941, 994—55041, 51, 128, 143, 185, 217, 298, 307, 333, 455, 491, 616, 655, 688, 693, 694, 799, 801, 878, 962—56135, 159, 208, 349, 353, 417, 472, 550, 608, 619, 688, 726, 783, 884, 888—57083, 98, 135, 203, 214, 229, 307, 345, 425, 529, 546, 562, 613, 723, 773, 778, 793, 868, 902, 956—58019, 111, 143, 193, 277, 340, 415, 464, 490, 516, 589, 650, 671, 677, 753, 856, 883, 973—59013, 55, 75, 154, 188, 220, 643, 652, 716, 744, 804, 822, 862, 888, 889, 949, 978—60071, 118, 147, 207, 208, 314, 386, 441, 554, 696, 837, 846, 882, 922—61060, 135, 191, 210, 279, 285, 298, 303, 444, 457, 501, 574, 587, 615, 632, 732, 749, 773, 801, 858, 873, 891, 914—62048, 62, 86, 131, 139, 150, 191, 243, 530, 551, 567, 581, 840, 865, 878, 887, 901, 915, 920, 939—63064, 89, 149, 261, 285, 312, 352, 422, 523, 551, 557, 631, 733, 802, 811, 866, 874, 931, 964—64072, 223, 226, 239, 336, 346, 351, 398, 531, 545, 569, 640, 931, 959, 978, 984—65051, 56, 79, 119, 129, 141, 194, 285, 337, 384, 417, 461, 646, 694, 722, 812, 819, 823—66069, 122, 151, 209, 223, 228, 285, 391, 461, 519, 526, 630, 735, 759, 789, 929, 993—67053, 73, 114, 176, 318, 329, 359, 374, 503, 507, 524, 554, 563, 777, 781, 861, 931, 934—68016, 237, 266, 292, 319, 329, 366, 468, 476, 533, 541, 576, 584, 595, 642, 675, 728, 754, 765, 809, 876, 920, 963,— 69213, 257, 275, 291, 296, 341, 397, 518, 629, 737, 753, 868, 959, 964—70207, 233, 250, 404, 501, 532, 702, 750, 784, 910, 923, 958—71084, 103, 139, 260, 266, 274, 284, 330, 386, 395, 733, 799, 848, 886, 898, 954—72002, 115, 194, 278, 454, 567, 596, 660, 715, 717, 829, 880, 909, 921, 928, 940—73015, 32, 44, 49, 97, 121, 140, 292, 302, 349, 379, 392, 489, 492, 535, 563, 565, 615, 623, 625, 643, 771, 795, 970, 984—74021, 23, 51, 93, 101, 201, 220, 260, 478, 479, 485, 490, 492, 540, 557, 569, 660, 728, 761, 795, 838, 894, 965, 989

75001, 58, 68, 263, 308, 329, 345, 368, 425, 453, 578, 674, 684, 742, 756, 860, 955, 976—76055, 95, 100, 131, 157, 162, 206, 227, 261, 305, 322, 368, 505, 512, 516,535, 630, 708, 757,779, 830, 908, 951, 990—77033, 111, 137, 238, 277, 366, 427, 512, 632, 756, 866, 908, 954, 960—78119, 171, 200, 305, 308, 391, 402, 406, 503, 515, 532, 575, 693, 739, 756, 854, 991—79020, 37, 86, 166, 237, 246, 260, 292, 301, 421, 449, 459, 494, 527, 561, 566, 580, 616, 716, 812, 857, 920—80129, 180, 217, 303, 404, 563, 588, 624, 628, 647, 903, 963, 979—81042, 153, 232, 244, 369, 463, 650, 715, 732, 789, 895, 964—82108, 336, 338, 452, 461, 503, 562, 576, 640, 644, 672, 693, 722, 728, 739, 752, 800, 801, 863, 883—83029, 142, 183, 226, 241, 276, 486, 529, 605, 620, 637, 684, 707, 723, 984, 991—84009, 206, 279, 288, 322, 334, 372, 389, 393, 544, 561, 665, 722, 750, 797, 879—85038, 295, 413, 514, 533, 571, 582, 625, 683, 697, 771, 870, 891, 90?—86012, 234, 285, 508, 550, 634, 759, 788, 918, 975, 983— 87029, 67, 73, 115, 205, 238, 264, 302, 383, 428, 434, 465, 472, 476, 636, 658, 692, 709, 712, 728, 835, 920, 937, 997—88019, 27, 96, 122, 435, 474, 486, 540, 571, 602, 683, 686, 765, 883, 898, 915, 984—89011, 51, 53, 121, 265, 299, 301, 369, 377, 398, 696, 713, 872, 876—90053, 58, 97, 277, 375, 380, 428, 449, 488, 518, 569, 843—91055, 93, 104, 215, 339, 477, 557, 582, 652, 695, 751, 799, 883, 948—92025, 49,205, 361, 385, 435, 765, 780, 867, 920—93007, 100, 102, 107, 223, 230, 238, 241, 295, 395, 634, 646, 673, 683, 733, 737, 741, 805, 811, 858, 959, 997—94044, 68, 147, 165, 214, 243, 497,547, 689, 766, 730, 852, 859— 95036, 83, 187, 280, 295, 342, 363, 481, 506, 539, 589, 692, 717, 733, 764, 849, 859, 921, 922, 950, 977, 996—96024, 72, 107, 157, 162, 184, 205, 233, 386, 423, 445, 488, 586, 697, 702, 716, 770,

853, 933, 946, 974—97015, 29, 148, 244, 296, 386, 389, 401, 557, 592, 682, 739, 850, 886, 887, 914, 962—98011, 70, 89, 138, 288, 311, 419, 421, 513, 542, 588, 694, 724, 865, 929, 950, 972—99035, 64, 147, 192, 194, 209, 552, 600, 726, 779, 961.

100026, 50, 335, 342, 494, 574, 580, 705, 746—101211, 305, 312, 421, 470, 505, 659, 901, 979—102003, 51, 57, 69, 71, 140, 269, 276, 279, 299, 300, 417, 433, 441, 486, 555, 566, 646, 707, 742, 753, 800, 869, 870, 882—103060, 72, 157, 201, 202, 256, 273, 293, 300, 335, 380, 385, 418, 509, 622, 767, 858, 912, 951, 961—104036, 227, 301, 308, 331, 410, 566, 628, 713, 823, 875, 901—105006, 72, 75, 187, 310, 363, 413, 416, 429, 504, 576, 596, 601, 674, 715, 846, 881, 915, 973—106094, 409, 422, 440, 650, 703, 720, 757, 898, 903—107087, 145, 334, 421, 437, 505, 615, 647, 660, 777, 887, 968, 984—108033, 141, 161, 213, 340, 362, 381, 418, 483, 510, 574, 666, 683, 798, 830, 892, 928, 938, 971—109001, 257, 375, 637, 692, 745, 787, 814, 858, 862, 903, 937—110050, 225, 261, 324, 350, 360, 378, 492, 564, 572, 578, 595, 814, 817, 894, 903, 909, 931—111013, 49, 57, 163, 214, 216, 318, 509, 679, 685, 781, 795, 796, 869, 876, 981—112118, 200, 208, 273, 421, 467, 541, 579, 582, 602, 672, 688, 816, 861, 881, 942, 975—113017, 26, 69, 74, 97, 485, 442, 496, 510, 526, 639, 642, 728, 755, 772, 796, 881, 882—114218, 378, 480, 619, 663, 694, 801, 887, 931—115047, 71, 84, 175, 453, 481, 499, 522, 624, 806, 865, 892, 909, 920—116038, 291, 442, 530, 606, 751, 776, 871, 914—117036, 11, 124, 133, 142, 157, 215, 273, 297, 430, 488, 586, 661, 666, 763, 767, 807, 889—118071, 97, 125, 129, 157, 193, 276, 282, 452, 568, 594, 608, 793, 823, 878, 912, 942, 975—119019, 35, 88, 141, 219, 223, 301, 372, 507, 511, 618, 711, 766, 945, 957—120003, 103, 124, 177, 187, 287, 292, 370, 374, 398, 403, 557, 570, 618, 619, 657, 705, 827, 835, 849, 920, 950—121022, 66, 332, 347, 353, 408, 431, 441, 488, 531, 664, 711, 749, 817, 870, 916, 935—122100, 122, 466, 203, 353, 389, 469, 665, 720, 865, 877, 941, 979—123037, 42, 46, 81, 188, 226, 236, 278, 313, 330, 385, 463, 921, 937, 978—124143, 201, 224, 253, 313, 328, 349, 357, 363, 468, 472, 507, 511, 603, 721, 805, 811, 827, 890, 898, 969, 996.

125038, 78, 87, 119, 149, 165, 276, 282, 291, 361, 384, 471, 489, 580, 631, 915, 950, 973—126215, 269, 329, 341, 356, 410, 412, 440, 463, 519, 528, 572, 673, 690, 809, 827, 960, 976—127114, 516, 531, 547, 599, 602, 636, 724, 732, 785, 892, 906—128021, 38, 80, 90, 107, 143, 193, 199, 206, 301, 374, 422, 684, 868, 911, 946—129013, 55, 130, 173, 176, 182, 237, 268, 287, 327, 332, 353, 458, 537, 596, 606, 848, 906, 956—130093, 103, 130, 231, 234, 309, 354, 410, 424, 461, 473, 521, 593, 627, 743, 832, 995—131015, 135, 153, 190, 204, 348, 374, 415, 492, 545, 548, 599, 610, 628, 641, 667, 828, 915, 927, 966—132044, 76, 118, 175, 420, 491, 509, 618, 630, 600, 868, 871, 971—133029, 199, 260, 294, 296, 386, 411, 469, 476, 532, 547, 657, 666, 833, 871, 919—134038, 110, 201, 230, 273, 301, 409, 467, 479, 521, 640, 677, 789, 798, 937, 960—135007, 49, 68, 70, 118, 125, 128, 149, 158, 165, 259, 313, 353, 385, 438, 467, 506, 557, 679, 743, 764, 787, 810, 848—136119, 177, 180, 206, 227, 287, 307, 324, 368, 419, 439, 491, 556, 595, 620, 670, 791, 802—137121, 220, 359, 392, 799, 820, 923—138034, 55, 314, 388, 390, 428, 464, 567, 569, 609, 686, 709, 721, 808, 831, 837, 839, 922, 970—139005, 31, 131, 135, 200, 208, 435, 469, 519, 596, 741, 886, 990—140027, 99, 147, 204, 219, 229, 293, 325, 383, 425, 452, 555, 605, 675, 681, 850, 927, 934, 936—141184, 215, 267, 479, 513, 588, 616, 643, 697, 762, 775, 873, 938, 955—142072, 94, 96, 165, 197, 224, 266, 282, 299, 340, 410, 564, 577, 600, 669, 711, 795, 834, 849, 924, 940, 962—143080, 98, 229, 296, 317, 352, 368, 413, 475, 556, 629, 681, 764, 783, 847, 850, 873—144064, 70, 91, 106, 121, 182, 254, 386, 394, 429, 591, 678, 815, 828, 874, 880, 884, 903, 942—145046, 53, 179, 182, 304, 340, 345, 352, 413, 438, 449, 497, 582, 593, 594, 638, 721, 754, 815, 866, 904, 951, 980—146050, 55, 107, 267, 297, 378, 396, 435, 460, 524, 581, 586, 641, 654, 848, 946, 961, 968—147070, 114, 182, 187, 306, 330, 606, 621, 677, 679, 693, 753, 778, 836, 857, 981—148017, 86, 195, 219, 222, 275, 280, 369, 386, 399, 440, 485, 523, 592, 605, 798, 855, 867, 898, 902—149002, 9, 187, 281, 531, 579, 752, 808, 884, 993.

150036, 124, 138, 162, 189, 214, 291, 337, 359, 477, 507, 515, 518, 546, 589, 635, 769, 785, 798, 863, 867, 990—151014, 148, 223, 228, 229, 363, 365, 646, 656, 783, 800, 839, 852, 899, 903, 931, 957—152024, 44, 78, 115, 138, 491, 544, 572, 645, 715, 737, 770, 834, 884, 892—153029, 62, 87, 102, 253, 258, 298, 358, 372, 391, 426, 431, 432, 455, 501, 656, 857, 923, 976, 991—154003, 61, 136, 144, 165, 197, 223, 254, 334, 364, 478, 581, 595, 602, 714, 742, 844, 998—155019, 28, 46, 56, 115, 196, 330, 414, 504, 623, 656, 686, 730, 765, 773, 815, 947—156069, 116, 225, 226, 313, 322, 329, 338, 345, 380, 394, 454, 707, 756, 811, 857, 996—157027, 52, 93, 112, 158, 167, 189, 191, 207, 295, 329, 354, 380, 423, 450, 461, 515, 575, 591, 790, 977, 985—158001, 18, 46, 61, 71, 170, 250, 276, 341, 359, 469, 655, 668, 727, 730, 797, 852, 940, 948, 970—159029, 66, 171, 248, 275, 319, 420, 472, 488, 489, 516, 715, 915—160015, 110, 142, 294, 325, 387, 446, 451, 561, 742, 758, 834, 899—161085, 96, 202, 234, 297, 301, 365, 549, 586, 610, 628, 738, 757, 818, 912, 975—162095, 103, 106, 114, 176, 216, 412, 453, 539, 654, 685, 697, 724, 873, 998—163188, 200, 241, 242, 310, 341, 499, 526, 545, 560, 589, 663, 765, 841, 888, 912—164123, 143, 179, 185, 264, 281, 432, 495, 520, 522, 614, 663, 682, 732, 814, 868, 903, 999—165017, 21, 25, 33, 44, 90, 98, 101, 108, 166, 282, 387, 439, 446, 469, 483, 512, 655, 664, 795, 830, 963—166013, 101, 126, 188, 288, 356, 488, 544, 549, 572, 588, 631, 756, 794—167017, 115, 165, 198, 204, 358, 484, 668, 886, 933, 970, 987—168040, 158, 176, 200, 271, 288, 325, 363, 382, 401, 457, 467, 479, 567, 575, 615, 616, 619, 635, 658, 939, 952, 975—169059, 205, 271, 310, 313, 329, 356, 409, 415, 431, 482, 509, 600, 687, 762, 768, 818, 907—170117, 356, 441, 487, 515, 551, 581, 598, 605, 821, 825, 860, 928, 935—171000, 5, 146, 500, 555, 557, 618, 780, 784, 927—172030, 92, 180, 216, 220, 307, 329, 364, 388, 432, 539, 542, 617, 646, 660, 741, 748, 797, 864, 875, 882—173129, 235, 257, 352, 353, 565, 642, 725, 715—174016, 42, 43, 46, 77, 133, 160, 187, 279, 285, 318, 412, 545, 551, 729, 835, 910, 999.

175013, 18, 35, 92, 115, 189, 282, 401, 410, 596, 642, 733, 798, 872—176023, 32, 43, 190, 192, 215 279, 322, 472, 492, 516, 568, 599, 761, 912—177054, 63, 194, 327, 352, 369, 411, 435, 581, 643, 691, 705, 760, 934—178016, 102, 119, 151, 203, 250, 267, 322, 340, 368, 403, 537, 588, 605, 633, 654, 681, 689, 696, 775, 808, 933—179020, 138, 191, 216, 262, 274, 283, 401, 421, 570, 609, 773, 785, 793, 833, 859—180068, 84, 198, 315, 364, 374, 637, 703, 738, 749, 817, 953, 965, 998—181046, 72, 204, 237, 287, 374, 424, 480, 513, 566, 799, 946—182045, 78, 139, 293, 326, 355, 360, 399, 402, 679, 801, 812, 863, 887, 977—183006, 56, 173, 318, 356, 394, 396, 666, 669, 695, 733, 747, 762, 793, 823, 941, 947, 958—184031, 48, 64, 73, 170, 415, 512, 525, 546, 565, 566, 728, 735, 766, 784, 815, 891, 923, 947—185006, 28, 250, 384, 395, 487, 554, 614, 757, 787, 849, 894, 918, 984, 986—186012, 120, 260, 267, 288, 312, 393, 442, 448, 463, 489, 524, 582, 739, 858, 927, 982—187078, 143, 261, 275, 363, 421, 436, 588, 637, 678, 731, 775, 800, 839—188081, 82, 126, 244, 360, 467, 483, 578, 684, 724 791, 856, 930, 981—189013, 50, 111, 203, 224, 245, 337, 430, 438, 647, 650, 707, 729, 761, 775, 791, 813, 864, 877, 904, 912—190069, 34, 101, 116, 138, 157, 169, 171, 311, 398, 444, 514, 559, 600, 658, 733, 816, 818, 834, 908—191025, 28, 111, 169, 178, 254, 260, 427, 431, 493, 506, 512, 516, 566, 645, 732, 819, 902, 981—192018, 23, 191, 399, 414, 520, 533, 565, 581, 755, 821, 840, 934, 958, 986—193052, 137, 156, 179, 222, 449, 510, 698, 750, 805—194092, 100, 118, 230, 311, 520, 524, 545, 575, 693, 810, 814, 822, 831, 872, 896, 904, 937, 963, 995—195018, 75, 137, 321, 409, 456, 489, 551, 559, 575, 578, 615, 751, 761, 798, 884, 988—196049, 130, 288, 337, 362, 449, 492, 501, 503, 827, 979, 982—197095, 170, 182 203, 217, 228, 272, 316, 342, 391, 423, 449, 453, 497, 571, 574, 584, 641, 681, 725, 881, 903, 941—198054, 62, 67, 105, 177, 199, 278, 366, 475, 510, 514, 572, 666, 707, 879, 933, 972, 983—199002, 290, 300, 308, 375, 512, 513, 606, 737, 859.

200040, 82, 152, 231, 257, 258, 385, 412, 415, 453, 693, 834—201018, 158, 186, 190, 210, 278, 384, 410, 495, 576, 645, 729, 778, 842, 862, 956—202099, 113, 134, 220, 256, 285, 325, 515, 545, 604, 681, 874—203021, 32, 83, 161, 176, 302, 341, 423, 438, 538, 551, 615, 619, 625, 634, 829, 978—204036, 104, 120, 245, 292, 393, 560, 679, 688, 702, 726, 751, 760, 824, 891, 921, 950, 998—205035, 100, 245, 368, 379, 381, 436, 438, 480, 494, 495, 558, 565, 570, 630, 641, 649, 687, 719, 733, 778, 780, 873, 876, 953, 976—206062, 223, 240, 252, 342, 461, 518, 574, 682, 801, 913—207038, 44, 122, 272, 279, 342, 413, 459, 466, 522, 538, 582, 690, 875, 912, 936, 951, 982—208019, 75, 141, 153, 233, 314, 399, 462, 593, 696, 806, 835, 854, 891, 968—209083, 197, 233, 274, 370, 526, 823, 857, 985, 998—210000, 102, 103, 137, 172, 188, 312, 320, 382, 389, 485, 496, 507, 573, 652, 711, 748, 810, 818, 819—211082, 85, 162, 410, 496, 517, 528, 631, 648, 782, 788, 790, 816, 866, 968—212172, 189, 257, 338, 339, 385, 425, 612, 724, 845, 893—213080, 87, 99, 132, 144, 156, 409, 424, 507, 508, 522, 628, 644, 762, 899, 909, 980—214084, 159, 173, 269, 275, 283, 302, 376, 397, 528, 531, 567, 618, 764, 815, 976, 986—215060, 134, 139, 296, 328, 350, 357, 391, 491, 587, 593, 608, 614, 808, 831, 894, 938, 962—216074, 149, 250, 284, 293, 314, 318, 319, 320, 389, 423, 471, 554, 561, 613, 827, 829, 925, 935—217005, 55, 67, 77, 99, 110, 156, 261, 276, 292, 373, 510, 512, 513, 522, 592, 601, 744, 777, 965—218042, 140, 255, 297, 402, 420, 420, 492, 494, 529, 584, 605, 634, 648, 941, 969—219054, 89 101, 112, 115, 138, 162, 182, 218, 317, 337, 342, 348, 442, 472, 510, 698, 823, 859, 948, 957—220199, 275, 289, 343, 386, 405, 460, 489, 507, 561, 611, 628, 690, 756, 966, 968—221057, 88, 156, 263, 285, 409, 423, 427, 435, 441, 464, 555, 592, 598, 683, 711, 900, 991—222064, 70, 155, 287, 387, 441, 524, 573, 601, 626, 638, 714, 885—223064, 90, 144, 159, 368, 391, 561, 633, 650, 693, 789 902, 908, 964—224066, 118, 134, 164, 226, 252 278, 311, 344, 463, 464, 546, 553, 558, 574, 646 651, 698, 865, 872.

225142, 295, 322, 328, 375, 442, 502, 509, 630 701, 732, 771, 822, 829, 862, 902, 903, 932—226013, 25, 145, 167, 249, 307, 367, 401, 414 457, 589, 602, 606, 611, 658, 710, 945, 960—227130, 186, 277, 314, 358, 410, 489, 532, 579 580, 669, 691, 756, 822, 914, 929, 949—228013 80, 83, 95, 112, 127, 153, 174, 239, 310, 385, 418, 425, 429, 458, 573, 792, 887—229024, 158 176, 185, 434, 441, 513, 542, 557, 637, 759, 780, 888, 898, 904, 917—230051, 178, 264, 315, 370, 409, 422, 632, 718, 768, 810, 842, 912, 928, 931, 934, 940, 944—231089, 161, 210, 391, 396, 642, 718, 743, 848, 929, 937, 985—232074, 97, 124, 298, 330, 346, 384, 443, 460, 541, 573, 625, 712, 815, 845, 934, 959, 962—233034, 35, 97, 112, 124, 130, 400, 438, 540, 575, 760, 852—234162, 197, 206, 235, 271, 450, 643, 683, 828, 957—235153, 210, 300, 357, 358, 389, 467, 505, 622, 651, 656, 665, 747, 748, 820, 906, 999—236073, 92, 154, 175, 221, 408, 465, 484, 592, 691, 774, 877, 937, 982—237061, 100, 156, 214, 231, 246, 309, 417, 420, 485, 503, 636, 720, 727, 811, 829, 987—238031, 125, 155, 251, 362, 581, 690, 775, 861, 942, 998—239008, 17, 22, 50, 75, 88, 128, 293, 353, 382, 392, 434, 455, 489, 667, 680, 692, 699, 721, 726, 774, 787, 940, 988—240170, 171, 266, 300, 306, 473, 519, 638, 708, 712, 763, 783, 791, 801, 980—241086, 189, 260, 298, 330, 423, 480, 633, 713, 714, 834, 883, 919, 950—242110, 160, 194, 213, 374, 439, 441, 450, 542, 809, 810, 836, 863, 938—243018, 22, 44, 85, 88, 138, 257, 394, 473, 489, 506, 509, 519 572, 611, 688, 774, 825, 881, 889, 904—244026, 135, 226, 259, 290, 327, 393, 430, 463, 552, 590, 657, 777, 791, 836, 848, 934—245022, 73, 275, 404, 578, 629, 645, 749, 830, 859, 938—246077, 85, 131, 167, 185, 222, 254, 311, 365, 441, 577, 602, 715, 722, 796, 898, 927, 960, 988—247021, 71, 99, 169, 197, 267, 355, 363, 538, 637, 779, 867, 875, 880, 883, 995—248145, 288, 429, 434, 559, 631, 700, 751, 761, 931—249077, 209, 277, 278, 281, 392, 599, 639, 810, 825, 855, 948.

250.004, 51, 56, 112, 119, 252, 266, 280, 289, 370, 449, 478, 486, 525, 556, 569, 639, 701, 799, 820, 836, 979—251143, 184, 235, 329, 351, 518, 810, 948, 975—252130, 401, 548, 631, 681, 785, 852, 853, 868, 917, 928—253191, 254, 2 -, 499, 672, 719, 732, 769, 879, 908, 928, 985—254020, 173, 179, 181, 245, 357, 368, 402, 413, 415, 437, 456, 484, 626, 648, 683, 708, 751, 768, 793, 821, 865, 949, 982—255002, 25, 91, 92, 370, 372, 378, 413, 459, 508, 513, 606, 607, 680, 687, 716, 743, 750, 913—256000, 28, 145, 246, 247, 257, 329, 332, 348, 374, 415, 436, 448, 594, 615, 667, 694, 710, 713, 714, 729, 802, 954—257106, 108, 284, 330, 429, 447, 552, 612, 689, 717, 725, 781, 865, 967, 988—258039, 40, 51, 60, 71, 78, 98, 113, 171, 300, 327, 392, 542, 595, 774, 783, 839, 856, 888, 893, 896, 908, 951—259032, 69, 117, 130, 169, 183, 500, 527, 617, 631, 682, 775, 905, 909, 918—260030, 150, 219, 374, 425, 443, 504, 545, 559, 582, 588, 605, 650, 679, 687, 730, 913, 919, 960, 963, 999—261010, 143, 259, 319, 526, 544, 578, 821, 871, 891, 922—262010, 95, 290, 311, 446, 455, 543, 591, 603, 659, 695, 766, 778, 783, 942, 949, 978—263015, 53, 188, 309, 361, 403, 468, 507, 526, 587, 626, 680, 718, 735, 754, 773, 814, 862, 911—264031, 57, 102, 187, 249, 319, 414, 496, 539, 551, 570, 636, 642, 663, 668, 719, 732, 747, 790, 915—265017, 167, 177, 181, 305, 405, 550, 567, 576, 705, 708, 722, 899, 911—266222, 240, 372, 397, 494, 496, 513, 540, 563, 653, 699, 738, 770, 810, 879, 930, 957, 962—267013, 57,

211, 321, 439, 456,575, 580, 807, 850, 880, 909, 950, 957, 979—268112, 125, 430, 528, 551, 575, 752, 794, 966—269022, 122, 154, 180, 235, 241, 254, 284, 333, 366, 455, 492, 540, 598, 623, 698, 781, 849, 919—270087, 343, 367, 415, 426, 429, 474, 486, 720, 802, 870, 926, 963, 984—271030, 156, 210, 258, 284, 345, 443, 632, 665, 819, 870, 885, 939—272000, 97, 110, 194, 211, 243, 305, 379, 406, 611, 635, 642, 740, 796, 923—273030, 117, 257, 288, 377, 378, 489, 541, 561, 581, 617, 773, 902, 995—274027, 82, 145, 177, 234, 280, 304, 339, 361, 379, 508, 536, 540, 548, 584, 707, 787, 929, 963.

275093, 130, 132, 176, 303, 374, 427, 459, 619, 688, 731, 793, 816, 853, 918, 987—276170, 205, 267, 339, 437, 522, 552, 742, 760, 810, 842, 844, 893, 896, 901, 938—277043, 108, 178, 246 425, 563, 614, 627, 638, 673, 737, 825, 913—278238, 266, 541, 688, 692, 794, 942—279017, 27, 48, 64, 104, 293, 380, 429, 530, 556, 576, 600, 654, 680, 685, 696, 774, 782, 846, 851, 882, 895, 996—280000, 32, 34, 111, 161, 184, 203, 225, 268, 270, 300, 364, 373, 387, 442, 679, 790, 811, 900, 909, 915—281035, 205, 284, 320, 374, 505, 568, 667, 788, 810, 867, 880, 882—282002, 50, 171, 223, 295, 309, 355, 409, 491, 506, 640, 763, 764, 855, 894—283022, 95, 231, 306, 326, 358, 381, 419, 480, 491, 498, 506, 567, 674, 687, 693, 840, 950—284057, 76, 192, 214, 331, 364, 417, 437, 476, 577, 625, 699, 728, 731, 771, 867, 895, 974—285041, 59, 94, 162, 187, 223, 228, 391, 393, 445, 466, 484, 611, 669, 673, 705, 804, 820—286017, 24, 86, 139, 166, 172, 182, 184, 269, 294, 385, 490, 565, 734, 753, 776, 788, 823, 931, 968—287011, 54, 92, 195, 219, 273, 410, 442, 462, 506, 519, 573, 608, 635, 766, 771, 831, 848, 864, 900, 917, 947, 958, 998—288181, 384, 482, 672, 894, 935, 964—289028, 37, 243, 271, 319, 333, 523, 588, 606, 609, 646, 707, 747, 768, 784, 793, 812, 909, 999—290027, 104, 164, 201, 211, 216, 230, 238, 326, 373, 395, 453, 466, 525, 578, 627, 670, 681, 711, 738, 746, 779, 787, 919, 996—291118, 192, 207, 254, 276, 405, 430, 546, 621, 692, 729, 761—292035, 101, 142, 176, 287, 291, 495, 566, 594, 602, 708, 740, 748, 783, 795, 811, 829, 837, 848, 852, 908—293107, 368, 382, 428, 486, 526, 634, 813, 840, 843, 878, 976—294026, 75, 80, 96, 140, 145, 166, 243, 270, 276, 374, 446, 568, 678, 767, 785, 820, 831, 945, 978—295043, 170, 248, 249, 257, 262, 414, 423, 469, 485, 493, 570, 864, 904, 997—296003, 62, 153, 160, 170, 238, 333, 423, 480, 496, 520, 552, 626, 688, 693, 729, 813, 845—297119, 130, 135, 223, 445, 604, 632, 633, 674, 926, 932—298045, 47, 63, 97, 195, 216, 233, 339, 383, 410, 416, 457, 471, 475, 484, 502, 653, 713—299064, 99, 158, 186, 207, 306, 532, 555, 606, 725, 810, 873, 915.

300099, 106, 147, 172, 189, 205, 336, 355, 356, 422, 460, 496, 497, 520, 564, 568, 588, 595, 628, 801—301091, 123, 175, 260, 409, 437, 456, 509, 539, 632, 643, 740, 799, 860, 920, 926, 965—302066, 78, 128, 218, 250, 452, 560, 695, 731, 788, 829, 905, 910—303095, 144, 259, 316, 466, 615, 654, 675, 679, 978—304041, 160, 269, 279, 373, 380, 445, 447, 615, 626, 630, 650, 760, 876, 879, 941, 944, 981—305102, 301, 331, 336, 475, 599, 625, 805, 812, 816, 834, 865, 886, 895, 934, 944—306054, 56, 58, 125, 173, 244, 305, 330, 430, 490, 505, 507, 524, 538, 554, 580, 629, 677, 773, 792, 954, 985—307173, 476, 498, 600, 620, 694, 725, 761, 896, 946—308098, 126, 263, 264, 273, 305, 396, 427, 438, 506, 508, 527, 576, 620, 624, 629, 660, 731, 819, 954, 987—309003, 9, 18, 108, 145, 244, 577, 600, 738, 766, 794, 814, 845, 847, 859, 875, 886—310047, 86, 190, 296, 318, 322, 345, 364, 417, 608, 708, 761, 846, 875, 979—311023, 96, 100, 122, 154, 246, 356, 367, 434, 481, 512, 603, 644, 655, 733, 751, 813, 823, 832, 851, 879, 930—312064, 197, 310, 318, 599, 662, 725, 766, 770, 836, 880, 882, 917, 937, 964—313062, 90, 123, 137, 229, 239, 347, 356, 410, 427, 536, 542, 566, 592, 638, 691, 705, 764, 916, 920—314041, 45, 68, 86, 169, 204, 356, 363, 411, 416, 423, 439, 482, 498, 532, 663, 707, 782, 812, 823, 825, 920, 934, 947, 951—315003, 77, 116, 132, 265, 341, 387, 416, 762, 851, 865, 915, 990—316062, 120, 179, 221, 485, 494, 586, 611, 691, 724, 849, 980—317047, 67, 112, 187, 240, 280, 403, 487, 493, 573, 650, 657, 823, 840, 893, 900, 923, 949, 961—318024, 213, 235, 279, 418, 439, 444, 472, 480, 575, 576, 600, 601, 655, 708, 881, 964, 966—319209, 216, 239, 311, 478, 480, 518, 582, 632, 677, 759, 874, 983, 997—320020, 69, 103, 254, 341, 397, 448, 467, 502, 726, 778, 847, 885, 887, 899—321031, 62, 84, 128, 196, 315, 316, 334, 349, 466, 480, 489, 501, 570, 571, 603, 666, 732, 856, 896, 904, 942—322023, 41, 85, 94, 189, 195, 224, 240, 273, 291, 315, 401, 509, 569, 712, 715, 783, 862—323229, 235, 260, 265, 367, 395, 411, 424, 452, 496, 515, 528, 634, 691, 836, 860, 932—324018, 33, 37, 100, 124, 514, 558, 663, 678, 685, 739, 750, 891, 899.

325050, 57, 123, 168, 217, 221, 356, 421, 569, 750, 968—326109, 170, 182, 327, 369, 465, 526, 592, 601, 641, 658, 838, 968, 985, 995—327071, 121, 152, 195, 288, 328, 418, 581, 584, 634, 698, 940, 980—328060, 96, 113, 149, 225, 231, 281, 313, 318, 342, 463, 512, 517, 526, 768, 798, 814, 907, 909, 941, 979, 980—329008, 120, 209, 227, 284, 600, 618, 623, 691, 693, 723, 779, 819, 896, 920, 939, 946—330023, 90, 110, 117, 202, 221, 382, 390, 620, 656, 679, 714, 767, 916, 955, 972, 990—331119, 125, 145, 232, 356, 367, 459, 522, 527, 569, 586, 598, 634, 677, 726, 756, 761, 796, 797, 887—332033, 65, 93, 226, 231, 329, 331, 391, 416, 455, 543, 665, 707, 729, 743, 789, 799, 841, 990—333083, 105, 379, 490, 551, 619, 754, 757, 879, 937, 941, 970—334042, 114, 170, 225, 263, 343, 345, 416, 424, 440, 542, 576, 682, 699, 755, 887, 927, 997—335012, 32, 87, 306, 434, 455, 560, 604, 609, 610, 618, 788, 846, 880, 898, 912—336032, 41, 108, 183, 190, 193, 240, 341, 406, 453, 522, 545, 547, 551, 560, 590, 652, 664, 686, 702, 725, 753, 754, 840, 860, 915, 926, 927, 940, 954, 979—337035, 119, 207, 212, 263, 270, 303, 318, 382, 421, 641, 726, 759, 867, 873, 917—338043, 105, 135, 232, 264, 294, 324, 488, 489, 639, 727, 752, 774, 778—339077, 121, 282, 350, 404, 442, 481, 591, 597, 613, 785, 801, 814, 898, 989—340052, 80, 122, 163, 170, 189, 370, 499, 558, 579, 580, 606,637, 851, 891, 905, 980, 982—341117, 150, 305, 309, 341, 417, 432, 451, 489, 545, 556, 570, 667, 676, 780, 807, 895, 941—342111, 169, 175, 207, 232, 548, 924, 957, 990, 993—343089, 153, 212, 285, 328, 337, 415, 455, 483, 514, 547, 549, 555, 650, 699, 732, 865—344044, 117, 186, 217, 225, 228, 262, 289, 307, 309, 358, 449, 547, 628, 773, 799, 961—345105, 136, 267, 312, 341, 468, 472, 624, 779, 815, 830, 840, 845, 907, 992—346011, 174, 178, 195, 211, 233, 279, 317, 352, 369, 422, 615, 663, 749, 775, 782, 814, 986, 998—347008, 21, 50, 58, 243, 280, 360, 391, 426, 503, 655, 831, 843—348036, 59, 62, 90, 125, 128, 135, 149, 156, 158, 277, 321, 328, 421, 428, 574, 595, 650, 680, 737, 784, 903, 913, 935, 955, 995—349046, 52, 154, 182, 265, 285, 239, 341, 366, 375, 418, 573, 578, 683, 699, 727, 751, 755, 814, 846, 850, 892.

350204, 293, 323, 324, 337, 373, 379, 482, 626, 655, 692, 727, 828, 845, 851—351008, 10, 23, 32, 53, 98, 106, 119, 151, 197, 349, 517, 569, 630, 669, 721, 790, 867, 960, 966—352103, 137, 230, 240, 321, 416, 482, 550, 562, 625, 699, 755, 833, 840, 912, 928, 942, 943, 993—353028, 201, 242, 361, 411, 450, 523, 566, 676, 719, 817, 827, 871, 940, 942, 970—354153, 220, 290, 372, 541, 637, 683, 733, 744, 775, 867, 887 949, 998—355205, 289, 339, 353, 355, 395, 416, 513, 660, 694, 703, 737, 918—356091, 129, 208, 295, 490, 521, 589, 650, 777, 792, 858, 862, 886, 980—357153, 177, 187, 227, 250, 283, 301, 384, 471, 476, 512, 632, 664, 711, 813, 823, 824, 847, 849, 880, 952—358013, 124, 152, 209, 213, 251, 325, 341, 365, 404, 432, 458, 496, 499, 531, 555, 575, 585, 593, 630, 633, 663, 707, 739, 811, 841—359009, 74, 158, 168, 172, 211, 262, 301, 334, 367, 442, 481, 553, 613, 662, 721, 781, 833, 846—360128, 152, 157, 208, 215, 325, 336, 349, 366, 370, 445, 520, 636, 673, 681, 686, 745, 782, 801, 880, 944—361043, 54, 106, 395, 438, 484, 585, 592, 602, 614, 702, 707, 755, 763, 778, 842, 872, 998—362037, 88, 132, 292, 325, 336, 585, 604, 627, 675, 734, 765, 802, 834, 961—363022, 25, 96, 112, 147, 209, 223, 226, 246, 251, 282, 493, 571, 680, 707, 779, 782, 922—364270, 283, 340, 344, 368, 440, 456, 559, 568, 676, 722, 760, 822, 852, 922—365026, 85, 157, 339, 408, 499, 530, 664, 666, 679, 734—366092, 141, 143, 170, 225, 226, 304, 305, 547, 583, 622, 634, 644, 861, 889—367095, 97, 103, 188, 195, 197, 296, 376, 427, 436, 520, 541, 567, 586, 621, 725, 764, 803, 827, 845, 921, 990—368020, 75, 80, 282, 486, 509, 687, 751, 777, 821, 868, 905, 957, 998—369007, 24, 31, 88, 143, 188, 220, 225, 242, 299, 448, 496, 552, 610, 634, 653, 669, 676, 730, 794, 907, 928, 959—370001, 90, 122, 208, 225, 244, 259, 446, 776, 884, 888, 910, 935—371026, 66, 140, 270, 433, 497, 573, 649, 900, 958—372181, 221, 344, 454, 579, 660, 710, 749, 996—373003, 124, 162, 242, 432, 612, 624, 631, 781, 784, 826, 892, 896, 938—374052, 89, 95, 107, 112, 171, 205, 292, 328, 333, 352, 425, 474, 557, 678, 695, 713, 734, 849, 872, 937, 986, 995.

375030, 49, 84, 128, 136, 209, 216, 242, 296, 303, 351, 389, 394, 423, 440, 496, 705, 809, 811, 850, 918, 957, 986—376153, 215, 348, 417, 512, 643, 633, 732, 746, 753, 899, 826, 840, 872, 883—377057, 139, 187, 266, 272, 370, 393, 417, 441, 451, 457, 483, 520, 833, 928, 930, 959—378091, 231, 233, 333, 383, 387, 454, 526, 537, 600—379088, 166, 214, 234, 264, 283, 292, 429, 465, 519, 560, 715, 742, 810, 827, 853, 881—380033, 178, 212, 218, 349, 395, 478, 607, 651, 657, 810, 878, 980—381058, 91, 102, 174, 271, 379, 397, 398, 414, 454, 472, 485, 573, 589, 658, 668, 715, 885, 896, 976—382027, 106, 119, 126, 196, 235, 258, 312, 332, 444, 455, 592, 636, 723, 740, 809, 902, 926, 989—383190, 270, 298, 311, 328, 455, 487, 526, 553, 576, 652, 674, 744, 777, 814, 857, 861, 889, 922, 934—384027, 236, 285, 440, 523, 659, 682, 689, 761, 885, 823, 986—385050, 122, 246, 265, 344, 356, 456, 480, 492, 605, 813, 895, 914, 972—386026, 155, 284, 311, 360, 434, 441, 447, 503, 577, 632, 650, 665, 709, 896, 902—387024, 56, 232, 252, 287, 387, 481, 492, 509, 654, 798, 817—388015, 59, 82, 220, 278, 294, 307, 323, 409, 441, 462, 475, 495, 512, 648, 686, 702, 757—389000, 34, 87, 105, 124, 197, 329, 356, 399, 611, 618, 756—390088, 193, 327, 513, 608, 685, 730, 733, 789—391079, 190, 329, 381, 386, 400, 522, 529, 537, 538, 542, 744, 868, 882, 948, 989—392048, 50, 51, 112, 130, 159, 167, 259, 282, 310, 356, 419, 469, 520, 527, 601, 603, 713, 758, 767, 772, 803, 940, 958—393036, 60, 107, 111, 254, 291, 335, 366, 368, 388, 408, 513, 626, 702—394071, 207, 249, 300, 347, 455, 462, 561, 603, 673, 713, 714, 723, 857, 881, 885, 931, 938, 965, 974, 995—395042, 98, 179, 242, 280, 356, 787, 791, 816, 830, 933, 995, 999—396120, 227, 274, 275, 325, 370, 414, 451, 453, 492, 725, 802, 829, 881, 970—397028, 40, 61, 128, 246, 304, 364, 390, 406, 422, 450, 543, 580, 631, 686, 702, 792, 898, 963—398106, 284, 327, 398, 492, 493, 528, 532, 533, 551, 653, 743, 775, 920, 928, 963—399115, 123, 138, 161, 180, 270, 296, 308, 436, 503, 522, 619, 647, 691, 704, 796, 841, 881.

400074, 75, 110, 145, 153, 166, 193, 265, 323, 358, 418, 406, 633, 687, 717, 775, 892, 982, 988—401019, 33, 42, 86, 126, 173, 248, 354, 431, 557, 605, 656, 722, 867, 871, 933, 989—402082, 105, 218, 245, 289, 302, 340, 358, 367, 418, 463, 544, 587, 643, 777, 779, 808, 894, 928, 933, 966, 977—403262, 365, 477, 623, 633, 652, 667, 687, 800, 806, 830, 869, 947—404009, 95, 103, 219, 300, 329, 349, 421, 471, 521, 636, 711, 771, 817, 913—405014, 63, 288, 343, 372, 402, 411, 428, 540, 619, 639, 684, 734, 751, 752, 938, 965—406079, 105, 142, 210, 226, 270, 325, 372, 376, 466, 500, 729, 783, 916, 924, 970—407079, 94, 102, 258, 285, 477, 554, 573, 586, 597, 611, 639, 654, 712, 736, 767, 770, 786, 828, 843, 882, 905, 977, 980—408035, 50, 144, 165, 166, 282, 369, 480, 532, 538, 541, 553, 602, 630, 793, 909—409006, 241, 282, 300, 387, 396, 457, 574, 656, 684, 750, 879, 965, 982—410021, 145, 169, 170, 195, 217, 316, 328, 397, 496, 583, 754, 799, 920—411013, 21, 39, 139, 157, 209, 256, 302, 360, 492, 569, 564, 578, 626, 637, 786, 879—412027, 151, 192, 265, 286, 367, 400, 461, 492, 563, 657, 755, 878, 953, 973—413051, 74, 91, 115, 166, 241, 298, 374, 400, 497, 535, 542, 685, 729, 755, 854, 870, 922—414082, 90, 176, 271, 278, 353, 711, 785, 840—415024, 50, 58, 192, 328, 363, 397, 473, 525, 548, 549, 579, 621, 628, 639, 685, 702, 729, 752, 809, 900, 923—416017, 95, 112, 176, 419, 527, 917, 938—417214, 252, 265, 402, 493, 531, 532, 536, 651, 653, 683, 751, 794, 799, 814, 868, 906, 927, 968—418013, 73, 286, 527, 612, 629, 684, 777, 783, 799, 910—419002, 9, 127, 305, 308, 420, 425, 434, 453, 475, 563, 576, 657, 700, 722, 761, 768, 776, 873—420016, 78, 233, 427, 442, 462, 507, 546, 614, 615, 628, 754—421013, 21, 47, 49, 51, 100, 109, 119, 191, 330, 349, 363, 574, 583, 635, 708, 797, 906, 989—422083, 88, 91, 185, 251, 331, 355, 445, 467, 577, 596, 769, 867, 942—423003, 45, 49, 157, 172, 204, 341, 353, 359, 380, 393, 609, 664, 713, 718, 808, 851, 946, 972—424010, 127, 131, 168, 186, 197, 209, 210, 212, 233, 240, 262, 336, 377, 412, 464, 564, 581, 594, 615, 616, 658, 701, 880, 899, 931, 990.

425069, 90, 158, 180, 251, 279, 309, 340, 352, 384, 442, 538, 541, 639, 659, 671, 821, 941, 949, 965—426013 55, 73, 201, 243, 369, 402, 406, 604, 624, 635, 659, 821, 896—427021, 65, 142, 161, 242, 311, 313, 462, 480, 523, 541, 562, 760, 870, 874, 923, 971—428000, 112, 123, 292, 305, 393, 602, 667, 937, 953—429009, 133, 143, 151, 223, 304, 375, 527, 600, 661, 689, 788, 839, 933—430050, 135, 241, 279, 334, 497, 531, 549, 867, 882, 997—431067, 93, 182, 209, 392, 403, 468, 551, 663, 664, 759, 825, 875, 998—432043, 53, 310, 387, 481, 593, 907, 910, 967—433076, 132, 158, 162, 170, 247, 290, 493, 502, 659, 662, 671, 748, 784, 820, 830, 902—434053, 97, 212, 246, 261, 274, 342, 347, 350, 603, 700, 715, 818, 893—435157, 183, 215, 388, 418,

494, 615, 647, 654, 666, 684, 687, 752, 759, 880, 889, 931, 955, 972—436002, 4, 11, 85, 120, 161, 169, 284, 446, 459, 727, 803, 901—437044, 81, 85, 278, 479, 628, 772, 918, 975, 993—438007, 34, 49, 99, 294, 342, 416, 529, 578, 632, 827, 909, 935—439168, 210, 258, 294, 375, 393, 511, 610, 769, 802, 858, 935—440011, 43, 72, 236, 310, 389, 412, 459, 751, 764, 782, 791, 816—441063, 194, 295, 353, 356, 518, 713, 751, 922, 968—442126, 135, 175, 204, 232, 246, 248, 320, 346, 447, 463, 530, 534, 542, 674, 804, 843, 930—443039, 44, 46, 119, 457, 467, 543, 629, 662, 693, 887—444003, 74, 80, 88, 116, 154, 256, 405, 452, 555, 636, 653, 664, 703, 747, 799, 808, 832, 836, 838, 898, 922, 993—445064, 113, 164, 246, 306, 378, 424, 429, 479, 482, 483, 484, 532, 556, 638, 683, 757—446080, 116, 132, 198, 301, 410, 504, 664, 728, 745, 829, 832, 858, 895—447101, 142, 289, 298, 326, 355, 370, 458, 464, 470, 484, 509, 523, 674, 731, 772, 777, 795, 923, 951—448111, 167, 227, 309, 395, 413, 468, 469, 538, 558, 584, 603, 803, 809, 871, 891, 963—449019, 58, 81, 113, 139, 231, 269, 488, 492, 504, 509, 519, 573, 681, 685, 748, 802, 877, 913, 931, 941.

450004, 96, 115, 135, 165, 298, 342, 389, 404, 405, 439, 499, 673, 714, 732, 871, 920, 943, 961, 987—451071, 115, 142, 209, 285, 340, 442, 473, 526, 597, 601, 619, 639, 815, 938, 947—452067, 151, 153, 336, 381, 396, 401, 480, 481, 606, 763, 809, 831, 842, 927—453146, 159, 168, 485, 531, 554, 674, 752, 847, 887—454038, 78, 89, 93, 173, 188, 199, 214, 237, 323, 337, 340, 536, 674, 818, 867, 917—455065, 78, 117, 319, 333, 408, 436, 513, 588, 625, 685, 801, 936—459007, 41, 272, 338, 485, 562, 577, 729, 752, 844, 865, 887—457035, 42, 54, 84, 94, 97, 107, 126, 222, 283, 301, 308, 396, 555, 652, 654, 657, 663, 668, 798, 811, 821, 919, 941—458060, 86, 156, 287, 458, 491, 523, 525, 603, 785, 786, 989—459086, 106, 139, 868, 875, 904, 906, 916, 977—460013, 79, 128, 133, 176, 342, 458, 545, 556, 735, 828, 909—461234, 282, 312, 404, 422, 474, 478, 553, 603, 673, 679, 771, 997—462042, 445, 559, 573, 610, 648, 753, 775, 826, 910, 990, 992—463088, 104, 143, 234, 265, 423, 451, 549, 584, 628, 661—464046, 112, 116, 231, 261, 304, 531, 538, 539, 557, 677, 699, 704, 745, 803, 877—465053, 192, 246, 293, 300, 354, 380, 385, 528, 554, 656, 777, 795, 799, 859, 874, 949, 953, 959, 985—466061, 76, 121, 323, 400, 410, 508, 567, 578, 604, 661, 759, 843, 879, 924, 963, 965—467031, 47, 103, 323, 488, 572, 601, 618, 619, 669, 684, 695, 775, 783, 821, 924, 931, 948, 999—468089, 187, 206, 209, 214, 231, 471, 615, 645, 748, 830, 860, 890—469022, 43, 52, 75, 123, 138, 193, 334, 340, 400, 404, 708, 733, 942—470025, 144, 212, 254, 299, 366, 383, 386, 465, 551, 740, 776, 816, 860—471063, 148, 160, 211, 214, 221, 274, 361, 410, 454, 567, 579, 598, 605, 805, 829, 860—472002, 39, 102, 148, 158, 199, 288, 315, 360, 390, 393, 413, 536, 582, 726, 764, 881, 894, 930, 954—473028, 72, 106, 115, 128, 186, 199, 312, 446, 449, 482, 560, 589, 634, 748, 816, 934—474093, 135, 245, 250, 293, 303, 594, 611, 649, 759, 763, 774, 861, 882, 892, 894, 906.

475082, 159, 271, 482, 527, 675, 694, 769, 778, 825—476045, 120, 333, 414, 455, 501, 547, 661, 680, 707, 757, 803, 886, 967, 999—477000, 57, 117, 232, 280, 285, 303, 336, 405, 443, 466, 471, 498, 508, 510, 595, 622, 655, 695, 701, 756, 771, 816, 914, 934, 956, 957, 978—478011, 13, 35, 141, 181, 189, 224, 240, 370, 498, 623, 703, 730, 771, 853, 931—479032, 87, 100, 120, 178, 239, 430, 526, 535, 549, 821, 873, 946, 964, 981—480102, 147, 176, 286, 298, 397, 419, 499, 523, 578, 660, 841, 932—481102, 114, 211, 265, 270, 275, 276, 277, 352, 409, 471, 502, 531, 537, 563, 660, 759, 781, 785, 790, 805, 826, 876—482104, 160, 198, 208, 340, 361, 379, 389, 411, 446, 558, 565, 602, 649, 743, 755, 815, 823, 845, 854, 860, 893, 960, 990—483048, 52, 90, 140, 283, 421, 610, 684, 792, 812, 861—484102, 182, 414, 488, 541, 595, 614, 637, 812, 859, 941—485031, 34, 76, 156, 162, 313, 406, 534, 554, 641, 663, 665, 671, 806, 815, 839, 857, 888, 975—486080, 156, 190, 240, 281, 332, 369, 404, 413, 518, 557, 589, 654, 672, 744, 783, 790, 862—487046, 227, 231, 233, 238, 282, 300, 331, 354, 460, 539, 546, 548, 629, 700, 822, 851, 863, 938, 963—488039, 134, 151, 390, 426, 502, 553, 613, 631, 723, 763, 768, 770, 774, 817, 847, 866, 875, 916, 951—489003, 15, 87, 116, 133, 143, 149, 193, 202, 256, 285, 570, 590, 629, 643, 644, 679, 778, 882, 975—490138, 145, 228, 258, 342, 346, 376, 399, 400, 471, 481, 595, 630, 705, 736, 743, 758, 905, 983—491011, 62, 104, 355, 385, 515, 594, 602, 808, 843, 853, 959, 977, 997—492070, 71, 178, 238, 324, 369, 370, 377, 379, 412, 454, 499, 579, 607, 649, 844, 964, 970, 998—493042, 88, 245, 371, 412, 444, 447, 486, 789, 803, 890, 952, 956, 958—494002, 4, 103, 107, 127, 198, 286, 294, 299, 309, 343, 537, 555, 585, 592, 661, 668, 716, 763, 866, 870, 981—495065, 87, 93, 142, 167, 202, 314, 491, 633, 704, 791, 835, 879, 895, 944, 969—496025, 60, 99, 100, 117, 240, 280, 281, 434, 536, 562, 756, 816, 834—497109, 130, 177, 201, 227, 335, 440, 561, 598, 643, 652, 796, 847, 873, 910—498012, 72, 119, 264, 271, 314, 334, 532, 573, 607, 688, 761, 768, 897, 953, 986, 994—499003, 44, 325, 392, 411, 446, 477, 510, 540, 716, 746, 775, 807, 887, 921, 933.

Le remboursement de ces obligations sera effectué à partir du 1er juin 1947 au prix net de 497 F.

Liste générale des obligations foncières 1895 sorties à des tirages antérieurs et restant à rembourser.

139, 142, 262, 272, 517, 589, 593, 699, 707, 748, 818, 894—1016, 22, 75, 145, 298, 317, 590, 601, 633, 761—2026, 141, 233, 393, 398, 414, 417, 561, 616, 620, 625, 674, 735, 895, 896, 959, 989—3013, 15, 86, 106, 130, 139, 163, 206, 211, 299, 406, 421, 453, 519, 580, 584, 639, 650, 793, 809—4025, 65, 82, 85, 127, 172, 209, 220, 308, 339, 356, 418, 423, 458, 498, 504, 507, 512, 531, 567, 575, 680, 854, 871, 888, 921, 976, 994—5018, 71, 102, 193, 195, 200, 221, 226, 245, 321, 339, 589, 757—6004, 9, 156, 307, 310, 435, 439, 469, 511, 544, 591, 600, 648, 821, 883, 897, 927, 928—7165, 332, 377, 429, 432, 433, 467, 506, 593, 682, 795, 865, 901—8042, 41, 67, 100, 295, 344, 442, 473, 495, 656, 809, 929, 941—9153, 161, 270, 277, 285, 368, 381, 417, 471, 474, 511, 523, 559, 571, 585, 631, 637, 654, 893, 969—10019, 126, 150, 205, 236, 271, 293, 347, 355, 465, 471, 499, 550, 786, 789, 793, 942—11088, 135, 163, 169, 372, 396, 489, 637, 697, 702, 799, 839, 856—12153, 160, 161, 170, 179, 235, 247, 288, 358, 373, 380, 383, 393, 674, 716, 755, 854, 981, 988—13088, 93, 155, 183, 215, 227, 315, 352, 420, 425, 499, 530, 601, 825, 826, 830, 831—14126, 141, 232, 386, 396, 482, 568, 608, 694, 787, 832, 863, 876, 916, 972—15010, 60, 61, 107, 142, 161, 210, 275, 360, 412, 477, 486, 491, 586, 688, 797, 866, 898, 936, 946—16035, 95, 98, 251, 315, 369, 398, 401, 402, 521, 561, 610, 656, 668, 669, 701, 714, 743, 783, 890, 930, 990—17185, 222, 366, 381, 394, 400, 418, 520, 689, 690, 739, 780, 888—18335, 574, 717, 766, 877, 940, 980—19113, 326, 384, 494, 510, 580, 582, 622, 646, 781, 802, 939—20100, 313, 453, 484, 537, 606, 615, 644, 658, 731, 776—21028, 127, 144, 329, 383, 422, 541, 658, 780, 913, 934, 963—22029, 92, 99, 129, 166, 196, 228, 308, 345, 553, 634, 713, 723, 753, 771, 801, 976, 993—23100, 901, 955, 972, 975, 978, 981, 992—24035, 113, 181, 217, 222, 285, 291, 381, 382, 384, 391, 396, 408, 532, 547, 614, 710, 715, 755, 814, 826, 922, 936.

25000, 29, 252, 258, 297, 352, 382, 391, 456, 459, 611, 613, 630, 642, 733, 774, 835, 841, 872, 900, 909, 956, 986, 999—26086, 108, 206, 231, 421, 505, 673, 869, 950—27026, 124, 132, 169, 172, 175, 177, 182, 187, 347, 372, 380, 451, 471, 579, 619, 625, 649, 731, 766, 836, 882—28017, 53, 68, 87, 142, 175, 268, 315, 332, 472, 563, 580, 600, 626, 654, 724, 820, 843, 888, 898, 916, 926, 989—29013, 41, 187, 191, 199, 245, 277, 282, 301, 364, 452, 475, 505, 508, 512, 572, 665, 674, 696, 724, 763, 821, 852, 889, 914, 978, 984, 994—30072, 458, 468, 511, 545, 599, 665, 771, 781, 889—31399, 415, 440, 475, 524, 550, 650, 751, 772, 801, 812, 858, 976, 986—32042, 62, 145, 147, 195, 206, 244, 253, 271, 281, 344, 381, 483, 614, 756, 867, 871, 930—33190, 228, 237, 280, 297, 319, 486, 518, 752, 767, 943, 944, 952, 963—34044, 102, 109, 115, 226, 227, 233, 239, 318, 396, 439, 508, 639, 697, 744, 752, 842, 919, 959—35155, 190, 204, 252, 302, 370, 434, 463, 476, 583, 610, 620, 693, 707, 780, 850—36070, 135, 227, 258, 370, 428, 513, 679, 696, 719, 793, 828, 921, 962, 975—37008, 53, 112, 229, 443, 455, 492, 607, 800, 889, 917, 954, 994, 997—38016, 111, 116, 216, 217, 226, 266, 320, 376, 386, 479, 515, 550, 675, 682, 757, 760, 762, 793, 796, 831, 967—39107, 111, 114, 154, 238, 245, 288, 468, 667, 688, 689, 691, 713, 735, 747, 762, 776, 790, 823, 886, 893, 938, 939—40088, 164, 187, 205, 275, 447, 488, 576, 769, 777, 830, 837, 885, 987—41052, 97, 106, 111, 176, 343, 405, 427, 480, 800, 815, 928, 934, 992—42001, 50, 191, 195, 209, 239, 293, 313, 448, 460, 533, 586, 610, 614, 642, 675, 693, 797, 854, 866—43000, 273, 375, 702, 814, 873, 963—44017, 84, 86, 114, 241, 372, 440, 450, 481, 507, 530, 535, 568, 605, 674, 708, 819, 901, 965—45076, 121, 231, 448, 481, 523, 561, 694, 833—46008, 13, 154, 178, 229, 261, 263, 270, 287, 316, 345, 361, 368, 509, 536, 539, 567, 610, 650, 661, 717, 820, 821, 847, 853, 974, 981, 986—47035, 128, 276, 388, 399, 427, 500, 533, 629, 708, 716, 804, 889, 979—48012, 128, 359, 418, 431, 449, 453, 476, 577, 652, 760—49098, 113, 221, 428, 532, 566, 575, 632, 649, 860, 888, 954, 960.

50022, 239, 265, 276, 290, 528, 548, 591, 624, 647, 720, 794, 828, 864, 869, 941, 931, 984, 987—51019, 173, 470, 841, 912, 961—52038, 76, 144, 812—53007, 68, 125, 203, 213, 441, 491, 515, 570, 692, 765, 834, 858, 926, 936, 973, 996—54027, 43, 120, 139, 141, 158, 224, 430, 462, 496, 500, 589, 606, 674, 727, 760, 786, 829, 867—55004, 26, 44, 226, 232, 353, 359, 417, 427, 450, 452, 489, 565, 579, 592, 808, 834, 917, 924—56223, 370, 449, 452, 501, 568, 704, 746, 759, 765, 808, 848, 953—57130, 290, 471, 545, 694, 733, 777, 813, 887, 895, 919, 943, 952, 962—58044, 60, 178, 206, 223, 275, 296, 454, 502, 510, 622, 641, 673, 730, 732, 779, 900, 915, 988—59076, 81, 138, 445, 609, 668, 705, 708, 813, 885, 904, 983—60050, 109, 228, 262, 288, 327, 521, 536, 672, 762, 863, 902, 933, 950—61023, 48, 187, 318, 338, 397, 480, 572, 681, 707—62005, 17, 34, 207, 282, 287, 404, 483, 548, 560, 611, 631, 784, 806, 813, 866, 931, 956, 969, 993—63121, 176, 177, 253, 374, 441, 499, 527, 544, 572, 580, 603, 753, 797, 903, 919—64053, 63, 104, 173, 377, 429, 484, 489, 691, 714, 717, 801, 816, 821, 836, 982, 988, 998—65184, 364, 382, 661, 668, 724, 729, 730, 747, 779, 807, 941—66167, 198, 218, 237, 261, 292, 326, 335, 436, 525, 552, 551, 651, 680, 705, 776, 854, 981—67017, 152, 156, 226, 258, 490, 523, 525, 593, 722, 723, 744, 747, 750, 751, 763, 901—68026, 31, 102, 221, 242, 302, 349, 514, 524, 557, 591, 695, 779, 853, 887, 889, 975—69049, 71, 83, 91, 211, 237, 327, 362, 380, 391, 689, 724, 877, 878, 918, 940, 970—70013, 68, 82, 155, 189, 249, 315, 353, 361, 363, 366, 422, 450, 566, 632, 786, 830, 842, 888—71053, 114, 230, 251, 281, 391, 424, 462, 466, 496, 506, 619, 716, 755, 853, 879, 915—72121, 157, 164, 227, 251, 266, 280, 310, 331, 353, 475, 491, 513, 521, 546, 594, 658, 667, 787, 802, 820, 844, 973—73206, 239, 327, 351, 412, 513, 592, 644, 649, 757, 802, 933—74078, 160, 191, 331, 365, 495, 501, 573, 652, 792, 819, 902, 903, 942, 951.

75018, 35, 96, 100, 111, 120, 133, 214, 351, 367, 381, 382, 399, 847, 864, 906, 925, 934, 954—76194, 260, 263, 277, 443, 454, 469, 492, 493, 526, 582, 634, 642, 739, 750, 856, 988—77087, 192, 199, 259, 302, 358, 408, 410, 534, 603, 752, 793, 853, 937—78016, 33, 99, 259, 330, 332, 370, 376, 379, 451, 610, 697, 835, 837, 870, 942—79019, 41, 53, 64, 128, 352, 413, 575, 652, 665, 686, 750, 756, 846, 850, 868, 900, 911, 982—80074, 78, 122, 170, 285, 365, 372, 416, 499, 539, 662, 668, 714, 761, 863, 928—81015, 124, 126, 204, 212, 256, 386, 425, 539, 540, 605, 651, 653, 823, 855, 863, 989—82051, 82, 128, 166, 203, 205, 330, 369, 438, 454, 462, 480, 736, 747, 764, 807, 822, 890, 917, 930, 959—83035, 48, 54, 108, 190, 236, 311, 320, 322, 405, 443, 444, 551, 552, 558, 582, 701, 749, 795, 805, 831, 834, 871, 874, 878—84029, 52, 82, 275, 403, 410, 427, 442, 484, 641, 712, 823, 932, 950, 966, 997—85012, 14, 18, 99, 213, 290, 291, 307, 322, 368, 386, 408, 502, 550, 620, 659, 696, 728, 739, 787, 877, 941—86049, 53, 188, 202, 268, 342, 356, 358, 400, 540, 584, 630, 668, 716, 743, 774, 781, 803, 857, 952, 988—87008, 14, 26, 62, 90, 111, 367, 470, 505, 589, 677, 697, 745, 971, 986—88100, 108, 136, 153, 263, 280, 323, 403, 667, 698, 753, 766, 773, 775, 778, 820, 822, 991—89010, 22, 41, 81, 90, 97, 116, 134, 185, 264, 392, 448, 494, 545, 769, 827, 847, 867, 927, 929, 949, 987—90227, 237, 360, 453, 455, 484, 576, 583, 646, 666, 688, 802, 840, 857, 999—91018, 90, 190, 277, 344, 382, 473, 610, 623, 664, 681, 707, 708, 749, 828, 854, 990—92037, 121, 172, 195, 225, 230, 250, 462, 485, 496, 685, 740, 741, 851, 860, 877, 882, 958—93064, 188, 202, 222, 246, 286, 512, 595, 693, 979—94104, 107, 167, 188, 217, 223, 306, 328, 333, 392, 494, 532, 627, 657, 670, 706, 822—95058, 90, 185, 311, 436, 516, 558, 711, 750, 772, 832, 880, 889, 940, 941—96088, 109, 139, 192, 213, 744, 761, 767, 879, 882, 903, 945, 997—97045, 72, 82, 83, 219, 230, 260, 414, 416, 487, 508, 596, 612, 625, 643, 749, 838, 906, 973—98067, 281, 295, 340, 364, 399, 413, 518, 713, 756, 797, 811—99138, 141, 156, 206, 453, 529, 513, 677, 824, 828, 829, 856.

100021, 59, 84, 85, 191, 226, 337, 468, 516, 592, 614, 764, 807, 811, 819, 828, 860, 899, 970—101128, 202, 327, 356, 483, 544, 658, 766, 773, 789, 845, 940, 959—102011, 96, 121, 222, 249, 331, 336, 362, 392, 443, 469, 510, 581, 598, 606, 618, 647, 717, 749, 798, 841, 847, 888—103152, 210, 221, 484, 552, 576, 629, 722, 815, 826, 832, 916, 938, 989—104132, 142, 157, 275,

27, 316, 349, 489, 493, 563, 617, 788, 806, 822, 852, 919, 994—105148, 156, 240, 241, 272, 403, 437, 438, 516, 569, 583, 636, 649, 774, 904, 977, 981—106004, 60, 79, 120, 282, 295, 325, 383, 384, 413, 419, 420, 437, 458, 554, 574, 741, 836, 925, 953—107012, 39, 139, 166, 168, 195, 203, 243, 262, 318, 338, 360, 421, 440, 452, 489, 522, 581, 582, 633, 780, 847, 851, 888, 935, 981, 985—108127, 267, 280, 283, 350, 357, 380, 382, 432, 576, 863, 990, 995—109038, 258, 379, 552, 568, 606, 610, 711, 764, 836, 894—110039, 80, 133, 193, 205, 211, 613, 723, 750, 827, 834, 853, 941, 968—111149, 175, 200, 218, 229, 285, 286, 619, 708, 814, 846, 866, 872, 881, 888, 899, 931, 932, 966—112050, 126, 167, 264, 278, 411, 428, 485, 606, 652, 670, 705, 764, 801, 804, 806, 811, 819, 829, 876, 894, 960—113042, 78, 140, 142, 148, 249, 414, 586, 628, 650, 818—113023, 54, 55, 83, 279, 319, 421, 510, 518, 521, 537, 602, 610, 668, 825, 885, 935—115064, 78, 162, 167, 181, 182, 233, 270, 420, 593, 606, 792, 805, 885, 916—116018, 50, 232, 289, 292, 331, 521, 544, 555, 563, 570, 609, 755, 761, 839, 996, 999—117145, 182, 218, 271, 329, 399, 424, 461, 534, 535, 563, 584, 690, 724, 913—118041, 86, 228, 295, 307, 342, 386, 424, 434, 472, 644, 660, 735, 803, 824—119073, 85, 100, 105, 111, 123, 154, 160, 229, 290, 343, 443, 467, 487, 589, 616, 706, 757, 780, 788, 795, 805, 882, 841, 894, 944, 950—120009, 38, 161, 165, 171, 245, 416, 491, 636, 655, 703, 724, 797, 898—121110, 214, 251, 445, 547, 547, 572, 652, 658, 802, 833, 905—122083, 164, 202, 285, 565, 601, 613, 617, 655, 666, 909, 957, 996—123281, 426, 654, 701, 759, 751, 756, 888, 973—124236, 262, 290, 451, 478, 516, 553, 562, 619, 760, 797, 837, 855, 910, 936, 982.

125.000, 105, 173, 247, 325, 377, 392, 527, 530, 705, 730, 822, 845, 956—126023. 62, 210, 294, 328, 466, 568, 574, 581, 633, 641, 653, 854, 903, 912, 934, 963—127043, 60, 153, 241, 270, 452, 608, 654, 705, 759, 803, 932, 963—128034, 113, 160, 277, 288, 437, 451, 478, 492, 628, 704, 714, 790, 804, 922, 923—129063, 73, 103, 136, 263, 352, 543, 652, 712, 809, 824, 962—130031, 86, 108, 125, 136, 229, 241, 273, 312, 339, 350, 368, 750—131202, 249, 251, 252, 306, 375, 383, 432, 433, 442, 549, 551, 554, 555, 598, 761, 863, 971—132034, 64, 119, 142, 266, 306, 403, 407, 458, 566, 574, 752, 825, 880—133070, 173, 226, 300, 440, 472, 541, 634, 646, 877, 920—134053, 373, 385, 434, 484, 627, 644, 812, 832, 929, 956, 957—135323, 325, 268, 415, 443, 666, 700, 715, 722, 822, 836, 904, 976—136013, 91, 93, 125, 154, 214, 221, 323, 412, 470, 527, 560, 610, 618, 627, 741, 889, 947, 978—137040, 64, 153, 275, 310, 341, 360, 364, 388, 389, 402, 620, 626, 692, 733, 805, 886, 914—138297, 315, 333, 532, 562, 579, 698, 737, 782, 852, 883, 899, 942, 947—139116, 314, 337, 407, 434, 449, 506, 548, 532, 567, 700, 791, 802, 819, 831—140187, 243, 310, 315, 458, 727, 747, 875, 914 965—141071, 72, 113, 419, 436, 447, 452, 457, 469, 573, 606, 649, 870, 909, 947, 982—143011, 142049, 325, 353, 812, 857, 902, 998—143011, 141, 158, 383, 399, 512, 515, 533, 543, 563, 974—144125, 167, 198, 311, 396, 401, 461, 530, 710, 749, 756, 759, 776, 800, 825, 849, 851, 889—145001, 67, 73, 97, 176, 177, 200, 360, 399, 403, 629, 634, 691, 836, 979—146000, 25, 196, 264, 283, 294, 401, 417, 445, 469, 505, 542, 620, 647, 753, 779, 782, 795, 865, 886—147026, 404, 242, 244, 262, 297, 383, 503, 611, 698, 706 724, 743, 751, 869, 913—148175, 180, 202, 447, 538, 632, 737, 815, 823, 876, 994—149004, 116, 138, 160, 212, 259, 314, 363, 377, 495, 578, 657, 737.

150004, 50, 127, 218, 252, 264, 593, 661, 755, 901, 991—151004, 89, 121, 136, 440, 567, 583, 588, 664, 892, 924, 934, 984—152097, 238, 250, 364, 381, 451, 477, 486, 759, 810, 938, 965, 972—153314, 255, 544, 647, 648, 690, 807, 896, 916, 982—154063, 155, 222, 255, 350, 378, 761, 804, 937—155248, 315, 322, 362, 631, 640, 761, 867, 933—156159, 179, 228, 418, 503, 640, 644, 638, 745, 775, 840, 876, 917—157011. 53, 259, 302, 372, 456, 559, 581, 853, 877—158028, 241, 510, 608, 633, 636, 640, 643, 649, 679, 719, 737, 776, 787, 833, 903, 987—159086, 111, 136, 231, 373, 381, 575, 578, 579, 691, 843, 933, 965—160182, 275, 343, 441, 489, 528, 543, 572, 591, 645, 719, 752, 872—161031, 55, 119, 191, 226, 322, 347, 445, 504, 557, 589, 632, 638, 762, 889, 908—162088, 193, 207, 214, 224, 304, 363, 386, 439, 475, 637, 642, 693, 938, 952, 984—163053, 71, 318, 528, 559, 696, 806, 981 —164184, 231, 548, 557, 668, 712, 860, 812, 816, 854, 859—165070, 144, 345, 501, 585, 597, 702, 718, 725, 747, 749, 796, 840, 927, 960—166007, 8, 161, 169, 267, 305, 484, 519, 551, 663, 721, 758, 773, 837, 875, 901, 909—167005, 52, 339, 376, 460, 543, 547, 663, 677, 928, 934, 980, 986—168003, 28, 71, 74, 194, 204, 233, 322, 349, 630, 647, 715, 790, 865, 946—169065, 89, 152, 266, 367, 559, 693, 712, 861, 862, 924, 989—170066, 260, 263, 309, 415, 419, 434, 442, 490, 499, 585, 616, 624, 636, 735, 741, 908, 918, 978—171040, 54, 96, 294, 391 470, 480, 487, 511, 517, 604, 702, 754, 764, 956, 982, 988—172076, 101, 154, 210, 236, 351, 389, 394, 438, 462, 489, 712, 754, 852, 955—173162, 268, 284, 317, 491, 508, 611, 622, 628, 667, 732, 815, 836, 872. 911—174031, 186, 209, 339, 343, 365, 401, 461, 568, 529, 624, 636, 734, 742, 774, 957, 973.

175144, 161, 236, 278, 404, 406, 460, 493, 558, 619, 672, 703, 742, 755, 877, 902, 972, 985, 986, 996—176003, 11, 20, 21, 46, 93, 144, 181, 208, 217, 311, 318, 535, 578, 630, 663, 672, 754, 758, 906, 978, 982, 995—177042, 43, 64, 83, 92, 126, 244, 421, 439, 623, 733, 792, 931, 971, 999—178012, 14, 170, 301, 365, 367, 428, 553, 571, 650, 763, 812, 867, 899, 907, 954—179063, 66, 159, 268, 485, 488, 749, 753, 756, 838, 853, 861—180034, 209, 356, 367, 423, 431, 438, 480, 551, 571, 632, 676, 761, 905—181015, 27, 85, 109, 135, 185, 190, 203, 288, 300, 369, 388, 428, 441, 454, 468, 483, 515, 773, 828, 835, 863, 867, 877, 982, 992, 999—182082, 105, 128, 265, 365, 356, 368, 380, 405, 490, 497, 518, 539, 578, 597, 678, 684, 769, 782, 865, 903—183011, 65, 215, 238, 264, 270, 368, 914, 934—184051. 216, 217, 218, 223, 224, 296, 406, 538, 592—185033, 70, 101, 152, 163, 229, 230, 259, 267, 350, 609, 612, 672, 676, 721, 722, 710, 801, 811, 813, 816, 847, 889, 899, 912, 930, 977—186013. 39, 75, 165, 191, 305, 411, 506, 636, 665, 794, 809, 886, 930—187031, 75, 93, 116, 168, 231, 252, 345, 687, 974—188223, 331, 421, 491, 550, 626, 695, 703, 711, 732, 757, 936, 966, 986, 999—189011. 32, 73, 141, 219, 316, 326, 356, 388, 559, 662, 909—190075, 164, 201, 224, 254, 352, 403, 410, 436, 576, 617, 740, 757, 765—191045, 99, 187, 418, 419, 456, 457, 634, 769, 873, 899, 906, 981—192079, 114, 137, 145, 194, 225, 305, 357, 428, 500, 502, 617, 650, 669, 738, 770, 771—193151, 154, 209, 238, 262, 282, 299, 310, 339, 342, 365, 367, 425, 495, 636, 744, 798, 939, 942, 953—194154, 171, 195, 198, 344, 356, 465, 467, 482, 621, 713, 715, 751, 764, 845, 997—195007. 17, 46, 76, 160, 181, 251, 267, 303, 442, 542, 597, 603, 613, 667, 682, 687, 705—196125, 155, 250, 465, 475, 545, 602, 646, 656, 684, 812, 860—197004, 143, 221, 317, 531, 543, 564, 565, 575, 611, 627, 694, 704, 835, 969. 971—198075, 92, 93, 100, 330, 315, 412, 614, 798, 906, 921, 922, 990—199064, 111, 113, 117, 118, 151, 177, 264, 354, 379, 397, 508, 575, 723, 778, 810, 915. 958.

200050, 370, 434, 462, 469, 525, 590, 690, 727, 730, 797, 839, 845, 940, 992—201051. 62, 82, 151, 240, 359, 387, 476, 558, 571, 578, 618, 650, 709, 746, 847, 891, 908—202009. 48, 78, 163, 440, 451, 462, 627, 643, 661, 772, 869, 902, 908, 951, 956, 973—203017. 96, 152, 237, 238, 292, 471, 526, 555, 694, 720, 767, 825, 903, 915, 920, 942, 958—204038, 54, 61, 124, 223, 248, 323, 336, 359, 488, 628, 764, 784, 909. 936—205052, 84, 299, 307, 341, 386, 502, 672, 680, 689, 690, 711, 732, 739, 801, 813, 869, 872, 899, 969—206004, 179, 200, 239, 358, 479, 544, 645, 692, 710, 823, 864, 931—207069, 107, 112, 152, 153, 165, 232, 244, 235, 263, 293, 321, 523, 616, 618, 682, 684, 763, 776, 793, 849—208047, 60, 61, 136, 142, 183, 749, 886, 897—209079, 87, 117, 184, 193, 275, 315, 482, 571, 611, 622, 735, 817, 846, 892, 929, 945, 999—210053, 89, 279, 484, 529, 665, 670, 754, 756, 874, 927—211073, 87, 262, 271, 276, 326, 445, 451, 522, 538, 591, 608, 753, 904, 959—212145, 289, 334, 452, 461, 481, 616, 735, 788, 802, 842, 898, 916—213125, 737, 159, 213, 249, 322, 426, 563, 633, 677, 701, 737, 769, 777, 814, 890, 908—214028, 105, 131, 180, 188, 240, 390, 401, 490, 529, 547, 560, 605, 736, 757, 773, 890, 972, 973—215151 257, 265, 305, 339, 408, 487, 513, 519, 575, 618, 651, 655, 764, 770, 784, 837, 845, 955, 963—216005, 89, 130, 192, 195, 225, 373, 399, 419, 588, 594, 792, 928, 984—217060, 107, 130, 187, 441, 484, 539, 548, 612, 758, 761, 782, 861, 902, 907, 953, 956—218051, 64, 182, 192, 365, 617, 622, 646, 672, 713, 716, 736, 809, 924, 968—219160, 237, 353, 438, 454, 461, 591, 634, 691, 727, 752, 772, 836, 894, 897, 921, 986—220007, 36, 71, 87, 135, 153, 182, 227, 265, 358, 362, 389, 498, 529, 619, 687, 728, 806, 816, 823, 842, 897, 902, 905, 914 —221108, 235, 247, 307, 385, 401, 412, 463, 589, 613, 652, 665, 691, 772, 774, 786, 811, 915, 919, 921, 960—222033, 98, 270, 279, 315, 370, 520, 534, 628, 639, 672, 673, 821, 871, 900, 936, 991—223438. 467, 474, 489, 519, 545, 584, 616, 649, 778, 857, 861—224089, 125, 143, 144, 241, 330, 311, 740, 763, 793.

225032, 50, 236, 281, 294, 303, 392, 432, 484, 489, 526, 631, 637, 677, 769, 818, 843—226043, 82, 123, 143, 171, 183, 271, 274, 318, 323, 352, 441, 601, 793, 826, 913, 983—227011, 47, 49, 75, 94, 228, 278, 293, 409, 442, 471, 505, 544, 578, 672, 788, 848, 855, 971—228030, 103, 122, 237, 280, 346, 389, 637, 717, 881, 919—229010, 16, 117, 148, 165, 175, 234, 240, 263, 388, 418, 424, 461, 575, 607, 707, 714, 720, 870, 969—230079, 83, 112, 167, 216, 334, 365, 425, 456, 516, 547, 674, 713, 801, 859, 881, 979—231024, 145, 157, 173, 179, 188, 223, 232, 237, 238, 280, 286, 312, 321, 322, 327, 352, 397, 412, 428, 432, 463, 473, 476, 480, 571, 575, 660, 772, 935, 967—232171, 181, 189, 218, 457, 530, 659, 671, 677, 767, 778, 828, 882—233149, 170, 203, 205, 244, 260, 359, 392, 399, 423, 470, 487, 550, 588, 639, 704, 710, 984—234037, 57, 118, 133, 182, 269, 332, 342, 623, 659, 690, 798, 890, 908, 982—235279, 313, 348, 399, 624, 905, 969—236030, 69, 224, 233, 242, 252, 298, 310, 311, 410, 431, 449, 531, 533, 583, 713, 714, 860, 919, 935, 993—237122, 293, 379, 460, 480, 511, 635, 745, 903—238013, 105, 909—239001, 23, 68, 103, 186, 249, 283, 303, 305, 345, 346, 373, 400, 439, 502, 559, 775, 778, 867, 901, 919, 961, 967 —240115, 210, 212, 227, 467, 482, 497, 586, 589, 660, 689, 805, 810, 880—241059, 133, 219, 269, 273, 373, 452, 484, 512, 530, 557, 574, 589, 616, 647, 659. 684, 749, 785, 882, 898, 901, 904, 949, 979—242101, 169, 391, 437, 545, 581, 590, 675, 761, 813, 822, 826, 963, 983—243002, 43, 49, 331, 722, 753, 816, 823, 850—244182, 325, 375, 399, 406, 441, 462, 479, 661, 701, 734, 896, 925—245111, 154, 163 164, 214, 272, 392, 395, 416, 438, 477, 504, 813, 838, 939—246133, 165, 266, 316, 330, 409, 579, 613, 662, 727, 729, 752, 798, 815, 925—247019, 53, 477, 499, 433, 475, 566, 579, 591, 646, 827, 835, 922, 930, 970—248064. 71, 114 159 300, 366, 416, 427, 450, 517, 575, 646, 738, 747, 789, 820, 826, 863—249003. 21, 87, 109 264, 268, 497, 600, 620, 746, 765, 796, 897, 913.

250171, 184, 219, 261, 382, 424, 480, 644, 695, 736, 803, 823, 831, 845, 863, 902, 912, 971, 973—251071, 102, 117, 200, 224, 246, 276, 373, 387, 630, 729, 733, 772, 783, 789, 827, 839, 860, 871, 888, 941—252011, 26, 35, 44, 61, 92, 116, 199, 200, 279, 333, 411, 528, 731, 763, 815, 906, 969, 975—253215, 237, 280, 305, 319, 341, 367, 392, 427, 463, 492, 518, 699, 720, 973—254014, 322, 300, 401, 444, 617, 656, 701, 753, 839, 917, 950—255008, 48, 51, 155, 173, 205, 216, 251, 317, 321, 356, 397, 400, 499, 523, 780, 785, 811, 928, 986—256035. 44, 50, 478, 484, 286, 373, 381, 509, 555, 611, 679, 743, 771, 818, 827, 819, 852, 947—257042. 75, 135, 186, 188, 224, 243, 398, 450, 609, 630, 669, 708, 765, 806, 856, 958, 990—258022. 23, 24, 41, 47, 48, 66, 68, 97, 105, 115, 123, 145, 162, 163, 170, 394, 470, 714, 775, 851, 929, 944, 953, 968, 969, 979, 981, 991—259000, 14, 250, 255, 289, 299, 369, 424, 445, 489, 514, 565, 582, 584, 669, 708, 780, 791, 819, 867, 961—260118. 132, 139, 185, 215, 216, 271, 316, 409, 438, 452, 633, 652, 717, 725, 754, 791, 886, 899, 940, 955, 956, 981, 994—261100, 135, 187, 272, 459, 471, 504, 621, 677, 689, 758, 954—262145, 330, 342, 546, 589, 619, 756, 901, 918, 985, 999—263060, 107, 148, 287, 311, 312, 448, 596, 651, 671, 699, 702, 729, 823, 846, 924, 951—264053, 175, 185, 208, 216, 331, 466, 499, 518, 533, 581, 637, 690, 798, 813, 885, 909, 929, 957, 961—265015, 33, 43, 59, 142, 175, 182, 216, 220, 242, 252, 293, 357, 382, 388, 389, 614, 723, 761, 786, 799, 898—266052, 53, 114, 150, 335, 417, 481, 588, 590, 592, 613, 619, 636, 646, 679, 755, 844, 911—267104, 154, 166, 293, 526, 529, 578, 582, 652, 741, 813—268050. 70, 153, 207, 364, 390, 420, 423, 505, 507, 690, 765, 805, 922—269014. 19, 20, 67, 218, 355, 286, 422, 525, 533, 615, 619, 652, 669, 688, 693, 817, 841, 898—270110, 154, 158, 292, 312, 357. 528, 574, 602, 689, 697. 751, 769, 808, 964—272079, 176, 302, 483, 500, 506, 702, 914, 962. 985—273009, 176, 302, 304, 426, 444, 494, 519, 568, 685, 885, 916, 941, 952, 966—273034, 113, 115, 203, 310, 404, 498, 504, 513, 515, 637, 887—274002. 211, 236, 347, 437, 592, 601, 678, 758, 870, 887, 895, 930, 935. 999.

275072, 119, 131, 177, 207, 277, 318, 368, 375, 385, 415, 438, 444, 492, 553, 599, 637, 676, 695, 824, 848—276084. 110, 374, 383, 407, 409, 423, 515, 530, 585, 673, 752, 764. 943—277067. 167, 172 358, 362, 520, 618, 624, 662, 689, 696, 729, 732, 870, 899, 923, 967—278086. 95, 109. 218, 256, 338, 379, 508, 513, 621. 673, 879, 881, 956 —279046, 138, 165, 204, 474, 879, 890, 920—280020, 190, 274, 287, 310, 343, 349, 355, 567, 598, 601, 645, 696, 767, 768, 802, 816, 821, 826, 903, 941—281074, 277, 375, 471, 542, 551, 687, 758, 779,

797, 845, 851, 864—282061, 81, 198, 199, 203, 251, 253, 262, 280, 375, 447, 499, 517, 800, 902—283047, 130, 144, 220, 345, 346, 356, 451, 652, 690, 700, 738, 765, 948, 956—284269, 271, 313, 377, 436, 526, 726, 756, 818, 859, 956, 973, 992, 996—285025, 123, 181, 221, 287, 327, 344, 385, 388, 399, 522, 551, 692, 853, 863, 956—286105, 260, 262, 334, 354, 495, 535, 699, 700, 827, 875, 878, 948—287030, 68, 208, 213, 269, 282, 283, 310, 336, 398, 412, 468, 498, 581, 669, 670, 673, 692, 748, 773, 788, 797, 809, 833, 837, 914—288105, 125, 138, 166, 219, 287, 298, 450, 512, 517, 584, 718, 900, 910, 924—289140, 194, 225, 258, 316, 617, 708, 710, 762, 823, 837, 843, 863—290114, 145, 347, 362, 363, 574, 687, 838, 854, 941—291183, 213, 214, 257, 259, 262, 267, 317, 371, 432, 490, 778, 827, 849, 860,—292003, 114, 133, 178, 283, 322, 428, 469, 535, 568, 722, 868, 871—293140, 457, 198, 204, 210, 221, 242, 298, 314, 321, 383, 494, 547, 569, 599, 607, 609, 635, 702, 707, 828, 862, 868, 904, 988—294028, 97, 176, 180, 211, 295, 342, 343, 399, 468, 540, 546, 712, 761, 769, 870, 881, 950—295035, 38, 99, 107, 123, 240, 361, 377, 434, 456, 491, 529, 576, 619, 701, 750, 751, 769, 786, 793, 843, 862, 886, 889, 969—296014, 118, 131, 173, 191, 211, 260, 268, 271, 430, 434, 438, 460, 488, 560, 564, 625, 677, 758, 796, 802, 822, 973, 987, 992—297026, 310, 359, 373, 377, 524, 526, 551, 650, 734, 750, 874, 876, 909, 922, 941—298012, 41, 164, 185, 295, 431, 451, 479, 740, 753, 840, 972, 973, 976, 998—299023, 85, 206, 255, 301, 304, 321, 326, 398, 399, 406, 454, 458, 486, 546, 733, 747, 841.

300019, 80 85, 124, 322, 454, 476, 521, 561, 712, 747, 750, 752, 760, 768, 799, 828, 830, 838, 869, 882, 885, 893, 923—301283, 352, 377, 484, 498, 573, 691, 942 — 302030, 126, 144, 240, 241, 297, 353, 354, 456, 700, 712, 922, 928, 933—303036, 91, 117, 185, 233, 236, 413, 502, 532, 571, 651, 652, 658, 694, 713, 801, 804, 862, 919—304006, 165, 167, 229, 283, 357, 507, 540, 541, 633, 668, 806, 832, 849, 858, 921, 988 — 305280, 300, 346, 371, 381, 569, 626, 693, 726, 780, 849, 873, 990—306081, 107, 130, 168, 202, 279, 362, 399, 406, 408, 715, 756, 799, 846, 923, 964, 971—307065, 105, 262, 266, 460, 471, 493, 501, 563, 582, 632, 665, 715, 716, 803, 807—308053, 56, 160, 240, 309, 430, 485, 532, 964—309089, 91, 118, 148, 218, 251, 276, 281, 310 314, 322, 419, 489, 494, 513, 648, 742, 806, 857, 883, 952—310091, 180, 182, 264, 297, 298, 565, 607, 668, 706, 728, 729, 758, 910, 947—311142, 168, 229, 267, 278, 282, 354, 357, 686, 899, 965—312070, 306, 324, 420, 444, 494, 586, 804, 809, 813, 846, 887—313083, 151, 186, 349, 501, 600, 623, 767, 866, 887, 906—314121, 481, 519, 680, 767, 813, 836, 956—315133, 244, 389, 419, 420, 457, 458, 460, 464, 525, 558, 568, 577, 620, 642, 672, 716, 717, 800, 855—316075, 85, 160, 183, 268, 375, 410, 644, 704, 732, 765, 803, 804, 938, 950, 961—317010, 13, 113, 271, 298, 552, 621, 640, 733, 777, 779, 878, 991—318151, 237, 450, 469, 517, 555, 608, 610, 618, 662, 743, 789, 865, 973—319108, 308, 336, 343, 506, 721, 773, 841—320197, 256, 319, 332, 362, 364, 372, 414, 492, 529, 650, 770, 928, 992—321052 82, 147, 280, 283, 387, 390, 429, 431, 458, 655, 809, 811, 840, 931, 968—322014, 326, 383, 423, 575, 610, 649, 814, 899, 908, 909, 986, 987—323053, 103, 298, 415, 469, 493, 504, 516, 549, 628, 648, 658, 665, 752, 813, 869, 875, 926, 967—324076, 79, 82, 251, 365, 418, 462, 471, 573, 589, 660, 688, 715, 931, 934, 977.

325046, 102, 138, 178, 299, 307, 354, 497, 539, 615, 668, 775, 786, 801,—326026, 32, 34, 83, 201, 242, 333, 442, 513, 546, 606, 610, 619, 687, 739. 761, 805, 990—327098, 102, 371, 407, 423, 517, 559, 580, 597, 606, 654, 738, 752, 788, 796, 861, 878, 915, 925—328045, 129, 134, 152, 158, 274, 293, 347, 470, 572, 683, 689, 766, 797, 801, 870, 991—329060, 62, 124, 126, 134, 208, 219, 278, 286, 403, 417, 572, 577, 594, 679, 707, 859, 882—330087, 226, 270, 279, 326, 365, 375, 402, 405, 532, 655, 721, 736, 765, 796, 841, 854, 877, 974—331126, 150, 160, 292, 337, 451, 563, 668, 692, 708, 900, 905, 948—332026, 35, 40, 53, 54, 126, 144, 151, 232, 311, 380, 394, 401, 417, 423, 670, 730, 785, 805, 874, 877, 888, 996—333005, 16, 58, 161, 276, 279, 316, 402, 407, 409, 441, 520, 583, 765, 797, 823, 829, 921—334009, 22, 32, 162, 252, 409, 437, 445, 483, 491, 578, 583, 596, 703, 759—335035, 41, 48, 60, 68, 168, 170, 235, 251, 263, 267, 304, 390, 392, 401, 402, 507, 539, 808, 810, 962, 964—336007, 107, 162, 210, 238, 345, 384, 394, 501, 540, 574, 593, 733, 734, 758, 960, 975, 981, 993—337054, 110, 113, 124, 152, 358, 391, 478, 651, 731, 860, 885, 932, 945—338008, 28, 69, 202, 255, 274, 276, 463, 472, 501, 535, 583, 584, 588, 595, 736, 773, 788, 822, 931, 951, 956, 997—339060, 75, 219, 281, 580, 599, 636, 671, 780, 802, 858, 912, 995—340037, 195, 208, 220, 279, 331, 388, 413, 501, 502, 685, 979, 988—341002, 10, 28, 336, 496, 577, 637, 642, 663, 669, 722, 743, 760, 769, 776, 783, 796, 816, 904, 977—342021, 87, 157, 179, 214, 264, 317, 380, 407, 481, 499, 550, 650, 669, 814, 829, 943, 945, 964, 991—343185, 231, 331, 335, 357, 480, 521, 754, 766, 800, 845, 904—344105, 183, 224, 286, 304, 324, 395, 427, 523, 551, 805, 918, 980—345012, 58, 74, 97, 210, 432, 442, 545, 602, 662, 681, 738, 834, 836, 866, 898, 978—346159, 213, 392, 415, 635, 794, 812, 872—347010, 64, 271, 387, 420, 491, 636, 693, 790, 879, 935—348091, 92, 157, 337, 366, 470, 642, 747, 963—349112, 175, 358, 394, 403, 517, 553, 557, 641, 646, 772, 787, 890, 930.

350043, 46, 129, 330, 363, 418, 496, 547, 592, 732, 809, 954, 965—351078, 141, 160, 202, 228, 236, 311, 441, 528, 562, 627, 643, 720, 784, 810, 924, 951, 985—352122, 244, 425, 481, 529, 541, 573, 739, 876, 881, 903—353019, 83, 89, 95, 97, 210, 232, 237, 249, 408, 468, 493, 521, 607, 616, 810, 847, 961—354124, 195, 312, 465, 501, 604, 615, 625, 629, 673, 689, 803, 814, 818, 897, 913, 981—355042, 51, 211, 231, 356, 421, 693, 733, 817, 827, 835, 836, 889—356155, 156, 240, 377, 459, 466, 469, 536, 551, 571, 704, 706, 821, 847, 864, 971—357079, 91, 102, 107, 246, 256, 323, 330, 424, 498, 563, 564, 565, 704, 743, 783, 939—358003, 67, 150, 199, 207, 519, 672, 683, 771, 781—359015, 103, 135, 170, 360, 363, 453, 492, 519, 600, 712, 806, 860, 911, 919—360070, 105, 160, 182, 463, 842, 863, 866, 962—361021, 63, 144, 371, 460, 537, 599, 830, 885, 965, 980, 981—362015, 193, 202, 367, 425, 494, 555, 607, 612, 676, 742, 837, 879, 930, 932—363165, 190, 218, 257, 354, 442, 449, 506, 620, 698, 757, 924—364088, 228, 284, 358, 461, 540, 764, 857, 871, 954, 985—365017, 73, 98, 133, 198, 232, 271, 283, 295, 525, 550, 618, 716, 740, 818, 834, 905, 944, 945, 972—366046, 137, 144, 214, 252, 324, 388, 435, 510, 541, 585, 604, 706, 707, 757, 762, 823, 962—367010, 248, 275, 282, 296, 321, 341, 347, 399, 424, 487, 549, 597, 753, 850, 936, 979—368226, 253, 277, 342, 385, 454, 468, 475, 549, 579, 642, 709, 817, 925, 995—369233, 243, 258, 315, 325, 386, 436, 531, 693, 758, 862, 943—370023, 79, 80, 261, 354, 437, 479, 500, 536, 628, 685, 687, 765—371045, 74, 226, 248, 282, 301, 342, 345, 372, 387, 560, 566, 574, 696, 715, 804, 805, 907—372018, 66, 82, 158, 165, 238, 242, 331, 502, 555, 794, 886, 952—373066, 86, 98, 279, 295, 455, 808, 884, 935—374026, 174, 182, 195, 199, 214, 222, 225, 315, 404, 407, 413, 456, 664, 671.

375053, 220, 256, 337, 351, 429, 443, 641, 779, 799, 914, 969—376030, 41, 126, 259, 314, 333, 375, 420, 421, 457, 476, 497, 685, 693, 717, 789, 866, 881, 885, 960, 982, 990—377082, 83, 92, 178, 211, 304, 336, 373, 440, 463, 464, 525, 527, 550, 646, 707, 794, 804, 840, 921, 977, 978—378013, 33, 39, 120, 133, 134, 185, 259, 312, 314, 464, 550, 557, 564, 603, 676, 690, 727, 733, 735, 736, 749, 752, 801, 862, 952—379073, 84, 114, 159, 228, 371, 387, 723, 893, 994—380166, 177, 222, 264, 342, 343, 457, 490, 659, 704, 764, 778, 811, 823, 932—381016, 79, 81, 82, 143, 157, 277, 282, 513, 586, 777, 840, 888, 910—382201, 311, 572, 675, 676, 695, 710, 770, 832, 871, 903—383135, 139, 160, 204, 230, 332, 401, 480, 500, 501, 540, 660, 691, 718, 841, 842, 844, 871, 900, 915, 995—384028, 67, 91, 97, 101, 103, 109, 120, 125, 141, 454, 499, 516, 570, 571, 613, 718, 838, 852, 895, 984—385018, 90, 153, 234, 282, 317, 321, 346, 414, 519, 533, 587, 623, 624, 750, 816, 830—386045, 127, 275, 363, 417, 501, 569, 586, 684, 838, 843, 892—387046, 92, 137, 311, 423, 485, 513, 561, 656, 672, 676, 681, 732, 739, 792, 815, 995—388089, 126, 158, 204, 223, 224, 230, 241, 280, 298, 325, 334, 340, 377, 486, 730, 765, 767—389015, 35, 90, 103, 117, 349, 351, 640, 702, 722, 817, 848, 923, 932, 939—390020, 71, 122, 137, 402, 432, 457, 474, 498, 524, 546, 668, 703, 933, 969—391039, 133, 141, 148, 183, 371, 383, 409, 445, 451, 489, 492, 573, 612, 660, 723, 745, 944, 956—392119, 126, 151, 155, 170, 223, 559, 678, 679, 692, 717, 794, 827, 834, 874, 896, 897, 998—393015, 47, 75, 98, 220, 298, 352, 624, 677, 741, 756—394012, 120, 121, 180, 187, 231, 237, 238, 322, 520, 558, 664, 806, 829, 901, 913, 984—395025, 58, 94, 185, 194, 299, 343, 365, 421, 431, 593, 604, 612, 613, 617, 927, 975—396011, 56, 65, 87, 197, 304, 332, 336, 342, 358, 512, 531, 535, 575, 601, 626, 722, 808, 864, 876, 906, 912—397074, 142, 184, 226, 346, 349, 458, 472, 520, 608, 697, 706, 778, 782, 916, 925, 929, 990—398174, 261, 318, 323, 410, 458, 479, 480, 510, 535, 600, 651, 819, 824, 909, 921, 973—399015, 58, 159, 202, 250, 291, 326, 440, 490, 572, 591, 599, 606, 613, 628, 762, 987.

400078, 189, 191, 205, 209, 215, 259, 302, 461, 546, 576, 706, 746, 749, 760, 779, 834, 852, 855, 863, 876, 881, 918, 956—401005, 16, 54, 304, 373, 377, 426, 475, 570 602 728, 736, 743, 745, 835, 891—402025, 31, 36, 365, 452, 517, 589, 605, 752, 852, 925—403019, 160, 236, 273, 275, 284, 440, 467, 471, 472, 475, 487, 601, 653, 703, 743, 764, 768, 882, 891 -404065, 87, 100, 259, 266, 346, 350, 419, 492, 673, 690, 918, 998, 955, 958, 991—405100, 170, 177, 240, 308, 312, 321, 336, 308, 318, 349, 380, 412, 555, 715, 732, 761, 866, 910, 944—406116, 284, 382, 450, 522, 526, 549, 617, 702, 720, 724, 894, 900, 901, 906, 909, 914, 935, 959, 977—407032, 114, 133, 503, 538, 816, 825, 876, 885, 889, 957, 959—408011, 176, 193, 277, 323, 353, 445, 593, 594, 620, 664, 698, 706, 730, 883, 902, 971, 980—409073, 139, 247, 336, 342, 383, 389, 511, 585, 715, 783, 860, 870, 949, 975—410025, 136, 203, 280, 301, 335, 354, 371, 448, 466, 503, 550, 694, 636, 752, 812, 914—411085, 305, 341, 346, 388, 471, 558, 713—412127, 131, 221, 281, 285, 346, 432, 466, 585, 641, 810, 922—413066, 160, 208, 279, 358, 559, 567, 576, 599, 751, 776, 789—414143, 165, 173, 225, 247, 261, 285, 385, 428, 615, 806, 808, 817, 849, 898—415015, 48, 86, 179, 194, 319, 344, 437, 440, 441, 517, 677, 803, 829, 833, 840, 856, 970—416144, 194, 200, 212, 241, 287, 323, 324, 549, 587, 639, 729, 743, 790, 834, 880, 885, 986—417061, 351, 372, 384, 515, 627, 715, 723, 763, 795, 816—418002, 116, 134, 136, 157, 158, 160, 161, 199, 229, 231, 294, 335, 510, 519, 540, 573, 695, 751, 867, 879, 917, 960—419047, 145, 169, 325, 335, 341, 346, 391, 529, 627, 695, 789, 798, 859, 965, 973—420050, 193, 283, 285, 290, 526, 645, 651, 690, 720, 759, 762, 792, 801, 843, 980—421003, 4, 30, 77, 132, 246, 341, 423, 425, 474, 594, 604, 679, 742, 910, 919, 980, 985—422107, 129, 154, 260, 289, 440, 491, 715, 717, 727, 850, 853, 941—423013, 88, 261, 295, 308, 490, 672, 687, 699, 823, 690—424000, 72, 167, 232, 365, 383, 392, 396, 399, 458, 487, 719.

425012, 51, 75, 92, 118, 151, 218, 229, 233, 334, 348, 358, 436, 529, 561, 581, 692, 850, 895, 910, 964—426053, 57, 65, 233, 312, 335, 358, 367, 498, 549, 633, 650, 674, 709, 875, 923—427042, 117, 144, 219, 231, 277, 465, 471, 472, 545, 552, 560, 564, 631, 658, 686, 687, 725, 759, 794, 827, 833, 852, 853, 855, 864, 924—428000, 108, 186, 239, 448, 562, 585, 591, 662, 708, 745, 764, 989—429171, 252, 372, 396, 443, 481, 517, 569, 686, 723, 743, 748, 812, 884, 915, 941, 953, 974, 985—430016, 28, 51, 73, 90, 99, 240, 584, 632, 642, 684, 808, 825, 879, 901, 920, 945, 953, 961—431134, 282, 322, 353, 482, 507, 547, 832, 865, 986—432018, 86, 231, 232, 289, 410, 444, 448, 504, 531, 731, 792, 867, 906, 928, 943, 952, 979—433036, 54, 55, 84, 113, 306, 373, 691, 694, 705, 736, 747, 760, 939, 940, 977, 981—434024, 169, 190, 244, 253, 405, 415, 416, 508, 771, 854, 864, 892, 939, 972—435077, 457, 504, 510, 517, 763, 766, 796, 966, 982—436078, 235, 265, 271, 272, 424, 429, 539, 613, 674, 707, 776, 812, 828, 937—437161, 292, 393, 401, 493, 494, 557, 586, 714, 784, 784, 818, 907, 934, 941, 950, 980—438012, 178, 194, 287, 300, 401, 516, 575, 708, 723, 724, 852, 872, 907, 954—439138, 201, 230, 263, 374, 474, 561, 579, 585, 586, 616, 853, 900, 916—440099, 194, 369, 383, 426, 478, 517, 636, 666, 696, 712, 826, 919, 980, 998—441007, 26, 145, 181, 220, 241, 620, 731, 845, 892, 966, 973—442142, 156, 160, 216, 277 373, 414, 528, 582, 590, 617, 637, 678, 875, 934—443045, 90, 174, 208, 216, 274, 768, 801, 900, 901, 924—444034, 194, 577, 640, 659, 768, 789, 803, 849, 865, 896—445077, 207, 259, 272, 273, 356, 401, 423, 451, 494, 554, 585, 633, 759, 770, 771, 772, 796, 826, 989—446070, 121, 253, 308, 363, 565, 571, 810, 927, 971, 992—447015, 187, 286, 301, 428, 478, 485, 547, 859, 937—448006, 13, 95, 98, 215, 336, 398, 406, 491, 601, 660, 939, 975—449135, 237, 502, 535, 536, 574, 582, 601, 721, 826, 830, 861, 902.

450085, 100, 107, 125, 144, 236, 312, 372, 401, 413, 514, 706, 717, 816, 898, 922—451037, 47, 92, 278, 325, 352, 398, 481, 787, 886, 905, 930—452003, 77, 146, 159, 186, 194, 202, 231, 234, 255, 279, 291, 517, 596, 656, 709, 783, 801, 830, 913—453466, 512, 525, 555, 596, 792, 813, 867, 892, 951—454003, 22, 70, 102, 154, 205, 303, 309, 330, 422, 467, 493, 584, 683, 710, 602, 803, 938, 942—455013, 58, 133, 147, 273, 295, 469, 481, 516, 537, 611, 632, 633, 747, 772—456021, 42, 74, 83, 91, 213, 214, 602, 660, 671, 672, 852, 898, 937, 999—457068, 131, 169, 232, 281, 343, 572, 576, 662, 684, 687, 738, 809, 835, 850, 900, 958, 960—458034, 35, 114, 210, 253, 267, 270, 317, 331, 335, 460, 546, 699, 708, 759, 776, 833, 922—459020, 158, 359, 404, 455, 457, 485, 559, 578, 652, 711, 730, 834, 867, 963, 984—460066, 75, 111, 112, 179, 272, 292, 300,

338, 336, 403, 431, 554, 603, 620, 775, 854, 862, —161042, 56, 108, 135, 218, 246, 247, 265, 295, 417, 450, 487, 506, 533, 566, 655, 854, 904, 923, 954—162010, 20, 41, 184, 336, 350, 378, 478, 490, 611, 620, 782, 836, 899—163086, 116, 151, 213, 253, 271, 341, 367 464, 467, 469, 525, 543, 559, 566, 568, 601, 648, 655, 683, 686, 733, 857, 878, 941, 984—164051, 89, 95, 244, 277, 461, 494, 517, 659, 703, 729, 782, 795, 829, 843, 868, 907—165035, 38, 109, 148, 169, 276, 284, 463, 544, 550, 577, 578, 792, 850, 969, 990—166003, 12, 18, 45, 55, 113, 183, 485, 194, 253, 270, 307, 332, 346, 360, 371, 428, 439, 482, 503, 525, 531, 536, 568, 754, 821, 887, 903, 922—167023, 216, 227, 259, 274, 338, 344, 452, 474, 507, 509, 694, 722, 731, 734, 795, 871—168066, 98, 102, 261, 270, 280, 579, 608, 610, 706, 871 ,908, 929—169208, 262, 294, 427, 440, 448, 511, 518, 523, 549, 684, 696, 701, 771, 797, 817, 832, 843, 955, 966—170008, 65, 71, 130, 138, 200, 245, 222, 555, 558, 564, 587, 644, 632, 664, 671, 705, 756, 846, 910—171078, 178, 186, 193, 225, 236, 300, 324, 332, 373, 394, 395, 427, 482, 523, 551, 594, 607, 620, 813, 958, 984—172073, 109, 129, 322, 549, 569, 676, 693, 728, 878, 989, 992—173006, 80, 243, 262, 273, 327, 428, 642, 792, 992—174068, 176, 191, 228, 233, 272, 275, 294, 345, 370, 510, 566, 572, 598, 744, 754, 795, 819, 845, 974.

475000, 24, 50, 189, 254, 395, 438, 489, 492, 559, 589, 631, 821, 823, 834, 843, 847, 899—476165, 214, 275, 284, 463, 467, 538, 545, 584, 688, 700, 726, 782, 914, 972—477040, 49, 130, 159, 189, 271, 274, 301, 409, 442, 448, 465, 559, 560, 660, 710, 784, 790, 876, 945, 999—478129, 214, 263, 298, 308, 337, 405, 485, 725, 837, 853, 866—479008, 20, 39, 46, 172, 176, 354, 466, 469, 476, 607, 636, 753, 895, 924, 931—480052, 54, 110, 191, 284, 313, 354, 363, 438, 440, 445, 736, 719, 755, 835, 837, 895, 906, 909, 910, 912, 949, 991—481080, 221, 236, 302, 405, 415, 693, 702, 708, 739, 843, 894, 997—482047, 48, 136, 228, 252, 334, 341, 348, 412, 513, 674, 790, 909, 960—483177, 342, 286, 418, 512, 566, 689, 713, 725, 738, 750—484015, 39, 46, 146, 286, 367, 371, 386, 626, 649, 721, 738, 758, 873, 927, 938, 975—485058, 74, 137, 238, 348, 350, 395, 418, 450, 487, 597, 624, 692, 768, 784, 788, 801, 932, 994—486073, 82, 115, 152, 167, 181, 223, 297, 429, 526, 566, 640, 675, 789, 818, 836, 865, 915—487111, 133, 200, 202, 234, 328, 373, 437, 466, 659, 719, 724, 766, 975—489166, 495, 510, 577—490050, 122, 150, 160, 167, 221, 227, 338, 395, 416, 426—491023, 500, 549, 709, 711, 962, 931—492141, 240, 256, 262, 323, 387, 498, 571, 704, 705, 830, 917—493130, 391, 769, 795 —494071, 353, 359, 559, 566, 586, 635, 646, 647, 671, 731, 743, 776, 990—495025, 27, 56, 139, 144, 613, 614, 793, 866—496038, 166, 461, 635, 668, 697, 704, 732, 790, 799, 850—497094, 315, 346, 604, 667, 696, 912—498073, 74, 198, 265, 299, 302, 326, 333, 401, 444, 644, 754, 934, 935, 936, 984—499013, 75, 94, 166, 211, 222, 457, 533, 543, 547, 562.

La liste générale des obligations communales 1892 sorties à des tirages antérieurs et restant à rembourser a été publiée dans le *Journal officiel* n° 248 du 23 octobre 1946.

TISSAGES de SOIERIES RÉUNIS

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 60 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 46-48, RUE DUGUESCLIN, A LYON

R. C.: Lyon, n° 13819 B.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 450 obligations 4 1/4 0/0 1943 dont le quatrième amortissement est prévu pour le 1er mai 1947.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en avril 1947.

Liste numérique des obligations 4 1/4 0/0 1943 restant à rembourser au 31 mars 1947.

Amortissement 1er mai 1944.

526 527 3.531 3.532 3533 3.534

Amortissement 1er mai 1945.

712 713 718 1.301 1.302 3.084 3.086 3.088 3.089 3.113 3.114 3.115 3.119 3.120 3.231 3.232 3.233 3.234 3.271 3.272 3.277 3.278

Amortissement 1er mai 1946.

557 558 559 1.341 1.342 1.343 1.344 1.345 1.346 1.347 1.348 1.349 1.350 2.121 2.122 2.123 2.124 2.125 2.126 2.127 2.128 2.129 2.130 2.211 2.212 2.213 2.214 2.215 2.216 2.217 2.218 2.219 2.220 2.221 2.222 2.223 2.226 2.331 2.332 2.333 2.334 2.335 2.336 2.337 2.338 2.339 2.340 2.661 2.662 2.663 2.664 2.665 2.666 2.670 3.041 3.042 3.046 3.047 3.048 3.049 3.050 3.211 3.212 3.213 3.214 3.215 3.216 3.217 3.218 3.219 3.220 3.311 3.312 3.313 3.314 3.315 3.316 3.317 3.318 3.319 3.320 3.321 3.322 3.323 3.324 3.325 3.326 3.327 3.328 3.329 3.330 3.351 3.352 3.353 3.354 3.355 3.356 3.357 3.358 3.359 3.360 3.641 3.642 3.643 3.644 3.645 3.646 3.647 3.648 3.649 3.650

VILLE DE PARIS

Emprunt Municipal de 45 Millions

(MÉTROPOLITAIN 1910)

Liste des 799 numéros sortis au 75e tirage effectué le 25 mars 1947 et dont les 59 premiers sont remboursés à 400 F et ont droit, en outre, aux lots ci-après:

NUMÉROS sortis.	MONTANT des lots.	NUMÉROS sortis.	MONTANT des lots.
33.314	100.000 F	53.636	400 F
812	400	53.971	400
3.541	400	57.109	400
6.471	400	62.396	400
11.633	400	62.961	400
19.6 5	400	63.063	400
21.149	400	67.682	400
21.737	400	68.296	400
22.129	400	73.016	400
22.607	400	74.796	400
29.095	400	76.617	400
31.810	400	77.342	400
34.015	400	82.450	400
36.297	400	88.553	400
36.337	400	90.274	400
45.744	400	95.813	400
47.542	400	98.131	400
48.935	400	101.156	400
49.658	400	109.938	400
51.344	400		

146, 409, 617, 683 721, *812, 893, 902—1.510—2.386, 561, 590, 738—3.120, 131, 155, 162, 233, *511, 781—4.031, 227, 249, 636, 674, 751, 776—5.112, 129, 180, 404, 477, 585, 757, 781 923, 941, 999—6.021, 122, 161, 203, 291, *471, 538, 863, 946—7.221, 241, 411, 620, 770—8.147, 389, 469, 674—9.139, 275, 373, 587, 653, 992—10.023, 25, 436, 514, 876—11.113, 185, 212, 312, 570, 644—12.173, 458, 577, 677, 725, 766, 815, 913, 980—13.111, 325, 400, 982—14.146, 187, 414, 588, 622, *633, 672—15.095, 178, 361, 763, 796—16.144, 263, 435, 489, 512, 715, 785, 880—17.023, 64, 159, 242, 279, 412, 701, 815—18.062, 133, 420, 586, 669, 681, 702, 737, 859, 907, 909, 963—19.012, 32, 641, *685, 840, 852—20.039, 491, 567, 986—21.067, *149, 530, 531, *737, 766, 808, 906, 931, 997—22.061, 96, *129, *607, 691—23.161, 196, 300, 523, 777, 856, 923, 997—24.091, 116, 237, 249, 307, 419, 463, 490, 765, 936, 964—25.131—26.014, 15, 291, 378, 391, 593, 618, 703, 706, 838, 920—27.265, 505, 637, 644, 942—28.048, 200, 311, 587, 892, 908—29.035, *95, 270, 316, 712, 713, 823, 851, 897, 997—30.023, 67, 470, 606, 852, 899—31.069, 206, 246, 274, 289, 297, 432, 676, 692, *810, 868, 893, 903, 916—32.034, 85, 502, 615, 784, 814—33.105, *314, 419, 795, 927, 949—34.042, *15, 223, 633—35.348, 705, 760, 975—36.112, 217, 220, *297, *337, 361, 779, 976, 977—37.252, 295, 685, 990—38.087, 100, 166, 370, 539, 585, 912—39.211, 277, 328, 329, 473, 816—40.217, 251, 278, 670, 791, 848—41.168, 231, 594, 613—42.339, 375, 569, 761, 804, 947—43.055, 391, 486, 518, 791, 923, 982—44.109, 211, 266, 367, 410, 567, 582, 660, 966, 982—45.224, 531, *711, 821, 856, 989—46.029, 48, 531, 699, 769, 875, 901, 939—47.112, 207, 417,. *542, 546, 815—48.283, 334, 371, 381, 427, 563, 617, 698, *935—49.015, 424, 440, 560, *658, 928, 987—50.160, 567, 660, 665, 999—51.072, 141, 158, 233, *344, 553, 657, 695, 905—52.104, 152, 171, 206, 240, 338, 351, 894, 917—53.005, 151, 215, 406, *636, 882, *971—54.109, 115, 184, 513, 560, 576, 660, 862—55.070, 182, 350, 453—56.059, 279, 366, 529, 654, 705, 751, 966, 991, 999—57.046, *109, 361, 382, 417, 586, 785, 908, 951, 952—58.169, 284, 414, 432, 536, 540, 628, 828, 874, 940—59.309, 471, 507, 652.

60.262, 637, 756, 819, 872, 946, 950—61.082, 577, 685—62.071, *396, 786, 888, *961—63.063, 148, 195, 198, 280, 626, 641, 712, 747, 753 776, 795, 987—64.030, 223, 232, 395, 605, 738, 967—65.031, 69, 191, 270, 384, 433, 668, 676, 759—66.071, 597, 710, 870—67.022, 49, 312, 529, 536, 682, 892, 995—68.296, 482, 491, 513, 550, 557, 563—69.219, 387, 497, 653, 805, 808—70.007, 45, 179, 348, 396, 589, 648, 719—71.016, 280, 419, 517, 633, 685, 822, 863—72.031, 73, 118, 271, 421, 575, 619, 758, 849—*73.016, 291, 319, 642, 808, 817—74.083, 142, 180, 260, 273, 624, 652, *736—75.159, 221, 263, 358, 502, 649, 819—76.001, 135, 442, 463, 558, 560, *617, 723, 792, 803, 968—*77.342, 612, 639—78.019, 20, 306, 403, 600, 728—79.002, 12, 77, 340, 466, 517, 572, 736, 807, 815, 856, 898, 979—80.030, 306, 322, 841—81.272, 322, 435, 606, 639, 782—82.046, 450, 519, 536, 792, 903, 947—83.073, 884—84.351, 698, 890—85.061, 269, 538, 615, 656, 744, 762, 889, 900, 997—86.016, 393, 527, 971—87.090, 315, 450, 592, 616, 664, 804, 918—88.003, 140, 259, 462, 553, 559, 560, 587, 732, 811, 930—89.003, 22, 23, 55, 142, 466, 996—90.271, *274, 427, 529, 554, 623, 773, 694, 864—91.063, 123, 133, 390, 557, 725—92.033, 94, 249, 470, 547, 780, 948—93.393, 432, 539, 587, 844—94.142, 163, 170, 241, 371, 397, 438, 516, 835—95.060, 63, 169, 546, *813—96.084, 105, 128, 791, 865, 888, 966—97.039, 82, 217, 258, 362, 417, 461, 660—98.088, 108, 131, 169, 295, 314, 410, 420, 465, 624, 668—99.778, 881—100.051, 206, 416, 725, 952—101.027, 141, *156, 176, 294, 385, 554, 773—102.014, 64, 180, 188, 219, 511, 756—103.078, 134, 205, 326, 461, 653—104.013, 17, 402, 493, 678, 703, 786, 912—105.519, 651, 694, 770, 945, 992—106.018, 275, 437, 667, 671, 722, 979—107.060, 442, 845—108.016, 227, 535, 579, 831—109.012, 358, 538, 814, 836, 881, 938, 949—110.219, 232, 421, 532, 583, 654, 705, 855—111.009, 65, 101, 378, 987—112.033, 442, 520, 681, 788—113.086, 111, 164, 191, 237, 271, 347, 405, 418, 471, 490—114.010, 62, 281, 778, 837, 891, 897, 959—115.336, 430—116.204, 398, 477.

Le payement des lots et le remboursement des obligations sorties sans lot auront lieu à la recette-perception municipale, à l'Hôtel de ville, à partir du 1er mai 1947.

NOTA. — Le dernier coupon payable sur les titres sortis à ce tirage est à l'échéance du 1er mai 1947.

Etat des obligations amorties et non remboursées.

UNITÉS

Les numéros imprimés en caractères gras sont remboursables par des lots.

137, 216, 240, 265, 281, 299, 307, 363, 388, 393, 462, 469, 575, 634, 643, 740, 827, **909**, 913, 915, 920, 945, 973—1.073, 88, 267, 342, 358, 375, 391, 448, 478, 532, 548, 588, 617, 650, 675, 681, 707, 783, 888, 901, 942, 988—2.023, 36, 50, 57, 59, 287, 337, 344, 418, **446**, 449, 462, 470, 474, 498, 545, 648, 658, 675, 767, 795, 822, 925, **990**—3.039, 75, 158, 160, 170, 187, 317, 322, 337, 379, 556, 604, 607, 644, **678**, 688, 693, 772, 779, **804**, 838, 906—4.075, 106, 141, 174, 187, 239, 304, 342, 444, 543, 568, 611, 647, 713, 728, 729, 740, 807, 860, 870, 920, 949—5.023, **82**, 98, **108**, 120, 144, 146, 202, 239, 306, 317, 400, 424, 426, 435, 485, 497, 657, 675, 734, 801, 905—6.062, 79, 88, 109, 121, 142, 196, 279, 381, 449, 454, 468, 477, 480, 503, 519, 582, 680, 756, 786, **930**, 982—7.079,, 83, 85,287, 336, 352, 357, 359, 376, 384, 385, 415, 574, 609, 673, 750, 810, 815, 860, 925—8.057, 89, 112, 226, 233, 258, 303, **341**, 356, 459, 596, 601, 602, 639, 840, 848, 850, 873, 874, 879, 894, 908—9.100, 102, 252, 327, 566, 570, 599, 655, 665, **832**, 903, 933, 983—10.019, 95, **98**, 239, **291**, 312, 315, 327, 331, 603, 692, **727**, 792, 877, 915, 982—11.004, 17, 220, 264, 304, 586, 607, 640, 721, 724, 770, 787, 853, 885, 982—12.043, 77, 159, 161, 182, 188, 205, 350, 352, 397, 481, 496, 708, 733, 743, 769, 791, 813—13.071,

(*) Voir le tableau des lots.

73, 119, 189, 201, 350, 364, 371, 396, 398, 445, 463, 519, 575, 592, 700, 746, 756, 784, 809, 861, 898, 901—14.036, 85, 163, 199, 215, 236, 253, 586, 652, 671, 678, 693, 722, 768, 831, 953, 982 —**15.031**, 109, 136, 151, 193, 220, 248, 266, 267, 271, 276, 358, 363, 377, 436, 485, 621, 634, 789, 847, 881, 901, 921, **958**, 985—16.073, 117, 121, 168, 194, **230**, 278, 293, 327, 332, 372, 391, 506, 573, 767, 768, 876, **910**, 929, 944, 963—17.119, 153, 188, 250, 272, 438, 450, 582, 575, 653, **706**, 771, 793, 922, 947—18.015, 26, 75, **80**, 108, 179, 198, 215, 216, **212**, 264, **403**, 455, 458, 478, 482, 491, 563, 617, 624, 630, **662**, 665, 723, 759, 761, 767, 823, 877, 879, 888, 902, 974, 999—19.006, 47, 58, 66, 123, 124, 215, 408, 417, 531, 708, 779, 788, 814, 833—20.099, 133, 291, 442, 460, 466, 472, 478, 644, 857, 878, 930—21.131, 144, 200, 212, 342, 428, 431, 438, 449, 480, 506, 509, 566, 594, 596, 610, 693, **700**, 869, 890, 898, 932, 941, 950—22.058, 71, 105, 114, 116, 162, 212, 249, 311, 344, 354, 398, 603, 604, 609, 610, 667, **672**, 707, 755, 781, 793, 855, 861, 988—23.001, 16, 44, 48, 83, 103, 214, 257, 272, 364, 414, 562, 587, 788, 796, 800, 811, 816, 821, 839, 892, 908, 916—24.017, 56, 109, 178, 179, 180, 181, 182, 347, 350, 387, 472, 495, **532**, 567, 589, 671, 822, 878, **880**, 926, 960,

25.023, 56, 59, 154, 251, 274, 296, 357, 377, 393, 477, 509, 521, 661, 718, 737, 877, 914, 927, 955—26.021, 27, 38, 95, 152, **164**, 185, 289, 326, **433**, 482, 569, 690, 733, **843**, 908—27.002, 88, **132**, **180**, 205, 247, 277, 315, 316, 415, 442, 446, 580, 640, 712, 771, 885, 894, 895, 911, 917, 978, 981, **984**—28.041, 86, 159, 319, 475, 501, 560, **593**, 608, **641**, 648, 651, 772, 774, 815, 817, 838, 874, 917, **946**, 952, 982—29.118, 159, 192, 207, **234**, 284, **286**, 290, 309, 351, 521, 726, 810, 858, 869, 955 —30.107, 115, 132, 215, 245, 289, 323, 401, 471, **497**, 686, 719, 876, 891, 960—31.085, 211, 243, **362**, 384, 403, 448, 519, 715, 745, 747, 785, 855, **866**—32.042, 87, 118, 127, 163, 192, 230, 474, 505, **525**, 510, 582, 628, 761, 837, 853, 884, 886, 888, **912**—33.016, 62, 136, 151, 203, 227, 261, 352, 451, **578**, 688, 713, 726, 799, 833, 882, 921, 987—34.151, **220**, **375**, 377, 440, 523, 608, 655, 665, 726, 728, **815**, 839, 888, 928, 996—35.041, **52**, 68, 105, 186, 209, 445, 458, 571, 636, 664, 680, 687, 723, 747, **803**, 806, 846, 862, 924, 945—36.132, 211, 313, **239**, 285, 448, 509, 721, 820, 842, 995—37.181, 302, 304, 347, 367, 396, 410, 421, **434**, 611, 644, **701**, 837, **992**—38.061, 146, 148, 271, 290, 514, **610**, 645, 665, 710, 830, 857, 860, 893, 902, 907, 910—39.119, 131, 136, 170, 174, 180, 231, 326, **369**, 501, 593, 597, 710, 899, 947—40.049, 76, 166, **169**, 292, 342, 375, 580, 673, 710, 713, 722, 781, **790**, 820, 829, 863, 865, **958**, 971, 986—41.196, **288**, 239, 249, 596, 589, 611, 633, 652, 705, 728, **747**, 752, 763, 772, 797, 843, 847, 863, 886, 890— 42.060, 70, 122, 155, 184, 209, 216, 220, 232, 246, **250**, 316, 406, 415, 467, 522, 538, 562, 573, 651, **674**, 705, 771, 809, 863, 873, 890, 910, 960, 992 —43.065, 287, 311, 335, 347, 368, 592, 710, 169, **670**, 693, 562, 604, 662, 676, 697, 739, 750, 870, **890**, 946, 955—44.059, 95, 163, 186, 233, 237, **261**, **286**, 311, 315, 322, 472, 530, 581, 611, 625, 733, 735, 805, 930, 950, **955**, 974—**45.001**, 35, 106, 225, 251, 370, 375, 563, 592, 604, 610, 676, **677**, 793, **813**, 822, **874**, 881, 884, 952, 961, 996—46.046, 50, 186, 262, 288, 289, 294, 304, 310, 353, 428, **446**, 477, 513, 559, 598, 663, 725, 887, 909, 990, **990**—47.056, 146, 210, 216, 222, 226, 356, 359, **499**, 502, 579, **625**, 688, 763, 880, 927—48.011, 97, **115**, 116, 151, 159, 161, 178, **181**, 183, 191, 192, **220**, **225**, 305, 373, 376, 439, 488, 491, 789, 830, **881**, 867, 939, 941—49.035, 87, 141, 243, 266, 309, **319**, 329, 333, 373, 387, 446, 468, 492, 519, 723, 767, 817, 880, 891, 911, 981.

50.018, 61, 123, 279, 301, **311**, 359, 379, 468, **471**, 497, 549, 679, 712, 776, 849, 868, 914— **51.056**, 104, 181, 356, 383, 449, 462, 583, 663, **670**, 684, 700, 709, 737, 792, **837**, 902, 945, 921, **939**, 945, 961—52.071, 113, 162, 176, 182, 256, **402**, **469**, 521, 552, 656, 659, 831, 959, 976— **53.117**, 130, 229, 292, 338, 523, 552, 558, 586, **595**, 630, 672, 762, **769**, 831, 860, 862, 933, **934**, 958, 997—54.056, 118, **140**, 195, 265, 349, **409**, 432, 440, 517, 526, 692, 714, 788, 850, **905**—55.087, 241, 327, 342, 457, 474, 569, 611, **630**, 640, 778, 809, 824, 858, 861, 903, 906, **988**—56.111, 293, 417, 508, 743, 805, 873, 874, **886**—57067, **63**, 100, 170, 173, 258, 300, 363, **400**, 669, 774, 791, 799, 850, 928, 992—58.025, **122**, **134**, 225, 270, 332, 407, 465, 490, 511, **517**, 577, 648, **685**, 688, 702, 878, 972, **976**, **988**—59.007, 49, 50, 53, 56, 57, 58, 85, 118, 173, **281**, 301, 352, 361, 442, 513, 585, 755, 757, **837**, 938—60.048, **65**, 240, 272, 303, **424**, 488, **514**, **688**, 656, 674 **832**, **933**, 998—61.081, 129, **457**, 220, 245, 265, **325**, 433, 480, 492, 498, **505**, 518, 523, 529, 604, 698, 730, 979—62.010, 69, 113, 242, 251, 282, 349, 351, 369, 415, 439, 472, 514, 529, 562, 587, 651, 820, 841, 922— 63.039, 82, 104, 153, 203, 204, 223, 264, 275, 286, 293, **305**, 311, 334, **418**, 454, 475, 562, 586, 739, 809, 810, 884—64.001, 11, 60, 88, 153, 160, 256, 271, 371, 383, 484, 512, 518, 560, 618, 655, 671, 725, 856, 919, 948, 949, 951, 952, 954, 955, 997, 998—65.044, 56, 60, 305, **432**, 436, 494, 496, 500, 567, 579, 697, 753, **838**, 864, 931—66.076, 108, 121, 151, 156, 173, 187, 193, 353, 377, 371, 491, 5-6, 612, 627, 654, 777, 725, 739, **955**, 981—67.174, 345, 451, 629, 741, 781—68.087, 517, 697, 756, **804**, 875, 897, 900, 907, 932, 937—69.017, **52**, 39, 128, 185, 195, 200, 279, 311, 352, 344, 554, 649, 770, 825, 855, 883, 975—70.000, 408, 176, 441, 500, 513, 572, 631, 691, 692, 928, 967—71.025, 26, **32**, 538, 126, **520**, 557, 564, 566, 568, 570, 571, 579, 580, 592, 623, 647, 722, 761, 841, 882, 915, 982, 989 —72.002, 18, 22, 27, **286**, **356**, 358, 458, 689, 708, 733, 741, 771, 833, 855, 869, 928, 968, 981, 993—73.201, 51, 244, 335, 358, 517, 658, 666, 691, 701, 728, 742, 752, 805, 810, 812, 814, 851, 866, 928, 945—74.006, 100, 252, 285, 289, 553, 565, 612, **984**, 689, 752, 770, 805, 922.

75.119, 311, 316, 332, 461, 489, 522, 535, 536, 513, 608, 612, 959, 677, **743**, 828, **979**, 986, 988, —76.031, 61, 78, 97, 214, 360, 374, 383, 410, 414, 431, 474, 641, 668, 674, 730, **839**, 900, 924, 974, 976, **979**, 997—77.015, 53, 169, 326, 357, 480, 508, 580, 614, 629, 671, 678, 777, 872, 909, 914, 974, 994—78.025, 39, **56**, 104, 229, 240, 393, 416, 581, 646, 838, 888, 971—79.026, 101, 331, 371, 389, 399, 421, 512, 520, 610, 612, 615, 678, 750, 828, 996—80.004, 428, 516, 528, 550, 628, 649, 667, 676, 692, 774, 794, 798, 889, 930, 920 —81.118, 173, 231, 232, 570, 591, 421, 413, 511, 557, 561, 718, 816, 881, 905, 938, 950, 981— 82.029, 74, 88, 113, 116, 146, **153**, 278, 310, 508, 537, 611, 632, 757, 883, 873, 917, 927, 938— 83.047, 53, 99, 108, 128, 131, 354, 436, 503, 564, **588**, 639, 713, 757, 800, 832, 932, 997, 998, 999, —84.038, 157, 160, 193, 249, 271, 389, 426, 437, 622, 669, 735, 740, 759, 775, 849, 887, 968, 981 —**85.249**, 264, 289, 387, 457, 460, 492, 516, **648**, 653, 699, 773, 901, 991, 956, 959, 995—86.041, 45, 191, 239, 252, **314**, **321**, 329, 333, 337, 578, 599, **605**, 640, 688, 698, 839, 957, 978—87.076, **110**, 122, 129, 192, 214, 244, 267, 303, 311, 332, 334, 348, 390, 557, 579, 633, 656, 747, 769, 827, 931, 944, 970, 991—88.007, 14, 87, 270, 305, 309, 336, 338, 363, **402**, 453, 455, 466, 576, 577, 628, 653, 700, 702, 756, 768, 771, 779, 901, 983, 985— 89.069, 101, 106, 201, 320, 327, **359**, 378, 413, 466, 468, 559, 562, 752, 778, 799, 780, 842, 919, 997—90.102, 211, 358, 391, 403, 431, 450, 458, 507, 513, 533, 534, 611, 616, **672**, 674, **686**, 690, 706, 715, 818, 826, 856, 898—91.115, 294, 324, 327, 371, **392**, 441, 483, 521, 539, 692, 700, 782, 789, 807, 822, 860, 878, 981—92.041, 85, 98, 155, 230, 318, 326, 350, 377, 408, 436, 515, 555, 655, 669, 681, 728, 791, 804, 823, 961, **971**, **995**— 93.010, 12, **18**, 34, 64, 81, 106, 107, 136, 141, 146, 486, 498, 568, 572, 576, 591, 610, 665, 687, 716, 736, 791, **873**, 938—94.024, 67, 97, 150, 183, 201, 211, 229, 252, 311, 395, 439, 493, 494, 511, **544**, 551, 565, 566, 580, 581, 644, 663, 683, 759, 760, **791**, 870, 929—95.114, 120, 129, 130, 142, 153, 199, 227, 262, 277, 381, 386, 542, 465, 559, 619, 730, 827, 881—96.029, 34, 37, 75, 136, 147, 159, 180, 185, 310, 312, 341, 370, 641, 645, 650, 692, 707, 748, **752**, 813—97.028, 274, **335**, 504, 505, 536, 543, 618, 610, 650, 657, 763, 832, 973, 990—98.051, 75, 135, 144, 179, 400, 402, 417, 421, 459, 505, 536, 552, 554, **631**, 658, 705, 719, 756, 776, 833, 903, 907—99.134, 165, 209, 360, 492, 509, 568, 581, 636, 695, **794**, 803, 815, 876, 877, 898, 924—**100.011**, 95, 149, 180, 290, **305**, 332, 369, 516, 555, 578, 588, 698, 701, 738, 741, 780, 796, 858—101.004, 76, 92, 147, 200, 233, **241**, 296, 344, 351, 372, 395, **422**, 423, 426, 491, 498, 501, 520, 536, 558, 568, 641, 689, 732, 789, 953— 102.027, 68, 93, 199, 235, 294, 462, 495, 500, 501, 650, 677, 680, 707, 755, 806, 807, 882, 893, 948, 960, 965, 968—103.007, 16, 29, 55, **96**, 146, 161, 240, 277, 457, 488, 527, 601, 605, 620, 686, 698, 710, **769**, 781, 959—104.092, 31, 81, 91, 117, 126, 141, 191, 259, 282, 372, 546, 464, 671, 747, 791, 842.

DEMI-UNITES

104.936, 948, 955—105.028, 31, 80, 88, 112, 184, 189, 209, 237, 242, 277, 287, 295, 307, 333, 319, 456, 461, 478, 522, 544, 545, 582, 584, 586, 588, 589, 590, 592, 635, 646, 672, 702, 747, 749, 809, 845, 856, 858, 859, 920, 925, 980, 993—106.013, 29, 78, 101, 123, 213, 217, 241, 283, 358, 382, 430, 440, 509, 517, 525, 539, 551, 568, 572, 625, 678, 686, 693, 701, 709, 755, 784, 810, 827, 850, 889, 890, 892, 901, 924, **943**, 978, 990—107.005, 8, 18, 48, 70, 77, 78, 94, 150, 170, 182, 231, 255, 300, 306, 312, 347, 368, 411, 412, 455, 524, 544, 579, 641, **663**, 674, 688, 692, 717, 722, 725, 743, 757, 759, 793, 833, 860, 879, 899, 919, **953**—108.040, 79, 404, 411, 433, 447, 493, 202, 219, 232, 245, 251, 284, 332, 345, 373, 414, 495, 631, 690, 702, 710, 752, 761, 796, 804, 823, 835, 930, 935, 956, 980, 990, 994—109.010, 45, 48, 63, **71**, 82, 121, 133, 175, 210, 244, 248, 267, 472, 345, **378**, 383, 456, 492, 519, 529, **615**, 626, 628, 659, 680, 725, 749, 848, 855, 979—110.022, 25, 36, 61, 87, 111, 121, 124, 193, 223, 224, 291, 351, 414, 430, 461, 487, 496, 514, **516**, 562, 600, 611, 632, 706, 708, 734, 756, 780, 797, 798, 845, 864, 896, 884, 913, 915, 939—**111.015**, **80**, 167, 169, 180, 190, 242, 245, **290**, 299, 301, 333, 340, 356, 395, 461, 486, 497, 500, 512, 594, 733, 751, 756, 795, 796, 842, 950—112.041, 79, 89, 100, 101, 110, 114, 123, 269, 303, 429, 434, 444, 461, 541, 548, 567, 570, 578, 643, 700, 745, 808, 843, 872, 893, 905, 906, 933, 964—113.028, 74, 85, 122, 150, 207, **224**, 226, 245, 261, 264, 265, 315, 363, 373, 431, 445, 465, 500, 550, 583, **602**, 650, 665, 747, 779, 829, 854, 877, 919— 114.020, 21, 52, 85, 107, 110, 146, 185, 228, 310, 387, 390, 406, 507, 521, 535, 540, 562, 571, 606, 610, 684, 685, 693, 709, 737, 816, 853, 839, 851, 889, 896, 950, 962, 978—**115.021**, 35, 122, 138, 159, 192, 250, 275, 285, **340**, 420, 429, 436, 501, 526, 532, 652, 657, 702, 703, 736, 764, 784, 796, 839, 862, 904, 954—116.005, 13, 37, 38, 43, 56, 175, 200, 251, 270, **366**, 399, 408, 458, 469, 503, 527, 530, 552, 570.

VILLE DE PARIS

EMPRUNT DE 1894-1896

Liste des 1.715 *numéros sortis au* 202e *tirage tirage effectué le* 5 *avril* 1947 *et dont les* 21 *premiers ont droit aux lots ci-après*:

N° : 330.540: **100.000** F.

N° 272.971: **20.000** F.

Nos 180.902, 321.055: **10.000** F.

Nos 284.618, 312.784, 443.008: **2.500** F.

44 obligations remboursées chacune par **1.000** F:

110.593	161.997	162.826	168.556	227.239
229.893	231.058	237.525	268.275	303.357
337.070,	383.933	384.294	446.645	

156, 839—1.068, 103, 131, 484, 670, 780—2.463, 634, 863, 878, 879, 916—3.386, 878—4.944—5.096, 605, 733—6.977—7.519, 582, 731, 862, 887, 971—8.072, 192, 376, 782—9.404, 436, 498, 617, 779, 951—10.288, 600, 823, 870, 906— 11.265, 541, 743, 834—12.215, 565, 838, 960—13.274, 772, 847—14.261, 388, 434, 465, 535, 610, 814—15.180, 252, 337, 708, 928—16.482, 514, 540, 705— 17.268, 290, 580, 785, 810—18.065, 201—19.250, 272, 455, 857, 925—20.090, 038, 894—21.075, 224, 322, 393, 474, 660, 664, 670, 802, 975, 996—22 084—23.112, 447, 704, 729—24.509, 639, 949—25.493, 717—26.065, 310, 447, 806—27.469, 686, 856—28.164, 663—29.028, 804—30.076, 139, 546—31.015, 120, 257, 296, 644, 926—32.036, 83, 730, 823, 855, 904—33.232, 390, 533, 538, 818— 34.902—35.118, 235, 508, 570, 613, 653, 785— 36.060, 616 — 37.142, 754, 768—38.321, 500, 831, 905, 955—39.050, 109, 170, 468, 925—40.255, 498, 985—41.366, 478, 749, 886—42.528, 609, 632 —43.042, 463, 713, 992—44.165, 482, 939—45.879 —46.541, 747—47.209, 695, 697—48.189—49.033 —50.351, 548, 661, 839—51.120, 464, 544, 574, 912—52.233, 318, 698, 899—53.467, 559, 686— 54.152, 305, 546, 853—55.021, 378—56.011, 59, 732, 831—57.121, 176, 177, 325, 451, 616, 905, 951—58.085, 312, 599, 733, 877—59 013, 189, 487, 793, 934.

60.411, 645—61.176, 194, 657, 689, 823, 953— 62.169, 359, 522, 539, 842—63.853, 888—64.366, 982, 666, 907, 961, 998—65.076, 602, 951—66.140, 428, 938—67.609, 806—68.006, 29—69.273, 687, 953—70.151, 632, 681, 699, 745, 831—71.096, 156, 497, 837, 985—72.320, 369, 805—73.473, 550 —74.026, 423—75.198, 369, 584—76.242, 893— 77.064, 519, 567, 647, 719, 854, 879, 954—78.092,

358, 453—79.049, 505—80.178, 470—81.208, 229, 364, 671, 761—82.709, 774, 812, 834—83.003, 115, 344, 432—84.060, 146, 865, 906—85.011, 636, 839, 889—86.395, 605—87.747—88.154—89.518, 847, 861—90.262, 304, 584, 712, 770, 847, 960—91.146, 247, 360, 385, 821, 831, 858—92.316, 502, 638, 891, 917—93.282, 742—94.083, 85, 114, 535, 565, 823—96.342, 423, 589, 845—97.195, 449—98.167, 196, 785—99.273, 333—100.119, 153, 162, 386, 712—101.502, 665, 762, 796, 798—102.000, 116, 219, 357, 659, 872, 935—103.698, 777, 910, 954—104.111, 780—105.223, 242, 319, 483, 579—106.820, 900—107.078, 95, 430, 504, 710, 926—108.633, 700, 845—109.176, 438, 723, 826, 893—*110.593, 841, 991—111.579, 630, 657—112.058, 241, 406, 868—113.366, 564, 676, 756—114.148, 235, 694, 919—115.107, 366, 370, 797—116.421, 552, 663—117.169, 370, 471, 570, 866—118.465, 578, 724—119.557, 716, 760, 949.

120.136, 333—121.079, 502—122.249, 612, 814—123.034, 332—124.002, 832, 992—125.344, 396—126.084, 260, 587—127.797—128.055, 469—129.750—130.189—131.256, 300, 576—132.068, 78, 480, 628—133.414, 455, 862—134.076, 97, 282, 696, 874—135.020, 562, 541, 547, 664, 901—136.003, 327, 440—137.629—138.069, 417, 820—139.035, 266, 255, 344, 982—140.076, 79, 454, 916—141.199, 996—142.076, 139, 406, 587, 676, 855—143.036, 300, 903, 928, 974—144.274, 793—145.105, 754, 821—146.191, 338—147.006, 591, 688—148.458, 667, 770, 864—149.438, 321, 635, 684, 711, 920—150.192, 479, 667—151.479, 665, 720—152.004, 128, 628, 650, 697—153.141, 528, 851, 859, 973—154.517, 517, 658—155.046, 279, 804—157.148, 457, 785, 841, 924, 953—158.397, 478—159.096, 184, 290, 406, 517, 811, 902, 996—160.089, 255, 435, 849—161.060, 47, 220, 247, 428, 885, *997—162.174, 290, 509, 772, *826—163.617, 747—164.045, 487, 863, 967— 166.022, 254, 330, 368, 394, 464, 475, 552, 723—167.804, 884—168.000, 95, 358, 461, *556, 978—169.848—170.722, 967—171.512, 719, 804, 861—172.067, 530, 652, 675, 816, 981—173.506, 362, 551, 554, 615, 641—174.009, 182, 229, 977—175.086, 256, 292, 328, 896—176.432, 880—177.076, 199, 342, 455, 670, 745— 178.308, 537, 617, 757, 928—179.244, 293, 374, 443, 715.

180.060, 271, 332, 475, 967, 969—181.035, 590, 658, 735, 984—182.320, 634, 887—183.010, 41, 307, 506, 567, 676, 726—184.244, 404, 658—185.682—186.118, 141, 304, 402—187.001, 105, 171, 416, 554, 687, 713, 937—188.916—189.237, 422, 489, 670, 848, *902—190.149, 447, 535, 854—191.018, 223, 515, 778—192.008, 108, 144, 287, 966—193.365, 457, 545, 887, 892—194.372, 757—195.300, 842—196.068, 145, 541—197.167, 341, 655—198.590, 627, 689—199.299, 512, 607—200.006, 21, 432, 501, 687—201.261, 383, 466, 579, 660—202.258, 436—204.035, 156—205.222, 268, 421, 537, 693—206.477, 840—207.524—208.027, 161, 328, 402, 434, 571, 752, 782—209.531, 595, 645, 747, 760, 992—210.035, 38, 54, 367, 400—211.013, 239, 497, 531, 848—212.009, 248, 465, 657—213.132, 162, 205, 324, 447—214.268, 310, 410, 649, 996—215.370—216.355, 571, 644, 687—217.148, 517—218.433, 538, 568, 934—219.152, 591, 627, 839, 875—220.006, 11, 92, 236, 257, 314, 449, 486, 794—221.231, 553—222.012, 820—223.501, 744, 969—224.279, 391, 648, 949—225.172, 309, 373—226.163, 173, 960—*227.239—228.377, 837—*229.893—230.135, 355, 697—*231.058, 80, 245, 658, 764—232.236, 672—233.012, 113, 409, 858, 902—234.311, 606—235.010, 370, 673, 843, 916—236.058, 322, 617, 625, 717—237.121, 402, *525—238.023, 457, 681, 779, 897—240.701, 753, 757—241.187, 311, 635, 726—242.311—243.015, 77, 391, 454, 511, 773—244.406, 692, 791, 952—245.083, 186, 196, 916, 963, 987, 999—246.173, 205, 440, 515, 820, 821, 968—247.110, 702, 949—248.034, 331, 631, 880—249.256, 832—250.141, 538—251.003, 183, 610, 716, 934, 949—252.127, 317, 511, 540—253.117, 205, 295, 458, 968—254.223—255.609, 731—256.198, 217, 287, 803—257.171, 627, 792, 798—258.019, 487, 593—259.163, 276, 397, 905—260.244, 279, 301, 366, 408—261.090, 421, 431, 461, 477, 651—262.293, 399, 576, 981—263.872, 889, 977—264.029, 321—265.492, 932—266.000, 150, 350—267.303, 398, 703, 804—268.010, *275, 516, 540, 950—269.195, 586, 667—270.148, 241, 335, 852—271.233, 380, 398—272.079, 190, 256, 596, 601, 615, *971—273.933—274.395, 442, 831, 974—275.143, 269—276.154, 608, 668, 873—277.301—278.500, 565, 880—279.048—280.169, 283, 483, 544, 617, 752, 919—281.663—282.079, 113, 588—283.016, 395, 450.842—* 284.618, 993—285.028, 419, 605—286.143, 341, 695—287.260, 440, 539, 989—288.520, 739—289.494, 960, 999.

(*) Voir le tableau des lots.

290.089, 122, 176—291.082, 258, 414, 703, 770, 819—292.785, 835, 953—293.586, 949—294.769, 889—295.290, 610, 750, 977—296.061, 585, 671, 850, 871, 949, 957—297.203, 509, 979—298.050, 201, 298, 482—299.006, 77, 306, 458, 917, 997—300.106, 321, 548, 692—301.400, 459—302.004, 35, 52, *357, 371, 405, 502, 706—304.199, 610, 674, 899—305.209, 260, 576, 811, 902, 985—306.377, 555, 809—307.337, 551, 788, 980—308.293, 711, 933, 996—309.381, 624—310.001, 50, 615, 898, 918—312.023, 187, 460, 483, 730, 836—313.581, 645, 792, 861—314.451—315.282, 241, 683—316.024, 242, 333, 613, 697—317.449, 850, 944—318.106, 192, 278, 649, 987—319.024, 404, 463, 689—320.167, 355—*321.055, 275, 622—322.283, 310, 578, 778—323.045, 527, 991—324.318, 503, 606—325.011, 872—326.419, 638, 819—327.193, 200, 312, 421, 423—328.367, 380, 402, 605, 780—329.922—330.214, *540, 560, 605—331.402—332.131, 366, 550, 631, 803, 843—333.213, 439, 457, 659, 720—334.008, 437, 548, 658, 785, 786, 950—335.675—336.176, 349, 442—*337.070, 410, 532, 743—338.107, 500, 743—339.069, 193, 915, 994—340.025, 155, 251, 369, 566, 640—341.174, 229, 251, 648, 790—342.104, 117, *784—343.302, 437, 783, 824, 870—344.144, 358, 501, 641—345.209, 329, 618, 719, 985—346.372, 599, 712, 953—347.019, 242, 301, 514, 559, 714, 760—348.014, 587, 593, 931—349.115, 138, 797—350.090, 204, 300, 579, 610, 803—351.043, 166, 238, 270, 629, 940—352.097, 169, 463, 739, 888—353.328, 746, 804—354.070, 330, 401, 544, 659, 667, 683, 942, 989—355.106, 174, 585, 606, 688, 697, 987, 997—356.148, 160, 295, 329, 496, 845—357.452, 682—358.100, 365, 545, 626, 717, 843—359.410, 407, 429, 539, 912, 993—360.868, 901—361.276, 321, 391, 447, 818, 989—362.481, 489, 679, 691, 749, 786, 905, 992—363.078, 153, 624, 654, 816, 958—364.120, 252, 295, 732—365.222, 641—366.004, 273, 279, 484, 545—367.070, 550, 588, 628, 677, 817—368.180, 569, 874—369.084, 261, 328, 509, 511, 611, 759.

370.147, 217, 245, 276, 670, 676, 719, 773—372.071, 288, 444, 821, 953—373.202, 405, 498, 598, 725, 953—374.143, 216, 267, 321, 961—375.289—376.264, 375, 812, 828, 903, 940 983—377.207, 211, 351, 628, 744—378.771, 793—379.003—380.260, 365, 572, 967—384.590, 836, 922—382.535—383.473, 577, 592, 607, 608, *933—*384.294, 642—385.017, 377, 574, 717—386.215, 730—387.287, 609, 891, 914, 918, 953—388.203, 297, 340, 469, 622, 649, 927—389.073, 220, 238, 386, 391, 726, 765, 806, 863—390.354, 440—391.198, 291, 596, 681—392.138, 532, 712, 752, 853—393.340, 349—394.478, 764—395.226, 467, 810, 827, 915—396.095, 397, 662, 882, 932, 960—398.162—399.015, 56, 98, 263, 316, 615, 622, 711, 731, 876, 954, 961—400.117, 824—401.018, 333, 463, 754, 827—402.291—403.141, 358, 493, 713—404.496—405.022, 94, 267, 821—406.137, 149, 298, 572, 867, 924, 968—407.195, 483, 610, 698, 851, 909, 951—408.082, 594, 637, 659, 992—409.107, 285, 305, 494, 712, 813—410.087, 167, 253, 365, 424, 979—411.790, 918—412.092, 857—413.000, 406, 916, 989—414.354, 432, 683—415.192, 200, 598—416.445, 599, 601, 654, 680, 912—417.024, 210, 273—418.230, 383, 510, 964—419.276, 341, 653—420.151, 207, 320, 540, 677, 733, 806, 902, 923—421.961—423.107, 112, 194, 305, 346, 451, 526, 552, 667—424.471, 665—425.059, 187, 505, 595, 738, 819, 989—426.260, 342, 468, 916—427.555, 868, 965—428.024, 298, 357, 657, 957, 973—429.410, 620, 640, 692, 887—430.083, 259, 367, 577, 638, 703, 888—431.035, 44—432.130, 255, 406—433.030, 330, 335, 349, 516, 692, 725, 902—434.067, 107, 269, 309, 659—435.136, 177, 484, 589, 910, 993—436.280, 666—437.713, 808—438.256, 297, 309, 536, 594, 638, 650—439.435, 605, 833—440.526, 582, 627, 678, 707, 749, 836—441.432, 460—442.050, 361—*443.008, 51, 662, 972—444.261—445.119, 200, 216, 604, 608, 922, 955—446.557, 567, 580, *645, 661—447.363, 562, 610, 842, 851, 981.

Le payement des lots et le remboursement des obligations sorties sans lot auront lieu à la recette-perception municipale, à l'hôtel de ville, à partir du 1er mai 1947. Conformément à l'article 6 du cahier des charges, le payement des lots compendra le remboursement des obligations.

Les titres amortis au pair seront remboursés après déduction de l'impôt: à la somme nette de 393,90 F (unités) et de 98,50 F (quarts).

NOTA. — Le dernier coupon payable sur les titres sortis à ce tirage est à l'échéance du 1er mai 1947.

Société des Grands Magasins de Nouveautés

AUX DEUX PASSAGES

ANONYME AU CAPITAL DE 13.200.000 F

SIÈGE SOCIAL:

34 A 38, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, LYON

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

des 1.000 actions 4 1/2 0/0 1947 de 5.000 F.

NUMÉROS d'ordre des tirages.	DATES des remboursements.	NOMBRE de titres à amortir.
1	1er février 1948.....	32
2	— 1949.....	33
3	— 1950.....	35
4	— 1951.....	36
5	— 1952.....	38
6	— 1953.....	40
7	— 1954.....	42
8	— 1955.....	43
9	— 1956.....	45
10	— 1957.....	47
11	— 1958.....	50
12	— 1959.....	52
13	— 1960.....	54
14	— 1961.....	57
15	— 1962.....	59
16	— 1963.....	61
17	— 1964.....	65
18	— 1965.....	67
19	— 1966.....	70
20	— 1967.....	74
	Total	1.000

SOCIETE des CIMENTS FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 180 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A GUERVILLE (SEINE-ET-OISE)

SIÈGE ADMINISTRATIF: 80, RUE TAITBOUT, A PARIS

Registre du commerce: Mantes n° 2212.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

de l'emprunt 4 1/2 0/0 1947 de 90 millions de francs nominal représenté par 18.000 obligations de 5.000 F nominal amortissables en 30 ans.

NUMÉROS d'ordre des tirages.	DATES des remboursements.	NOMBRE de titres à amortir.
1	1er avril 1948.....	295
2	— 1949.....	308
3	— 1950.....	322
4	— 1951.....	337
5	— 1952.....	352
6	— 1953.....	368
7	— 1954.....	384
8	— 1955.....	402
9	— 1956.....	420
10	— 1957.....	438
11	— 1958.....	458
12	— 1959.....	479
13	— 1960.....	500
14	— 1961.....	523
15	— 1962.....	546
16	— 1963.....	571
17	— 1964.....	597
18	— 1965.....	624
19	— 1966.....	652
20	— 1967.....	681
21	— 1968.....	712
22	— 1969.....	743
23	— 1970.....	777
24	— 1971.....	812
25	— 1972.....	848
26	— 1973.....	887
27	— 1974.....	927
28	— 1975.....	968
29	— 1976.....	1.012
30	— 1977.....	1.057
	Total	18.000

Société des Hauts Fourneaux et Forges d'Allevard

(Ancienne société Ch. PINAT et Cie.)

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 30.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL:

12, RUE DE LA ROCHEFOUCAULD, A PARIS (9e)

R. C.: Paris 90226; Grenoble 6034.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

de l'emprunt 4 1/2 0/0 1947 de 25.000.000 de francs nominal représenté par 5.000 obligations de 5.000 F nominal, amortissables en trente ans.

NUMÉROS d'ordre des tirages.	DATES des remboursements.	NOMBRE de titres à amortir chaque année.
1	1er mars 1948.....	82
2	— 1949.....	86
3	— 1950.....	89
4	— 1951.....	93
5	— 1952.....	97
6	— 1953.....	102
7	— 1954.....	107
8	— 1955.....	112
9	— 1956.....	117
10	— 1957.....	122
11	— 1958.....	127
12	— 1959.....	133
13	— 1960.....	139
14	— 1961.....	145
15	— 1962.....	152
16	— 1963.....	159
17	— 1964.....	166
18	— 1965.....	173
19	— 1966.....	181
20	— 1967.....	189
21	— 1968.....	198
22	— 1969.....	206
23	— 1970.....	216
24	— 1971.....	226
25	— 1972.....	236
26	— 1973.....	246
27	— 1974.....	257
28	— 1975.....	269
29	— 1976.....	281
30	— 1977.....	294
Total.....		5.000

DOCKS DE L'AUBE

Etablissements Economiques Troyens

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 15 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 63, AVENUE PASTEUR, TROYES

ENTREPÔT: RUE DOCTEUR-LÉVEILLÉ, A NEVERS

R. C.: Troyes 275.

Emprunt obligataire 4 1/4 0/0 1942.

Liste des obligations sorties au tirage du 8 avril 1947 et remboursables au pair à partir du 15 juillet 1947.

62	106	151	198	203	265	287	352
358	410	467	499	556	593	602	648
713	744	751	776	801	859	893	900
912	947	990	1.007	1.009	1.046	1.109	1.172
1.198	1.231	1.256	1.259	1.333	1.385	1.428	1.447
1.473	1.474	1.579	1.600	1.643	1.668	1.720	1.782
1.831	1.854	1.905	1.949	1.951	1.983	2.008	2.054
2.097	2.102	2.146	2.160	2.207	2.232	2.269	2.280
2.311	2.338	2.373	2.400	2.488	2.497	2.511	2.538
2.562	2.587	2.652	2.694	2.722	2.749	2.791	2.795
2.924	2.931	2.944	2.979	3.005	3.083	3.111	3.146
3.172	3.200	3.203	3.208	3.252	3.314	3.315	3.381
3.436	3.448	3.463	3.497	3.629	3.693	3.730	3.757
3.800	3.804	3.866	3.888	3.965	3.989	4.017	4.022
4.023	4.024	4.044	4.150	4.172	4.285	4.293	4.439
4.577	4.592	4.734	4.746	4.839	5.023	5.064	5.087
5.096	5.341	5.413	5.959				

Obligations sorties aux tirages antérieurs et restant à rembourser.

153	235	284	361	380	392	493	577
603	642	650	711	796	797	802	840
908	974	1.000	1.004	1.158	1.159	1.186	1.246
1.251	1.298	1.300	1.307	1.394	1.435	1.475	1.497
1.501	1.534	1.593	1.653	1.800	1.879	1.917	1.988
2.053	2.059	2.100	2.124	2.127	2.213	2.249	2.250
2.300	2.304	2.498	3.006	3.068	3.343	3.431	3.482
3.555	3.611	3.661	3.694	3.711	3.749	3.878	3.943
4.020	4.077	4.143	4.194	4.385	4.598	4.617	4.633
4.661	4.715	4.750	4.827				

L'Entreprise Industrielle

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 50 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 29, RUE DE ROME, PARIS

R.C.: Seine, n° 221320 B.

OBLIGATIONS DE 1.000 F 5 0/0 1930

AMORTISSEMENT 1946.

Tirage du 12 juillet 1946.

1° **Trois obligations rachetées et amorties.**

2° **Tirage au sort des cinq cents obligations formant le complément de l'amortissement prévu pour l'année 1946, remboursables à partir du 1er octobre 1946, avec le coupon n° 33 du 1er avril 1947 attaché au pair de 1.000 F.**

17	21	32	44	50	51	52	57
65	70	84	103	113	114	149	150
151	156	167	172	175	187	215	220
238	239	240	245	271	289	316	318
349	383	342	349	370	389	403	409
455	456	466	471	477	490	530	537
555	563	564	571	575	576	587	596
624	629	636	645	649	691	708	710
712	718	758	759	762	777	817	820
843	852	861	868	871	875	881	883
884	890	896	906	909	913	918	929
933	934	952	956	982	987	989	990
1.003	1.011	1.079	1.104	1.116	1.123	1.156	1.158
1.160	1.163	1.169	1.176	1.188	1.198	1.201	1.221
1.222	1.249	1.278	1.281	1.286	1.324	1.326	1.370
1.381	1.401	1.405	1.440	1.441	1.442	1.446	1.455
1.461	1.468	1.469	1.475	1.482	1.485	1.491	1.513
1.514	1.518	1.521	1.543	1.547	1.552	1.553	1.555
1.556	1.617	1.620	1.624	1.628	1.632	1.707	1.725
1.782	1.784	1.786	1.811	1.827	1.833	1.874	1.876
1.886	1.896	1.902	1.906	1.923	1.929	1.931	1.946
1.967	1.972	1.974	1.976	1.997	2.001	2.021	2.042
2.112	2.121	2.124	2.129	2.132	2.134	2.136	2.137
2.152	2.155	2.175	2.188	2.207	2.221	2.242	2.295
2.310	2.329	2.335	2.340	2.353	2.355	2.360	2.363
2.368	2.395	2.400	2.406	2.407	2.436	2.449	2.455
2.457	2.474	2.522	2.527	2.528	2.529	2.533	2.545
2.588	2.591	2.633	2.641	2.658	2.661	2.685	2.688
2.695	2.698	2.700	2.708	2.729	2.742	2.750	2.752
2.753	2.769	2.856	2.879	2.893	2.904	2.907	2.917
2.937	2.951	2.961	2.974	2.981	3.000	3.019	3.040
3.044	3.079	3.104	3.135	3.137	3.172	3.180	3.194
3.213	3.224	3.241	3.253	3.254	3.256	3.302	3.305
3.317	3.328	3.342	3.395	3.413	3.464	3.489	3.492
3.532	3.617	3.618	3.625	3.647	3.662	3.663	3.670
3.675	3.697	3.721	3.737	3.776	3.785	3.795	3.796
3.800	3.806	3.810	3.842	3.843	3.848	3.851	3.861
3.869	3.878	3.884	3.892	3.893	3.907	3.911	3.915
3.926	3.938	3.948	3.962	3.969	4.016	4.019	4.028
4.034	4.052	4.081	4.091	4.096	4.110	4.115	4.126
4.150	4.231	4.239	4.247	4.261	4.286	4.327	4.328
4.330	4.351	4.413	4.417	4.433	4.435	4.479	4.498
4.508	4.526	4.574	4.581	4.596	4.622	4.635	4.638
4.660	4.702	4.768	4.771	4.796	4.798	4.803	4.805
4.909	4.913	4.915	4.939	4.958	4.975	4.992	4.998
5.003	5.020	5.025	5.062	5.072	5.092	5.108	5.152
5.163	5.205	5.241	5.302	5.311	5.321	5.350	5.448
5.486	5.514	5.530	5.516	5.551	5.552	5.567	5.626
5.652	5.653	5.656	5.671	5.753	5.755	5.787	5.808
5.831	5.836	5.905	5.944	5.952	5.957	6.025	6.039
6.048	6.052	6.084	6.146	6.148	6.161	6.209	6.225
6.268	6.274	6.330	6.373	6.382	6.414	6.430	6.442
6.459	6.468	6.488	6.499	6.562	6.568	6.570	6.602
6.606	6.607	6.611	6.641	6.650	6.666	6.726	6.746
6.759	6.762	6.766	6.769	6.813	6.817	6.829	6.928
6.939	6.974	6.977	6.997	7.017	7.031	7.041	7.044
7.064	7.084	7.120	7.133	7.166	7.167	7.169	7.199
7.203	7.210	7.229	7.235	7.239	7.243	7.264	7.327
7.328	7.403	7.427	7.452	7.508	7.521	7.522	7.566
7.567	7.594	7.601	7.602	7.622	7.624	7.651	7.653
7.654	7.662	7.680	7.685	7.686	7.727	7.733	7.735
7.750	7.797	7.799	7.859	7.918	7.925	7.929	7.934
7.936	7.941	7.964	7.984				

Numéros des obligations restant à rembourser.

Tirage 1941.

Remboursables à 1.000 F avec le coupon n° 29 du 1er avril 1942 attaché.

4.257 4.258 4.260 4.494 4.962 5.190 5.485 6.434 7.413 7.881

Tirage 1942.

Remboursables à 1.000 F avec le coupon n° 28 du 1er avril 1943 attaché.

686	2.634	3.319	3.336	3.604	3.637	3.849	4.024
4.025	4.560	4.984	5.107	5.476	6.213	6.530	6.531
6.532	7.550	7.607	7.951	7.953	7.954	7.956	7.958
7.961	7.966	7.983					

Tirage 1943.

Remboursables à 1.000 F avec le coupon n° 27 du 1er avril 1944 attaché.

283	412	489	1.197	1.778	2.130	2.283	2.323
2.587	2.786	3.331	3.332	3.421	3.422	3.633	3.634
3.639	3.640	3.794	3.825	4.001	4.013	4.022	4.309
4.403	4.564	4.567	4.570	5.106	5.308	5.447	5.464
5.751	5.754	5.756	5.757	5.759	5.760	5.820	5.822
5.879	5.880	6.088	6.212	6.377	6.381	6.384	6.469
6.725	6.798	6.828	6.924	7.165	7.198	7.346	7.347
7.606	7.882	7.884	7.952	7.962	7.963	7.970	7.978

Tirage 1944.

Remboursables à 1.000 F avec le coupon n° 29 du 1er avril 1945 attaché.

29	47	48	125	146	158	183	241
273	287	294	303	308	313	321	338
410	411	470	473	508	511	512	514
519	535	569	648	749	845	976	1.119
1.194	1.477	1.483	1.519	1.548	1.554	1.557	1.704
1.772	2.061	2.133	2.201	2.366	2.370	2.375	2.386
2.393	2.476	2.585	2.638	2.639	2.711	2.762	3.008
3.009	3.012	3.020	3.038	3.128	3.193	3.218	3.296
3.318	3.324	3.329	3.410	3.463	3.515	3.629	3.665
3.773	3.792	3.793	3.798	3.824	3.826	3.852	3.931
3.950	4.007	4.008	4.017	4.021	4.036	4.037	4.095
4.139	4.251	4.254	4.279	4.283	4.310	4.578	4.594
4.597	4.617	4.661	4.662	4.905	4.965	4.993	5.163
5.333	5.255	5.280	5.303	5.309	5.313	5.323	5.330
5.346	5.356	5.358	5.359	5.364	5.535	5.536	5.573
5.585	5.636	5.640	5.817	5.818	5.821	5.885	5.973
5.986	6.019	6.099	6.119	6.123	6.215	6.216	6.256
6.331	6.336	6.387	6.391	6.399	6.400	6.405	6.427
6.431	6.456	6.473	6.566	6.728	6.859	6.860	6.991
7.087	7.132	7.135	7.136	7.173	7.189	7.226	7.298
7.242	7.261	7.311	7.314	7.460	7.579	7.590	7.604
7.649	7.674	7.675	7.687	7.704	7.712	7.747	7.748
7.751	7.756	7.775	7.863	7.865	7.921	7.950	7.969
7.977	7.982	7.987					

Tirage 1945.

Remboursables à 1.000 F avec le coupon n° 31 du 1er avril 1946 attaché.

3	24	39	40	62	80	82	88
91	97	99	111	124	126	132	135
147	152	153	154	164	166	171	176
181	212	229	242	244	247	259	261
282	285	301	304	307	310	327	330
335	337	348	354	359	360	382	394
396	400	405	413	417	418	459	463
476	487	524	526	594	606	620	621
622	628	644	656	675	690	698	707
746	799	836	838	846	867	878	889
899	911	912	921	928	961	1.027	1.030
1.043	1.053	1.060	1.081	1.082	1.084	1.124	1.128
1.131	1.157	1.185	1.196	1.216	1.220	1.236	1.238
1.277	1.282	1.305	1.319	1.327	1.331	1.332	1.337
1.380	1.439	1.456	1.463	1.471	1.480	1.489	1.502
1.506	1.523	1.546	1.629	1.644	1.645	1.687	1.719
1.840	1.822	1.872	1.877	1.878	1.879	1.899	1.905
1.908	1.910	1.933	1.982	1.906	2.009	2.019	2.040
2.065	2.067	2.119	2.138	2.189	2.196	2.214	2.275
2.276	2.397	2.472	2.473	2.485	2.499	2.578	2.583
2.590	2.614	2.631	2.703	2.705	2.754	2.766	2.768
2.780	2.796	2.892	2.895	2.926	2.927	3.014	3.021
3.024	3.048	3.072	3.075	3.076	3.080	3.105	3.142
3.145	3.146	3.147	3.151	3.160	3.167	3.170	3.226
3.228	3.233	3.245	3.248	3.249	5.297	3.298	3.304
3.316	3.322	3.326	3.396	3.398	3.404	3.409	3.411
3.416	3.426	3.465	3.508	3.509	5.513	3.619	3.632

3.635 3.641 3.651 3.651 3.659 3.671 3.676 3.683
3.688 3.696 3.717 3.719 3.731 3.733 3.736 3.749
3.752 3.755 3.772 3.775 3.777 3.790 3.791 3.814
3.819 3.822 3.829 3.840 3.844 3.847 3.859 3.860
3.863 3.905 3.912 3.918 3.929 3.944 3.946 3.949
3.956 3.958 3.963 3.954 3.991 4.033 4.048 4.071
4.075 4.090 4.093 4.097 4.124 4.180 4.225 4.270
4.308 4.311 4.331 4.402 4.432 4.484 4.541 4.551
4.550 4.554 4.555 4.576 4.584 4.587 4.604 4.646
4.649 4.658 4.703 4.705 4.723 4.726 4.890 4.922
4.972 4.982 4.994 5.004 5.147 5.189 5.191 5.206
5.227 5.228 5.257 5.361 5.419 5.411 5.456 5.477
5.516 5.538 5.547 5.555 5.564 5.582 5.608 5.629
5.781 5.816 5.902 5.933 5.990 5.989 5.994 6.111
6.118 6.122 6.135 6.226 6.258 6.269 6.314 6.333
6.415 6.460 6.491 6.497 6.515 6.527 6.534 6.564
6.637 6.733 6.782 6.815 6.921 6.922 6.923 6.994
6.999 7.008 7.091 7.109 7.113 7.126 7.161 7.202
7.219 7.227 7.240 7.253 7.256 7.262 7.265 7.312
7.321 7.322 7.376 7.417 7.420 7.432 7.446 7.467
7.496 7.551 7.564 7.609 7.611 7.615 7.646 7.660
7.702 7.714 7.721 7.731 7.749 7.751 7.889 7.903
7.935 7.955 7.957 7.965 7.967 7.974 7.975

L'HYDRO - ENERGIE

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 300.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL :
72, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS
R. C. : Seine, 246118 B.

OBLIGATIONS DE 1.000 F 6 0/0 1932

Tirage du 8 octobre 1946.

Sept cent vingt-neuf obligations remboursables au pair de 1.000 F à partir du 1er décembre 1946, avec le coupon du 1er juin 1947 attaché.

1 8 13 19 31 35 56 58
67 73 97 99 111 120 138 145
151 171 178 204 219 240 245 277
280 288 297 303 310 322 331 342
351 367 376 393 410 417 420 424
442 448 456 459 481 488 498 501
527 529 538 541 547 548 556 561
577 582 634 642 645 651 658 661
693 698 706 713 718 727 732 743
749 774 812 819 836 842 876 879
888 891 899 907 913 922 927 933
939 957 977 986 988 990 992 993
1.004 1.014 1.016 1.023 1.035 1.048 1.061 1.065
1.071 1.079 1.084 1.101 1.106 1.116 1.129 1.139
1.154 1.172 1.188 1.193 1.202 1.208 1.210 1.217
1.221 1.228 1.233 1.255 1.267 1.282 1.290 1.304
1.305 1.317 1.336 1.347 1.364 1.390 1.397 1.413
1.420 1.426 1.442 1.463 1.465 1.468 1.473 1.479
1.481 1.492 1.493 1.499 1.507 1.579 1.586 1.604
1.609 1.616 1.619 1.624 1.627 1.628 1.637 1.641
1.648 1.653 1.661 1.662 1.670 1.688 1.703 1.710
1.716 1.727 1.732 1.742 1.746 1.752 1.757 1.763
1.772 1.792 1.801 1.808 1.815 1.820 1.824 1.831
1.839 1.841 1.846 1.852 1.872 1.893 1.895 1.906
1.911 1.914 1.915 1.922 1.929 1.939 1.941 1.946
1.948 1.950 1.955 1.957 2.012 2.015 2.020 2.040
2.044 2.047 2.050 2.055 2.075 2.077 2.080 2.085
2.089 2.091 2.104 2.108 2.128 2.136 2.143 2.145
2.156 2.161 2.165 2.171 2.202 2.208 2.211 2.236
2.241 2.248 2.254 2.262 2.269 2.272 2.277 2.288
2.300 2.304 2.309 2.312 2.317 2.332 2.330 2.347
2.350 2.380 2.386 2.395 2.399 2.409 2.419 2.423
2.428 2.432 2.437 2.440 2.446 2.449 2.457 2.464
2.481 2.487 2.493 2.497 2.500 2.535 2.540 2.560
2.563 2.569 2.570 2.577 2.582 2.583 2.586 2.599
2.601 2.605 2.630 2.634 2.641 2.662 2.666 2.674
2.686 2.690 2.634 2.705 2.737 2.739 2.743 2.746
2.748 2.757 2 761 2.769 2.776 2.786 2.792 2.796
2.802 2.816 2.824 2.854 2.881 2.886 2.897 2.902
2.910 2.914 2.924 2.934 2.943 2.946 2.968 2.970
2.975 3.005 3.014 3.056 3.059 3.063 3.075 3.103
3.114 3.121 3.132 3.138 3.143 3.160 3.166 3.174
3.179 3.184 3.194 3.209 3.211 3.218 3.287 3.289
3.291 3.299 3.319 3.333 3.337 3.343 3.350 3.357
3.367 3.384 3.409 3.418 3.425 3.482 3.488 3.493
3.508 3.514 3.538 3.553 3.585 3.593 3.602 3.654
3.660 3.709 3.721 3.724 3.755 3.765 3.792 3.805
3.834 3.840 3.857 3.884 3.897 3.905 3.916 3.923
3.934 3.963 3.973 3.979 3.985 3.991 4.006 4.031
4.039 4.067 4.073 4.106 4.112 4.167 4.176 4.187
4.191 4.209 4.260 4.277 4.284 4.280 4.299 4.305
4.317 4.339 4.383 4.388 4.399 4.416 4.421 4.434
4.442 4.447 4.452 4.467 4.480 4.518 4.541 4.574
4.583 4.593 4.590 4.600 4.623 4.630 4.639 4.642
4.653 4.705 4.730 4.739 4.747 4.757 4.760 4.767
4.771 4.773 4.782 4.789 4.792 4.797 4.814 4.825
4.835 4.868 4.939 4.936 4.945 4.956 4.963 4.979
4.988 4.993 4.999 5.009 5.016 5.043 5.049 5.052
5.062 5.085 5.089 5.098 5.128 5.137 5.148 5.159
5.163 5.174 5.188 5.192 5.204 5.207 5.209 5.217
5.234 5.246 5.259 5.267 5.276 5.282 5.290 5.299
5.301 5.303 5.310 5.320 5.336 5.362 5.371 5.375
5.382 5.391 5.392 5.401 5.406 5.408 5.416 5.425
5.432 5.437 5.440 5.461 5.471 5.472 5.489 5.494
5.499 5.504 5.512 5.521 5.530 5.544 5.557 5.563
5.565 5.580 5.581 5.592 5.596 5.608 5.613 5.626
5.632 5.651 5.661 5.674 5.680 5.692 5.703 5.708
5.711 5.720 5.729 5.736 5.743 5.754 5.765 5.777
5.783 5.837 5.859 5.871 5.882 5.917 5.930 5.940
5.948 5.956 5.965 5.971 5.979 5.986 5.992 5.997
5.998 6.009 6.016 6.031 6.042 6.051 6.064 6.065
6.080 6.087 6.088 6.099 6.108 6.112 6.121 6.122
6.130 6.134 6.143 6.154 6.158 6.163 6.166 6.170
6.171 6.174 6.180 6.182 6.187 6.190 6.197 6.204
6.208 6.209 6.217 6.225 6.230 6.234 6.235 6.236
6.243 6.246 6.250 6.254 6.263 6.268 6.269 6.272
6.278 6.281 6.282 6.285 6.287 6.293 6.304 6.305
6.306 6.318 6.322 6.325 6.391 6.396 6.399 6.342
6.346 6.348 6.351 6.352 6.355 6.357 6.360 6.365
6.366 6.373 6.379 6.381 6.400 6.405 6.410 6.412
6.416 6.420 6.425 6.428 6.435 6.442 6.445 6.450
6.457 6.462 6.466 6.469 6.491 6.501 6.504 6.514
6.519 6.525 6.530 6.539 6.543 6.548 6.551 6.559
6.562 6.563 6.568 6.572 6.580 6.585 6.586 6.595
6.596 6.609 6.614 6.618 6.623 6.632 6.647 6.651
6.656 6.664 6.669 6.674 6.682 6.684 6.687 6.689
6.690 6.695 6.696 6.701 6.705 6.708 6.710 6.714
6.724 6.731 6.737 6.748 6.749 6.750 6.757 6.761
6.766 6.769 6.777 6.783 6.787 6.793 6.801 6.810
6.818 6.822 6.827 6.837 6.859 6.869 6.874 6.883
6.885 6.890 6.891 6.900 6.902 6.909 6.915 6.940
6.954

Numéros des obligations restant à rembourser.

Tirage 1940.

Remboursables à 1.000 F, coupon du 1er juin 1941 attaché.

182 998 4.110 5.726

Tirage 1941.

Remboursables à 1.004,93 F, coupon du 1er juin 1942 attaché.

152 406 581 741 995 2.102 2.207 2.689
2.700 2.725 2.733 3.046 3.203 3.518 4.262 4.435
4.481 4.491 5.297 6.730

Tirage 1942.

Remboursables à 1.000 F, coupon du 1er juin 1943 attaché.

146 184 337 360 703 997 1.230 1.268
1.794 2.045 2.205 2.691 2.699 3.058 3.206 3.224
3.419 3.515 3.815 3.889 4.003 4.119 4.246 4.400
4.470 4.476 5.300 6.606

Tirage 1943.

Remboursables à 1.000 F, coupon du 1er juin 1944 attaché.

142 150 739 747 809 999 1.070 1.103
1.206 1.215 1.218 1.223 1.301 1.319 1.316 1.369
1.398 1.415 1.477 1.533 1.614 1.626 1.658 1.681
1.796 1.843 1.890 1.937 1.949 1.952 1.960 2.016
2.070 2.092 2.135 2.193 2.204 2.212 2.232 2.398
2.458 2.678 2.687 2.698 2.708 2.727 2.747 2.774
2.818 3.053 3.062 3.092 3.115 3.200 3.208 3.417
3.450 3.472 3.512 3.517 3.598 3.621 3.793 3.812
3.887 4.070 4.185 4.259 4.464 4.521 4.548 4.700
4.847 4.954 5.021 5.116 5.247 5.330 5.725 5.766
5.773 5.829 5.857 5.901 6.037 6.421 6.794

Tirage 1944.

Remboursables à 1.000 F, coupon du 1er juin 1945 attaché.

83 92 96 100 141 176 183 237
246 247 290 306 338 350 377 384
398 407 413 433 484 496 515 534
583 637 699 708 710 811 831 858
875 884 897 926 947 972 983 1.012
1.027 1.056 1.078 1.090 1.112 1.136 1.182 1.192
1.225 1.238 1.295 1.306 1.344 1.368 1.371 1.402
1.417 1.438 1.453 1.467 1.484 1.495 1.503 1.577
1.588 1.636 1.663 1.689 1.706 1.718 1.734 1.738
1.764 1.770 1.798 1.832 1.875 1.901 1.928 2.096
2.053 2.103 2.125 2.131 2.150 2.164 2.209 2.220
2.244 2.256 2.283 2.302 2.311 2.340 2.371 2.403
2.416 2.453 2.468 2.515 2.581 2.595 2.654 2.679
2.704 2.726 2.736 2.744 2.771 2.876 2.891 2.937
2.948 2.966 2.979 3.008 3.048 3.052 3.060 3.079
3.101 3.108 3.135 3.177 3.190 3.201 3.205 3.214
3.297 3.340 3.379 3.383 3.404 3.411 3.415 3.422
3.471 3.502 3.520 3.532 3.543 3.555 3.579 3.638
3.665 3.715 3.730 3.753 3.797 3.800 3.828 3.833
3.856 3.880 3.893 3.913 3.933 3.958 3.935 3.939
3.981 3.984 3.999 4.004 4.009 4.036 4.051 4.065
4.081 4.101 4.111 4.148 4.160 4.171 4.175 4.206
4.215 4.226 4.232 4.251 4.274 4.282 4.303 4.323
4.332 4.342 4.411 4.424 4.436 4.450 4.458 4.492
4.527 4.539 4.545 4.550 4.571 4.576 4.582 4.586
4.588 4.594 4.597 4.604 4.607 4.701 4.725 4.783
4.740 4.748 4.804 4.822 4.843 4.849 4.866 4.860
4.867 4.882 4.884 4.891 4.895 4.917 4.953 4.974
4.981 4.986 4.990 5.024 5.024 5.066 5.080 5.138
5.142 5.151 5.156 5.162 5.165 5.168 5.172 5.182
5.206 5.242 5.251 5.258 5.261 5.265 5.269 5.273
5.281 5.295 5.298 5.322 5.327 5.329 5.334 5.353
5.386 5.397 5.404 5.427 5.523 5.538 5.542 5.583
5.504 5.611 5.615 5.649 5.652 5.661 5.672 5.677
5.701 5.710 5.727 5.732 5.748 5.752 5.760 5.763
5.767 5.771 5.782 5.788 5.794 5.826 5.835 5.858
5.872 5.875 5.883 5.908 6.011 6.021 6.047 6.071
6.079 6.082 6.086 6.100 6.107 6.270 6.326 6.423
6.456 6.500 6.574 6.501 6.648 6.673 6.694 6.717
6.747 6.755 6.795 6.801 6.831 6.867 6.950

Tirage 1945.

Remboursables à 1.000 F, coupon 1er juin 1946 attaché.

91 104 109 149 154 168 175 180
185 323 226 244 289 300 312 324
327 330 358 374 387 395 418 425
434 444 464 468 476 480 489 494
517 520 533 575 580 625 646 655
665 692 700 717 720 733 735 746
754 760 838 844 859 872 885 895
916 919 921 938 941 945 975 994
996 1.002 1.009 1.019 1.025 1.033 1.066 1.073
1.110 1.114 1.120 1.122 1.134 1.146 1.156 1.163
1.173 1.179 1.181 1.198 1.204 1.229 1.236 1.254
1.259 1.262 1.280 1.292 1.300 1.302 1.315 1.331
1.342 1.356 1.359 1.362 1.370 1.384 1.393 1.404
1.411 1.436 1.447 1.449 1.456 1.466 1.474 1.491
1.501 1.508 1.534 1.578 1.575 1.584 1.591 1.615
1.623 1.644 1.646 1.651 1.655 1.660 1.666 1.678
1.682 1.698 1.707 1.713 1.725 1.735 1.755 1.765
1.774 1.788 1.799 1.809 1.813 1.818 1.830 1.849
1.851 1.867 1.892 1.905 1.933 1.950 1.959 2.007
2.019 2.022 2.038 2.041 2.058 2.073 2.088 2.096
2.101 2.126 2.132 2.147 2.159 2.166 2.174 2.198
2.201 2.213 2.229 2.231 2.245 2.253 2.261 2.276
2.289 2.290 2.306 2.319 2.321 2.324 2.334 2.348
2.351 2.378 2.384 2.385 2.394 2.401 2.418 2.429
2.433 2.445 2.459 2.465 2.479 2.485 2.491 2.502
2.511 2.556 2.565 2.578 2.611 2.633 2.642 2.658
2.668 2.672 2.675 2.684 2.709 2.728 2.731 2.749
2.765 2.773 2.788 2.800 2.821 2.844 2.901 2.908
2.916 2.974 3.001 3.042 3.021 3.047 3.050 3.066
3.078 3.096 3.105 3.119 3.137 3.140 3.146 3.156
3.161 3.170 3.180 3.202 3.212 3.220 3.279 3.281
2.294 3.307 3.316 3.326 3.335 3.339 3.348 3.359
3.362 3.374 3.389 3.393 3.405 3.421 3.424 3.432
3.485 3.494 3.507 3.510 3.523 3.534 3.540 3.557
3.560 3.583 3.595 3.605 3.652 3.662 3.664 3.671
3.681 3.727 3.737 3.742 3.756 3.769 3.799 3.816
3.830 3.841 3.850 3.863 3.883 3.890 3.895 3.909
3.929 3.931 3.939 3.966 3.970 3.987 3.990 3.994
4.002 4.033 4.052 4.062 4.084 4.093 4.107 4.114
4.150 4.164 4.170 4.178 4.181 4.193 4.204 4.214
4.232 4.258 4.265 4.274 4.281 4.307 4.310 4.325
4.336 4.370 4.385 4.396 4.398 4.401 4.414 4.422
4.426 4.428 4.430 4.432 4.440 4.482 4.495 4.509
4.515 4.520 4.537 4.547 4.562 4.568 4.569 4.572
4.578 4.581 4.595 4.605 4.616 4.624 4.631 4.647
4.650 4.655 4.662 4.703 4.727 4.734 4.742 4.754
4.764 4.778 4.780 4.788 4.798 4.801 4.817 4.821
4.835 4.845 4.850 4.864 4.885 4.937 4.938 4.949
4.950 4.959 4.994 5.007 5.019 5.065 5.073 5.082
5.092 5.093 5.102 5.104 5.141 5.149 5.153 5.161
5.173 5.223 5.236 5.243 5.249 5.252 5.262 5.274
5.280 5.293 5.296 5.305 5.311 5.325 5.331 5.340
5.355 5.373 5.396 5.405 5.419 5.420 5.434 5.443
5.448 5.458 5.473 5.487 5.495 5.507 5.510 5.524
5.534 5.540 5.559 5.569 5.572 5.582 5.595 5.609
5.618 5.621 5.630 5.646 5.662 5.679 5.687 5.691
5.707 5.724 5.733 5.742 5.755 5.768 5.772 5.787
5.792 5.807 5.812 5.828 5.839 5.865 5.874 5.876
5.881 5.900 6.022 6.026 6.030 6.035 6.044 6.73
6.083 6.096 6.106 6.212 6.257 6.275 6.319 6.329
6.334 6.349 6.354 6.358 6.369 6.371 6.419 6.429
6.438 6.441 6.460 6.467 6.470 6.499 6.508 6.511
6.521 6.528 6.532 6.535 6.546 6.555 6.564 6.573
6.578 6.587 6.589 6.600 6.607 6.617 6.630 6.653
6.676 6.678 6.704 6.711 6.720 6.728 6.733 6.744
6.746 6.756 6.762 6.765 6.770 6.790 6.803 6.816
6.828 6.834 6.847 6.857 6.863 6.868 6.873 6.911
6.917 6.919 6.928 6.931 6.937 6.947 6.949 6.951

Société des Voies Ferrées du Dauphiné

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.004.100 F
(EN LIQUIDATION)

68, RUE DU FAUBOURG SAINT-HONORÉ, PARIS

R. C.: Seine 193122.

OBLIGATIONS 3 0/0 (1re SERIE) 1896

Tirage du 22 novembre 1946.

Quarante-six obligations, remboursables à partir du 1er janvier 1947, coupon du 1er juillet 1947 attaché à 1° 473 F pour les obligations non estampillées appartenant à des personnes physiques, **466,70 F** pour les obligations non estampillées appartenant à des personnes morales; 2° **373 F** pour les obligations estampillées appartenant à des personnes physiques, **366,70 F** pour les obligations estampillées appartenant à des personnes morales.

30	Estampillée.	1.630	Estampillée.
42	—	1.730	—
90	—	1.757	—
145	—	1.832	—
483	—	1.846	—
502	—	1.851	—
515	—	1.856	—
573	—	1.858	—
601	—	1.897	Non estampillée.
602	—	1.898	—
716	—	1.971	Estampillée.
829	—	1.995	—
886	—	2.168	—
952	—	2.172	—
964	—	2.182	Non estampillée.
1.137	—	2.190	Estampillée.
1.151	—	2.264	—
1.166	—	2.303	—
1.177	—	2.317	—
1.223	—	2.418	—
1.282	—	2.430	Non estampillée.
1.322	—	2.442	Estampillée.
1.434	—	2.466	—

Numéros des obligations restant à rembourser.

Tirage 1932.

Remboursables à 385,60 F, coupon 1er juillet 1933 attaché.

334 398 2.389

Tirage 1933.

Remboursable à 384,70 F, coupon 1er juillet 1934 attaché.

333

Tirage 1934.

Remboursable à 334,70 F (impôt 18 0/0) et 389,20 F (impôt 12 0,0), coupon 1er juillet 1935 attaché.

1.480

Tirage 1935.

Remboursable à 376,42 F (impôt 18 0/0) et 381,28 F (impôt 12 0/0), coupon 1er juillet 1936 attaché.

1.828

Tirage 1936.

Remboursable à 376,42 F (impôt 18 0/0) et 381,28 F (impôt 12 0/0), coupon 1er juillet 1937 attaché.

586

Tirage 1940.

Remboursables à 383,80 F (impôt 18 0/0), 375,70 F (impôt 27 0/0) personnes physiques et 369,13 F (impôt 27 0/0) personnes morales, coupon 1er juillet 1941 attaché.

374 1.107 1.205

Tirage 1941.

Remboursables à:

1° Pour les obligations non estampillées: 473 F personnes physiques et 466,70 F personnes, morales, coupon 1er juillet 1942 attaché.

686

2° Pour les obligations estampillées: 373 F personnes physiques et 366,70 F personnes morales, coupon 1er juillet 1942 attaché.

377 397 1.819

Tirage 1942.

Remboursables à:

Pour les obligations estampillées: 373 F personnes physiques et 366,70 F personnes morales, coupon 1er juillet 1943 attaché.

378 1.917 1.920 2.348

Tirage 1943.

Remboursables à:

Pour les obligations estampillées: 373 F personnes physiques et 366,70 F personnes morales, coupon 1er juillet 1944 attaché.

510 610 1.627 1.666 2.280 2.373

Tirage 1944.

Remboursables à:

Pour les obligations estampillées: 373 F personnes physiques et 366,70 F personnes morales, coupon 1er juillet 1945 attaché.

80 205 227 345 591 928 1.016 1.018 1.405 1.519 2.333

Tirage 1945.

Remboursables à:

1° Pour les obligations non estampillées: 473 F personnes physiques et 466,70 F personnes morales, coupon 1er juillet 1946 attaché.

685 1.831 2.188 2.189

2° Pour les obligations estampillées: 373 F personnes physiques et 366,70 F personnes morales, coupon 1er juillet 1946 attaché.

56 77 256 317 346 375 416 423 518 519 725 773 945 1.039 1.103 1.145 1.195 1.287 1.379 1.382 1.494 1.507 1.558 1.563 1.698 1.724 1.737 1.746 1.766 2.108 2.337 2.424 2.496 2.497

Société des Voies Ferrées du Dauphiné

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.004.100 F
(EN LIQUIDATION)

68, RUE DU FAUBOURG SAINT-HONORÉ, PARIS

R. C.: Seine 193122.

Tirage du 23 novembre 1946.

Obligations de 500 F 4 1/2 0/0 (1re série 1907 et 2e série 1912) remboursables à partir du 1er janvier 1947, coupon 1er juillet 1947 attaché à: 1re série 1907: 485 F pour les obligations appartenant à des personnes physiques, **481,50 F** pour les obligations appartenant à des personnes morales; **2e série 1912: 480,50 F** pour les obligations appartenant à des personnes physiques, **475,95 F** pour les obligations appartenant à des personnes morales.

1re série (20 obligations).

32 92 136 143 164 222 224 226 257 262 353 358 527 559 682 834 867 871 900 929

2e série (21 obligations).

1.010 1.031 1.079 1.081 1.105 1.126 1.182 1.242 1.303 1.307 1.455 1.499 1.617 1.677 1.683 1.766 1.907 1.944 1.949 1.962 1.993

Numéros des obligations restant à rembourser.

1re SÉRIE 1907

Tirage 1939.

Remboursable à 491 F (impôt 18 0/0), 486,50 F (impôt 27 0/0) personnes physiques et 482,85 F (impôt 27 0/0) personnes morales, coupon 1er juillet 1940 attaché.

20

Tirage 1943.

Remboursables à 485 F personnes physiques et 481,50 F personnes morales, coupon 1er juillet 1944 attaché.

481 981

Tirage 1944.

Remboursables à 485 F personnes physiques et 481,50 F personnes morales, coupon 1er juillet 1945 attaché.

141 188 686 856 883 958

Tirage 1945.

Remboursables à 485 F personnes physiques et 481,50 F personnes morales, coupon 1er juillet 1946 attaché.

30 74 112 119 213 295 341 362 411 425 616 624 641 762 833 870 973 978

2e SÉRIE 1912

Tirage 1939.

Remboursable à 488,30 F (impôt 18 0/0), 482,45 F (impôt 27 0/0) personnes physiques et 477,70 F (impôt 27 0/0) personnes morales, coupon 1er juillet 1940 attaché.

1.271

Tirage 1940.

Remboursable à 488,30 F (impôt 18 p. 100), 482,45 F (impôt 27 0/0) personnes physiques et 477,70 (impôt 27 0/0) personnes morales, coupon 1er juillet 1941 attaché.

1.954

Tirage 1942.

Remboursabes à 480,50 F personnes physiques et 475,95 F personnes morales, coupon 1er juillet 1943 attaché.

1.456 1.637 1.764

Tirage 1943.

Remboursables à 480,50 F personnes physiques et 475,95 F personnes morales, coupon 1er juillet 1944 attaché.

1.175 1.454 1.948

Tirage 1944.

Remboursables à 480,50 F personnes physiques et 475,95 F personnes morales, coupon 1er juillet 1945 attaché.

1.033 1.151 1.177 1.181 1.308

Tirage 1945.

Remboursables à 480,50 F personnes physiques et 475,95 F personnes morales, coupon 1er juillet 1946 attaché.

1.014 1.024 1.099 1.134 1.176 1.216 1.323 1.340 1.428 1.483 1.543 1.574 1.668 1.682 1.710 1.788 1.835 1.875 1.891 1.961

Société des Cartonneries de La Rochette

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 153 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 31, RUE DE CONSTANTINE, PARIS

R. C.: Paris, n° 100985; Chambéry, n° 3024; Nancy: n° 19510; Lyon: n° 1835 B.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

en 30 ans de l'emprunt 4 1/2 0/0 1947 de 150 millions de francs, divisé en 30.000 obligations de 5.000 F nominal.

Date des remboursements et obligations amorties.

15 février	1948..	492	15 février	1963..	952
—	1949..	514	—	1964..	995
—	1950..	537	—	1965..	1.039
—	1951..	561	—	1966..	1.086
—	1952..	586	—	1967..	1.135
—	1953..	613	—	1968..	1.186
—	1954..	640	—	1969..	1.239
—	1955..	669	—	1970..	1.295
—	1956..	699	—	1971..	1.353
—	1957..	731	—	1972..	1.414
—	1958..	764	—	1973..	1.478
—	1959..	798	—	1974..	1.544
—	1960..	834	—	1975..	1.614
—	1961..	871	—	1976..	1.687
—	1962..	911	—	1977..	1.763

Total: 30.000 obligations.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 1er avril 1947, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Schmitz (Henri), de nationalité allemande, ayant demeuré à Veymerange, n° 20, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 1er avril 1947, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la dame Hoffmann (Anne), épouse Hermann, de nationalité allemande, demeurant à Trèves (Allemagne), cohéritière de la succession des époux Hoffmann-Liber, décédés à Haute-Yutz, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselele, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 1er avril 1947, le président du tribunal de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la dame Schmitt (Marguerite), de nationalité allemande, ayant demeuré à Audun-le-Tiche, rue de l'Alzette, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 1er avril 1947, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Hoff (H.), de nationalité allemande, ayant demeuré à Thionville, place de la République, n° 9, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 1er avril 1947, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Meyer (Georges) et son épouse Thein, de nationalité française, ayant demeuré à Thionville, rue de la Scierie, n° 1, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 1er avril 1947 le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la dame Siret (Marie), née Regnéri, de nationalité française, ayant demeuré à Thionville, route de Longwy, n° 6, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 1er avril 1947, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant aux époux Guillaume Keller-Rutkowsky (Louise), de nationalité allemande, ayant demeuré à Thionville, rue Marjoulet, n° 11 et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 1er avril 1947 le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Riedinger (Martin), de nationalité française, ayant demeuré à Russange et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 1er avril 1947 le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Maischke (Arthur), de nationalité polonaise, ayant demeuré à Knutange, rue de la Lorraine, n° 6, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 31 mars 1947 le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé à nouveau sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Mme veuve Schrisber (Wilhelmine), de nationalité allemande, 39, rue Française, à Bischwiller, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 31 mars 1947 a ordonné la levée du séquestre des biens de M. Hoffmann, 21, rue de Graffenstaden, Lingolsheim, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 12 juin 1946.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 31 mars 1947 a ordonné la levée du séquestre des biens de M. Eberhardt (Henri), 6, rue du Landskron, Strasbourg, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 5 avril 1946.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 31 mars 1947 a ordonné la levée du séquestre des biens de M. Krauskopf (Ernest) à Illkirch, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 22 janvier 1947.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 31 mars 1947 a ordonné la levée du séquestre des biens de M. Mothes (Arthur), 12, rue de Verdun, Geispolsheim, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 12 juin 1946.

Demandes de changement de nom

M. Cipre (Félix), demeurant à Nice (Alpes-Maritimes), avenue Malausséna, 32, agissant au nom de sa fille adoptive Claudine Collucini-Cipre, née le 27 avril 1939 à Nice (Alpes-Maritimes), dépose une requête au garde des sceaux aux fins de substituer au nom de Collucini-Cipre celui de Cipre.

M. Jack-Norbert Journeau, employé de commerce, et M. Jean-Yves Journeau, employé au gouvernement général de l'Algérie, nés l'un et l'autre à Alger le 22 août 1925 et demeurant tous deux à Alger, 17, boulevard Laferrière, ont formulé une instance tendant à se faire autoriser à ajouter à leur nom patronymique celui de leur mère, née Faure, en sorte qu'ils puissent s'appeler désormais Journeau-Faure.

M. Kopelowicz (Efim), né le 10 janvier 1908 à Wilejka (Pologne), naturalisé Français par décret du 25 décembre 1945, demeurant à Paris (8e), 21, rue de Téhéran, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs: Jacques, né le 25 août 1936, à Paris (18e); Pierre, né le 21 juillet 1938, à Nice (Alpes-Maritimes); Michel, né le 21 novembre 1946, à Paris (6e), dépose une requête auprès du garde des sceaux en vue de substituer à son nom patronymique celui de Rivière (François).

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations : 50 fr. la ligne
(Décret du 20 novembre 1913, article 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES
(Décret du 16 août 1901.)

28 mars 1947. Déclaration à la préfecture de Maine-et-Loire. ASSOCIATION FAMILIALE DE L'UNION DES FEMMES FRANÇAISES. But: grouper les familles. Siège social: coopérative, rue Marx-Dormoy, Trélazé.

28 mars 1947. Déclaration à la préfecture de la Somme. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE D'OUTREBOIS. But: défense des intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: mairie d'Outrebois.

28 mars 1947. Déclaration à la préfecture de la Somme. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE CANDAS. But: défense des intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: mairie de Candas.

28 mars 1947. Déclaration à la préfecture de la Somme. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE D'HEILLY. But: défense des intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: mairie d'Heilly.

28 mars 1947. Déclaration à la préfecture de la Somme. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE TERRAMESNIL. But: défense des intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: mairie de Terramesnil.

28 mars 1947. Déclaration à la préfecture de la Somme. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE SOURDON. But: défense des intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: mairie de Sourdon.

28 mars 1947. Déclaration à la préfecture de la Somme. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE PROUVILLE. But: défense des intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: mairie de Prouville.

28 mars 1947. Déclaration à la préfecture de la Somme. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE CARREPUIS. But: défense des intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: mairie de Carrepuis.

28 mars 1947. Déclaration à la préfecture de la Somme. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE BÉALCOURT. But: défense des intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: mairie de Béalcourt.

28 mars 1947. Déclaration à la préfecture de la Somme. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE LAMARONDE-BETTEMBOS. But: défense des intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: mairie de Lamaronde.

28 mars 1947. Déclaration à la préfecture de la Somme. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE MILLENCOURT. But: défense des intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: mairie de Millencourt.

28 mars 1947. Déclaration à la préfecture de la Somme. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE MARICOURT. But: défense des intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: mairie de Maricourt.

28 mars 1947. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. FOYER RURAL DE SAVIGNAC-LES-ÉGLISES. But: éducation, information technique et émancipation intellectuelle et sociale de ses membres. Siège social: école de Savignac-les-Eglises.

28 mars 1947. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. AMICALE LAÏQUE DE VANXAINS. But: activités sociales, éducatives et sportives. Siège social: école de Vanxains.

28 mars 1947. Déclaration à la préfecture du Tarn. ASSOCIATION SPORTIVE DE L'ÉCOLE DES MINEURS DE CARMAUX. But: pratique des sports chez les apprentis mineurs. Siège social: école des mineurs, Blaye-les-Mines.

28 mars 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Belley. ASSOCIATION FAMILIALE DE L'UNION DES FEMMES FRANÇAISES. But: défense des intérêts de toutes les familles. Siège social: mairie de Chaley.

28 mars 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. SOCIÉTÉ DE CHASSE DE BOSC-RENOULT. But: protection du gibier, destruction des animaux nuisibles, répression du braconnage. Siège social: mairie de Bosc-Renoult.

29 mars 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE D'AVERNES-GADANCOURT. But: défense des intérêts matériels et moraux des familles. Siège social: mairie d'Avernes.

1er avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Mayenne. ASSOCIATION FAMILIALE DE THUBŒUF. But: défense des intérêts communs de ses membres. Siège social: mairie de Thubœuf.

1er avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. COMITÉ DES FÊTES DE TADEN. But: organiser des fêtes dont les recettes seront affectées aux œuvres de bienfaisance et aux œuvres scolaires et postscolaires. Siège social: mairie de Taden.

1er avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Miliana. CONSEIL DE GÉRANCE DU STADE MUNICIPAL DE LA VILLE D'AFFREVILLE. But: construction, gestion et exploitation du stade municipal d'Affreville situé route du Chelliff. Siège social: mairie d'Affreville.

1er avril 1947. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. COMITÉ DES FÊTES DU GRAND-LUCÉ. But: organisation de fêtes pour développer le commerce. Siège social: mairie du Grand-Lucé.

1er avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. ASSOCIATION FAMILIALE DES TRAVAILLEURS DE SORÈZE ET ENVIRONS. But: défendre les intérêts matériels et moraux de ses membres. Siège social: mairie de Sorèze.

2 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. COMITÉ DES FÊTES DU FAUBOURG DE LILLE. But: apporter de la gaieté et douceurs à l'occasion de la fête annuelle du faubourg de Lille. Siège social: rue Croix-d'Anzin, au Colombo, Valenciennes.

2 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. ASSOCIATION FAMILIALE DES TRAVAILLEURS DU BATIMENT DE CASTRES. But: défense des intérêts matériels et moraux de ses membres. Siège social: bourse du travail de Castres.

2 avril 1947. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE SARDIGES. But: aider, soutenir l'école libre de Sardiges, toutes œuvres postscolaires, acquisition, construction, entretien des locaux nécessaires. Siège social: école de Sardiges.

2 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Gaudens. ASSOCIATION DES FAMILLES NOMBREUSES DU CANTON DE L'ISLE-EN-DODON. But: défense des intérêts matériels et moraux de toutes les familles. Siège social: mairie de Salherm.

2 avril 1947. Déclaration à la préfecture de la Haute-Marne. ASSOCIATION FAMILIALE OUVRIÈRE DE NOGENT. But: étude et défense des droits et intérêts matériels et moraux des familles ouvrières. Siège social: rue Malaingre, Nogent.

2 avril 1947. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. COMITÉ DE COLONIES DE VACANCES DE CHAMPAGNE-SUR-SEINE. But: organiser sur le plan local des départs d'enfants en colonies de vacances, organiser lui-même des colonies ou camp de vacances et, par son action, aider le départ d'enfants en colonie ou camp de vacances dont les frais du séjour seraient une charge trop lourde pour les parents. Siège social: mairie de Champagne-sur-Seine.

2 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Abbeville. AMICALE SPORTIVE AULTOISE. But: pratique du football-association. Siège social: mairie d'Ault.

3 avril 1947. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. FÉDÉRATION DE SEINE-ET-OISE DES AMICALES DU PARTI OUVRIER FRANÇAIS. But: grouper dans les amicales les républicains qui aspirent à la réalisation du parti unique de tous les travailleurs; étudier et engager l'action nécessaire pour renforcer et réaliser le désir d'unité des forces démocratiques et lutter contre les manœuvres de la réaction; œuvrer à la constitution du parti ouvrier français. Siège social: mairie de Saint-Cyr-l'Ecole.

3 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. SECRÉTARIAT SOCIAL DE LA SAMBRE ET DE L'AVESNOIS. But: formation et éducation dans tous les domaines de ses membres, action sociale et civique. Siège social: 1, rue Carlon, Hautmont.

3 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. SOCIÉTÉ DU SOU DES ÉCOLES LAÏQUES DE L'AFFENADOU. But: réunir et grouper les amis de l'école laïque. Siège social: école de garçons de Portes, l'Affenadou.

3 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Mayenne. ASSOCIATION FAMILIALE D'HAMBERS. But: défense des intérêts communs de ses membres. Siège social: mairie d'Hambers.

3 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Mayenne. ASSOCIATION FAMILIALE DE CHAVAIGNÉ-DU-MAINE. But: défense des intérêts communs de ses membres. Siège social: mairie de Chavaigné-du-Maine.

3 avril 1947. Déclaration à la préfecture du Morbihan. FOOTBALL-CLUB ROCHEFORTAIS. But: football et athlétisme. Siège social: mairie de Rochefort-en-Terre.

4 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. ASSOCIATION DES SINISTRÉS DE QUIÉVRECHAIN. But: défense des intérêts des sinistrés. Siège social: patronage de l'église de Blanc-Misseron. M. Givais (Victor), président, 114, rue Jean-Jaurès, Quiévrechain.

4 avril 1947. Déclaration à la préfecture d'Arras. SOCIÉTÉ DE CHASSE DE PAS-EN-ARTOIS. But: organiser, réglementer et développer la chasse sur le territoire de la commune. Siège social: M. Drezet (Charles), Pas-en-Artois.

4 avril 1947. Déclaration à la préfecture de police. TIERS-ETAT. But: ligue de défense des tiers devant l'Etat. Siège social: 5, rue Logelbach, Paris.

4 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE DE VAUDEVANT. But: organiser, faire fonctionner et favoriser l'école libre et toutes ses œuvres. Siège social: école libre de Vaudevant.

4 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DU CHAMBON. But: aider, soutenir l'école libre du Chambon, toutes œuvres postscolaires, acquisition, construction, entretien des locaux nécessaires. Siège social: école libre du Chambon, par Dornas.

4 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Montreuil-sur-Mer. ALLEZ ETAPLES. But: club des supporters de l'association sportive d'Etaples. Siège social: café de l'Union, Etaples-sur-Mer.

4 avril 1947. Déclaration à la préfecture de la Mayenne. ASSOCIATION FAMILIALE D'ENTRAMMES. But: défense des intérêts communs de ses membres. Siège social: mairie d'Entrammes.

5 avril 1947. Déclaration à la préfecture de la Haute-Marne. ETOILE SPORTIVE BUGNÉROISE. But: pratique du football. Siège social: café Péltier, Bugnières.

5 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. Club des supporters de l'U.S.R. de Raon-l'Etape ALLEZ RAON. But: encourager tous les sports et développer l'esprit sportif, aider matériellement et moralement les joueurs, particulièrement les joueurs nécessiteux, créer des liens d'union entre les employeurs et salariés pour leur permettre l'exercice du sport. Siège social: 1, rue Viviani, Raon-l'Etape.

7 avril 1947. Déclaration à la préfecture de Cahors. ETOILE SPORTIVE MONTGESTICOISE. But: éducation des jeunes par les sports. Siège social: mairie de Montgesty.

8 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Mayenne. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DU HAM. But: défense des intérêts communs de ses membres. Siège social: mairie du Ham.

8 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE POUZAUGES. But: étude et défense des droits et des intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: mairie de Pouzauges.

8 avril 1947. Déclaration à la préfecture des Vosges. L'UNION INTERCOMMUNALE. But: grouper les familles de plusieurs communes pour l'étude et la défense de leurs droits et intérêts matériels et moraux dans tous les domaines. Siège social: chez le président, M. Demangel (Jean), Fiménil.

9 avril 1947. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION DES SINISTRÉS DE GUERRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE DU BOIS. But: grouper et représenter les intérêts des entreprises sinistrées de l'industrie et du commerce du bois, pour tout ce qui concerne les dommages de guerre et participer éventuellement à tout organisme ayant le même objet. Siège social: 36, avenue Hoche, Paris.

9 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Florac. ASSOCIATION SPORTIVE SCOLAIRE DE FLORAC. But: étude et pratique des sports. Siège social: cours complémentaire, Florac.

9 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES ET AMIS DES ÉCOLES LIBRES. But: soutien des écoles libres de Vivy. Siège social: patronage Saint-Joseph, à Vivy.

10 avril 1947. Déclaration à la préfecture de l'Orne. ETOILE SPORTIVE DE CIRAL. But: pratique du football en hiver et, en règle générale, tous les sports. Siège social: mairie de Cirat.

10 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Verdun. SOCIÉTÉ DE CHASSE DE VAUQUOIS. But: favoriser le repeuplement du gibier et répression du braconnage. Siège social: mairie de Vauquois.

10 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. LE RÉVEIL. But: éducation musicale populaire. Siège social: mairie de Coulouvray-Boisbenatre.

10 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Nantua. Association ENFANCE ET JEUNESSE. But: éducation populaire. Siège social: mairie d'Apremont.

10 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. ASSOCIATION FRATERNELLE DES MUTILÉS, ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DES DEUX GUERRES. But: entretenir l'esprit de solidarité et de fraternité né sur les champs de bataille et s'aider mutuellement. Siège social: mairie de Salindres.

10 avril 1947. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. SOCIÉTÉ CHEVALINE DE LA PRESQU'ILE DE BROTONNE. But: développement de la race chevaline à tous les échelons. Siège social: mairie de la Maillerayе-sur-Seine.

10 avril 1947. Déclaration à la préfecture de la Vienne. Société sportive bouliste L'INDÉPENDANTE DE CUHON. But: développer le sport bouliste. Siège social: mairie de Cuhon.

10 avril 1947. Déclaration à la préfecture de la Haute-Garonne. ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES ET ÉLEVEURS DE CHEVAUX DE COURSES AU GALOP. But: amélioration du cheval de pur sang anglais. Siège social: 13, place Dupuy, Toulouse.

11 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Dreux. CINÉ-CLUB DU THYMERAIS. But: concourir à l'expansion de la culture cinématographique par l'organisation de projections et de conférences. Siège social: mairie de Châteauneuf-en-Thymerais.

11 avril 1947. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. BATIMENT SPORT LE MANS. But: pratique des sports. Siège social: maison sociale, 2, rue d'Arcole, le Mans.

11 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Largentière. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE D'ISSARLES. But: organiser, faire fonctionner, favoriser l'école libre d'Issarles. Siège social: maison Vyspron, Issarles.

11 avril 1947. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. SECTION DE CHARTRES DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ANCIENS DE LA RÉSISTANCE. But: maintien de l'idéal pour lequel ils ont combattu, solidarité, défense des intérêts matériels et moraux. Siège social: 39, rue de Reverdy, Chartres.

11 avril 1947. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. AMICALE DES ANCIENS DU 423e RÉGIMENT DE PIONNIERS. But: affermir les liens de camaraderie et de solidarité entre tous les anciens du 423e pionniers. Siège social: 35, place de la République, le Mans.

12 avril 1947. Déclaration à la préfecture du Rhône. AMICALE BOULES DES MARRONNIERS. But: favoriser et développer le goût du jeu de boules. Siège social: M. Gérard, rue Cl.-Berthet, Champagne-au-Mont-d'Or.

12 avril 1947. Déclaration à la préfecture du Rhône. LES GARS DU NORD. But: établir entre originaires du Nord une solidarité et une entr'aide effectives. Siège social: café Gutemberg, 13, rue des Quatre-Chapeaux, Lyon.

14 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. ASSOCIATION FAMILIALE D'ISBERGUES. But: assurer au point de vue matériel et moral la défense des intérêts généraux de la famille française. Siège social: domicile du président M. Eugène Dubruque, cultivateur, à la Roupie, Isbergues.

14 avril 1947. Déclaration à la préfecture de Toulouse. ASSOCIATION RÉPUBLICAINE DES ANCIENS COMBATTANTS (Section spécialisée de la régie des transports en commun de la région toulousaine). But: défense des intérêts matériels et moraux de ses membres. Siège social: 45, rue des Prés, Toulouse.

14 avril 1947. Déclaration à la préfecture de Toulouse. ASSOCIATION RÉPUBLICAINE DES ANCIENS COMBATTANTS (Section spécialisée atelier technique étui). But: défense des intérêts matériels et moraux de ses membres. Siège social: 155, avenue de la Grande-Bretagne, Toulouse.

14 avril 1947. Déclaration à la préfecture de Toulouse. ASSOCIATION RÉPUBLICAINE DES ANCIENS COMBATTANTS (Section spécialisée de l'arsenal). But: défense des intérêts matériels et moraux de ses membres. Siège social: 13, place Saint-Pierre, Toulouse.

14 avril 1947. Déclaration à la préfecture de Toulouse. ASSOCIATION RÉPUBLICAINE DES ANCIENS COMBATTANTS (Section spécialisée de l'office national industriel de l'azote). But: défense des intérêts matériels et moraux de ses membres. Siège social: 143, route d'Espagne, Toulouse.

14 avril 1947. Déclaration à la préfecture de Toulouse. ASSOCIATION SPORTIVE DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES DU VERNET. But: omnisports. Siège social: centre émetteur, le Vernet.

14 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Blida. UNION SPORTIVE FRANCO-MUSULMANE DE BLIDA. But: pratique du sport. Siège social: 9, rue Fourrier, Blida.

14 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Apt. LA BOULE BLANCHE DE SAINT-JACQUES. But: pratique du jeu de boules. Siège social: bar Saint-Jacques, route d'Avignon, Cavaillon.

14 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Chinon. FOYER RURAL DE BICHES. But: émancipation intellectuelle et sociale de ses membres. Siège social: mairie de Biches.

14 avril 1947. Déclaration à la préfecture de la Mayenne. UNION DÉPARTEMENTALE DES COLONIES DE VACANCES DE LA MAYENNE. But: promouvoir et favoriser les colonies de vacances, camps de vacances et œuvres de grand air, servir de liaison entre ces œuvres et les personnes qui poursuivent l'amélioration physique et morale des enfants, jeunes gens et jeunes filles, par la cure d'air à la campagne, à la mer ou à la montagne. Siège social: 22, rue Marmoreau, Laval.

15 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Pithiviers. ASSOCIATION SPORTIVE SCOLAIRE MALESHERBOISE. But: permettre la pratique du sport scolaire à l'intérieur de l'école primaire et cours complémentaire de garçons de Malesherbes. Siège social: école de garçons, Malesherbes.

15 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaulin. CERCLE CELTIQUE D'AIRÈS. But: développer les traditions bretonnes. Siège social: 21, place des Halles, Carhaix.

15 avril 1947. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. COMITÉ LOCAL DE L'ASSOCIATION FRANCE-U. R. S. S. DE BERRE. But: entretien de relations amicales avec les peuples de la Russie soviétique. Siège social: mairie de Berre-l'Etang.

15 avril 1947. Déclaration à la préfecture d'Oran. CANOË-CLUB ORANAIS. But: développer le tourisme nautique. Siège social: 35, rue de la Vieille-Mosquée, Oran.

15 avril 1947. Déclaration à la préfecture de Maine-et-Loire. SOCIÉTÉ DES GAZIERS DU BIDULE. But: entretenir la camaraderie entre ses membres et procurer des distractions. Siège social: salle du Grand-Roussillon, 16, rue des Ponts-de-Cé, Angers.

15 avril 1947. Déclaration à la préfecture des Vosges. ASSOCIATION DES SINISTRÉS DE DOUNOUX. But: renseigner les adhérents sur leurs droits, les guider dans l'établissement de leurs dossiers, établir une liaison entre eux et l'administration, venir en aide aux membres de l'association et défendre leurs intérêts. Siège social: mairie de Dounoux.

15 avril 1947. Déclaration à la préfecture de l'Aube. COMITÉ DE DÉFENSE DU QUARTIER DU GRAND-VÉON ET DE LA VACHERIE. But: défense de la salubrité, de l'hygiène et des intérêts du quartier. Siège social: 10, rue Edmond-Fariat, Troyes.

15 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Largentière. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE SAINT-PAUL-LE-JEUNE. But: organiser, faire fonctionner et favoriser l'école libre de Saint-Paul-le-Jeune, et toutes autres œuvres d'éducation populaire et d'activités sociales, religieuses ou morales. Siège social: salle Jeanne-d'Arc, Saint-Paul-le-Jeune.

15 avril 1947. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. SCHOLA CANTORUM DE DIJON. But: étude du chant choral, organisation de manifestations chorales et orchestrales. Siège social: 7, rue Docteur-Chaussier, à Dijon.

15 avril 1947. Déclaration à la préfecture du Gard. JEUNESSE SPORTIVE DE L'HABILLEMENT. But: exercices physiques ainsi que tous les sports. Siège social: Bourse du travail, 14, rue Fernand-Pelloutier, Nîmes.

16 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES. But: réunions instructives et éducatives. Siège social: école publique, Questrecques.

16 avril 1947. Déclaration à la préfecture du Gard. ASSOCIATION SPORTIVE DES SAPEURS-POMPIERS, NIMES. But: pratique de tous les sports. Siège social: 4, rue du Cerisier, Nîmes.

16 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. PING-PONG-SPORTS GRAND-COMBIEN. But: pratique du ping-pong et tous sports annexes. Siège social: café du Midi, 26, rue Pasteur, la Grand'Combe.

16 avril 1947. Déclaration à la préfecture de la Vienne. Fédération française de basket-ball LIGUE DU POITOU. But: diriger, organiser et développer le sport du basket-ball. Siège social: café de la Comédie, Poitiers.

16 avril 1947. Déclaration à la préfecture de l'Ille-et-Vilaine. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE BOISTRUDAN. But: organiser le fonctionnement des écoles libres. Siège social: école Saint-Pierre, Boistrudan.

16 avril 1947. Déclaration à la préfecture du Rhône. AMICALE PHILANTHROPIQUE DES ANCIENS DE MAGNY. But: maintien de la fraternité entre ses membres, aide et solidarité. Siège social: Bourse du travail, salle 5, Lyon.

16 avril 1947. Déclaration à la préfecture de Châteauroux. ASSOCIATION DES FILS DE TUÉS DE L'INDRE. But: aider et protéger les fils de tués de l'Indre. Siège social: 3, route de Châteauroux, Buzançais.

16 avril 1947. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. CERCLE D'ESCRIME DES ANCIENS ÉLÈVES DU LYCÉE DE NICE. But: assurer l'enseignement et la pratique de l'escrime, de l'éducation physique et d'autres sports de combat. Siège social: salle d'armes du grand lycée de garçons, avenue Félix-Faure, Nice.

17 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Sedan. L'ESPÉRANCE SPORTIVE DE FLOING. But: pratique du sport. Siège social: mairie de Floing.

17 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. ASSOCIATION SPORTIVE AJISTE DE WINGLES. But: pratique du volley-ball. Siège social: 52, rue Salengro, Wingles.

17 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. ASSOCIATION CATHOLIQUE DE CHEFS DE FAMILLE D'AMBLETEUSE. But: étude et défense des intérêts moraux et matériels de la famille. Siège social: salle Jeanne-d'Arc, Ambleteuse.

17 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. ASSOCIATION DES MAMANS ET AMIS DE L'ÉCOLE MATERNELLE SÉVIGNÉ. But: aider l'école. Siège social: école Sévigné, rue Pasteur, Billy-Montigny.

17 avril 1947. Déclaration à la préfecture de la Savoie. ASSOCIATION DES FAMILLES FRANÇAISES DE SAINT-JEAN-DE-LA-PORTE. But: défendre les intérêts des familles auprès des pouvoirs publics. Siège social: mairie de Saint-Jean-de-la-Porte.

17 avril 1947. Déclaration à la préfecture de Nancy. ECOLIERS DE SAINT-MAX. But: pratique des sports. Siège social: école de garçons, Saint-Max.

17 avril 1947. Déclaration à la préfecture des Ardennes. LA JEUNESSE RURALE DU NORD DES ARDENNES. But: aider ses adhérents à résoudre les problèmes qui se posent dans le milieu rural, assurer leur formation humaine, professionnelle et sociale, fournir l'entr'aide mutuelle et le secours aux adhérents frappés par l'adversité, combattre les fléaux humains, tuberculose, alcoolisme, développer l'hygiène et l'amélioration de l'habitat rural. Siège social: M. Henri Taton, Haudrecy par Tournes.

17 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. ASSOCIATION CATHOLIQUE DES CHEFS DE FAMILLE DE QUILLY. But: défense de la famille. Siège social: patronage de Quilly.

17 avril 1947. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. ASSOCIATION DES ANCIENNES ÉLÈVES DU PENSIONNAT DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION DE NANTES-CHANTENAY. But: assurer la protection de la famille, défendre les droits de l'enseignement libre. Siège social: pensionnat de l'Immaculée-Conception, 10, rue des Réformes, Chantenay.

17 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Thonon. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE MARGENCEL. But: étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels des familles. Siège social: mairie de Margencel.

17 avril 1947. Déclaration à la préfecture de Nîmes. LES AMIS DE L'ÉCOLE LAÏQUE. But: grouper les anciens élèves et les parents d'élèves dans le but de faire aimer l'école laïque, d'accroître son rayonnement en favorisant le développement des œuvres périscolaires. Siège social: école publique de garçons de la rue Nationale, à Beaucaire.

17 avril 1947. Déclaration à la préfecture du Gard. FOYER RURAL DE MUS. But: arrêter la désertion des campagnes par l'éducation, la distraction, conférences, bibliothèque, journaux littéraires, scientifiques, agricoles, cinéma, soirées de famille, sport, excursions collectives, etc. Siège social: mairie de Mus.

17 avril 1947. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES COOPÉRATIVES DE FRUITS ET LÉGUMES DE VAUCLUSE. But: défense des intérêts des coopératives adhérentes. Siège social: 4, rue Saint-Charles, Avignon.

17 avril 1947. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES COOPÉRATIVES AGRICOLES DE DISTILLATION DE VAUCLUSE. But: défense des intérêts des coopératives adhérentes. Siège social: 4, rue Saint-Charles, Avignon.

17 avril 1947. Déclaration à la préfecture de la Gironde OLYMPIQUE BORDELAIS DES PORTS ET DOCKS. But: pratique des sports. Siège social: 29, cours de la Martinique, Bordeaux.

17 avril 1947. Déclaration à la préfecture de la Haute-Saône. SOCIÉTÉ DE CHASSE DE CHARENTENAY. But: protection du gibier et répression du braconnage. Siège social: mairie de Charentenay.

17 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaudun. LA FRATERNELLE D'OZOIR-LE-BREUIL. But: pratique des activités physiques et sportives. Siège social: mairie d'Ozoir-le-Breuil.

17 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. ASSOCIATION NOTRE-DAME DE JOUARRE. But: œuvres d'éducation populaire. Siège social: 6, rue de la Tour, Jouarre.

18 avril 1947. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. AMICALE DES ANCIENS DES 81e, 181e, 281e RÉGIMENTS D'ARTILLERIE LOURDE. But: maintenir, resserrer les liens d'amitié et de bonne camaraderie, entr'aide. Siège social: 10, avenue Jean-Jacques-Rousseau, Maisons-Laffitte.

18 avril 1947. Déclaration à la préfecture du Rhône. AMICALE DES ANCIENS DU CENTRE VERDUN ET ANNEXES. But: resserrer les liens d'amitié existant entre les ouvriers et employés d'administration ayant appartenu au ministère des prisonniers, déportés et réfugiés et ceux appartenant au ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, et aussi à la direction départementale de l'office national des anciens combattants. Siège social: café de l'Industrie, 108, rue Garibaldi, Lyon.

18 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. MUTUELLE D'ACHAT DES POISSONNIERS DÉTAILLANTS DE BOULOGNE ET ENVIRONS. But: achat et répartition du poisson entre ses membres. Siège social: café Behey, 7, rue du Moulin-à-Vapeur, Boulogne-sur-Mer.

18 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. ASSOCIATION CATHOLIQUE DES CHEFS DE FAMILLE DE SAINT-CHRISTOPHE DE BÉTHUNE. But: défense des intérêts moraux et matériels de la famille. Siège social: rue Saint-Christophe, Béthune.

18 avril 1947. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE VALLON-SUR-GÉE. But: défense, représentation et protection des familles et formation morale des jeunes. Siège social: mairie de Vallon-sur-Gée.

18 avril 1947. Déclaration à la préfecture du Cher. JEUNESSE RURALE FÉMININE DU CHER. But: éducation morale et professionnelle, loisirs, entr'aide entre les adhérents. Siège social: 15 *bis*, rue Ernest-Renan, Bourges.

18 avril 1947. Déclaration à la préfecture de Toulouse. LA CHAINE D'ENTR'AIDE DE LA POLICE transfère son siège social du 14, place Saint-Etienne, au 17, rue du Rempart-Saint-Etienne, Toulouse.

18 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. ASSOCIATION CATHOLIQUE DES CHEFS DE FAMILLE DE SAINT-OMER-DE-BLAIN. But: défense de la famille. Siège social: patronage, à Saint-Omer-de-Blain.

18 avril 1947. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. ASSOCIATION FAMILLE RURALE DE MONTFORT-LE-ROTROU—PONT-DE-GENNES. But: défense, représentation et protection des familles et formation morale des jeunes. Siège social: salle Saint-Jean, Montfort-le-Rotrou.

18 avril 1947. Déclaration à la préfecture de la Vienne. LES FILS DES TUÉS DE LA VIENNE. But: créer entre les adhérents un lien permanent d'assistance et de défense mutuelle. Siège social: 5, rue Saint-Germain, Poitiers.

18 avril 1947. Déclaration à la préfecture des Vosges. AMICALE LAÏQUE DU GROUPE DE LA LOGE BLANCHE. But: aide morale et matérielle aux élèves de l'école. Siège social: école de la Loge-Blanche, rue des Fusillés-de-la-Résistance, Epinal.

18 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Confolens. LE RÉVEIL SAINT-LAURENTAIS. But: formation intellectuelle, morale, civique et physique de la jeunesse. Siège social: mairie de Saint-Laurent-de-Céris.

18 avril 1947. Déclaration à la préfecture d'Alger. FÉDÉRATION DES ANCIENS MILITAIRES MUSULMANS D'ALGÉRIE. But: défense des intérêts moraux et matériels des anciens militaires d'origine musulmane. Siège social: 175, boulevard du Lélemly, Alger.

18 avril 1947. Déclaration à la préfecture des Vosges. ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES, DES FONCTIONNAIRES ET DES ANCIENS FONCTIONNAIRES DU COLLÈGE DE BRUYÈRES. But: maintenir les bonnes relations contractées au collège, développer entre tous les membres le sentiment d'une mutuelle amitié, patronner à leur sortie les élèves qui ont besoin d'appui, contribuer à la prospérité et au bon renom du collège. Siège social: collège de Bruyères.

18 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. ASSOCIATION CATHOLIQUE DES CHEFS DE FAMILLE DE BEUVRY. But : défense de la famille. Siège social: rue du Moulin-à-l'Huile, Beuvry.

19 avril 1947. Déclaration à la préfecture de la Somme. AMICALE DES ANCIENS DU 3/602. But: entretenir les liens d'amitié entre anciens compagnons d'armes et défense de leurs droits militaires. Siège social: chez le président, 1, rue Pointin, Amiens.

19 avril 1947. Déclaration à la préfecture de Mâcon. UNION DES JEUNES FILLES DE FRANCE (fédération de Saône-et-Loire). But: sorties collectives, entr'aide, éducation. Siège social: chez Mme Krivopissko, 23, rue Dombey, Mâcon.

19 avril 1947. Déclaration à la préfecture de la Vienne. AMICALE DES 33e ET 233e RÉGIMENTS D'ARTILLERIE. But: resserrer les liens de camaraderie. Siège social: caserne Sainte-Catherine, à Poitiers.

19 avril 1947. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. LES ÉCUREUILS DE L'ÉCOLE RISSO. But: pratique du sport par les élèves de l'école. Siège social: école Risso (filles), 6, boulevard Pierre-Sola, Nice.

19 avril 1947. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. ASSOCIATION CATHOLIQUE DES CHEFS DE FAMILLE DE MAUMUSSON. But: défense de la famille. Siège social: patronage, à Maumusson.

19 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. GROUPEMENT AGRICOLE LAITIER D'OUDALLE, DU CANTON DE SAINT-ROMAIN, DE COLBOSC ET DES COMMUNES LIMITROPHES. But: effectuer et faciliter toutes opérations concernant la production, la conservation, la vente du lait et de ses dérivés provenant des exploitations de ses adhérents et, accessoirement, de tous produits desdites exploitations. Siège social: chez le président, M. Lozay, à Oudalle.

19 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. COMITÉ LOCAL D'ÉPARGNE DE BOËN-SUR-LIGNON. But: propagation du mouvement national d'épargne. Siège social: mairie de Boën-sur-Lignon.

21 avril 1947. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. CINÉ-CLUB DE NANTES. But: expansion de la culture cinématographique par l'organisation de projections et conférences. Siège social: château des ducs de Bretagne, Nantes.

21 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. L'UNIVERSITÉ DU TRAVAIL DE ROANNE. But: permettre aux travailleurs le développement de leur culture générale. Siège social: bourse du travail, avenue de Paris, Roanne.

21 avril 1947. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. LES CHAMOIS. But: pratique du sport scolaire. Siège social: 171, rue de France, Nice.

21 avril 1947. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. AMICALE BOULISTE DES RAPIDES CÔTE-D'AZUR. But: pratiquer le sport de la boule. Siège social: 14, rue François-Guisol, Nice.

21 avril 1947. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. AMICALE DES ANCIENS DU 21e RÉGIMENT DE TIRAILLEURS SÉNÉGALAIS. But: culte des morts, entretien de la camaraderie entre les survivants. Siège social: cercle des officiers, foyer de garnison, rue Louis-Blanc, Perpignan.

21 avril 1947. Déclaration à la préfecture de l'Allier. ASSOCIATION SPORTIVE DES P. T. T. But: pratique de tous les sports. Siège social: direction des P. T. T., 14, boulevard Ledru-Rollin, Moulins.

22 avril 1947. Déclaration à la préfecture des Hautes-Pyrénées. GROUPEMENT DES NÉGOCIANTS EN POISSON CONGELÉ ET FRAIS DES HAUTES-PYRÉNÉES. But: achat, réception, financement et répartition de poissons congelés et frais. Siège social: 3, rue Lefranc, Tarbes.

24 avril 1947. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION DE BOUCHERIE PICPUS. But: achats et répartition de viande. Siège social: 58, boulevard de Picpus, Paris.

ASSOCIATIONS ÉTRANGÈRES

(Décret du 16 août 1901.)
(Décret-loi du 12 avril 1939.)

11 janvier 1947. Arrêté du ministre de l'intérieur (enregistré à la sous-préfecture de Douai le 10 avril 1947). UNION CENTRALE DES POLONAIS EN FRANCE, comité local d'Auby-Asturies. But: coordonner l'activité des associations locales polonaises en vue de faciliter la réalisation de leur but ayant un caractère social, culturel, catholique et éducatif. Siège social: 10, cité Corderie, Auby-Asturies.

16 janvier 1947. Arrêté du ministre de l'intérieur. ASSOCIATION FRATERNELLE DES TRAVAILLEURS HELLÈNES DE PARIS. But: œuvre de solidarité et d'entr'aide. Siège social: 14, rue de Loos, Paris.

10 mars 1947. Arrêté du ministre de l'intérieur (enregistré à la préfecture de police le 4 avril 1947). CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-HONGROISE. But: relations commerciales entre la France et la Hongrie. Siège social: 8, rue du Helder, Paris.

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire